

JULIEN L'APOSTAT

TOME SECOND

**JULIEN AUGUSTE. - JULIEN ET LE PAGANISME - JULIEN ET LES
CHRÉTIENS : LA LÉGISLATION.**

PAUL ALLARD

PARIS - LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE - 1903

LIVRE V. — JULIEN AUGUSTE.

CHAPITRE PREMIER. — La guerre civile.

CHAPITRE II. — La politique.

LIVRE VI. — JULIEN ET LE PAGANISME.

CHAPITRE PREMIER. — La Restauration du paganisme.

CHAPITRE II. — La religion de Julien.

LIVRE VII. — JULIEN ET LES CHRÉTIENS : LA LÉGISLATION.

CHAPITRE PREMIER. — Violences populaires et mesures législatives.

CHAPITRE II. — La réforme de l'enseignement.

LIVRE V. — JULIEN AUGUSTE.

CHAPITRE PREMIER. — LA GUERRE CIVILE.

I. — Les négociations.

J'ai raconté la première partie de la vie de Julien. — Avant l'âge de vingt-neuf ans, il a connu toutes les extrémités des choses humaines. Né au pied d'un trône, presque aussitôt privé de son père par un crime, lui-même menacé de mort dès le berceau, traité en suspect pendant des années d'éducation et de jeunesse, puis, par un brusque retour de la fortune, élevé soudain à la demi-souveraineté du César, et se révélant alors tout ensemble administrateur et homme de guerre, il vient enfin de recevoir de ses soldats révoltés, non probablement sans quelque connivence de sa part, la plénitude du pouvoir impérial. Mais il lui reste à faire reconnaître ou à conquérir le pouvoir, et surtout il lui reste à l'exercer. — Comment il s'est acquitté de cette double tâche, quelles qualités et quels défauts il y a montrés, quelle fut la situation de l'Empire romain pendant les trois années, remplies par la guerre civile, la guerre religieuse et la guerre étrangère, qui vont de la révolution de Paris à la mort tragique de Julien, et aussi quelle part l'homme privé, le croyant, le littérateur et le philosophe, inséparables en Julien de l'homme politique, ont eue dans la direction de ce règne si court et si agité : voilà ce que je dois exposer maintenant.

Reprenons, où nous l'avons laissé, le récit des faits.

On se souvient qu'au printemps de 360, quelques jours avant l'insurrection militaire qui proclama Julien Auguste, l'écuyer Sintula avait eu le temps d'obéir, en ce qui le concernait, aux ordres reçus de Constance, et avait quitté Paris à la tête d'un petit corps de Scutaires et de Gentils¹. Mais cette avant-garde n'alla pas loin. Dès que leur parvint la nouvelle des graves événements qui venaient de s'accomplir, les soldats et leurs chefs rebroussèrent chemin, et revinrent se joindre au gros de l'armée. Il est probable que, partant à contrecœur, ils n'avaient pas fait beaucoup de route dans la direction de l'Orient, car ils étaient déjà de retour à Paris quand Julien convoqua toutes les troupes pour une revue sur le Champ de Mars².

Ce fut une cérémonie solennelle. Bien qu'ennemi du faste, Julien se présenta aux soldats dans tout l'éclat de sa récente dignité. L'estrade d'où il avait coutume de leur parler avait été exhauscée. Derrière lui étaient portés tous les drapeaux des légions et des cohortes. En face se tenaient les troupes en armes. Julien demeura quelques instants en silence, regardant de son siège élevé les visages animés et joyeux des soldats. Puis, d'une voix retentissante, en un style aussi simple³ que le permettaient la rhétorique du temps et la nature même de son esprit, il prononça une harangue dont Ammien rapporte peut-être les termes exacts, assurément le sens général. C'est le tableau de la situation présente, vu

¹ Ammien Marcellin, XX, 4, 5.

² *In Campo*. Ammien Marcellin, XXI, 5.

³ Ammien Marcellin, XXI, 5.

de l'angle particulier d'où il s'offrait aux regards de Julien et de ses soldats, auteurs ou complices de la révolution dont il s'agissait maintenant de calculer les effets et de prévoir les suites.

Courageux et fidèles défenseurs de moi et de la République, — dit Julien, — vous qui, en ma compagnie, avez tant de fois exposé votre vie pour la défense des provinces, l'état difficile de nos affaires exige que, élevé par votre ferme volonté du rang de César au pouvoir suprême, je recherche brièvement avec vous les remèdes qui conviennent à cette crise. Depuis l'heure où, tout jeune, j'eus été revêtu de la pourpre et confié à votre protection par une providence divine, vous savez que je ne me suis jamais écarté de la voie droite : vous m'avez toujours vu travailler avec vous, alors que l'ennemi se répandait partout avec arrogance, au lendemain de la ruine de nos villes, du massacre de tant de milliers de nos concitoyens, quand, dans l'immensité du désastre, presque rien ne semblait plus intact. Et je crois superflu de vous rappeler combien de fois, dans la rigueur des hivers, sous un ciel glacé, à l'époque où habituellement sur terre et sur mer cessent les combats, nous avons ensemble repoussé et vaincu les Alemans jusque-là indomptés. Mais il est au moins un souvenir qu'il serait injuste de taire : c'est celui de la bienheureuse journée qui brilla sur Strasbourg et rendit pour jamais la liberté aux Gaules. Je parcourais alors le champ de bataille, au milieu des traits volant de toutes parts, et vous, forts de votre courage et de votre persévérance, vous vous précipitiez sur les ennemis comme un torrent, les frappant de votre glaive ou les jetant dans le Rhin. Bien peu des nôtres périrent : nous avons célébré leurs obsèques en exaltant leur gloire plutôt qu'en les pleurant. Après de si beaux et de si nombreux exploits, la postérité proclamera que vous avez bien mérité de la République, si, complétant votre œuvre, vous défendez avec la même vaillance contre tous ses adversaires celui que vous avez revêtu de la plus haute majesté.

Julien conclut son discours par un ferme rappel à la discipline.

Afin, dit-il, que tout rentre désormais dans l'ordre, que les braves aient sans faute leur récompense, et que les ambitieux ne s'emparent pas clandestinement des honneurs, devant votre respectable assemblée, je déclare ceci : Personne, ni magistrat civil, ni chef militaire, ne sera promu au grade supérieur pour aucune autre raison que son mérite personnel ; et celui qui essaiera de solliciter pour autrui ne le fera pas impunément.

Nulle parole ne pouvait plaire davantage aux soldats et aux officiers subalternes, que la brigade avait, paraît-il, tenus longtemps à l'écart de l'avancement et des récompenses. Aussi leur enthousiasme se traduisit-il par des applaudissements, des cris, le bruit des boucliers frappés en cadence. Ammien Marcellin ajoute que Julien eut presque aussitôt l'occasion de tenir parole : les Pétulants et les Celtes — ces corps d'élite qui avaient été les principaux agents de la révolution — ayant demandé pour quelques intendants militaires¹ la nomination à des postes de gouverneurs de provinces, ne purent l'obtenir. Ils comprirent la sagesse de ce refus, et n'en montrèrent point de mécontentement.

Julien, cependant, n'était pas sans inquiétudes. Même appuyé sur l'armée des Gaules, il sentait la faiblesse de l'établissement nouveau. La fortune de Constance avait toujours fait, jusqu'à ce jour, triompher ce souverain des rivaux et des compétiteurs. Magnence, Vétranion, Népotien, Décence, Silvain, Gallus,

¹ *Actuarii*. Ammien Marcellin, XX, 5.

tous ceux qui, durant son long règne, prirent ou reçurent la pourpre, avaient péri misérablement¹. Par les armes, par la diplomatie, par la ruse, il avait toujours eu raison. Julien se savait à la merci d'un hasard. Ce que des soldats avaient fait, d'autres soldats pouvaient le défaire. Sans doute, les chefs qu'il redoutait le plus étaient maintenant éloignés. L'envoyé de Constance, Decentius, avait quitté Paris². Loin de mettre obstacle à la fuite du préfet du prétoire, Florentinus, Julien l'avait laissé partir de Vienne, et avait même autorisé sa femme et ses enfants à se servir, pour le rejoindre, des voitures publiques³. Le retour du maître de la cavalerie, Lupicin, pouvait être plus inquiétant. Celui-ci avait été envoyé en Bretagne, au commencement de l'année, pour repousser une invasion de Pictes et de Scots. Il avait emmené d'excellentes troupes, deux légions et les deux cohortes auxiliaires qui portaient les noms d'Hérules et de Bataves. Celles-ci n'avaient point été mêlées à la révolte militaire d'où Julien sortit Auguste. Lupicin était un chef redouté, cruel, disait-on, avare, impérieux, un peu théâtral dans ses allures, mais habitué à la guerre, à la fois habile et brave⁴. Ce qu'on savait de lui faisait croire qu'il n'accepterait pas facilement le nouvel ordre de choses. Soit fidélité pour Constance, soit aversion pour Julien, on s'attendait qu'à la première annonce de la révolution il mettrait à la voile, et rentrerait dans les Gaules pour la combattre. Heureusement pour Julien, les nouvelles, en ce temps, voyageaient lentement, surtout quand il leur fallait franchir les mers. Rien n'était plus facile que d'intercepter les communications entre la Gaule et la Bretagne. Un fonctionnaire de la maison impériale fut envoyé à Boulogne, avec ordre de ne laisser personne s'embarquer⁵. Lupicin, tenu ainsi dans l'ignorance, ne revint en Gaule qu'après que le pouvoir de Julien se fut affermi : il débarqua sans prendre de précautions, et, dès qu'il eut mis le pied sur le rivage, fut arrêté et conduit en prison, avec trois de ses officiers⁶. Mais il restait Constance, éloigné sans doute, toujours redoutable cependant, et Julien se demandait avec angoisse ce que ferait celui-ci.

Il tremblait, dit Ammien, à la pensée des suites que la révolution récente pourrait avoir : il vivait dans les transes : il ne cessait de rouler dans son esprit les motifs qui lui faisaient croire que jamais Constance n'accepterait les faits accomplis⁷. Bien qu'il supposât que l'empereur connaissait déjà le détail de ceux-ci, soit par le retour de Decentius, soit par le rapport de chambellans qui, envoyés d'Orient pour quelque message, s'étaient par hasard trouvés à Paris au moment de la révolution⁸, il crut prudent d'informer par lettre Constance de ce qui s'était passé et de lui faire part de ses intentions. Ammien nous a conservé le *sens* de cette lettre⁹.

Bien des fois, écrit Julien, j'ai prouvé ma fidélité à mes engagements. Depuis le jour où, m'ayant créé César, tu m'as exposé à l'affreux tumulte des combats, satisfait du pouvoir que tu m'avais octroyé, je n'ai cessé de t'envoyer des

¹ De tous ceux-ci, Vétranion seul obtint sa grâce.

² Ammien Marcellin, XX, 8.

³ Ammien Marcellin, XX, 8.

⁴ Ammien Marcellin a fait deux fois son portrait XX, 1, et 9.

⁵ Ammien Marcellin, XX, 9.

⁶ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 11, Hertlein, p. 361.

⁷ Ammien Marcellin, XX, 3.

⁸ Ammien Marcellin, XX, 3.

⁹ Ammien Marcellin, XX, 3. Il ne faut probablement pas entendre le mot *sensus* comme si Ammien avait reconstitué de mémoire ou d'imagination le message de Julien. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'il en donne une reproduction textuelle.

nouvelles heureuses, sans jamais me targuer des périls que j'avais courus. D'innombrables documents me montrent, en face des Germains répandus partout, le premier toujours au travail et le dernier au repos. Mais, soit dit sans t'offenser, si tu penses qu'aujourd'hui quelque chose a été innové, songe que le soldat, consumant infructueusement sa vie au milieu de guerres pénibles et continuelles, ne pouvait, sans indignation, supporter plus longtemps d'avoir pour chef un César incapable de récompenser ses sueurs quotidiennes et ses fréquentes victoires. Déjà irrité de n'obtenir point d'avancement, et même de ne pas toucher sa solde annuelle, il a tout à coup appris l'ordre imprévu qui envoyait dans l'extrême Orient, sans argent, sans ressources, les séparant de leurs femmes et de leurs enfants, des hommes accoutumés au climat des pays froids. Exaspérés, les soldats ont assiégé de nuit le palais, appelant à grands cris Julien Auguste. J'ai été saisi d'horreur, je l'avoue, et je me suis caché : me tenant autant que je l'ai pu hors de leur portée, j'ai cherché mon salut dans la dissimulation et dans les ténèbres. Cependant, comme on ne m'accordait aucune trêve, exposant sans abri ma poitrine au péril, je me suis enfin montré dans l'espoir d'apaiser le tumulte par l'autorité ou par la persuasion. Mais la colère des soldais alla croissant : ils en vinrent à ce point, qu'au moment où je m'efforçais de combattre leur obstination par mes prières, ils me menaçaient moi-même de mort. Vaincu enfin, et luttant contre moi-même, ce que peut-être, quand je ne serai plus, reconnaîtra hautement un autre prince, j'ai cédé, dans l'espoir d'apaiser la violence armée. Tel est le récit des faits : accueille-le, je te prie, avec calme. Ne crois point qu'il ait été fait quelque chose de mal, et n'écoute pas les insinuations de ceux qui cherchent à mettre la discorde entre les princes : mais écarte l'adulation, qui nourrit les vices, regarde la justice, reine des vertus, et accepte de bonne foi les conditions équitables que je te propose, considérant qu'elles sont à l'avantage de l'État romain et de nous, qui sommes unis et par la parenté et par le commun exercice du pouvoir suprême. Pardonne donc : les choses que je demande avec raison, je désire moins encore les voir accomplies que les voir approuvées par toi comme utiles et justes : j'attendrai ensuite avec impatience tes ordres. Ce qu'il est nécessaire de faire à présent, je le dirai brièvement. Je te fournirai des chevaux de trait venus d'Espagne, et des Lètes, qui pourront être adjoints aux Gentils et aux Scutaires, jeunes barbares nés de ce côté-ci du Rhin ou provenant de peuplades émigrées sur nos terres¹. Et je jure que jusqu'à la fin de ma vie je te fournirai ces contingents, non seulement de bonne grâce, mais avec le vif désir de te servir. Ta clémence me nommera des préfets du prétoire, connus pour leur équité et pour leur mérite : mais il est juste que tu me laisses choisir les magistrats ordinaires, les commandants de troupes, et les officiers de mes gardes. Car il serait déraisonnable qu'un prince eût à son côté des hommes dont il ignore le caractère et les dispositions. Mais j'affirme sans hésitation ceci : on ne pourra jamais envoyer, de leur plein gré ou de force, loin de la Gaule, parmi les fatigues et les périls, des recrues, dont la jeunesse serait exposée à une mort certaine par le regret du passé et l'appréhension de l'avenir. Il ne convient pas de tirer d'ici des contingents à opposer aux Perses, quand les invasions des Barbares ne sont pas encore arrêtées, et que (permets-moi de dire la vérité) nos provinces, souffrant de maux continuels, ont besoin elles-mêmes de secours extérieurs. Voilà, ce que j'ai écrit, utilement, je le pense : voilà ce que je te demande et ce dont je te supplie. Car je sais, pour ne rien dire qui ne convienne à notre dignité, je sais combien de

¹ On remarquera que Julien offre ici de renvoyer à Constance les mêmes auxiliaires barbares qui étaient partis d'abord avec Sintula, puis revenus à Paris.

situations poussées à, l'extrême, et déjà compromises et perdues, ont été améliorées par l'accord de princes qui se faisaient des concessions réciproques. L'exemple de nos ancêtres montre que ceux qui ont gardé cette modération ont trouvé le secret de vivre heureux et paisibles, en laissant de bons souvenirs à la plus lointaine postérité.

Cette lettre était digne, et surtout habile : il est visible qu'en l'écrivant Julien, effrayé de ses actes, satisfait de sa fortune, et n'ayant nul intérêt à pousser plus loin le conflit, cherchait à amener un arrangement. Si ses paroles ne contenaient pas le désaveu impossible de la révolution faite à Paris, elles offraient cependant des concessions de détail, qui atténuaient, dans une certaine mesure, la portée de celle-ci. La promesse d'envoyer à Constance des contingents barbares, l'offre d'accepter de sa main un préfet du prétoire, maintenaient entre les deux empereurs une apparence de hiérarchie¹. Julien signa seulement sa lettre du titre de César, pour faire encore preuve d'égards envers le premier Auguste, et montrer qu'il soumettait à sa ratification le titre plus élevé que lui avaient conféré les soldats².

Le choix des ambassadeurs chargés de porter ce message à Constance s'inspirait des mêmes pensées de conciliation. L'un, Pentadius, maître des offices, avait été jusque-là en Gaule le représentant de Constance auprès de Julien, plutôt que le serviteur de celui-ci. L'autre était le chambellan Euthère, qui était venu à Milan, en 359, plaider avec succès devant Constance la cause de Julien accusé par Marcel, et avait laissé à sa cour un excellent souvenir.

Cette fois, ce n'était pas à Milan que devaient se rendre les envoyés. Il leur fallait, faisant aussi rapidement que possible un long et pénible voyage, aller chercher Constance en Asie. Le souverain avait passé l'hiver à Constantinople, occupé à recruter des soldats pour s'opposer aux progrès chaque jour plus menaçants du roi de Perse Sapor, qui venait de prendre en Mésopotamie Singare et Bezabde. Ne recevant pas de Gaule les renforts qu'il avait demandés, il avait fait en Orient de grandes levées d'hommes, et obtenu des Scythes qui occupaient les bords de la mer Noire l'envoi de corps alliés et de mercenaires. Ayant ainsi renforcé son armée, il s'était, à la tête de ces nouvelles troupes, rapproché de la frontière menacée. Il se trouvait, vers la fin du printemps, à Césarée, métropole de la Cappadoce, — tout près de ce château de Macellum, où s'était écoulée une partie de la jeunesse de Julien.

Dès qu'ils furent sortis des États du César, les députés s'aperçurent que les espérances de celui-ci étaient mêlées d'illusions, et que la mission dont il les avait chargés serait difficile. Les gouverneurs des provinces qu'ils traversaient les accueillait mal. On les regardait avec défiance. A mesure qu'ils approchaient des contrées où résidait Constance, ils sentaient grandir l'hostilité et se multiplier les obstacles. Ce n'est qu'à la suite de longues instances qu'ils obtinrent la permission de sortir de l'Italie, puis de l'Illyrie. Quand, après la traversée du Bosphore, ils eurent abordé en Asie, leur route fut particulièrement lente et contrariée³. Il était visible que les fonctionnaires, connaissant ou devinant la pensée du maître, n'acceptaient pas les faits accomplis, et considéraient la révolution de Gaule comme non avenue. L'attitude des subordonnés montrait

¹ Aurelius Victor résume ainsi ces propositions de Julien : *Julianus mandatis mollioribus refert se sub nomine celsi imperil multo officiosius pariturum*. *Épitomé*, 42.

² Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 367.

³ Ammien Marcellin, XX, 9.

d'avance que l'empereur n'était point disposé à une transaction, où il lui faudrait céder quelque chose de ses droits.

Parvenus enfin à Césarée, Euthère et Pentadius furent reçus à la cour de Constance, plutôt en envoyés d'un adversaire qu'en représentants d'un allié ou d'un collègue. Il semble même qu'ils aient été considérés comme les agents d'un rebelle, sur lesquels ne s'étendait plus la protection du droit des gens. Ils obtinrent cependant une audience de l'empereur, et purent lui présenter la lettre de Julien. Lecture en fut donnée. Mais, dès les premières phrases, Constance ne put se contenir. Sa colère, dit Ammien, éclata au-dessus des bornes ordinaires¹. Il lança aux ambassadeurs un tel regard, que ceux-ci crurent y voir leur arrêt de mort². Puis, refusant d'en entendre davantage, il leur commanda de sortir.

Ce ton de maître cachait cependant des hésitations. Constance se demanda d'abord quel parti il suivrait. Ferait-il avec les Perses une paix provisoire, pour se tourner sans retard contre Julien, à la tête des troupes qu'il avait levées en Orient et qui lui inspiraient confiance ? Certains de ses conseillers recommandaient cette solution : ils lui rappelaient que c'était pendant les années où régnait la paix extérieure qu'il avait pu triompher de la compétition de Vétranion et de la révolte plus dangereuse de Magnence. Mais d'autres, plus prévoyants ou plus patriotes, le pressaient de continuer ses préparatifs contre les ennemis du dehors, en essayant de négocier avec Julien. Il hésita longtemps, et tint plusieurs conseils, où les deux alternatives furent examinées³. Enfin, l'avis des gens sages prévalut : Constance domina son ressentiment, et résolut de poursuivre sa marche vers la frontière menacée par Sapor. C'était accepter implicitement d'entrer en pourparlers avec le César. Sans répondre directement aux envoyés de celui-ci, mais sans les maltraiter, comme ils l'avaient pu craindre d'abord, Constance les laissa libres de retourner vers leur maître. En même temps il désigna, pour faire part de ses intentions à Julien, un fonctionnaire de sa cour, le questeur Léonas.

Léonas était un personnage considérable par sa charge comme par la confiance dont l'honorait son souverain. Il avait obtenu celle-ci en se faisant l'un des agents les plus actifs de la politique religieuse qui tenait une si grande place dans la pensée souvent mal inspirée du fils de Constantin. L'année précédente, il représentait l'empereur au concile de Séleucie : on l'y avait vu, abdiquant toute impartialité, favoriser contre le parti modéré des semi-ariens les auteurs de l'extrême arianisme⁴. Cet interprète autorisé des volontés de Constance eut l'ordre de se rendre en Gaule par les voies les plus rapides, et d'y remettre entre les mains de Julien la réponse impériale au message qu'avaient porté à Césarée Euthère et Pentadius.

Cette réponse était vive et hautaine. Oubliant que, cinquante ans plus tôt, Constantin avait tenu aussi son pouvoir d'une acclamation des soldats, Constance reprochait au César, avec le ton d'un prince né dans la pourpre, d'avoir pris le titre d'Auguste, non à la suite d'une victoire, mais en conséquence des volontés irrégulières et illégales de son armée⁵. Il déclarait en même temps

¹ Ammien Marcellin, XX, 9.

² Ammien Marcellin, XX, 9.

³ Ammien Marcellin, XX, 9.

⁴ Théodoret, *Hist. ecclés.*, II, 26 ; Socrate, *Hist. ecclés.*, II, 39-40.

⁵ Zonaras, *Ann.*, XIII, 10. Zonaras semble dépendre ici d'un écrit perdu d'Oribase ; voir l'Appendice sur les Sources de l'histoire de Julien. — Dans un sentiment à peu près

à Julien qu'il n'accepterait aucun changement dans l'ordre de choses précédemment établi : il l'invitait à laisser les pensées ambitieuses, **s'il avait quelque souci de son salut et de celui de ses proches**¹. Julien recevait l'ordre de rentrer dans son rang de César². Joignant l'exemple aux paroles, Constance le traitait aussitôt comme tel, et changeait par ordonnance le haut personnel administratif de la Gaule. Non seulement il prenait acte de l'offre de Julien de recevoir de sa main un préfet du prétoire, et nommait à ce poste Nebridius, questeur du César ; mais encore il affectait de pourvoir à beaucoup d'autres emplois, dont Julien, dans sa lettre, s'était réservé le droit exclusif de désigner les titulaires. Le secrétaire Félix était nommé maître des offices à la place de Pentadius, disgracié probablement pour avoir accepté d'être un des ambassadeurs de Julien : quelques autres officiers ou fonctionnaires étaient changés. Constance donnait Gumohaire comme successeur au maître de la cavalerie Lupicin, qui n'était pas encore revenu de Bretagne, et dont il ignorait les dispositions.

Tel était le sens de la réponse confiée à Léonas. Celui-ci arriva à Paris vers le mois de juin ou de juillet 360. Il remit tout de suite à Julien le message impérial. Bien qu'il ait été reçu avec les égards que lui assuraient son rang et ses qualités personnelles³, deux incidents, l'un privé, l'autre public, ne lui permirent pas de conserver de longues illusions sur le résultat de son voyage.

S'exagérant peut-être la liberté de langage autorisée par le caractère d'envoyé de Constance, Léonas avait cru pouvoir, dans une première conversation avec Julien, lui reprocher son ingratitude envers le prince qui avait pris soin de son éducation et l'avait fait César. **Mais, interrompit violemment Julien, qui donc m'a fait orphelin ? Constance n'est-il pas le meurtrier de mon père ? ne sait-il pas que, quand il rappelle ces souvenirs, il ne fait qu'élargir ma blessure et la rendre plus douloureuse ?**⁴ Après de telles paroles, les sentiments et la résolution de Julien n'étaient plus douteux. Cependant il s'abstint de donner lui-même sa réponse. Il jugea plus habile d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, en ménageant à ses électeurs, dont on venait de contester les droits, l'occasion de lui conférer, sous les yeux mêmes de l'envoyé de Constance, une nouvelle investiture. Léonas fut convoqué, le surlendemain de son arrivée, non à une conférence politique au palais, mais à une assemblée presque révolutionnaire au Champ de Mars. Là était rangée l'armée, mêlée à une nombreuse populace, que les agents de Julien avaient été chargés de recruter⁵. Julien occupait la tribune impériale. Il ordonna de lire au peuple et à l'armée la lettre à e Constance. Le parchemin fut déroulé, et la lecture de l'exorde entendue sans incident. Mais quand le lecteur fut arrivé à l'endroit où Constance déclarait non avenus les faits accomplis à Paris, et commandait à Julien de se contenter du titre de César, des

semblable, saint Grégoire de Nazianze reproche à Julien de tenir le diadème d'Auguste **d'un brigandage de la fortune**, tandis que les princes légitimes l'ont gagné par leur vertu, ou possédé héréditairement, ou reçu du choix de leur prédécesseur, ou, comme autrefois, en ont été investis par une décision du sénat, *Oratio* IV, 46. Cette énumération des conditions qui font le pouvoir légitime, et particulièrement cet hommage historique aux anciens droits électoraux du sénat romain, sont curieux sous la plume d'un écrivain grec du quatrième siècle.

¹ Ammien Marcellin, XX, 9.

² Ammien Marcellin, XX, 9.

³ Ammien Marcellin, XX, 9.

⁴ Zonaras, XIII, 10.

⁵ Ammien Marcellin, XX, 9.

cris furieux l'interrompirent : Nous voulons Julien Auguste ; ainsi l'ont décidé les soldats, les provinciaux, la République elle-même, restaurée par ses soins, mais encore exposée aux incursions des Barbares !¹

Léonas put considérer dès lors sa mission comme terminée. En sa présence Julien, par un tour d'une rare dextérité, venait de se faire de nouveau octroyer le titre d'Auguste. Si l'envoyé de Constance, battu sur l'objet principal, crut devoir insister sur les points secondaires, afin de rapporter au moins à son maître une demi-satisfaction, il ne fut pas plus heureux dans cette partie accessoire de ses efforts. Aucun compte ne fut tenu des nominations de magistrats qu'il avait été chargé de notifier à Julien. Celui-ci en accepta un seul, Nebridius, préfet du prétoire : encore eut-il soin de marquer que la promotion était faite de son propre choix. Il rejeta la candidature de Félix au poste de maître des offices, qu'il venait de donner à Anatole, l'un de ses secrétaires. Il nomma lui-même aux autres charges, sans s'inquiéter des choix de son collègue².

Quand, après ce complet échec, Léonas vint prendre congé, Julien lui remit une nouvelle lettre pour Constance. Cette seconde missive était écrite d'un tout autre ton que la première. Ammien Marcellin la qualifie d'injurieuse et mordante³. Il n'en parle que par ouï-dire, car, dit-il, on n'en a pu avoir communication, et, si l'on en avait connu le texte, il est été impossible de le publier⁴. Un historien très postérieur, Zonaras, qui eut peut-être pour cet épisode des documents qui avaient échappé à Ammien⁵, croit pouvoir donner sur elle des détails plus précis. D'après lui, la lettre reproduisait, en les aggravant encore, les propos tenus par Julien lors de sa première entrevue avec Léonas. Julien reprochait amèrement le passé à Constance, l'accusait de cruauté envers les membres de sa famille, et le menaçait de tirer un jour vengeance de leur mort⁶.

La conduite de Julien à ce moment paraît inexplicable, s'il n'est pas décidé à rompre tout de suite avec Constance. Mais précisément la rupture totale n'était alors ni de son intérêt, ni dans ses désirs. La suite des événements le montrera temporisant pendant de longs mois encore, et ne perdant que peu à peu, et à regret, l'espoir d'arriver à une entente. Dans une semblable situation, la lettre confiée à Léonas, comme les propos tenus à cet ambassadeur, révèlent un esprit d'une singulière inconséquence. Il semble qu'on voie commencer ici, dans une âme peu maîtresse d'elle-même, l'effet malsain du pouvoir absolu. Tant qu'il fut placé au second rang, obligé de surveiller chacun de ses actes et de peser chacune de ses paroles, Julien avait appris à pousser la prudence jusqu'à la dissimulation. Mais aujourd'hui que la fortune l'a élevé au rang suprême, il perd l'empire qu'il avait eu jusque-là sur sa volonté. Il ne sait plus résister à un

¹ Ammien Marcellin, XX, 9.

² Ammien Marcellin, XX, 9.

³ Ammien Marcellin, XX, 8.

⁴ Ammien Marcellin, XX, 8.

⁵ Les *Mémoires* d'Oribase. Pour cette raison, l'assertion de Zonaras, qui place à la suite de l'ambassade de Léonas l'envoi de la lettre injurieuse, paraît préférable à celle d'Ammien, qui dit que cette lettre fut envoyée en même temps que la première missive annonçant l'élévation de Julien au rang d'Auguste. Mais le témoignage d'un contemporain tel que Ammien rend impossible d'admettre l'hypothèse de Koch (*Kaiser Julian der Abtrünnige*, Leipzig, 1899, p. 466), d'après laquelle la lettre injurieuse de 360 serait une invention des ennemis de Julien, suggérée par ses épîtres de 361 au sénat de Rome et aux Athéniens.

⁶ Zonaras, XIII, 10.

premier mouvement. Il devient incapable de retenir l'expression de sa haine et de ses colères, au risque de nuire à ses intérêts, de compromettre ce qu'il voudrait sauver, et de se mettre en travers de sa propre diplomatie.

Chose singulière, en effet, l'ambassade manquée de Léonas, l'épître insultante de Julien, ne mirent pas fin aux négociations. L'état de demi-paix, demi-rupture, se prolongea pendant toute l'année 360, sans que ni Julien ni Constance ne se décidât à rendre infranchissable le fossé qui les séparait. On voyait partir de Gaule, avec l'aveu de Julien, et probablement inspirées par lui, des suppliques que les légions adressaient à Constance, pour lui demander de maintenir le bon accord entre les deux princes¹. Ceux-ci n'avaient pas cessé de correspondre, soit que Constance remit sous les yeux de Julien des griefs particuliers, comme l'arrestation de Lupicin et de ses compagnons², soit que Julien fit de nouveau l'apologie de sa conduite, en exaltant la fidélité presque filiale avec laquelle, disait-il, il avait rempli envers Constance ses devoirs de César³. Dans l'espoir, peut-être, d'effacer le souvenir de récentes injures, il continuait à signer ses lettres de ce seul titre⁴, tandis que Constance, intraitable dans son orgueil, persistait à lui écrire comme à un simple César, sans jamais lui donner le titre plus élevé dont l'avaient salué ses soldats⁵.

Il semble que la modération de langage et l'apparente modestie que montrait maintenant Julien ait fait illusion à Constance, au point de lui laisser oublier le mortifiant échec de l'ambassade de Léonas. C'est au moins ce que donne à croire la nouvelle mission confiée par lui à un envoyé tout différent. Se méprenant singulièrement sur les sentiments de son rival, Constance s'imagina qu'un personnage ecclésiastique saurait acquérir sur l'esprit de Julien un plus grand pouvoir de persuasion qu'un fonctionnaire civil, et que là où un questeur avait échoué, un évêque aurait des chances de réussir. Il se flattait que l'éloquence évangélique éveillerait chez le César un sentiment de repentir, comme sa propre éloquence avait naguère, dans un jour mémorable, fait tomber les armes des mains de Vétranion. Le personnel de prélats ariens, qui accompagnaient plus souvent la cour qu'ils ne résidaient dans leurs diocèses, ou au moins qui se tenaient toujours prêts à servir la politique de Constance, lui fournirait aisément le diplomate dont il aurait besoin pour cette suprême tentative. Son choix tomba sur un évêque, appelé Épictète, probablement le titulaire du siège de Centumcelles, connu par son zèle pour l'arianisme⁶. Constance le députa en Gaule, avec la mission de confirmer de vive voix à Julien les promesses de pardon contenues dans toutes les lettres qu'il lui avait envoyées jusqu'à ce jour, et d'obtenir en échange sa soumission. Mais pas plus par la bouche de cet envoyé que dans les diverses pièces de sa correspondance antérieure, Constance n'indiquait l'intention de laisser Julien en possession de la dignité que lui avait conférée l'armée des Gaules. Se considérant comme offensé, et par l'usurpation de Julien, et probablement aussi par le langage et les procédés qui avaient suivi,

¹ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 367.

² Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 361.

³ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 361.

⁴ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 367.

⁵ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 368. Voir Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 467, note 23.

⁶ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 368. La correction de Patin est approuvée par Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 454. Sur l'évêque arien Épictète, voir saint Athanase, *Ad solit.*

il lui garantissait sa grâce, mais demeurait intentionnellement muet sur tout le reste¹. Il ne promettait même pas la vie sauve aux amis de Julien, qui s'étaient plus ou moins compromis pour sa cause, et ce silence paraissait au prince et à son entourage être gros de menaces². C'était, encore une fois, négocier dans le vide. Les pourparlers repris de la sorte n'eurent aucun résultat.

L'été et l'automne de 360 ne furent pas seulement, pour Julien, remplis par une infructueuse correspondance et de vaines ambassades : au milieu de ces occupations, il trouva le temps de remporter sur les Barbares une nouvelle victoire³. Vers le mois de juillet, une tribu franque, établie entre l'Ems et la Lippe, les Attuaires, avait fait des incursions en territoire gaulois. Julien saisit avec joie cette occasion de recommencer la guerre. Ce n'est peut-être pas qu'il sentit, à ce moment, le désir de chercher pour lui-même de nouveaux sujets de gloire ; mais il était heureux d'avoir un prétexte pour arracher à l'oisiveté les troupes encore réunies, et pour faire cesser un séjour prolongé sur les bords de la Seine qui pouvait n'être pas sans inconvénients. L'inaction ne valait rien pour des hommes accoutumés à une existence active pendant l'été, et au séjour des villes pendant l'hiver seulement. Quand des soldats ont pris conscience de leur force pour faire ou défaire des empereurs, et se sont une fois érigés en pouvoir révolutionnaire, il est dangereux de les laisser trop longtemps sans un emploi plus régulier de leur intelligence et de leur courage. La guerre devient alors le dérivatif nécessaire, rend l'autorité au chef et rétablit la discipline. Julien n'eut pas de mal à rassembler ses soldats puisqu'il les avait à Paris sous sa main : et il les entraîna sans peine par l'appât d'une facile victoire. Traversant rapidement tout l'est de la Gaule, il franchit, au mois d'août, le Rhin près de Kellen⁴, et entra à l'improviste sur le territoire des Attuaires. Ceux-ci, que les difficultés des chemins, l'épaisseur des forêts, avaient jusqu'à ce jour défendus de l'invasion, et qui n'avaient jamais vu leurs villages occupés par des troupes romaines, ne se gardaient pas : ils furent défaits presque sans coup férir. On tua beaucoup de monde : on fit de nombreux captifs : enfin Julien accorda la paix. Il descendit ensuite le long du Rhin, rétablissant la domination romaine là où elle avait été ébranlée⁵, inspectant et réparant les postes de la frontière⁶, c'est-à-dire la ligne de châteaux élevés de place en place, en face de la Germanie, et reliés les uns aux autres soit par le cours du Mein ou du Neckar, soit par une muraille continue⁷. Arrivé à Bâle⁸ après une campagne de trois mois⁹, il rentra en Gaule par Besançon¹⁰.

¹ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 363.

² C'est ce qu'indiquent ces mots de Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 363.

³ Je pense qu'Épictète ne fut reçu par Julien qu'après l'expédition contre les Attuaires, c'est-à-dire dans les derniers mois de 360. Mais je ne vois pas de motifs suffisants pour reculer cette mission, comme le fait Koch (*Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 467), jusqu'en 361 : le moment des négociations était alors passé.

⁴ *Tricesimæ*.

⁵ Ammien Marcellin, XX, 10.

⁶ Ammien Marcellin, XX, 10.

⁷ Voir la description de ces *præsidia* du limes de la Germanie, dans Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 140-141.

⁸ *Rauracos*.

⁹ Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 535.

¹⁰ Ammien Marcellin, XX, 10 ; Julien, *Ép.* 38.

L'aspect de Besançon frappa Julien. Posée sur une montagne, au bord du Doubs, la ville lui apparut, dans son isolement, **comme une roche au milieu de la mer, inaccessible aux oiseaux mêmes**¹. Mais, de même que beaucoup d'autres villes de ce temps, elle était déjà entourée de ruines. **Vaste autrefois**, elle avait été **nouvellement réparée**, c'est-à-dire fortifiée à la manière des cités du quatrième siècle, qui, sacrifiant les faubourgs impossibles à défendre, se hérissaient et se resserraient dans une étroite ceinture de murailles. Comme on approchait de ces remparts, Julien eut un moment de vive émotion.

Un homme, portant besace et bâton, marchait vers lui. Julien tressaillit, en reconnaissant le costume d'un philosophe cynique. Il crut voir son ancien maître, l'éphésien Maxime, qui, pareil à, d'autres néoplatoniciens, revêtait habituellement, malgré ses goûts fastueux, la livrée du cynisme. Le rêve de Julien, pendant tout son séjour en Gaule, avait été d'attirer à sa cour les philosophes. Ceux-ci, généralement prudents, avaient mal répondu à son appel. Priscus, malgré de pressantes invitations, s'était dérobé² : en dépit de tous ses efforts, Julien n'avait point encore réussi à faire venir Maxime. Sa joie fut grande en croyant l'apercevoir. Un second regard lui montra son erreur. L'homme à la besace n'était pas Maxime. Ce n'était point, cependant, un inconnu pour Julien. **C'était un ami**, dit-il dans une lettre où il raconte à Maxime lui-même cet incident de voyage ; **mais non pas celui que j'attendais**³. A défaut de Maxime, Julien fut heureux de retrouver un adepte de cette philosophie étrange, qui confinait d'une part au stoïcisme, en l'exagérant, et d'autre part se rattachait, du moins pendant le quatrième siècle, au néoplatonisme, puisqu'elle comptait parmi ses admirateurs **le divin Jamblique** lui-même⁴. S'il savait flétrir les faux cyniques, à qui un manteau troué, une besace et un bâton tenaient lieu de vertus, Julien aimait les vrais cyniques, et se faisait gloire de leur ressembler⁵. Il était heureux de leurs visites, trop rares à son gré. Il en était même jaloux, car il avait des mots très durs pour les philosophes errants qui, dans les années précédentes voyageant en Italie, s'arrêtaient à la cour de Constance, et, soit par prudence, soit par indifférence, s'abstenaient d'aller saluer, de l'autre côté des Alpes, le néoplatonicien qui régnait sur la Gaule⁶.

Après avoir traversé Besançon, dont il admira et probablement visita **les temples autrefois magnifiques**⁷, Julien redescendit le cours du Rhône d'abord, puis celui de la Saône, pour aller prendre ses quartiers d'hiver à Vienne, la ville qui avait vu sa première entrée solennelle, cinq ans plus tôt.

Elle devait redevenir, peu après son arrivée, le théâtre de nouvelles fêtes. Le 6 novembre, Julien y célébra le cinquième anniversaire de sa promotion à la dignité impériale, ses *quinquennalia*. Il donna, de parti pris, un grand éclat à cette célébration. C'est comme Auguste qu'il voulut commémorer solennellement le jour où lui avait été conféré le titre de César. Dans les cérémonies civiles et militaires qui eurent lieu à cette occasion, on ne le vit point paraître la tête

¹ Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 535.

² Outre l'épître 71 (Hertlein, p. 593), envoyée de Gaule à Priscus, l'épître 44 (*ibid.*, p. 548), indiquée comme adressée à Libanius, a été probablement écrite à Priscus, peut-être aussi pendant le séjour de Julien en Gaule.

³ Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 535.

⁴ Julien, *Oratio* VI, contre les chiens ignorants, Hertlein, p. 243-244.

⁵ Voir *Oratio* VI, contre les chiens ignorants, et *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius.

⁶ *Oratio* VII, Hertlein, p. 289.

⁷ Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 535

ceinte, comme autrefois, d'un simple ruban ou d'un étroit cercle d'or, qui le faisait ressembler à un gymnasiarque couronné dans quelque concours : il portait comme Constance un lourd diadème, où étincelaient les pierreries¹.

On s'explique aisément pourquoi, rompant avec une habitude déjà établie, Julien avait préféré, pour l'hiver de 360-361, Vienne à Paris. Sans doute il voulut se rapprocher des Alpes pour être prêt à tout événement, dans la situation tendue où il se trouvait vis-à-vis de Constance. De Vienne mieux qu'ailleurs il serait à portée de la frontière, soit pour repousser une attaque, soit au contraire pour prendre l'offensive. Sans que ses résolutions fussent encore arrêtées, cette dernière pensée se présentait souvent à son esprit. Il l'examinait sous toutes ses faces, pesant le pour et le contre. Nuit et jour, dit Ammien, il formait des projets². Mais ses pensées revenaient toujours à se demander si la réconciliation avec Constance, qu'il avait longtemps désirée, était encore possible, ou s'il ne vaudrait pas mieux l'attaquer sans retard. Toujours aussi il se répondait que cette réconciliation, au cas où elle pût se faire, resterait peu solide, et que Constance, même apaisé en apparence, ne serait jamais qu'un dangereux ami. Il se rappelait avec inquiétude que jusque-là, dans les discordes civiles, Constance était toujours demeuré victorieux ; mais en même temps il songeait avec effroi à son frère Gallus, s'abandonnant par inertie à la trahison qui l'avait perdu³. Ses réflexions l'acheminaient peu à peu à une solution belliqueuse. La guerre ouverte lui semblait maintenant moins à craindre qu'une paix semée de pièges. Ou cette guerre, en inspirant à Constance une salutaire terreur⁴, l'amènerait à reconnaître sans arrière-pensée la souveraineté de Julien, ou elle se terminerait par la défaite, peut-être par la mort de l'orgueilleux suzerain, et laisserait ainsi à son vainqueur l'empire sans partage.

La superstition l'encourageait à cette criminelle espérance. Dans les pratiques divinatoires auxquelles il se livrait secrètement encore, mais avec une ardeur croissante, Julien trouvait un aiguillon continuel à son ambition. Tous les présages, recueillis avec soin, s'interprétaient dans un sens favorable à celle-ci. Un songe qu'il eut à Vienne acheva de fixer ses résolutions. Une nuit, pendant son sommeil, un génie, resplendissant de lumière, apparut à Julien, et lui récita, à plusieurs reprises, un quatrain de vers grecs, où était annoncée la mort prochaine de Constance⁵. Dans ce rêve de son esprit préoccupé, Julien vit sans hésiter une manifestation surnaturelle. Il lui sembla avoir entendu un oracle des dieux. Ses dernières agitations s'apaisèrent. Il reprit son sang-froid, et, irrévocablement décidé, ne s'occupa plus que d'augmenter ses forces et de se préparer à l'action, en homme qui ne doute plus du succès⁶.

Mais cette assurance ne lui fit pas négliger ses précautions accoutumées. S'il cessait de ménager Constance, il croyait encore utile de ménager l'opinion publique. Les chrétiens, surtout dans les villes, étaient nombreux et influents. L'Église des Gaules commençait à se remettre des maux causés par l'arianisme.

¹ Ammien Marcellin, XX, 1 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 46.

² Ammien Marcellin, XX, 1.

³ Ammien Marcellin, XX, 1.

⁴ Ammien Marcellin, XX, 1. Cf. Julien, *Ép.* 13, Hertlein, p. 493.

⁵ Voici ce singulier quatrain, tel qu'Ammien Marcellin le rapporte : Lorsque Jupiter sera près de sortir du Verseau, et que Saturne sera monté au vingt-cinquième degré de la constellation de la Vierge, Constance, empereur d'Asie, verra terminer ses jours par une mort triste et douloureuse.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 2.

Saint Hilaire était revenu d'exil. En même temps que les épreuves souffertes pour l'orthodoxie avaient accru son autorité, la connaissance qu'il avait, durant son séjour en Asie, acquise des hommes de l'Orient lui faisait voir sous un jour plus conciliant certains de ses adversaires, en lui montrant la possibilité de les ramener par la douceur et par une discussion calme à la vérité. La position prise par lui vis-à-vis des semi-ariens, parmi lesquels se trouvaient des hommes de bonne foi et de bonne volonté, avait été celle d'un docteur mûri par l'âge, par la souffrance, par l'étude, enclin à rechercher ce qui rapproche plus que ce qui divise. C'est dans cet esprit qu'en 358 ou 359, répondant de Phrygie à des questions posées par ses collègues de Gaule et de Bretagne, il leur avait adressé son livre des Synodes. Rentré en Gaule, il avait continué son œuvre tout à la fois d'apaisement et de fermeté, en provoquant la réunion d'assemblées d'évêques où bien des malentendus furent dissipés, tandis que les tenants obstinés des doctrines ariennes, comme son ancien adversaire Saturnin d'Arles, s'y voyaient formellement désavoués¹. C'est le moment aussi où le plus illustre des disciples de saint Hilaire, l'ancien soldat Martin, fondait dans les environs de Poitiers le premier établissement monastique de Gaule. L'état du christianisme se trouvait trop affermi ou trop florissant dans les Églises gallo-romaines pour que Julien, dans la situation encore critique de ses affaires, ne se sentit tenu vis-à-vis des fidèles à une grande prudence. En laissant voir dès lors le fond de ses sentiments, il eût craint de mécontenter non seulement une partie considérable de la population civile, mais même beaucoup de ses soldats². Aucun intérêt politique ne le pressait de s'attacher, par un acte précipité, la masse des païens, qui d'instinct sentaient en lui un ami, et se montreraient de toute façon favorables à quiconque se déclarerait contre Constance. C'est avec l'opinion chrétienne qu'il lui fallait encore compter. Aussi Ammien nous dit-il que, durant son séjour à Vienne, Julien, *afin de gagner la faveur de tous, et de ne trouver point d'opposants, feignait d'adhérer au culte chrétien dont il s'était secrètement détaché*³. Le 6 janvier était la fête de l'Épiphanie. Julien se rendit à l'église avec les fidèles, pria en leur compagnie, participa peut-être aux sacrements⁴. Ce sacrilège fut son dernier acte de christianisme.

On se rappelle la relation faite par Julien des circonstances de son usurpation. Écrivant, en 361, aux Athéniens, il raconte qu'au moment où des troupes investirent le palais, il se trouvait *dans une chambre de l'appartement de sa femme, encore vivante*⁵. Cette seule allusion à son veuvage se rencontre dans ses écrits, pourtant si prolixes. Hélène mourut à Vienne, avant la fin de 360. Ammien rapporte cette mort en passant, comme un événement de nulle importance⁶. Il ne dit point à quelle maladie la princesse succomba. Des bruits de diverse sorte coururent alors. Les uns racontèrent qu'elle était morte en couches. D'autres prétendirent que Julien l'avait répudiée, ou même l'avait fait empoisonner⁷. La répudiation est invraisemblable, et l'empoisonnement est certainement une calomnie. On en parlait encore, cependant, quelques années plus tard. Un ancien gouverneur de Phénicie, Polyclète, nommé, puis révoqué par

¹ Voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. VII, p. 444.458.

² Zonaras, *Ann.*, XIII.

³ Ammien Marcellin, XXI, 2.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 2.

⁵ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 366.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 1.

⁷ Zonaras, XIII.

Julien, prétendait l'avoir entendu affirmer par Elpidius, qui fut préfet du prétoire d'Orient sous Constance, en 361. D'après le récit prêté par Polyclète à Elpidius, Julien aurait donné de riches parures, héritage de sa mère, aux médecins qui soignaient Héléne pour les décider à l'empoisonner¹. Considérons ce récit comme une fable, mais ajoutons : il suffit que de telles rumeurs aient trouvé créance, et aient eu besoin d'être réfutées², pour montrer l'opinion que le public s'était faite de l'amour conjugal de Julien.

Dans une lettre de Julien, récemment découverte, se rencontre une phrase, qui laisse le champ ouvert à bien des conjectures : *Je prends à témoin tous les dieux et toutes les déesses, que je n'aurais pas supporté que quelqu'un fit connaître au public quels étaient mes rapports avec ma femme*³. Nous n'essaierons pas de deviner ce que signifient ces paroles, et nous leur attribuerons, comme le plus probable, un sens tout à fait anodin⁴. Mais, jetant un dernier regard sur la pâle figure de l'épouse de Julien, ombre légère qui passe à l'horizon de l'histoire, enveloppée de l'auréole d'un lent et secret martyr, nous nous figurerons assez aisément ce que dut être sa vie. Mariée, déjà mûre, à un homme qui ne l'aimait pas, chrétienne, ayant grandi dans une cour, étant restée apparemment fermée à toute influence hellénique, elle ne pouvait comprendre son mari, ni être comprise de lui. Aucune union d'esprit et de cœur n'exista entre ces deux êtres que, la politique avait liés ensemble. Les consolations de la maternité, qui eussent ramené le sourire sur les lèvres d'Héléne, lui furent refusées, peut-être traîtreusement enlevées. Elle vécut cinq ans, séparée de toutes ses habitudes, sans connaissances et sans amis, dans l'isolement d'une petite ville de Gaule encore à demi barbare. Elle vit, pendant ce temps, se creuser chaque jour davantage entre son frère et son époux cet abîme de ressentiments et de haine, que le sacrifice de sa personne avait paru destiné à combler. On s'imagine cette délaissée aimant malgré tout Julien, tremblant à chacune de ses expéditions, tremblant quand il fut proclamé Auguste, tremblant quand il rompit définitivement avec Constance. Et on la voit se consumer ainsi, jusqu'au jour où elle disparut tout à fait d'un monde où elle avait tenu si peu de place. Parmi les soucis qu'à ce moment l'ambition causait à Julien, on peut affirmer que la mort de sa femme passa pour lui presque inaperçue. Héléne ne laissa pas dans son souvenir plus de trace qu'elle n'en a laissé dans ses écrits. Julien se crut apparemment quitte envers elle quand il eut envoyé son corps à Rome, pour y être enterré dans un mausolée de la famille de Constantin⁵.

Ce mausolée est un charmant édifice de forme circulaire, construit sur la voie Nomentane, près de la basilique et de la catacombe de sainte Agnès. A la fois monument sépulcral et baptistère, il contenait au milieu, sous une coupole ornée de belles mosaïques, d'une grâce à la fois classique et chrétienne, la vasque destinée à l'administration du baptême ; au fond, une niche abritait, en face de la porte d'entrée, un grand sarcophage de porphyre. Dans ce sarcophage

¹ Libanius, *Ad Polycletem*, Reiske, t. II, p. 316-327.

² Libanius paraît avoir écrit son discours contre Polyclète en 365, deux ans après la mort de Julien ; voir Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 133, 203.

³ Julien, *Ép.* 1* ; *Revista di filologia*, 1889, p. 293.

⁴ Voir une note de Largajolli, *ibid.*, p. 296, note 4.

⁵ Sievers (*Das Leben des Libanius*, p. 223) se trompe en disant que Julien fit porter à Constantinople, le 6 novembre 360, le corps de sa femme Héléne. Le 6 novembre est la date de la célébration des *quinquennalia* de Julien ; et le corps d'Héléne fut porté, non à Constantinople, mais à Rome, sur la voie Nomentane, comme le dit Ammien (XXI, 1).

reposait déjà Constantina, femme de Gallus, et probablement fondatrice de la basilique de Sainte-Agnès : c'est près d'elle que sa sœur Hélène vint dormir son dernier sommeil. Le sarcophage, orné de bas-reliefs représentant des scènes de vendanges, est aujourd'hui au musée du Vatican¹

II. — L'expédition de Julien.

Rempli d'événements et d'inquiétudes pour Julien, l'hiver de 360-361 n'avait pas été moins agité pour Constance. Pendant que le César rebelle célébrait à Vienne ses *quinquennalia*, l'Auguste luttait en Orient contre les Perses.

Constance avait toujours su à la fois négocier et combattre. Aussi son premier soin, avant d'entrer en campagne, avait-il été de se faire un allié. L'amitié des rois d'Arménie était sans cesse disputée par les Romains et par les Perses. Dans ce duel entre les deux peuples, l'appui ou au moins la neutralité du prince qui, de ce massif montagneux, dominait tous leurs champs de bataille formait un précieux appoint. Presque toujours les maîtres de l'Arménie étaient demeurés fidèles à l'Empire. Sapor, cependant, s'efforçait depuis quelque temps de circonvenir le roi Arsace. Il mettait tout en œuvre, promesses et menaces, pour le détacher des Romains. Constance manda à Césarée ce douteux allié. Reçu avec de grandes démonstrations d'amitié, comblé de présents, Arsace se trouva bientôt enchaîné à la cause romaine par un lien nouveau. Il semble que Constance ait tenu toujours en réserve quelque princesse de la famille impériale dont l'alliance devait entrer dans les combinaisons de sa politique. C'est ainsi que ses deux sœurs, Constantine et Hélène, furent données en même temps que le titre de César à Gallus et à Julien. Cette fois, il pouvait disposer de la main d'Olympiade, fille du préfet Ablave, naguère fiancée toute jeune à son frère Constant. Il paya de ce mariage l'alliance du roi d'Arménie, à l'indignation de saint Athanase, qui, dans sa fierté romaine, ne put voir sans frémir celle qui avait été destinée à un empereur devenir l'épouse d'un roi barbare².

Ayant acheté ainsi l'amitié de l'Arménie, Constance quitta Césarée, et, suivant la voie qui traverse l'Anti-Taurus, se rendit à Mélitène ; de là il passa l'Euphrate à Samosate, et vint à Édesse, où devait se faire la concentration de son armée. L'objet de la campagne était la reprise de Bezabde, conquise quelques mois plus tôt par Sapor. Après un assez long séjour en Osrhoène, les troupes romaines se mirent en marche. Passant devant les ruines d'Amide, que naguère ses soldats n'avaient pu défendre, Constance fondit en larmes. On arriva à Bezabde. Le

¹ Ammien Marcellin, XXI, 1. — Sur le mausolée, connu sous le nom d'église de Santa Costanza, voir Armellini, *le Chiese di Roma*, p. 672, et *Il cimitero di S. Agnese*, p. 362. La notice du pape Silvestre, au *Liber pontificalis* (éd. Duchesne, t. I, p. 180), parlait d'un baptistère construit en ce lieu. M. Duchesne avait émis la conjecture (*ibid.*, p. 197, note 181) que ce baptistère était identique au mausolée constantinien. Cette conjecture est devenue une certitude depuis les fouilles de 1888, qui ont fait découvrir la vasque baptismale (*Bull. della comm. arch. com.*, 1888, p. 233). D'après le *Liber pontificalis*, Constantina y fut baptisée par le pape Silvestre, ainsi que Constantia, sœur de Constantin et femme de Licinius. Une inscription en vers, existant autrefois dans l'abside de la basilique de Sainte-Agnès (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 44), attribue la fondation de cette basilique à Constantin. — Cette sépulture dans une église indique qu'Hélène était demeurée chrétienne.

² Ammien Marcellin, XX, 11 ; saint Athanase, *Ad solit.*

siège commença, et pendant plusieurs jours fut mené avec une véritable furie ; puis, désespérant d'emporter la place de vive force, Constance résolut d'en faire le blocus : enfin, dérangé par de fréquents orages et des pluies continuelles, qui rendirent le sol argileux de la Mésopotamie intenable pour ses troupes, il se décida à s'avouer vaincu, par les éléments plus encore que par les hommes, et, battant en retraite, vint prendre ses quartiers d'hiver à Antioche¹, à peu près au même moment où Julien, vainqueur des Attuaires, prenait les siens à Vienne.

Constance trouva à Antioche le préfet du prétoire de Julien, Florentins, qui avait, comme nous l'avons dit, quitté la Gaule sans être inquiété, malgré ses démêlés avec le César. Constance écouta favorablement la relation que lui fit ce magistrat : puis il le nomma préfet du prétoire d'Illyrie, et, voulant lui donner une marque plus éclatante encore de son approbation, le choisit pour être un des consuls de 361 ; l'autre consul devait être Taurus, préfet du prétoire d'Italie².

L'année 361 s'ouvrit à Antioche par une fête. Constance se remaria en troisièmes noces³. Il avait porté peu de temps le deuil d'Eusébie. Celle-ci était morte l'année précédente, probablement quelques mois avant Hélène. *C'était, dit Ammien, une femme supérieure par la beauté comme par la vertu, et demeurée bonne dans ce comble de la fortune*⁴. Cette phrase de l'historien semble détruire les calomnies dont en un autre endroit de son livre il s'était fait l'écho. On sait l'influence bienfaisante et discrète exercée par Eusébie sur la carrière de Julien. Sa mort acheva de précipiter les événements, en rompant le dernier lien qui unissait Julien à Constance. Avec elle disparaissait la seule personne qui, ayant naguère sauvé le jeune prince, puis ayant été le principal auteur de son élévation, eût peut-être eu encore assez d'adresse et d'autorité pour faire accepter par l'un et par l'autre sa médiation conciliante. La nouvelle impératrice, Faustine, était probablement une inconnue pour Julien : elle ne pouvait avoir acquis assez d'expérience politique ou assez d'empire sur l'esprit de son époux pour jouer le rôle de pacificatrice, que seule Eusébie eût été capable d'assumer.

Aussi voyons-nous maintenant les préparatifs de la guerre entre les deux souverains se poursuivre ostensiblement. L'attitude de plus en plus décidée et hostile de Julien rend celle-ci désormais inévitable, et il est visible qu'elle va éclater à brève échéance.

Dans l'antiquité comme de nos jours, l'argent est le nerf de la guerre. Il fallut, de part et d'autre, recourir à des mesures financières préalables. A en croire Julien, sa popularité était alors si grande en Gaule, que tous les habitants de cette vaste contrée firent une souscription pour lui venir en aide⁵. Probablement y a-t-il beaucoup à rabattre de cette assertion ; mais il est vraisemblable que les partisans les plus déclarés du César s'imposèrent volontairement, afin de mettre à sa disposition les sommes nécessaires à une expédition lointaine. Julien ne s'en contenta point : il demanda aussi des subsides, *beaucoup d'or et d'argent*, aux nations barbares qu'il avait vaincues⁶. Restait à augmenter son armée, et aussi à pourvoir au service des nombreuses garnisons qu'il était nécessaire de laisser

¹ Ammien Marcellin, XX, 11. — Sur la date de la retraite de Constance à Antioche, voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 447 et 689.

² Ammien Marcellin, XXI, 6.

³ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁵ Julien, *Misopogon*, Hertlein, p. 465.

⁶ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 369.

dans un pays aussi exposé que la Gaule aux incursions du dehors. Julien accepta des enrôlements volontaires¹ : à la même date, probablement, doit être rapportée une mesure dont parle Libanius, sans en marquer l'époque précise. Julien, raconte ce panégyriste², rappela sous les drapeaux d'anciens soldats de Magnence, qui avaient été cassés de leurs grades ou licenciés après la défaite de celui-ci, et dont un grand nombre, réduits depuis huit ans à la misère, infestaient les grands chemins, brigands ou vagabonds. Il leur ouvrit de nouveau les cadres de son armée, et de ces désespérés se fit des partisans, que ne devait retenir aucun scrupule.

Les mêmes soins s'imposaient à Constance, mais dans des proportions et avec des difficultés plus grandes. Installé, à ce moment, aux extrémités de l'Orient romain, Constance était très loin des contrées où armait Julien : de plus il se trouvait, à l'heure même, engagé dans une guerre active avec les Perses. Il lui fallait à la fois garder la ligne de l'Euphrate et celle des Alpes, la première contre Sapor, la seconde contre Julien. Pour subvenir, dit Ammien, **tout ensemble à la guerre extérieure et à la guerre civile**³, Constance fut obligé d'établir, dans les contrées qui lui étaient soumises, un impôt spécial, frappant indistinctement chaque citoyen : tous les rangs, toutes les professions étaient taxés et contraints de fournir des uniformes, ou des armes, ou des machines de guerre, ou des vivres, ou des chevaux, ou de l'argent⁴. En même temps il fit en Orient de grandes levées d'hommes, à la fois pour créer de nouveaux régiments de cavalerie et pour renforcer l'effectif des légions, qui étaient à cette époque réduites à moins d'hommes que ne comportait l'état normal de chacune⁵. Cependant, comme la nécessité immédiate de ses affaires le contraignait d'ajourner tout envoi de soldais en Occident, au point qu'il était même obligé d'appeler en Orient les garnisons de l'Illyrie⁶, il ne put munir de troupes romaines les passages des Alpes. Il fut obligé de demander aux tribus barbares les plus voisines du nord de l'Italie de défendre ces passages contre les milices de Julien, si celles-ci tentaient de les franchir⁷. Mais peu confiant apparemment dans de tels auxiliaires, et prévoyant une occupation prochaine de la péninsule par les troupes de Julien, il envoya en même temps par mer en Afrique le notaire Gaudentius, jadis brouillé avec le César. Gaudentius reçut l'ordre de mettre en état de défense les côtés qui faisaient face aux rivages italiens, afin d'intercepter toute communication entre les deux pays, et d'empêcher Julien, soit, en cas de succès, d'étendre sa domination à l'Afrique, soit, en cas d'échec, d'y chercher un refuge⁸. En même temps, pour ne rien négliger, et en prévision du cas où quelque grande victoire en Orient, toujours espérée, le mettrait en position de prendre un jour l'offensive, Constance fit d'avance préparer de grands approvisionnements de blé, en deux endroits, à Bregentz, sur le lac de Constance⁹, et dans le voisinage des Alpes Cottiennes, peut-être à Turin¹.

¹ *Misopogon*, Hertlein, p. 465.

² Libanius, *Ad Julianum consulem*.

³ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 6.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁷ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 368.

⁸ Ammien Marcellin, XXI, 7.

⁹ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 368. On s'accorde généralement à traduire Βριγαντία par Bregentz : quelques-uns cependant y voient Briançon, en

Comme tout l'indiquait, Julien, qui avait pacifié les frontières des Gaules, et n'avait plus que quelques Barbares à châtier, fut prêt le premier. Un acte hardi, où il entraînait bien quelque violation du droit des gens, puis une rapide expédition, achevèrent de le dégager de ce côté, et de laisser pour tout le reste le champ libre à son ambition.

Au commencement de 361, il avait appris que des bandes, sorties des États de Vadomaire, dévastaient les confins de la Rhétie². Vadomaire était ce chef germanique, établi aux environs de Bâle, qui en 359 avait eu une entrevue avec Julien. Il était depuis longtemps l'allié des Romains, mais un allié peu sûr, toujours prêt à flatter et à trahir. Quand il écrivait à Julien, il lui donnait le titre de Seigneur, d'Auguste, et poussait l'adulation jusqu'à le traiter de dieu. Mais on saisit une lettre de lui à Constance, où se lisaient ces mots : **Ton César est insubordonné**³. Julien envoya contre les pillards le comte Libino, avec un détachement de Celtes et de Pétulants. Libino attaqua trop vite, et fut tué : dans le combat qui suivit, les Barbares avaient la supériorité du nombre : il y eut du côté des Romains des tués et des blessés. La situation eût pu devenir périlleuse, et peut-être la Germanie vaincue eût-elle relevé la tête, si Vadomaire, jetant le masque, avait pris le commandement de ses soldats et déclaré la guerre. Julien résolut de lutter de ruse avec l'astucieux Barbare. Feignant de le considérer encore comme un ami et un allié, il lui envoya le secrétaire Philagre. Celui-ci était porteur d'un pli cacheté : il avait l'ordre de ne l'ouvrir qu'après avoir attiré Vadomaire sur la rive gauche du Rhin. Le Barbare passa le fleuve avec assurance, et vint au-devant de l'envoyé de Julien. Il accepta même de souper le soir avec lui chez le commandant du poste romain le plus proche. Philagre ouvrit alors le pli, y vit ses instructions, et vint prendre place parmi les convives. A la fin du repas, il fit arrêter Vadomaire, et donna en sa présence lecture des ordres

Dauphiné : cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 460. Talbot a traduit ici Briançon.

¹ Cf. Koch, *Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 469. Le même auteur fait observer que le nombre de médimnes indiqué par Julien est soit altéré dans le texte, soit fortement exagéré. La même remarque avait déjà été faite, sur cet endroit, par le traducteur français Talbot.

² On répandit le bruit que Vadomaire avait agi ainsi en vertu d'instructions de Constance, qui lui avait écrit d'envahir les provinces voisines, afin que Julien, retenu par cette diversion, n'osât sortir des Gaules (Ammien Marcellin, XXI, 3). Rapportant ce bruit, Ammien ajoute que nulle preuve positive ne le corroborait. Probablement celui-ci provint d'une affirmation qui se trouve dans la lettre de Julien aux Athéniens. Julien accuse Constance non seulement d'avoir, comme nous l'avons raconté, et comme il est vraisemblable, fait surveiller par des auxiliaires ou par des alliés barbares les passages des Alpes, mais encore d'avoir **payé des Barbares pour ravager le territoire des Gaules**. Julien assure avoir saisi les lettres de Constance à ces Barbares (Hertlein, p.368). Libanius (*Epitaphios Juliani*, Reiske, t. I, p. 558) reproduit la même assertion. L'histoire impartiale hésite à l'admettre. **Ce pouvoit bien estre une fiction et un mensonge de Julien**, écrit Tillemont (*Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 460). Il est probable, en effet, que si Julien avait saisi de telles lettres, il en eût reproduit le texte dans quelqu'un de ses écrits, et les historiens postérieurs l'auraient connu. Ammien, cependant, l'ignore, et se réfère seulement au bruit public. Les historiens modernes Becker (*Kreusnacher Programm*, 1886, p. 28-29) et Koch (*Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 470-472) ont, comme Tillemont, mis en doute l'assertion de Julien : Koch la traite même de **faux témoignage**, et déclare qu'elle rend suspecte la véracité de ses récits.

³ Ammien Marcellin, XXI, 4. C'est peut-être cette lettre insignifiante qui fit inventer à Julien une correspondance compromettante entre Constance et Vadomaire.

dont il était porteur. Prisonnier, Vadomaire fut conduit à Bâle, où était Julien : les gens qui l'avaient accompagné furent renvoyés dans leurs foyers. Julien reprocha à Vadomaire sa duplicité, et le relégua en Espagne.

Délivré ainsi, par une vraie ruse de Barbare, d'un des plus dangereux parmi les chefs barbares, Julien résolut de frapper un dernier coup. Au mois de mai 361, une rapide expédition le porta au bord du Rhin, dans les parages où avait été tué Libino. Julien traversa le fleuve, la nuit, en grand silence, avec quelques cohortes auxiliaires, choisies parmi les plus agiles. On tomba à l'improviste sur les peuplades germanes, épouvantées par le bruit inattendu des armes, par les glaives tirés du fourreau, par les traits lancés de tous côtés. Quelques Alemans furent tués. Beaucoup demandèrent grâce, abandonnèrent ce qu'ils possédaient, et se rendirent prisonniers. Julien accorda enfin, à ceux qui furent laissés dans le pays, une paix qu'ils promirent de ne jamais troubler¹.

Julien était désormais rassuré sur la Germanie. Il était certain d'y laisser après lui la terreur. Revenu à Bâle, il n'eut plus qu'une pensée : gagner de vitesse son adversaire. Une déclaration de guerre nettement formulée lui parut valoir mieux que la prolongation d'une situation ambiguë, où ses forces s'usaient sans résultat². Son parti étant ainsi irrévocablement pris, la superstition eut son tour. Il voulut appeler les dieux à son aide, et mettre sous leur protection l'entreprise hasardeuse où il allait se jeter. Son désir eût été d'offrir publiquement un sacrifice, en présence de l'armée. Mais il n'était point encore sûr de la religion de ses soldats³. Parmi eux, beaucoup étaient chrétiens. Une profession de foi païenne eût peut-être ébranlé d'une manière dangereuse leur fidélité. Julien se résolut à dissimuler pendant quelque temps encore, et à ne se déclarer païen que quand, l'armée étant en marche, et chacun se trouvant déjà compromis pour sa cause, il n'y aurait plus pour personne moyen de reculer. Pour le moment il se contenta d'un acte de dévotion privée. *J'ai d'abord, dit-il, offert mes résolutions aux dieux qui voient et entendent toutes choses*⁴. A la prière il joignit l'immolation des victimes. *Je sacrifiai pour le succès de mon voyage, et trouvai les présages favorables*⁵. Ammien donne ici plus de détails que ne voulut, peut-être, en donner Julien. Dans ce sacrifice, auquel furent seuls admis les intimes confidents des sentiments religieux du prince, *Bellone*, dit l'historien, fut apaisée selon un rite secret⁶. Il semble faire entendre, par cette expression laissée à dessein vague et mystérieuse, que Julien immola des victimes moins à la Bellone italique, honorée à Rome dès les origines de son histoire, qu'à la Bellone de Comane, l'étrange et farouche déesse orientale dont le culte orgiastique jouissait d'une grande faveur au quatrième siècle. Le culte de celle-ci avait probablement fourni à celui de Cybèle la cérémonie sanglante du taurobole⁷ : il se peut que ce soit là le rite secret dont parle Ammien : Julien, à l'insu de ses soldats, se serait préparé à la guerre en se baignant dans le sang d'un taureau.

¹ Ammien Marcellin, XXI, 5 ; Jean d'Antioche, *fragm.* 177 (dans Müller, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 605).

² Ammien Marcellin, XXI, 5.

³ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁴ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 368-369.

⁵ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 369.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁷ Voir F. Cumont, *le Taurobole et le culte de Bellone*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1901, p. 97 et suiv.

Ayant ainsi satisfait sa dévotion, Julien fit, le même jour¹, convoquer, au son des trompettes, toute son armée. Assis sur un siège de pierre, d'une voix plus claire que d'habitude², dit Ammien, il adressa aux soldats un discours que l'historien rapporte en ces termes³ :

Je pense que depuis longtemps, mes braves compagnons, animés par la grandeur de vos exploits, vous vous êtes mis tacitement d'accord sur l'urgence de prévoir et de préparer les événements que nous espérons. Car le soldat, fort de ses actions glorieuses, doit plus écouter que parler : de même qu'un chef digne de ce nom doit désirer les seules choses qui méritent l'approbation et les louanges. Afin donc que j'expose en moins de mots ce que j'ai décidé, accordez, je vous prie, une attention bienveillante à mon bref discours.

Uni à vous, par la volonté du Dieu du ciel, dès les premières années de ma jeunesse, j'ai arrêté les irruptions continues des Alemans et des Francs, et mis un terme à leurs ravages : grâce à nos communs efforts, j'ai fait que les armées romaines peuvent librement parcourir le Rhin : j'ai opposé un front inébranlable aux menaces et aux attaques de nations puissantes, appuyé que j'étais sur votre intrépide courage. Témoins des travaux que nous avons accomplis, les Gaules, relevées après tant de deuils et de si longues épreuves, rediront notre œuvre à la postérité.

Maintenant que par l'autorité de vos suffrages, et cédant à la nécessité, j'ai été élevé au rang d'Auguste, je veux, avec l'aide de Dieu et avec votre concours, accomplir de grandes choses, si la Fortune favorise mes desseins : fort de ce qu'une armée si juste et si vaillante m'a jugé sage et modéré dans la paix, prudent et réfléchi dans la conduite de guerres fréquentes contre des nations coalisées. Afin donc de prévenir, par notre étroite union, les difficultés qui nous attendent, suivez la voie que je crois bonne pendant que les circonstances sont favorables à nos désirs. Les provinces illyriennes ne sont point défendues : marchons-y sans retard : occupons les extrêmes limites de la Dacie : l'événement nous montrera ensuite ce qu'il faut faire.

A l'exemple des chefs qui ont foi dans leurs hommes, je vous demande de me jurer obéissance et fidélité. Pour moi, je mettrai mon soin accoutumé à ne rien faire de téméraire ou de timide, et je prouverai à qui le demandera mon incorruptible volonté de travailler en toute chose pour le bien commun. Mais, ce que je vous recommande avant tout, veillez à ce que votre ardeur ne vous entraîne pas à nuire aux intérêts des particuliers : souvenez-vous que nous nous sommes illustrés moins encore en taillant en pièces d'innombrables ennemis qu'en assurant la tranquillité et le salut des provinces⁴.

Ce discours — où le nom de Dieu est deux fois prononcé, d'une manière qui ne pouvait ni blesser les païens ni inquiéter les chrétiens — fut, ajoute l'historien, reçu de tous comme un oracle. L'émotion parut générale. Les soldats frappaient sur leurs boucliers, et, poussant des cris, saluaient Julien des titres de grand

¹ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 369.

² Ammien Marcellin, XXI, 5.

³ Il semble que la version donnée par Ammien de ce discours ait été écrite après coup. Elle ne ressemble pas au court résumé que Julien a fait de ses paroles dans la lettre aux Athéniens (Hertlein, p. 389) ; mais surtout on trouve dans le dernier paragraphe du texte d'Ammien le programme de l'expédition future dessiné avec trop de précision pour n'avoir pas été rédigé après son accomplissement.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 5.

général, de vainqueur des nations et des rois. Chacun prêta le serment demandé : les soldats le prononcèrent d'abord, touchant leur tête de leur glaive, et accompagnant de terribles imprécations la promesse de sacrifier, s'il le fallait, leur vie pour Julien. Tous les officiers, puis tous les fonctionnaires de la cour et de la maison du prince, répétèrent la même formule. Un seul refusa courageusement ; c'était le nouveau préfet du prétoire, Nebridius. **Jamais, dit-il, je ne pourrai me lier par serment contre Constance, qui m'a comblé de bienfaits.** Des soldats, furieux, se jetèrent sur Nebridius, et voulurent l'égorger mais Julien le sauva, en le couvrant d'un pan du manteau impérial. Rentré dans le palais, le César y retrouva Nebridius, qui se jeta à ses pieds, et le supplia de lui tendre la main en signe de pardon. **Que restera-t-il donc à mes amis,** répondit Julien, **si je te permets de toucher ma main ? mais va, en sûreté, où tu voudras.** Nebridius se retira dans ses terres, en Toscane¹.

Pendant que Julien se préparait ainsi à faire le pas décisif, Constance, à l'autre extrémité de l'Empire, attendait de pied ferme l'attaque des Perses. Il faut avouer que le beau rôle, à ce moment, paraît être de son côté, et que, vu de loin, avec les idées du patriotisme moderne, celui de son rival se présente sous un assez vilain jour. Julien, rompant la paix qui, si précaire qu'elle fût, avait depuis un an maintenu la tranquillité du monde romain, va se jeter brusquement sur Constance, au risque de l'empêcher de défendre les provinces orientales contre un ennemi plus redoutable pour celles-ci que ne l'avaient été pour la Gaule les Francs et les Germains : car eux cherchaient surtout à piller, et les Perses voulaient conquérir. Non seulement cette pensée ne l'arrête pas, mais elle ne semble pas même s'être présentée à son esprit. Il accuse Constance de soudoyer contre lui les Barbares, et ne craint pas de profiter des embarras que les Perses causent à Constance. Celui-ci est obligé de se garantir de toutes parts, et de se défendre à la fois contre l'ennemi du dedans et contre l'ennemi du dehors. La guerre civile éclate sur ses derrières au moment où il est obligé de faire face, devant lui, à la guerre étrangère. On va voir jusqu'où, dans cette dernière, ses mouvements s'en trouvèrent paralysés, et comment, par le péril où le mettait l'hostilité de Julien, il fut privé, vis-à-vis des Perses, d'une partie de ses moyens.

Toujours confiant dans les ressources de sa diplomatie, Constance avait depuis quelque temps déjà essayé de tourner contre ceux-ci les satrapes et les petits princes indépendants établis au-dessus du Tigre. Il avait achevé de s'attacher par des présents Arsace, roi d'Arménie, et aussi Méribane, roi des Ibères². Ces précautions prises, il était parti d'Antioche, vers le commencement de mai, avait passé l'Euphrate, et s'était établi à Édesse. De ce poste d'observation il attendait, non sans incertitudes, les mouvements de Sapor. Il eût aimé à tenter, en cette saison plus favorable, un nouveau siège de Bezabde ; mais il craignait, s'il s'avancait trop en Orient, de laisser la Mésopotamie dégarnie de troupes. Il redoutait surtout d'exposer ses soldats, dont il aurait besoin tout à l'heure contre Julien³. Cette pensée lui interdisait de s'engager trop avant. Obligé de suivre les conseils de la prudence, et de ménager des forces qui, même victorieuses des Perses, auraient à combattre ensuite un ennemi nouveau, il dut se contenter d'envoyer en avant le maître de l'infanterie, Arbetio, et le maître de la cavalerie, Argilo, en leur donnant pour instructions de ne point exposer leurs troupes,

¹ Ammien Marcellin, XXI, 6.

² Ammien Marcellin, XXI, 5.

³ Ammien Marcellin, XXI, 13.

d'éviter tout combat sérieux, et de battre en retraite dès que l'ennemi aurait fait irruption au delà du Tigre. Lui-même, avec le gros de l'armée, restait en seconde ligne, appuyé sur les places fortes de la Mésopotamie¹.

Constance passa l'été dans cette situation purement défensive, l'œil fixé sur les Perses, et en même temps l'oreille attentive à tous les bruits venant de l'Occident. Bientôt il reçut la nouvelle des premiers mouvements et des premiers succès de Julien. Le passage de l'état de paix à l'état de guerre officielle se marque dans l'intitulé des lois promulguées pendant cette période de 361 : une loi du 18 juin l'est encore au nom de Constance Auguste et de Julien César² : une loi du 29 août ne porte plus que le nom de Constance seul³. C'est qu'à ce moment le doute n'existait plus : Julien, depuis plusieurs semaines, était déjà en route pour l'Orient avec son armée.

Dès le lendemain du jour où, ayant passé la revue de ses troupes et reçu leur serment, il avait tout à fait jeté le masque, Julien hâta les derniers préparatifs. L'administration et le commandement furent entièrement réorganisés. L'un des amis de la première heure, Salluste, qui, dès la révolution de Paris, était accouru du fond de la Thrace, où l'avait naguère relégué Constance, fut nommé préfet du prétoire des Gaules. Mais le même titre fut aussi donné à Germanianus, choisi pour succéder à Nebridius. Il y eut ainsi deux préfets des Gaules, dont l'un, Salluste, reçut la mission de confiance de gouverner le pays après le départ de l'empereur, et dont l'autre, Germanianus, devait suivre celui-ci à la guerre. Nevitta fut nommé maître de la cavalerie, en remplacement de Gumohaire, dont se défiait Julien ; Jovius fut nommé questeur, Mamertin intendant des finances, Dagalathe préfet des domestiques : d'autres grades civils ou militaires furent distribués à des hommes d'une fidélité ou d'une compétence éprouvées⁴. Ces soins pris, l'armée, dont l'itinéraire jusqu'en Pannonie avait d'avance été réglé par écrit⁵, put se mettre en marche.

Elle était forte de vingt-trois mille hommes⁶. Sans doute, les armées romaines ne furent jamais très nombreuses ; sans doute encore les garnisons de l'intérieur et surtout de la frontière de la Gaule retinrent une quantité relativement considérable de soldats : cependant l'on s'étonne que Julien, après tous les efforts dont il nous a entretenus, n'ait pu mettre sur pied que ce petit nombre de combattants. Afin de donner l'illusion d'une armée plus considérable, il divisa ses troupes en deux corps, qui devaient suivre des chemins différents : l'apparition simultanée de ses soldats en divers lieux frapperait l'esprit des populations et ferait croire à la marche de forces imposantes⁷. L'un de ces corps fut mis sous le commandement du questeur Jovius et du général de cavalerie Jovinus il devait s'avancer par la Haute Italie. L'autre, conduit par Nevitta, dut longer le versant opposé des Alpes, par la Rhétie et le Norique. L'un et l'autre reçurent pour consigne de marcher avec la plus grande vitesse, en se gardant avec soin le jour et la nuit, comme s'ils eussent été toujours en présence d'un ennemi prêt à les surprendre⁸. Le lieu désigné pour la concentration, et vers lequel ils devaient

¹ Ammien Marcellin, XXI, 13.

² *Code Théodosien*, II, xx, 1 ; *Code Justinien*, III, xxix, 9.

³ *Code Théodosien*, VIII, iv, 7 ; *Code Justinien*, I, III, 4.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 8.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁶ Zosime, III, 10.

⁷ Ammien Marcellin, XXI, 8.

⁸ Ammien Marcellin, XXI, 8.

tendre chacun de leur côté, était Sirmium, capitale de la Pannonie. Les deux corps se composaient apparemment d'environ dix mille hommes chacun ; car Zosime nous apprend que Julien se réserva trois mille soldats choisis, avec lesquels il se proposait d'opérer séparément¹. Son dessein était de remonter par la Forêt Noire, avec cette troupe d'élite, une escorte plutôt qu'une armée², et de gagner tout de suite le Danube.

J'ai à raconter maintenant l'une des expéditions les plus extraordinaires dont les annales militaires aient gardé le souvenir, l'aigle volant sinon [de clocher en clocher](#), au moins de ville en ville³ à travers toute la partie centrale, la plus peuplée et la mieux fortifiée, de l'Empire romain, et conduisant en six mois Julien et sa petite armée des Alpes jusqu'à Constantinople. Malheureusement l'expédition de Julien contre Constance ne nous a été contée que par ses panégyristes ou ses admirateurs, Mamertin, Libanius, Zosime : Ammien lui-même, qui n'en fut pas témoin, puisqu'à cette époque il était en Asie, n'en a probablement écrit le récit que d'après des renseignements donnés avec partialité. On aurait besoin de savoir si, dans cette marche prodigieuse, il n'y eut pas plus de bonheur encore que de génie ; si la hardiesse de Julien ne fut pas avant tout servie par la situation de son rival, qui était à ce moment obligé de tenir presque dégarni de troupes le centre de l'Empire romain, afin de concentrer la totalité de ses forces vers l'est ; et si, au cas où une fortune plus clémente eût laissé à Constance, délivré à temps des Perses, le loisir de se retourner, avec toutes ses légions, contre Julien, celui-ci n'eût point payé cher son audace⁴. Ammien Marcellin, qui, même en relatant les faits dans le sens le plus optimiste, conserve la liberté de son jugement, semble le faire entendre. [Julien](#), dit-il, [se livra avec témérité aux hasards d'une fortune douteuse](#)⁵. Servi par un concours inouï de circonstances qui le fit triompher sans combattre, il laisse derrière lui la trace lumineuse d'un grand général et d'un héros : vaincu, l'histoire n'eût peut-être vu en lui qu'un aventurier.

Ces réserves faites, on peut suivre avec moins de scrupule les seuls narrateurs qui nous aient fait connaître la promenade de Julien et de ses généraux à travers l'Europe mal défendue. Il convient d'ajouter que nous sommes surtout renseignés sur la marche du petit corps de trois mille hommes que l'empereur menait avec lui. Mamertin, qui l'accompagnait, l'a racontée avec l'enthousiasme d'un panégyriste officiel, Ammien en termes plus sobres et avec une admiration qui n'exclut pas le sang-froid. Des deux corps plus importants confiés à Jovius et à Nevitta, on ne sait à peu près rien jusqu'à leur arrivée en Pannonie. On voit seulement que, conformément aux espérances de Julien, ils répandirent devant eux la terreur. C'est ainsi qu'après l'entrée de Jovius dans sa province, Taurus, préfet d'Italie, partit en poste, franchit les Alpes Juliennes, et, prenant au passage le préfet d'Illyrie, Florentins, son collègue dans le consulat, s'enfuit avec lui vers Constance, de toute la vitesse de chevaux réquisitionnés à chaque relai⁶. Jovius eut la chance de saisir une correspondance politique de Taurus avec son

¹ Zosime, III, 10.

² Ammien Marcellin, XXI, 8.

³ Ammien Marcellin, XXII, 2.

⁴ Si partial que soit saint Grégoire de Nazianze, son opinion ici mérite d'être soulignée. *Oratio* IV, 48.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 9.

maître¹, et de s'emparer des approvisionnements réunis au pied des Alpes Cottiennes² ; c'est probablement entre les mains de Nevitta que tombèrent les dépôts de blé formés à Bregentz³. Mais pour les détails de la marche, pour les épisodes du voyage, pour les dangers courus ou évités, ces deux corps n'ont pas eu d'historien. Tous les regards de l'histoire se sont portés sur Julien et son escorte. Parti de Bâle après ses lieutenants, il avait suivi d'abord la rive droite du Rhin, puis il s'était dirigé par les voies militaires qui coupaient le limes de la Rhétie. La renommée volait en quelque sorte devant sa petite troupe, annonçant aux populations l'arrivée d'un prince célèbre par ses victoires, et grossissant au delà de toute mesure le nombre de ses soldats⁴. Les habitants de toutes les cités, dit Mamertin, sortaient des murs pour regarder le César : femmes, enfants, jeunes filles, vieillards, se groupaient sur son passage, se montrant les uns aux autres le jeune général qui, le front en sueur, la barbe et les cheveux blancs de poussière, mais les yeux étincelants, semblait ne pas connaître la fatigue⁵. Il allait à marches forcées⁶ : cependant, si l'on en croit Mamertin, il trouvait le temps, sur sa route, de donner des ordres et de faire des réformes d'administration. La seule annonce de son approche mettait en fuite les Barbares voisins de la frontière⁷. Il arriva ainsi, sans rencontrer de résistance, à la première station qu'il s'était marquée, c'est-à-dire au point où le Danube commence à être navigable⁸.

Julien n'avait pas de navires ; mais il comptait qu'un coup de main heureux le rendrait maître de la flottille de guerre qui évoluait sur le Danube. La fortune, peut-être la trahison, la lui livrèrent tout de suite. Il est probable qu'il avait noué des intelligences avec quelques-uns au moins de ses chefs, car il se trouva, comme par hasard, qu'un grand nombre de navires étaient mouillés à l'endroit où il atteignit le fleuve, et il n'eut, en quelque sorte, qu'à étendre la main pour les prendre⁹. Comme de la capture de ces navires dépendait en grande partie le succès de son entreprise, on croira volontiers que le hasard ne les avait pas seul rassemblés en ce lieu. Julien s'y embarqua aussitôt avec ses soldats. Au rapport d'Ammien Marcellin, on navigua sans bruit, rapidement, ne s'arrêtant devant aucune ville, soit pour s'y ravitailler, soit pour la conquérir, et l'on put ainsi, en quelques jours, arriver à l'improviste au cœur de la Pannonie¹⁰. Mamertin, qui était de l'expédition, mais qui, panégyriste, avait intérêt à embellir et à amplifier toute chose, raconte la navigation d'une manière bien différente. Il montre la flottille s'avançant noblement sur le fleuve, avec le vent dans les voiles, au bruit des rames qui frappent l'eau en cadence. Debout à la poupe de son navire, le prince reçoit les députations des villes que l'on traverse, et leur distribue les faveurs, les richesses, les privilèges¹¹. Pendant qu'il passe ainsi, comme une sorte de dieu tutélaire, béni par les Romains de la rive droite, les Barbares de la rive gauche restent immobiles, ou même s'agenouillent comme frappés de

¹ Cf. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 388.

² Cf. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 388.

³ Cf. Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 388.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁵ Mamertin, *Gratiarum actio pro consulatu* (dans *Panegyrici veteres*, éd. 1604, p. 164).

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁷ Mamertin, *Gratiarum actio pro consulatu* (dans *Panegyrici veteres*, éd. 1604, p. 164).

⁸ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁹ Ammien Marcellin, XXI, 9.

¹⁰ Ammien Marcellin, XXI, 9.

¹¹ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 165.

terreur¹. Un autre contemporain, saint Grégoire de Nazianze, a décrit aussi la navigation de Julien, mais en termes moins épiques, qui se rapprochent plus du langage d'Ammien que de celui de Marnertin. En grande vitesse, dit-il, le prince traversa son territoire d'abord, puis côtoya la rive barbare, et dévora l'espace, cherchant à passer inaperçu plutôt qu'à vaincre². Le débarquement se fit, par une nuit presque sans lune³, à Bononia, petite ville pannonienne que dix-neuf milles, c'est-à-dire environ six heures de marche, séparaient de Sirmium⁴.

Cette importante cité, l'une des principales de la Pannonie, et même de ce qu'on appelait alors le diocèse d'Illyrie, était un des rares points stratégiques où Constance avait laissé des troupes. Un camp se trouvait près d'elle, sous les ordres du beau-père du futur empereur Jovien, le maître de la cavalerie Lucilianus. C'était un vieux et glorieux serviteur de l'État. Il avait débuté dans la maison militaire de Constance, où il avait obtenu le grade de comte des domestiques. En 350, pendant un siège mémorable, que Julien lui-même a célébré⁵, il avait défendu victorieusement Nisibe contre les Perses. Quand, en 351, Gallus avait été nommé César, Constance l'avait attaché à la personne du jeune prince, comme commandant de ses troupes. En 358, il avait été chargé par l'empereur d'une ambassade auprès de Sapor. Il était maintenant commandant militaire de la Pannonie. Un tel homme eût peut-être été difficile à vaincre en rase campagne et surtout derrière les murs de Sirmium : Julien résolut de le supprimer, par un de ces coups d'audace dont il était coutumier. A peine eut-il mis le pied sur le rivage de Bononia, qu'il détacha de sa petite armée Dagalalphe, avec quelques-uns de ses meilleurs marcheurs⁶. Celui-ci avait ordre d'amener, de gré ou de force, Lucilianus. Le maître de la cavalerie fut saisi dans son lit, au moment où, croyant Julien encore bien loin, il ne songeait point à se garder. Réveillé brusquement, il se vit tout à coup entouré de soldats inconnus et menaçants. Il fut obligé de céder, et de les suivre. On le mit sur un cheval, et on l'amena au prince, comme un captif vulgaire, dit Ammien, c'est-à-dire sans observer aucun des égards dus à son rang et à son grade. Lucilianus se prosterna en tremblant devant Julien ; mais il fut bientôt rassuré par son accueil. Il s'enhardit alors jusqu'à lui dire : Tu as été bien téméraire, empereur, d'entrer avec si peu d'hommes sur le territoire d'autrui. — Garde pour Constance ces conseils de la prudence, répondit Julien ; je t'ai donné ma pourpre à baiser, non pour solliciter tes avis, mais pour calmer tes frayeurs⁷.

Ayant enlevé le seul chef qui lui partit à redouter dans ces parages, Julien marcha vers Sirmium, qu'il considérait maintenant d'avance comme une ville prise⁸. Se présenter avec une petite troupe devant cette grande ville, qui avait été l'une des capitales de l'Empire au temps de la tétrarchie, et que protégeaient de vastes faubourgs, semblera cependant encore un coup d'audace. Mais dans les circonstances critiques, dit Ammien, Julien se montrait toujours audacieux⁹.

¹ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 165.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 47.

³ Ammien Marcellin, XXI, 9. La pleine lune ayant été le 29 septembre, Schwarz (*De vita et scriptis Juliani imperatoris*, p. 8) place le débarquement au 10 octobre.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁵ Julien, *Oratio* I, Hertlein, p. 33.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁷ Ammien Marcellin, XXI, 9.

⁸ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁹ Ammien Marcellin, XXI, 10.

Il faut ajouter qu'il savait que le corps d'armée de Nevitta était maintenant tout proche : cela rendait son audace plus facile. La fortune, du reste, continuait à lui sourire, et à aplanir sous ses pas tous les obstacles. Comme il était en vue de Sirmium, il aperçut la garnison et le peuple venant à lui, avec des flambeaux et des fleurs. On le conduisit en triomphe au palais. Séjournant dans une ville, pour la première fois depuis son départ de Bâle, Julien donna un jour de repos à ses soldats. Ce repos même ne fut pas oisif, car, afin de se rendre populaire, Julien offrit des courses de chars aux habitants de Sirmium. C'est à ce moment que, fidèle au rendez-vous, le rejoignit Nevitta¹.

Julien se remit en marche le troisième jour. Il avait la confiance que, entraînées par l'exemple de Sirmium, toutes les villes près desquelles il passerait s'ouvriraient devant lui et l'accueilleraient comme un sauveur². Profitant des derniers beaux jours d'octobre, il traversa rapidement la Mésie, et, sans que personne osât lui résister, arriva au Pas de Sucques, défilé qui sépare le Rhodope de l'Hémus, formant la limite des contrées illyriennes et de la Thrace, ou plutôt de l'Occident et de l'Orient romains. De ces chaînes de montagnes, facilement accessibles du côté de l'Illyrie, abruptes et presque inaccessibles du côté de la Thrace, le regard s'étend à l'ouest jusqu'aux Alpes Juliennes, à l'est jusqu'à la Propontide et au Bosphore³. Julien arrêta en ce point sa marche victorieuse, et n'essaya pas de franchir le défilé. Il ne se souciait pas de déboucher en Thrace, où il trouverait des villes fortes comme Serdica et Philippopolis⁴, et où Constance, afin de couvrir les abords de Constantinople, avait laissé des troupes⁵. Il jugea suffisant, pour le moment, d'occuper fortement le Pas de Sucques, et y mit une garnison sous le commandement de Nevitta⁶. Puis, revenant en arrière, il alla s'établir, pour l'hiver, dans la riche et populeuse ville de Naisse, dont il fit provisoirement son quartier général et le siège de son gouvernement.

III. — La mort de Constance.

Ces nouvelles arrivèrent à Constance pendant que celui-ci était à Édesse, observant toujours les Perses. Ce fut un coup terrible. Constance avait rempli son devoir de souverain en faisant face à l'ennemi du dehors avant de se tourner contre un rebelle : mais il semble, à première vue, avoir montré une négligence singulière, ou plutôt une confiance poussée jusqu'à l'aveuglement, en ne fermant pas à celui-ci les routes par où il pouvait passer. Ce jugement, que l'on porte malgré soi, après un examen superficiel des faits, serait, je crois, exagéré. Puisque Constance avait pris la résolution de défendre l'Empire contre les Perses avant de défendre son trône contre Julien, il lui avait fallu masser d'abord des

¹ Ammien est ici très peu net. Quand on le lit avec attention, on voit clairement que la prise de la flottille, la navigation sur le Danube, l'enlèvement de Lucilianus, l'entrée dans Sirmium, sont des actes accomplis seulement par Julien et ses trois mille hommes. Mais Ammien le montre ensuite quittant Sirmium et allant occuper le Pas de Sacques, qu'il confie à la garde de Nevitta. Celui-ci a donc rejoint, soit à Sirmium même, soit pendant le trajet de Sirmium à Sucques.

² Ammien Marcellin, XXI, 10.

³ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 10.

troupes sur les points menacés par ceux-ci. Il s'y était résigné au point, on l'a vu, de faire venir les garnisons de l'Illyrie, ne laissant guère, dans l'Europe centrale, de soldats qu'à Sirmium. Mais il avait cependant essayé, quoique sans succès, de faire garder par des Barbares les passages des Alpes. Il avait si bien réussi à mettre l'Afrique romaine en état de défense, que bien que Julien se fût rendu maître de la Sicile, les garnisons de cette île, formées en corps de débarquement, ne purent trouver un point de la côte africaine où l'on ne fût prêt à les repousser¹. Il avait rassemblé en Thrace des forces suffisantes pour arrêter Julien au seuil de cette province. S'il n'avait point, comme on le lui a reproché², placé des soldats au Pas de Sucques, c'est sans doute parce que cette position, imprenable pour qui venait de Thrace, était au contraire, d'après Ammien, presque impossible à défendre contre qui venait d'Illyrie³. On devra donc, pour être juste, écarter de Constance le reproche d'imprévoyance. Mais on l'excusera malaisément de celui d'illusion. Il paraît certain que Constance considérait Julien comme une quantité négligeable. Il se tenait pour assuré de le vaincre, et cette opinion était partagée par tout son entourage⁴. Il n'attendait que l'heure où il aurait eu raison des Perses, sûr qu'il trouverait ensuite amplement le temps de se porter contre le César et, traversant l'Illyrie, puis l'Italie, de l'aller écraser en Gaule, occupé des préparatifs de son entreprise⁵. C'eût été alors, dans sa pensée, moins une expédition qu'une partie de chasse : on aurait surpris le gibier au gîte⁶. Or les choses se trouvaient complètement retournées : c'était Julien qui avait franchi l'Italie et l'Illyrie, et, vainqueur sans combat, paraissait tout à coup aux portes de l'Orient.

Heureusement une autre nouvelle vint faire diversion à ces inquiétudes, et, dans une certaine mesure, les calmer ; le lendemain du jour où on lui avait annoncé que Julien était maître du Pas de Sucques, Constance apprit la retraite de Sapor. La superstition jouait un grand rôle dans les guerres de ce temps, parmi les païens de toutes les religions. On verra bientôt, lors de l'expédition de Julien contre les Perses, la marche de son armée entravée à chaque instant par des présages contraires ou des réponses ambiguës des devins. Les Perses n'étaient pas moins crédules. Il suffit que les auspices se déclarassent défavorables, pour que Sapor délivrât Constance d'inquiétude à son sujet, et rentrât précipitamment dans ses États, emmenant l'armée qu'il avait massée au bord du Tigre⁷. On remarquera que les princes chrétiens ne connurent point ces terreurs superstitieuses. Constantin le premier avait donné l'exemple de les mépriser⁸ : dans les récits de ses guerres et de celles de Constance il n'est jamais question de présages consultés, d'oracles jouant un rôle quelconque dans la direction d'opérations militaires. Allégées de tout le bagage de la superstition, les armées, où ne domine plus l'idée païenne, pourraient avoir pour mot d'ordre cette parole raisonnable et fière d'un poète du quatrième siècle : *Veux-tu savoir qui donne la victoire ? un bras fort, et le Dieu tout-puissant*⁹.

¹ Ammien Marcellin, XXI, 7.

² Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 292.

³ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 7.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 7.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 7.

⁷ Ammien Marcellin, XXI, 13.

⁸ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. II, p. 217.

⁹ Prudence, *Contra Symmachum*, II, 35.

La retraite de Sapor rendait à Constance sa liberté d'action. L'assurance lui revint. Il s'encouragea par le souvenir de tant de guerres civiles qu'il avait heureusement terminées. Laissant seulement en Mésopotamie les garnisons ordinaires, il résolut d'aller combattre Julien en Thrace, et réquisitionna toutes les voitures publiques pour transporter ses soldats. Selon l'usage, il voulut les haranguer. Au son des clairons, toute l'armée fut convoquée, et, en présence des troupes rangées en bataille, Constance, de la tribune impériale, prononça un discours plus ou moins fidèlement rapporté par Ammien :

Toujours soucieux de ne rien faire ou dire qui ne soit conforme à la plus irréprochable honnêteté, et jaloux de tenir au milieu des flots agités le gouvernail en pilote prudent, je suis obligé aujourd'hui, très chers amis, de vous confesser mes erreurs, ou plutôt (à dire vrai) un excès de bonté, que j'avais cru profitable à, l'intérêt public. Afin de comprendre plus aisément l'objet de cette réunion, prêtez-moi, je vous prie, une juste et favorable attention.

Au temps où Magnence, qui fut vaincu par votre courage, persistait à troubler l'Empire, je revêtis Gallus, mon cousin germain, de la dignité de César, et l'envoyai garder l'Orient. Mais, convaincu d'actions criminelles, il fut puni selon les lois. Plût au ciel que l'envie, qui répand partout la discorde, se fût contentée de ce malheur, dont le souvenir, tout en m'affligeant, me laissait au moins en repos ! Mais aujourd'hui survient un mal plus triste encore, que le secours céleste réprimera, à l'aide de votre courage. Pendant que vous repoussiez les nations étrangères qui menaçaient les provinces illyriennes, j'avais préposé Julien à la défense des Gaules : aujourd'hui, enflé par de légères victoires remportées sur des Germains à peine armés, il a appelé au secours de son orgueil quelques cohortes auxiliaires, que leur férocité disposait aux actes téméraires, et il s'est armé pour la ruine publique, foulant aux pieds la justice, mère et nourrice du monde romain. Mais celle-ci, vengeresse des crimes, — toute l'antiquité le montre, et je le sais par expérience, — écrasera comme de la cendre ces superbes desseins. Qu'avons-nous donc à faire, si ce n'est de courir au-devant de la tempête et de dompter par une répression rapide la fureur de cette guerre naissante, avant qu'elle ait grandi ? Car il n'est pas douteux que, par la faveur du Dieu très haut, le fer préparé par des mains impies se retournera contre ceux qui, non pas maltraités, mais comblés de bienfaits, se sont insurgés pour mettre les innocents en péril. Comme mon âme le prévoit, comme le promet la justice, toujours favorable aux intentions droites, je jure que, si l'on en vient aux armes, ils auront une telle peur, qu'ils ne pourront supporter ni l'éclat de nos yeux, ni le premier son de notre barrit¹.

La confiance que montrait l'empereur se communiqua à ses soldats. Ils manifestèrent bruyamment leur approbation, et, agitant leurs lances, demandèrent à être conduits sans retard à l'ennemi. Cet empressement rendit Constance tout heureux. Ses dernières craintes s'évanouirent². Il reprit confiance dans la victoire. En attendant que l'armée entière fût prête à être mise en mouvement, il envoya, pour ressaisir le Pas de Sucques, ou au moins pour barrer la route de la Thrace, une avant-garde composée de lanciers et de Mattiarii³,

¹ Ammien Marcellin, XXI, 13.

² Ammien Marcellin, XXI, 13.

³ *Cum Lanceariis*, Ammien Marcellin, XXI, 13. Zosime, III, cite aussi ces deux corps. Ils sont nommés tous deux dans la *Notitia Dignitatum*. La *mattium* ou *mattio-barbulum* était une sorte de trait ou de flèche ; les *Mattiarii* paraissent avoir été un corps d'archers : voir Végèce, I, 17. Les *Lanciarii* appartenaient à la milice palatine. Ils y formaient une schola,

avec quelques bataillons d'infanterie légère, et des Lètes : les troupes romaines étaient conduites par Arbetio, que la retraite de Sapor rendait disponible, et dont Constance avait déjà apprécié l'habileté exempte de scrupules dans les guerres civiles¹. Les auxiliaires barbares avaient pour chef Gumohaire, de qui Julien, on s'en souvient, avait refusé les services, et s'était fait par là un ennemi acharné². En même temps, les garnisons éparses dans la Thrace furent formées en un corps d'armée, et, sous le commandement du comte Marcien, se dirigèrent vers les montagnes³.

C'était maintenant au tour de Julien de s'inquiéter. Pendant que de Naïsse, sa résidence d'hier⁴, il voyait ainsi les soldats de Constance se masser devant lui en Thrace, sous la conduite de chefs habiles, une nouvelle plus alarmante encore vint tout à coup lui apprendre que, de l'autre côté, sa ligne de retraite menaçait d'être coupée, et que peut-être les populations qu'il croyait avoir soumises allaient se soulever derrière lui. On sait qu'à Sirmium sa fortune eût pu sombrer déjà une première fois, si, par un coup d'audace, aidé d'une chance incroyable, il n'avait surpris et arrêté le commandant militaire de la Pannonie. Déconcertés par la perte de leur chef, les soldats s'étaient joints aux habitants de la ville pour faire leur soumission, et recevoir Julien comme un vainqueur. Mais la fidélité à leurs premiers serments n'avait été ébranlée qu'en apparence. Il y avait parmi eux deux légions et une cohorte de sagittaires dont l'adhésion à un nouveau chef paraissait peu solide⁵. En dépit de la force numérique qu'elles eussent ajouté à sa petite armée, Julien reconnut, à la réflexion, qu'il trouverait plus d'avantage à les éloigner que de profit à les y adjoindre. Il résolut de se défaire de ces soldats douteux, en les envoyant en Gaule. Les peuples barbares qui avoisinaient la Gaule, disent ses panégyristes et ses historiens, n'avaient pas bougé depuis son départ, et la terreur de son nom avait suffi à les maintenir en repos⁶. Julien prétexta cependant d'une urgente nécessité de défense⁷ pour envoyer au delà des Alpes les légions et la cohorte de Sirmium. Celles-ci se mirent en route avec répugnance. Elles redoutaient la longueur du voyage, et n'avaient pas plus le désir de se trouver, sous un climat nouveau, en contact avec les Barbares de la Germanie, que les soldats gallo-romains n'avaient eu, l'année précédente, celui d'abandonner leurs foyers pour marcher en Orient contre les Perses. Les officiers, dévoués à Constance, leur soufflaient l'esprit de rébellion. L'un d'eux surtout, Negrinus, tribun de cavalerie, né en Orient, les excitait à désobéir. Il y eut, entre les chefs et les soldats, de secrets colloques, sur lesquels le silence fut

ou corps spécial, divisé en *numeri*, compagnies, et composé de fantassins et de cavaliers ; voir *Corpus inscr. lat.*, t. III, 6194 ; t. VI, 2759, 2789 ; t. XI, 830 ; t. XII, 673 ; *Corp. inscr. grec.*, 4004 ; *Ephem. epigr.*, t. IV, 911 ; t. V, p. 124 ; l'inscription d'un *equus ex numero lanceariorum*, dans *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1889, p. 88.

¹ Ammien Marcellin, XXI, 13. Il est probablement fait allusion ici aux intrigues dirigées par Arbetio, en 355, contre le malheureux Silvain ; voir Ammien Marcellin, XIV, 11 ; XV, 2. *Ad insidiandum acer et flagrans*, dit Ammien, XIV, 11.

² Ammien Marcellin, XXI, 12.

³ Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁴ Mamertin, toujours porté à l'exagération, dit que Julien passa l'hiver sur les sommets nus et neigeux de la Thrace. La vérité est que Julien hiverna dans la ville bien abritée de Naïsse.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 11.

⁶ Ammien Marcellin, XXV, 4.

⁷ Ammien Marcellin, XXI, 11.

bien gardé¹. Mais quand — après avoir, depuis Sirmium, suivi d'un pas lent et comme paresseux² la voie stratégique qui longe le cours de la Drave, puis, bifurquant à Petau, conduit par Celeia et Emona aux Alpes Juliennes, — ils arrivèrent enfin devant Aquilée, ils s'installèrent dans cette ville au lieu de la traverser, fermèrent ses portes, armèrent ses tours, protestèrent de leur fidélité à Constance. Cette révolte militaire contre l'autorité usurpée de Julien ne se présentait pas seule : elle s'appuyait sur une révolte populaire. Le peuple d'Aquilée fit cause commune avec les soldats ; car, dit Ammien, *il aimait encore Constance*³. Ce fait était d'une extrême gravité. L'étincelle partie d'Aquilée pouvait embraser toute l'Italie. Il eût suffi d'un moment pour révéler aux populations surprises le peu de solidité des conquêtes improvisées par Julien ou ses lieutenants, rendre courage aux partisans de Constance, plus nombreux qu'on n'aurait cru, boucher à Julien toute voie de retour, l'enfermer en Pannonie, entre l'Italie soulevée derrière la barrière des Alpes Juliennes et la Thrace en armes devant celle du Rhodope et de l'Hémus. Julien sentit le péril⁴. Il comprit la nécessité de reprendre tout de suite, et coûte que coûte, Aquilée. Mais il n'avait pas de troupes sous la main. Seul jusqu'ici, le corps de Nevitta avait rejoint. Celui de Jovius et de Jovinus était encore en route, la cavalerie en avant, l'infanterie demeurée en arrière. Julien apprit que la cavalerie de Jovinus, après avoir franchi les Alpes Juliennes, venait enfin d'entrer en Norique. Aussitôt il commanda à ce général de rebrousser chemin avec ses escadrons, et de se replier sur Aquilée, avec ordre de retenir au passage sous les murs de cette ville l'infanterie de Jovius, soldats de la garde impériale et légionnaires, qui y passerait nécessairement⁵. Dans le courant de novembre commença ainsi, pour le compte de Julien, le siège de la redoutable place d'Aquilée, qui se glorifiait d'avoir été plusieurs fois attaquée sans qu'on ait pu jamais ni la prendre d'assaut, ni la contraindre à capituler⁶.

A ce moment critique de sa fortune, Julien retrouva toute sa puissance de dissimulation. Malgré les anxiétés qui le torturaient, il se posa à Nasse en souverain incontesté. Il distribuait l'es faveurs, nommait aux fonctions, comme si l'Empire eût appartenu à lui seul. On le voit accorder de grâces aux sujets de Rome résidant sur les bords de l'Adriatique, sur les plages de la mer Tyrrhénienne ou du Pont-Euxin : il concède aux Dalmates une diminution dans le nombre des chevaux qu'ils devaient fournir aux armées : il allège les impôts qui frappaient l'Épire⁷. En même temps il cherche à s'attacher les hommes distingués que le hasard a mis sur son passage. Il avait rencontré à Sirmium

¹ Ammien Marcellin, XXI, 11.

² Ammien Marcellin, XXI, 11.

³ Ammien Marcellin, XXI, 11.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 11, 12. Saint Grégoire de Nazianze montre aussi Julien, à ce moment, presque enfermé entre l'armée de Constance, qui marchait vers lui, et les légions d'Aquilée qui lui fermaient le retour. *Oratio* IV, 48. Seul Libanius affirme qu'à aucun moment la victoire de Julien ne fut douteuse (*Ad Julianum consulem*, Reiske, t. I, p. 45).

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁷ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 186. Mamertin semble dire que Julien conféra ces bienfaits pendant qu'il naviguait sur le Danube, *Istrum adhoc navigans*. Cela est invraisemblable, quand on se rappelle ce que disent Ammien Marcellin et Grégoire de Nazianze de la rapidité et presque de la clandestinité de cette navigation.

l'historien Aurelius Victor¹ : il le mande à Naïsse, le fait consulaire de la Seconde Pannonie, et ordonne de lui élever une statue d'airain². Cela était habile, et de nature à donner le change à l'opinion publique. Mais bientôt Julien gâta cette attitude à la fois hardie et politique par de nouvelles intempérances de langage, que sa situation encore si peu assurée rend inexplicables. Il se préoccupait, avec raison, de gagner l'adhésion des Italiens, pour lesquels il redoutait l'exemple d'Aquilée. Dans ce but, il adressa un message au sénat. C'est ici que le sang-froid l'abandonna encore une fois. Ce que Julien envoie à la haute assemblée n'est pas un écrit purement politique, contenant un essai de justification de son entreprise et une démonstration de la légitimité des droits que lui ont conférés à Paris les soldats révoltés. On a vu, par un exemple récent, combien il lui était maintenant difficile de se contenir en écrivant, et comment, dès qu'il avait la plume à la main, il se laissait entraîner aux pires personnalités. Le message adressé au sénat romain fut comme une seconde édition de la lettre confiée naguère au questeur Léonas. Julien en fit une invective violente, pleine d'outrages et de calomnies contre Constance³. Rien ne pouvait être plus antipathique aux illustres représentants de l'aristocratie romaine. A ces hommes élevés dans le respect de l'autorité, les injures dont Constance était l'objet semblaient d'autant plus blessantes, que, depuis le voyage de 357, celui-ci était resté populaire parmi eux. Le grand monde de Rome avait oublié quelques ridicules pour ne se souvenir que des égards montrés à tous ses membres par l'impérial visiteur, de son admiration pour les beautés de la ville éternelle, de sa tolérance religieuse. Aussi, quand le préfet Tertullus eut donné lecture au sénat de la lettre de Julien, celle-ci produisit-elle un véritable scandale. La protestation fut unanime. **Respecte celui à qui tu dois tout !** s'écrièrent les sénateurs⁴. Il est évident qu'à ce moment, si la révolte avait gagné l'Italie, le sénat se serait gardé de la combattre, ou même se serait prononcé ouvertement pour Constance. La leçon fut cependant perdue pour Julien. Quand la réponse des sénateurs lui eut été rapportée, il ne parut pas la comprendre. Oublieux des convenances, et de sa propre parenté, il fit à Naïsse un discours public, dans lequel il attaqua la mémoire de Constantin. Avec la rancune du païen contre le premier empereur chrétien, il accusa le chef de la famille régnante **d'avoir innové, en bouleversant les lois primitives et les antiques mœurs**⁵ ; il lui imputait en plus d'avoir le premier prostitué à des Barbares les faisceaux et les insignes consulaires : imputation qui témoignait, dit Ammien lui-même, **d'un esprit singulièrement inconséquent et léger, car peu de semaines s'écouleront avant que Julien fit consul un Barbare que ne recommandaient ni la naissance, ni les services, ni la gloire de ceux auxquels Constantin déféra cette première des magistratures**⁶.

La diatribe contre Constantin contenait (on vient de le voir) une allusion transparente à la réforme religieuse dont ce prince fut l'auteur. Julien ne craignait plus de manifester ses sentiments à ce sujet. Depuis sa sortie de Gaule, il avait cessé d'en faire mystère. A mesure qu'il entraînait plus loin ses soldats, il achevait de détacher le masque dont pendant tant d'années il s'était couvert. On l'entendait attribuer aux dieux les succès qu'il remportait. **Nous nous sommes**

¹ Le *De Cæsariibus* paraît avoir été écrit en 360 ou 361 ; voir Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 85, note 2.

² Ammien Marcellin, XXI, 10.

³ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 10.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 10.

aperçus de la bonté des dieux, écrivait-il de Naïsse au philosophe Maxime, et c'est grâce à eux que nous avons échappé à une foule de traîtres, sans en tuer, sans en dépouiller un seul de ses biens, nous bornant à enfermer ceux que nous prenions en flagrant délit¹. Il ajoute : Nous adorons publiquement les dieux, et toute l'armée qui me suit est dévouée à leur culte. Nous immolons des bœufs en public, et nous rendons grâces aux dieux par de nombreuses hécatombes. Ces dieux m'ordonnent de tout maintenir, autant que possible, en parfaite sainteté. Ils disent qu'ils m'accorderont de grands fruits de mes efforts, si je ne faiblis point². Le prestige d'une aventure jusque-là réussie avait fait taire les répugnances des soldats : l'autorité était venue avec le succès : Julien osait en Pannonie ce qu'il n'avait pas osé en Gaule.

Pourtant cette audace, on le sait maintenant, couvrait bien des inquiétudes. Malgré les promesses que Julien prétendait avoir reçues des dieux avant et pendant le voyage, le terme lui apparaissait quelquefois douteux, ou même menaçant. Le vent avait jusqu'à ce jour enflé ses voiles, mais pouvait changer tout à coup, et le briser contre un écueil. Cet écueil semblait même aujourd'hui apparaître à fleur d'eau, sous la forme d'une ville rebelle et de deux légions mutinées. Julien ne cessait plus d'interroger les dieux. Il cherchait par tous les moyens à leur arracher le secret de l'avenir. Il interrompait les plus graves affaires pour fouiller, sans relâche, les entrailles des victimes³. Il suivait d'un œil perplexe le vol révélateur des oiseaux⁴. Mais il n'entendait plus que des réponses ambigües, et ses incertitudes s'en augmentaient⁵. Ses amis et lui-même essayaient pourtant de le rassurer. Il fallait parfois bien peu de chose pour y réussir. Voici des exemples curieux de cette mobilité d'esprit.

Julien avait dans son armée, parmi les rhéteurs dont il aimait à se faire accompagner, et à qui il réservait déjà les grandes charges de l'administration et de la politique, un Gaulois, nommé Aprunculus, orateur de profession, mais très versé aussi dans les pratiques de l'haruspicine. Examinant un jour, avec Julien, un animal qu'on venait d'immoler, Aprunculus fit remarquer à l'empereur que le foie était entouré d'une double membrane, présage d'événements heureux pour lui, funestes pour ses ennemis⁶. C'était enfin⁷ la réponse précise impatientement attendue par Julien. Celui-ci, cependant, conservait quelque défiance. Il craignait toujours qu'on abusât de sa crédulité. Sa tristesse n'était pas encore dissipée⁸, quand un nouveau signe vint tout à fait le rassurer. Julien avait aussi sa manière d'interroger le sort. Il sollicitait doucement non les textes, mais les moindres incidents. Un jour, un soldat, sur lequel il venait de s'appuyer pour monter à cheval, glissa, et s'étendit tout de son long sur le dos. L'auteur de mon élévation est par terre, s'écria Julien devant les assistants. Ce dernier présage le remplit de joie : c'était l'annonce assurée de la mort de Constance. C'était aussi la

¹ Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 536.

² Julien, *Ép.* 38, Hertlein, p. 536.

³ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 1. — Sur l'inspection des *exta*, foie, fiel, poumons, membrane intestinale, etc., voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, trad. française, XII, *le culte*, t. I, p. 21-22.

⁷ *Tandem*. Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁸ Ammien Marcellin, XXII, 1.

justification d'Aprunculus, qui reçut, pour récompenser son talent d'haruspice, le gouvernement de la Narbonnaise¹.

Personne, dans l'entourage du prince, ne songeait encore à rire de cette [superstition immodérée](#) que les païens raisonnables blâmeront plus tard en lui. Son ardeur à faire acte d'idolâtrie, à manifester à tout propos sa croyance aux dieux, sa dépendance de leur volonté, était certainement sincère, mais elle avait de plus, à ce moment, l'avantage de servir sa politique. Elle l'aidait à faire, sans sortir d'Illyrie, la conquête morale de la Grèce. De toute la péninsule hellénique, si attachée encore à l'ancien culte, venaient à Julien des députés. Il en arriva des principales villes de la Macédoine, de l'Attique, du Péloponnèse². Les cités de l'Illyrie lui envoyèrent aussi leurs félicitations et leurs doléances³. Il mit un grand empressement à prêter l'oreille à toutes les plaintes, à redresser les torts contre lesquels réclamaient les municipalités, à leur alléger les charges publiques⁴, à réparer les murs et les aqueducs, à rétablir les fêtes supprimées⁵. Il adressa même aux villes les plus influentes des lettres, parfois répétées⁶, dans lesquelles il racontait à sa manière son histoire et plaidait sa propre cause contre Constance. Des lettres écrites dans ce but furent reçues par Athènes, Corinthe et Lacédémone⁷. Une seule⁸ a été conservée dans le recueil de ses œuvres⁹ : c'est celle qui a [le sénat et le peuple d'Athènes](#) pour destinataires : long message, auquel nous avons fait déjà de très nombreux emprunts, car il est rempli de détails biographiques. Après un exorde plein de louanges à l'adresse des anciens Athéniens, [ces hommes nourris sous les regards de la plus sage des déesses](#), Julien fait le récit de son enfance et de celle de Gallus, et rappelle son séjour d'étudiant à Athènes. Il dit son désespoir, sa prière ardente à Minerve, ses mains tendues vers l'Acropole, quand il eut reçu l'ordre de revenir en Italie. [La déesse elle-même sait combien de fois je lui demandai de mourir avant de quitter Athènes. Elle ne trahit pas son serviteur, elle ne le livra pas à ses ennemis, mais elle me guida partout, partout elle m'envoya comme gardiens les anges du Soleil et de la Lune](#)¹⁰. Suit le récit du séjour de Julien à Milan, de son élection comme César, de ses campagnes de Gaule et de Germanie, de la révolution de Paris. J'ai

¹ Ammien Marcellin, XXII, 1. D'après Ammien, cette chute opportune aurait eu lieu le jour noème de la mort de Constance. — Saint Grégoire de Nazianze (*Oratio* IV, 47) se fait l'écho d'un bruit, d'après lequel Julien aurait fait donner à Constance un poison qui devait produire son effet vers cette époque, si bien qu'il put prédire d'avance la mort de son adversaire, [non par prescience, mais par science](#). Cette hypothèse, que rien ne prouve, est peu compatible avec le récit d'Ammien.

² Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 166, 167 ; Zosime, III, 10.

³ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 166, 167.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁵ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 166, 167.

⁶ [Unis aut binis epistolis](#). Mamertin, *Grat. actio.*, p. 166, 167. — Libanius (*Ad Julianum consulem*, Reiske, t. I, p. 389) dit qu'il écrivit à tous les Grecs, envoyant des lettres dans toutes leurs cités, grandes et petites. Il y a dans ces mots une exagération manifeste. Koch dit avec raison : [Libanius more suo rem verbis auxisse videtur](#), *De Juliano imperatore scriptorum, qui res in Gallia ab eo gestas enarrarunt, auctore disputatio*, Arnheim, 1890, p. 15.

⁷ Zosime, III, 10.

⁸ [Épître au sénat et au peuple d'Athènes](#), Hertlein, p. 346-370.

⁹ Quelques mots de l'épître aux Lacédémoniens ou de celle aux Corinthiens paraissent avoir été cités par Zosime, III, 3 ; un court fragment de celle aux Corinthiens est cité par Libanius, *Pro Aristophane*, Reiske, t. I, p. 434.

¹⁰ Julien, [Ép. au sénat et au peuple d'Athènes](#), Hertlein, p. 354.

déjà eu l'occasion de citer ou de résumer ces divers endroits de sa lettre. La fin est curieuse : elle contient, dans un singulier mélange, des invectives contre Constance, l'expression de l'espoir que garde encore Julien de s'accorder avec lui, celle en même temps de la crainte qu'il a d'être vaincu, et l'aveu du danger qu'il aurait couru si Constance, le gagnant de vitesse, et s'entendant avec les Barbares, l'avait bloqué dans les Gaules.

Je me suis, dit Julien, soumis aux dieux, qui voient et entendent toutes choses. Je leur ai offert des sacrifices pour le succès de ma cause. Haranguant mes soldats avant le départ pour l'expédition présente, je leur ai fait comprendre qu'il s'agissait moins de ma propre vie que du salut de l'État, de la liberté du genre humain, et surtout de l'existence des Gaulois que Constance avait deux fois livrés à leurs ennemis¹. Mais un homme qui n'a pas respecté les tombeaux de ses pères ne devait pas avoir d'égards pour ceux des étrangers. Pour moi, j'ai jugé nécessaire de réduire les nations les plus puissantes, de lever des tributs d'or et d'argent, espérant qu'il consentira à s'accorder avec nous et à reconnaître le présent état de choses. Si cependant il a dessein de continuer la guerre sans rien céder de ses anciennes prétentions, je suis prêt à faire ou à souffrir tout ce qu'il plaira aux dieux. Je me croirais plus déshonoré d'avoir le dessous par insuffisance de courage ou défaut d'intelligence que par la force des armes. Et s'il me faut succomber à la force, je ne serai pas vaincu par lui, mais par la supériorité du nombre. Mais si j'étais demeuré dans les Gaules par amour de la vie ou crainte du danger, il lui eût été facile de me fermer toute issue, en enveloppant mes flancs de Barbares, et en m'opposant en tête la masse de ses troupes : j'aurais pu être réduit à l'extrémité, et subir le pire des affronts aux yeux des sages.

Telles sont, Athéniens, — conclut Julien, — les réflexions que j'adresse à mes frères d'armes et tous les citoyens de la Grèce. Que les dieux, maîtres de l'univers, m'accordent la protection qu'ils m'ont promise ! qu'ils fassent jouir Athènes de tous les bienfaits qu'il sera en mon pouvoir de répandre sur elle ! qu'ils lui donnent d'avoir toujours des empereurs animés des mêmes pensées et des mêmes affections !

Cette lettre est curieuse à lire en entier, et à cause des détails qu'elle donne, et à cause du caractère agité, nerveux, du plaidoyer qu'elle contient. Si Julien écrivit de ce ton au sénat de Rome, on comprend l'accueil qu'y reçut son message. Les hommes d'État parlaient encore, en Occident, un tout autre langage. Même au sein d'une profonde décadence politique, la gravité romaine avait gardé ses traditions. Le style dans lequel étaient traitées les grandes affaires demeurait concis et majestueux. Que l'on compare à la lettre de Julien aux Athéniens les célèbres relations composées vingt ans plus tard par Symmaque. Entre ces ouvrages il y a la différence qui séparera toujours un patricien romain d'un

¹ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, Hertlein, p. 369. On remarquera que ce résumé d'un discours de Julien à son armée ne concorde pas avec le texte des deux discours prononcés à Paris et à Bâle, tels que les donne Ammien Marcellin (XX, 5 ; XXI, 5). L'allusion à la nation gauloise deux fois livrée aux ennemis a trait à l'imputation discutée plus haut, et à une accusation analogue portée contre Constance par Julien et ses amis à propos des guerres de 357 (voir Ammien Marcellin, XVI, 12 ; Libanius, *Epitaphios Juliani*, Reiske, t. I, p. 559 ; Socrate, III, 1 ; Sozomène, V, 1 ; ces deux derniers dépendant ici de Libanius). Sur l'accusation relative aux faits de 357, voir Hecker, *Zur Geschichte der Kaiser Julianus*, dans *Kreusnacher Programm*, 1886, p. 29, et Koch, *Der Kaiser Julian der Aberünfge*, p. 376-377.

rhéteur grec. Une telle différence n'était pas, ici, une chose de pure forme. Elle touchait au fond des pensées. Julien, décidé à restaurer le paganisme, n'aperçut jamais le point d'appui que l'Occident et en particulier l'aristocratie romaine auraient pu lui offrir. Lâchant la proie pour l'ombre, il se tourna seulement vers le monde grec. Mais le monde grec, dans lequel il s'obstinait à voir une réalité, ne vivait plus que de souvenirs. Athènes, devenue une ville de professeurs et d'étudiants, un centre universitaire, avait perdu toute influence politique. Corinthe montrait à peine quelque reste effacé de son antique splendeur. Lacédémone n'était qu'une bourgade historique. Saccagée à plusieurs reprises par les invasions, la Grèce paraissait maintenant, à tout observateur impartial, l'une des contrées les plus faibles et les plus dépeuplées de l'Empire. Cependant Julien, négligeant les pays dont la sympathie eût été pour lui une force, ou même ne craignant pas de froisser par son langage leurs représentants les plus autorisés, semble préoccupé avant tout de faire approuver sa conduite par des cités mortes, dont ses yeux de rêveur, éblouis de la glorieuse auréole du passé, refusent de reconnaître le présent misérable. On aperçoit ici une inaptitude à saisir la juste proportion des idées et des faits, un défaut de sens pratique, que la suite des événements mettra de plus en plus en lumière.

Pendant que Julien écrivait des manifestes, Constance avait quitté Édesse, traversé Hiérapolis, et s'était arrêté à Antioche, d'où il se préparait à suivre avec le gros de son armée l'avant-garde envoyée sous la conduite d'Arbetio et de Gumohaïre. C'est là qu'il reçut les envoyés du sénat romain, Symmaque le père, Maxime, et quatre autres sénateurs. On ne voit pas clairement quel avait été le motif de leur mission, et si elle avait trait à l'usurpation de Julien, à l'approvisionnement de Rome, ou à quelque autre affaire. Mais une lettre de Libanius au second Symmaque nous apprend que son père attira à Antioche l'attention de tous, au détriment même de ses collègues, éclipsés par son mérite et par ses talents¹. De Syrie, les sénateurs, ou au moins Symmaque et Maxime, revinrent par l'Illyrie, et allèrent à Naïsse voir Julien. Cette démarche semble avoir impliqué de leur part, et de la part de l'assemblée dont ils étaient les représentants, l'acceptation des faits accomplis : ils avaient à Antioche rendu hommage au souverain de l'Orient romain, ils allaient en Occident saluer le nouveau maître de l'Italie. Mais, si l'on en juge par le temps que demandait alors un voyage de Rome en Syrie, et de Syrie en Illyrie, on reconnaîtra qu'au moment où ils s'étaient mis en route, le malencontreux message de Julien n'avait pas encore été envoyé au sénat : et peut-être reflétaient-ils les dispositions de l'assemblée avant, et non après, la réception de cette lettre. Quoi qu'il en soit, Julien les reçut avec de grands honneurs. Faisant tout de suite, selon son habitude, acte d'autorité, il nomma Maxime préfet de Rome à la place de Tertullus, dont l'attitude lors de la lecture de son message lui avait déplu. Ammien se montre surpris qu'il n'ait pas de préférence choisi Symmaque, qui était un plus grand personnage. Mais Symmaque, quoique l'un des membres les plus notables du parti païen de Rome, n'était pas un païen selon le cœur de Julien : en fait de sacerdoces, il n'était que pontife mineur et que décemvir² : les dieux romains lui suffisaient, et il manquait de dévotion pour les divinités exotiques auxquelles Julien s'était voué. Maxime avait un titre particulier à la

¹ Libanius, *Ép.* 923.

² *Corpus Inscr. lat.*, t. VI, 1698.

faveur du prince : il était neveu de Vulcatius Rufinus, qui avait été l'oncle de Gallus¹.

Si l'on en croit Mamertin, Julien traita tout de suite de l'approvisionnement de Rome avec le nouveau préfet. Depuis que, appauvrie par l'abus du travail servile, qui en avait peu à peu chassé la vieille race des cultivateurs autochtones, et transformé les champs en pâturages, l'Italie ne produisait plus de céréales en quantité suffisante, les habitants de la ville éternelle recevaient des provinces tributaires le blé nécessaire à leur nourriture². L'Égypte et surtout l'Afrique étaient devenues les greniers de Rome. Quand la flotte frumentaire n'apparaissait pas en vue d'Ostie aux époques accoutumées, le peuple s'agitait. En dépit des lois de Constance, le préfet même que Julien venait de révoquer, Tertullus, avait été, en 359, contraint par une émeute d'offrir un sacrifice dans le temple des Castors, afin d'obtenir des dieux protecteurs de la navigation la prompte arrivée des navires³. Rome, en 361, traversait de nouveau une crise semblable. Nous avons dit que l'une des mesures de précaution prises par Constance contre Julien avait été l'envoi en Afrique de Gaudentius, avec ordre d'intercepter toute communication entre cette partie de l'Empire et l'Italie. Gaudentius avait réussi dans sa mission, et, avec l'aide du comte Cretio et de divers gouverneurs, garnissant de soldats toutes les côtes africaines, avait mis, en quelque sorte, l'Italie à l'état de blocus⁴. Une des conséquences de ces dispositions fut la cessation des envois réguliers de blé à Rome. Peut-être est-ce pour porter à Constance les réclamations du sénat contre cet état de choses que Symmaque et ses collègues étaient allés jusqu'à Antioche. Quoi qu'il en soit, Julien apprit bientôt que la flotte d'Afrique, au lieu de voguer vers l'embouchure du Tibre, venait d'être dirigée par Gaudentius dans les eaux grecques, et, après avoir doublé la pointe de l'Achaïe, allait porter à Constantinople l'approvisionnement ordinaire de Rome. Comme s'il eût été déjà maître de la seconde capitale de l'Empire : *Ce n'est pas perdu pour nous*, dit tranquillement Julien, d'une parole ambiguë, où son entourage vit à la fois une marque de son amour pour sa ville natale⁵ et une prophétie de l'avenir⁶. Mais en même temps, il prit, de concert avec les délégués du sénat et particulièrement avec Maxime, les mesures nécessaires pour parer à la détresse de la ville éternelle. Les blés des provinces dont Julien était devenu maître furent consacrés à la nourriture de Rome : les contributions levées en nature, les récoltes achetées, en partie sur la cassette particulière de Julien, allèrent nourrir ses habitants, dit Mamertin⁷ :

¹ Ammien Marcellin, XXI, 12.

² Voir mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., p. 97.

³ Ammien Marcellin, XIX, 40.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 7.

⁵ On se souvient que Julien était né à Constantinople.

⁶ *Quum Romani populi victus et exercitus commeatus esset in navibus, in medio expediendæ annonæ trepidatione nuntius venit plurimas naves Africano tritico graves littus Achaicum prætervectas, Constantinopolim pervolasse : permoti omnes, et advenus eos qui oram maritimam tuebantur irati, venimus ad principem, desidia judicum tantum periisse frumenti certatim pro se quisque conquerimur. At maximus imperator serenum renidens, nihil esse peccatum, non sibi periisse quæ ad hanc urbem frumenta venissent. Nos vocem illam noti amoris in patriam putavimus, quum proditorem futuri ambago celaret.* Mamertin, *Grat. actio*, p. 170.

⁷ Mamertin, *Grat. actio*, p. 170.

Ammien Marcellin ajoute que durant la préfecture de Maxime on n'eut jamais à souffrir de la disette¹.

S'attribuant, à ce moment, le choix des consuls, comme s'il eût été déjà seul empereur, Julien désigna, pour donner leur nom à l'année suivante, deux des compagnons de son aventureuse expédition, le rhéteur Mamertin, qu'il avait déjà fait en quelques mois intendant du trésor et préfet du prétoire d'Illyrie, et le maître de la cavalerie Nevitta. Celui-ci était un Barbare : Julien avait déjà oublié les reproches qu'il venait d'adresser avec tant de violence à la mémoire de Constantin².

Si ces nouvelles parvinrent à Constance, elles expliquent peut-être la hâte qu'il montra de quitter Antioche et de marcher contre son insolent rival. La situation, à première vue, était loin d'être perdue pour lui. Il avait déjà une armée en Thrace, peut-être plus nombreuse que celle de Julien, puisqu'une partie de cette dernière était occupée autour d'Aquilée ; il en amenait une autre avec lui, qui depuis plusieurs mois tenait tête aux Perses, et par conséquent était suffisamment aguerrie. Cependant tous les gens de son entourage le dissuadaient de se mettre si tôt en route. Ce n'était pas la difficulté de l'entreprise, mais l'état de sa santé, qui causait leurs alarmes. Il n'avait que quarante-quatre ans³ ; cependant, si l'on en croit Ammien, la fatigue, les soucis, causés par la double guerre civile et étrangère dont il venait d'avoir tout ensemble à soutenir le poids, avaient ébranlé son intelligence, jusque-là très nette et très lucide. On pouvait apercevoir maintenant dans ses propos, dans ses manières, des signes de dérangement d'esprit. Depuis quelque temps il avait, la nuit, des songes effrayants. Même avant de s'endormir, il devenait la proie du cauchemar. Un soir, en se couchant, il crut voir son père, qui lui présentait un bel enfant : et quand il eut pris celui-ci dans ses bras, l'enfant lui arracha de la main le globe impérial et le jeta au loin. On essaya de donner à ce rêve une interprétation rassurante ; mais chacun, et Constance lui-même, y vit l'annonce d'une révolution. Les amis de l'empereur durent être encore plus inquiets quand il leur raconta qu'il avait cessé d'apercevoir un être mystérieux, qu'autrefois il voyait toujours auprès de lui : ils se demandèrent si la disparition de ce génie tutélaire n'était pas le signe de sa fin prochaine : quelques-uns, probablement, pensèrent que cette bizarre confidence indiquait le cerveau affaibli d'un halluciné. C'est avec toute sorte d'appréhensions que ses plus intimes confidents le virent, vers la fin de l'automne, donner l'ordre du départ, et quitter Antioche à la tête de l'armée⁴.

La rencontre d'un cadavre, au sortir de la ville, le remplit lui-même d'une terreur superstitieuse. Arrivé à Tarse, il fut pris de fièvre. Croyant que le mouvement du voyage lui ferait du bien, il se remit en route, et, par des chemins difficiles, arriva à Mopsucrène, la dernière ville de la Cilicie, au pied du Taurus. La fièvre le reprit : voulant, le lendemain, se lever pour continuer sa route, il ne put tenir debout. Bientôt il fut en danger. Il envoya chercher l'évêque arien d'Antioche,

¹ Ammien Marcellin, XXI, 12.

² Ammien Marcellin, XXI, 12.

³ Constance était né en 317. Voir *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 389 ; la *Chronologie du Code Théodosien*, p. XIII ; Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 171 et 638. Ammien Marcellin (XXI, 15) se trompe en lui donnant seulement quarante ans et quelques mois, *anno quadragesimo et mensibus paucis*. Aurelius Victor (Épitomé, 42) dit plus exactement : *Anno ævi quarto et quadragesimo*.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 15.

Euzoïus, et reçut de lui le baptême *in extremis*¹. Ce dernier détail rend peu croyable ce que saint Grégoire de Nazianze avait entendu raconter de Constance mourant : celui-ci aurait exprimé son repentir de trois choses : d'avoir fait tuer ses proches ; d'avoir nommé Julien César ; d'avoir suivi des dogmes nouveaux². Peut-être le bruit dont Ammien se fait l'écho sans l'affirmer n'est-il pas plus exact : Constance aurait, avant de mourir, désigné Julien pour son successeur³.

Constance expira le 3 novembre⁴, après trente-sept (ou trente-huit) ans de règne⁵, dont onze comme seul Auguste⁶. Julien, que sa mort tirait des plus grands embarras, peut-être des plus grands périls, lui succéda sans difficulté. Ratifiée ou non par la dernière volonté de Constance, cette solution était inévitable. L'élu de l'armée des Gaules, maître en fait de la plus grande partie de l'Empire, ne devait, selon les idées romaines, rencontrer aucun compétiteur. Le sentiment dynastique, qui depuis le commencement du quatrième siècle avait pris de la force, se trouvait ici d'accord avec la volonté des soldats et le fait accompli. Il y avait soixante-neuf ans que le chef de la famille des Flaviens avait reçu la pourpre des mains de Dioclétien⁷, et, depuis ce temps, elle avait passé sans interruption à ses descendants. Julien était le dernier. Il est vrai que Constance laissait enceinte la femme qu'il avait épousée quelques mois auparavant ; mais, dût-elle même donner le jour à un enfant mâle, les Romains n'eussent pas été d'humeur à faire, dans un Empire sans cesse menacé par les Barbares, l'expérience d'une longue minorité, quand ils avaient sous la main un homme de guerre comme Julien ; et, de fait, l'impératrice Faustine accoucha d'une fille, qui devint plus tard la femme de l'empereur Gratien⁸. Aussi Julien recueillit-il sans aucune difficulté le pouvoir suprême. Quelques intrigues s'agitèrent bien autour du lit de mort de Constance : le chambellan favori Eusèbe, qui redoutait la haine de Julien, essaya de susciter d'autres candidatures ; mais les gens avisés ne se prêtèrent à aucune combinaison de ce genre, dont ils apercevaient tout de suite l'inanité. Ils répandirent, au contraire, le bruit vrai ou faux dont nous avons parlé, et dirent partout que Constance avait appelé Julien à lui succéder. Et ils se hâtèrent de séparer leur cause de celle des rares opposants, en envoyant vers Julien les comtes Théolaïphe et Agilide (tous deux d'origine barbare) pour lui annoncer le décès de l'empereur, lui protester que

¹ Philostorge, VI, 6 ; *Chronique d'Alexandrie*. — Socrate (II, 47) dit qu'il avait été baptisé par Euzoïus avant de quitter Antioche : le témoignage de Philostorge, toujours bien renseigné de ce qui regarde les ariens, doit être préféré.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 36.

³ Ammien Marcellin, XXI, 15.

⁴ *III non. novembr.*, dit la *Chronique d'Idace*, d'accord avec Socrate (*Hist. ecclés.*, II, 47), la *Chronique d'Alexandrie*, Cedrenus, Théophane. Ammien Marcellin dit : *III non. octobr.*, 5 octobre ; mais ou il y a là une faute de copiste, ou Ammien a commis une erreur, comme il lui arrive quelquefois en matière chronologique (voir XIV, 5). Pour la date de la mort de Constance, voir la note de Valois sur Ammien, XXI, 15 (éd. 1681, p. 288) ; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imperatoris*, p. 27 ; Koch, *Kaiser Julian der Abtrünfige*, p. 482.

⁵ Constance avait été créé César le 8 novembre 323 ou 324 ; voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 645.

⁶ Seul Auguste depuis l'assassinat de son frère Constant par Magnence en 350.

⁷ Constance Chlore avait été fait César le 1er mars 292 ou 293.

⁸ Ammien Marcellin, XXI, 15.

l'Orient tout entier le reconnaissait pour maître, et l'inviter à se rendre sans retard à Constantinople¹.

On raconte que, dans l'entourage de Julien, ces nouvelles rencontrèrent d'abord des incrédules. Peut-être ses amis voyaient-ils dans l'annonce de la mort de Constance un piège pour le faire sortir de Niasse, et l'entraîner au-devant des troupes de son adversaire. Julien, cependant, les rassura : il prit un livre, de divination probablement, et leur montra un passage qui confirmait à ses yeux l'exactitude du fait annoncé. Puis, ajoute Libanius, quand il vit la guerre si promptement et si heureusement finie, et quand il fut sûr que son ennemi n'était plus, la nature reprit ses droits : Julien versa d'abondantes larmes, qui coulèrent jusque sur le livre qu'il tenait à la main ; il s'informa avec intérêt de la maladie de Constance, s'enquit du lieu où était son corps, demanda si on lui avait rendu les honneurs suprêmes². Sentiment sincère, ou même impression purement nerveuse, ce mouvement spontané fait honneur à Julien, et jette une lueur d'humanité sur cette tragique histoire.

Julien n'avait plus d'ennemis à redouter. Il est vrai qu'Aquilée, refusant aussi de croire à la mort de Constance, résistait toujours, et les assiégés infligeaient même aux assiégeants de sanglantes défaites³ ; mais l'exemple de ses défenseurs ne gardait plus aucune chance de devenir contagieux, et l'on pouvait attendre sans inquiétude le moment où ceux-ci consentiraient à être détrompés. Assuré désormais de ne rencontrer devant lui aucun obstacle, Julien sortit triomphalement de l'Illyrie. Son armée suivit, enseignes déployées, le défilé du Pas de Sucques, et parcourut sans arrêt la longue voie romaine qui coupait toute la Thrace en ligne droite⁴. Julien jouissait avec délices d'une sensation de sécurité, qui était pour lui toute nouvelle. *Nous vivons, nous sommes sauvés, grâce aux dieux !* écrit-il en route au chambellan Euthère. *Offre-leur pour moi des actions de grâces. Tu sacrifieras, non pour un seul, mais pour l'universalité des Grecs. Si tu as le temps de venir jusqu'à Constantinople, j'attacherais un grand prix à ta présence*⁵. On remarquera, dans cette lettre, que Julien parle déjà au nom de l'hellénisme, et considère sa victoire non comme une victoire personnelle, mais comme celle d'une cause et d'un parti. Cependant il sentait encore le besoin de l'affermir. Au milieu même de la rapidité de la marche, il se préoccupait de l'opinion publique. Il tenait à se justifier de toute pensée d'usurpation et de toute hostilité préméditée contre Constance. Il s'efforçait de rejeter sur celui-ci la responsabilité d'une entreprise heureusement terminée par la faveur des dieux, mais dans laquelle lui, Julien, tout en prenant l'offensive, n'avait fait en réalité que se défendre. Tel est le thème développé dans une autre lettre, adressée, pendant cette dernière étape, à son oncle Julien, soit que celui-

¹ Ammien Marcellin, XXI, 15. — Zosime, III, 11, ne nomme pas les deux comtes, mais dit que vint vers Julien, à Naisse, une grande troupe de cavalerie, pour lui annoncer la mort de Constance et lui porter l'adhésion de l'armée d'Orient. Le récit d'Ammien semble préférable, bien que l'un et l'autre se puissent concilier, les cavaliers dont parle Zosime étant peut-être l'escorte de Théolaïphe et d'Agilide.

² Libanius, *Epitaphios Juliani*, Reiske, t. I, p. 561.

³ Ammien Marcellin, XXI, 12. — Saint Grégoire de Nazianze rappelle aussi combien Julien, même devenu seul empereur, eut de mal à s'emparer de cette place. *Oratio IV*, 45.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 2.

⁵ Julien, *Ép.* 69, Hertlein, p. 592. — Talbot se trompe évidemment en croyant cette lettre écrite après une maladie et une guérison de Julien ; Schwarz (*De vita et scriptis*, p. 39) paraît beaucoup plus exact en la datant du commencement de décembre 361.

ci n'eût pas déjà pris parti, ce qui est peu vraisemblable, soit que la lettre, chose beaucoup plus probable, fût destinée à être montrée par lui aux gens scrupuleux qui auraient encore hésité à se rallier. La troisième heure de la nuit commence, écrit Julien, et comme je n'ai pas de secrétaire à mes ordres, parce que tous sont occupés, j'ai beaucoup de peine à t'écrire ce peu de mots. Nous vivons, grâce aux dieux, délivrés de la nécessité de souffrir ou de faire des maux irrémédiables. Je prends à témoin le Soleil, celui de tous les dieux que j'ai supplié le premier de me venir en aide, je prends à témoin le roi Jupiter, que je n'ai jamais souhaité la mort de Constance, et que j'aurais plutôt souhaité le contraire. Pourquoi donc suis-je venu ? Parce que les dieux me l'ont formellement ordonné, me promettant le salut si j'obéissais, et, si je demeurais, ce que puissent-ils ne jamais faire ! Et d'ailleurs, déclaré ennemi public, je songeais seulement à effrayer, afin d'amener ensuite les affaires à un meilleur accommodement. Cependant, s'il avait fallu en décider par un combat, confiant mon sort à la Fortune et aux dieux, j'aurais attendu ce qu'il eût plu à leur clémence¹. Mais Julien vit tout de suite que le sentiment public, toujours favorable au succès, n'avait pas besoin de longues plaidoiries pour être gagné. L'armée était arrivée par Philippopolis et Périnthe jusqu'à Constantinople. Quand il fit son entrée, le 11 décembre, dans cette seconde capitale, entouré des membres du sénat, suivi de ses troupes, escorté de tous les magistrats, la foule, rangée sur son passage, croyait, dit Ammien, assister à un rêve, et le regardait avec des yeux émerveillés, comme un être descendu du ciel². La mort de Constance excita dans l'Empire des sentiments divers. Le mélange de bonnes et de mauvaises qualités était tel dans Constance, qu'il donnait prise aux jugements les plus opposés. Comme il arrive souvent, on lui rendit surtout justice quand il eut disparu de la scène du monde. Vivant, il blessait les uns par un orgueil poussé jusqu'à la puérité, il irritait les autres par la docilité avec laquelle il se laissait conduire à ses femmes, à ses eunuques, à ses flatteurs, il affligeait les honnêtes gens par la cruauté dont il faisait preuve, sur le plus léger soupçon, envers ceux qu'il soupçonnait d'attenter, même en pensée, à son pouvoir ou de manquer de respect à sa majesté. Les peuples souffraient de l'âpreté avec laquelle ses agents faisaient rentrer les impôts, âpreté qui valait plus de haines à l'empereur que de profit à l'État, à cause des détournements que facilitait une mauvaise administration financière. Mais, tout compte fait, les qualités l'emportaient peut-être chez Constance sur les défauts. Il prenait au sérieux son métier de roi. Dans un Empire où tant de fois les soldats firent et défirent les souverains, il tint toujours l'armée subordonnée au pouvoir civil, tout en mettant le plus grand soin au choix des chefs militaires, et en s'appliquant à n'avancer que les plus expérimentés et les plus dignes. La nomination et l'avancement des magistrats étaient aussi pour lui l'objet d'une attention portée souvent jusqu'au scrupule³. Il semblait n'avoir jamais de balance assez délicate pour peser les mérites des gens appelés aux grandes charges⁴. Personne, sous son règne, n'y arriva tout d'un coup ; mais il tenait un grand compte de la durée des services. Un des traits qui le distinguent le plus de son successeur, c'est le dédain qu'il montra toujours pour la popularité : et Ammien Marcellin, pourtant si sévère pour Constance, ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce dédain la [marque](#)

¹ Julien, *Ép.* 13 ; Hertlein, p. 493.

² Ammien Marcellin, XXII, 2.

³ Ammien Marcellin, XXI, 16.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 16.

d'une grande âme¹. Enfin, pour l'homme qui avait tout pouvoir sur les personnes et sur les choses ce n'est pas un petit mérite d'avoir évité quelques-uns des écueils les plus fréquents de la toute-puissance, en demeurant toujours maître de ses passions, d'une chasteté que nul soupçon n'effleura jamais, ennemi du luxe, sobre, dur polir son corps, et d'avoir arraché cet éloge non seulement à des historiens d'une impartialité relative, comme Ammien et Aurelius Victor, mais encore à un ennemi déclaré comme Julien.

La tâche dont il est le plus difficile de laver Constance, c'est son ingérence funeste dans les affaires ecclésiastiques. Qu'il se soit laissé prendre aux subtilités des ariens, cela n'étonnera pas d'un prince d'intelligence moyenne, qui n'avait pas reçu sans doute une très forte éducation théologique. Mais qu'il ait mis la toute-puissance impériale au service de l'arianisme, et persécuté, pour complaire à ses flatteurs ecclésiastiques, les plus hauts et les plus purs représentants de la doctrine et de la sainteté chrétiennes, c'est ce dont on ne saurait défendre sa mémoire. Quelques orthodoxes, comme Grégoire de Nazianze, l'ont jugé, à ce point de vue, avec une indulgence que l'on pourrait trouver excessive², bien qu'ils l'aient mêlée de quelques réserves³ ; il est visible qu'ils savaient gré à Constance d'une certaine droiture d'intentions, et peut-être aussi qu'ils lui étaient reconnaissants des lois, plus théoriques apparemment que pratiques, rendues par lui contre le paganisme. Mais d'autres, plus fermes, ont prononcé sur le protecteur avoué de l'arianisme de dures sentences. Saint Hilaire de Poitiers, malgré son amour de la conciliation, a marqué Constance comme d'un fer rouge. Au lendemain de sa mort, le vétéran des luttes pour la divinité du Verbe, saint Athanase, déclare que Constance est demeuré dans l'impiété des ariens jusqu'à la fin⁴. Quelques années plus tard, saint Jérôme écrit dans son rude langage : *Le Seigneur se réveille ; il commande à la tempête qui semblait prête à abîmer l'Église ; la bête meurt, et la tranquillité revient*⁵. Il est curieux de rapprocher de ces jugements celui d'un païen, qui regarde du dehors, et est plus sensible aux ridicules ou aux inconvénients extérieurs qu'aux ravages faits dans les âmes ; il nous montre comment toute une fraction de l'opinion publique, aussi éloignée des passions ariennes que du juste ressentiment des catholiques, appréciait le rôle religieux de Constance. *Celui-ci gâtait, dit Ammien Marcellin, par une superstition de vieille femme la droiture et la simplicité de la religion chrétienne. Plus inquiet d'y raffiner que sérieusement appliqué à la conserver dans la paix, il excita de nombreuses discordes, dont il nourrit ensuite les progrès par des disputes de mots : au point d'énerver la poste impériale par la continuelle réquisition de chevaux et de voitures pour les évêques, obligés de courir sans cesse de synode en synode, comme ils appellent leurs assemblées, parce qu'il voulait tout ramener à son opinion*⁶.

Les obsèques de Constance furent très solennelles. Le corps du prince défunt fut conduit à Constantinople, avec une pompe royale, à laquelle présidait Jovien, qui avait alors le grade de protecteur, et qui deviendra empereur après Julien. Partout, sur le passage du cercueil à travers la Cappadoce et la Bithynie, on rendait à l'empereur mort les mêmes honneurs que s'il avait été vivant. On lui

¹ Ammien Marcellin, XXI, 16.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 3, 21, 31 ; *Oratio* V, 16, 17.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 28.

⁴ Saint Athanase, *De synod.*

⁵ Saint Jérôme, *In Lucif.*, 7.

⁶ Ammien Marcellin, XXI, 16.

offrait l'essai de blé déposé dans les magasins pour la subsistance des troupes : on lui présentait les animaux entretenus pour le service des postes et des voitures publiques¹. L'imagination des foules, émue de la mort rapide de Constance, et frappée de la grandeur du spectacle, créa tout de suite de gracieuses légendes : en dépit de ses sentiments ariens, Constance devint l'objet d'une sorte de canonisation populaire : on raconta qu'à l'heure où le cortège funèbre et triomphal franchissait la cime du Taurus, des voix furent entendues dans les airs, comme une psalmodie angélique². Dès qu'après avoir traversé le Bosphore, le cercueil eut été débarqué à Constantinople, toutes les troupes prirent les armes. Julien, revêtu de la pourpre, mais sans diadème, suivit à pied le cortège jusqu'à l'église des Saints-Apôtres. On y célébra, à la lueur des torches, un office solennel, qui dura toute la nuit. Puis le corps de Constance fut placé dans le mausolée impérial, que lui-même avait construit pour son père, et où avait été, l'année précédente, déposée l'impératrice Eusébie³. Le sénat lui décerna les honneurs de l'apothéose : il fut compté parmi les *divi*⁴. Julien ne songea point à s'offenser de cet hommage posthume. Malgré sa dévotion pour toute idolâtrie, il prenait peu au sérieux les apothéoses impériales, et prétendait qu'elles fabriquaient des dieux comme les faiseurs de jouets fabriquent des poupées⁵.

¹ Ammien Marcellin, XXI, 16.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 16.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 17 ; Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Mamertin, *Grat. actio* ; Philostorge, VI, 6 ; Zonaras, XIII ; Cedrenus, éd. Bonn, p. 529.

⁴ Eutrope, *Brev.*, X, 15 ; Symmaque, *Relat.*, III (éd. Seeck, p. 281) ; Orelli, *Inscr.*, 1104 ; Eckhel, *Doctr. numm. vet.*, t. VIII, p. 463.

⁵ Julien, *Cæsares*, Hertlein, p. 427.

CHAPITRE II. — LA POLITIQUE.

I. — Les représailles.

L'enthousiasme qui accueillit Julien à Constantinople eut sans doute pour cause principale la grandeur de l'entreprise et l'éclat du succès. Mais les historiens ne nous laissent pas ignorer que d'autres motifs, probablement, contribuèrent à la joie du peuple. Il y avait d'abord ce mouvement instinctif, qui porte les foules à saluer le soleil levant, et à beaucoup attendre d'un changement de règne¹. Il y avait ensuite le sentiment, plus réfléchi, d'une guerre civile, avec tout ce qu'elle trame de ruines et de périls, évitée contre toute attente². Mais les premières mesures de Julien modifièrent un peu ces impressions favorables en montrant que l'ère nouvelle ne serait pas inaugurée sans représailles.

A peine, salué unanimement du titre d'Auguste, Julien se fut-il installé à Constantinople, qu'il forma une sorte de haute cour ou plutôt de commission mixte, composée de fonctionnaires civils et militaires, et chargée de juger les suspects. Ce premier usage du pouvoir absolu pouvait passer pour un acte révolutionnaire. Même dans les annales si chargées de l'histoire romaine, on lui trouvera difficilement un précédent. Le tribunal extraordinaire institué par Julien n'avait pas pour mission de punir un complot vrai ou imaginaire contre l'empereur régnant. Il devait jeter un regard en arrière sur le règne du précédent empereur, et juger les serviteurs de confiance de celui-ci, moins encore pour les méfaits. d'ordre général que pour les actes qui avaient été de nature à nuire à Julien et qui appelaient ses vengeances. C'était le contraire du mot célèbre : *Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Ici, l'Auguste commence son règne par venger les injures du César.

Le président du tribunal fut Secundus Sallustius, qui venait d'être nommé préfet du prétoire d'Orient³. En lui-même, le choix était bon. Salluste se montrera l'un des plus honnêtes fonctionnaires de Julien. C'était un homme absolument sûr, dit Ammien⁴. On le verra, quoique païen ardent, blâmer les violences exercées contre les chrétiens, et faire sur ce sujet des remontrances à l'empereur⁵. Investi par sa charge d'une compétence régulière en matière criminelle, il donnait à la nouvelle juridiction une apparence de légalité. Mais soit que ses occupations l'en tinsent souvent éloigné, soit qu'il ait vite répugné à la besogne qu'on attendait des juges, il laissa le plus souvent la direction des débats à un homme d'un tout autre caractère, le maître de la cavalerie Arbetio.

Celui-ci était un des anciens officiers de Constance. Tout récemment encore, il commandait l'avant-garde envoyée pour s'opposer à l'entrée de Julien en Thrace.

¹ *Utque solet fama novitates augere, properabat exinde sublimior*. Ammien Marcellin, XXII, 2.

² Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 1.

³ Il ne faut pas confondre ce Salluste avec le magistrat du même nom, ami intime de Julien, auquel avait été adressée la pièce intitulée *Consolation à Salluste*, et qui fut nommé préfet du prétoire des Gaules. Cf. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 507, 698-897.

⁴ *Summam quæstionum agitandarum ut fido commisit*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁵ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 91 ; Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 10.

De concert avec le chambellan Eusèbe, il avait contribué jadis à attirer le César Gallus dans le piège où l'infortuné devait périr¹. C'est lui aussi qui, par ses intrigues, faillit perdre un des meilleurs généraux de ce temps, Ursicin, et contraignit le malheureux Silvain à la révolte². Constance n'eut pas de flatteur plus empressé et plus dangereux qu'Arbetio. Sa nomination à la vice-présidence d'un tribunal où il eût dû paraître plutôt comme accusé que comme juge causa une grande surprise. Elle ne donna point, dit Ammien, une idée avantageuse de l'intelligence politique de Julien³. Mais Arbetio était de ces gens qui se retournent avec une promptitude extraordinaire, et passent d'un parti à l'autre sans honte comme sans embarras. Ils s'imposent à la fois par leur audace et par leur souplesse. Un pouvoir nouveau et encore mal affermi les accepte, sentant qu'il peut leur demander tous les services.

Après de lui siégeait un autre des anciens officiers de l'empereur défunt, l'allemand Agilo qui avait commandé de concert avec Arbetio le corps d'observation envoyé en 361 sur la frontière des Perses. Probablement s'était-il montré aussi prompt qu'Arbetio à donner des gages au pouvoir nouveau : mais il n'avait pas le mauvais renom de son collègue, et passait pour un homme honorable⁴.

Les autres juges furent pris parmi les officiers ou les fonctionnaires venus avec Julien de Gaule à Constantinople. L'un était le rhéteur Mamertin, à qui Julien avait fait en quelques mois occuper les plus hauts postes, et qu'il venait de désigner pour le consulat : écrivain de talent, mais plat flatteur, dont le discours d'actions de grâces est un rare monument d'adulation. L'autre consul désigné, le Goth Nevitta, faisait également partie du tribunal. C'était lui, on s'en souvient, qui avait commandé le corps de l'armée d'invasion dirigé sur l'Orient par la Rhétie. Ammien Marcellin le représente comme un vrai Barbare, grossier, sans éducation, et abusant de son pouvoir et de sa fortune pour satisfaire sa cruauté⁵. Le commandant des troupes venues par l'Italie, le maître de la cavalerie Jovinus, était aussi l'un des juges. On nous le peint sous des couleurs plus favorables. Il passait pour un grand général⁶, et, en effet, quelques années plus tard, il remportera en Gaule sur les Alemans plusieurs victoires, qui supportent sans désavantage la comparaison avec celles de Julien⁷. Probablement était-il chrétien, et est-il le même que le Jovinus, deux fois maître de la milice, qui, sous l'un des règnes suivants, fit construire à Reims l'église de Saint-Agricola⁸.

Le tribunal était complété par les officiers de deux légions palatines, celle des Joviens et celle des Herculiens.

C'est à Chalcedoine que se tinrent les audiences. On ne nous dit pas pourquoi les juges durent ainsi franchir le détroit et s'établir sur la rive asiatique. Peut-être Julien craignait-il la turbulence du peuple de Constantinople. Il redoutait que la

¹ Ammien Marcellin, XIV, 11.

² Ammien Marcellin, XV, 2, 5.

³ Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁴ *Probe cognitum... honoratissimo viro*. Ammien Marcellin, XXII, 12.

⁵ *Inconsummatum et subagrestem, et, quod minus erat ferendum, celsa in potestate crudelem*. Ammien Marcellin, XXII, 10.

⁶ Ammien Marcellin, XXV, 8.

⁷ Ammien Marcellin, XXVII, 2.

⁸ Frodoard, *Hist. Rem. ecclés.*, I, 6 ; Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 335, t. I, p. 413.

foule impressionnable d'une grande ville ne fût émue par tant de procès retentissants qui allaient se succéder sans interruption. Il appréhendait surtout qu'elle ne prit trop clairement parti pour quelques-uns des accusés. Cependant, à l'en croire, c'est l'opinion publique qui l'avait contraint à les poursuivre. *Laisse-moi*, écrit-il à l'un de ses amis, *m'écrier avec les poètes : Ah ! que j'espérais peu me voir sauvé !* Et j'ajoute : *Que j'espérais peu te voir échapper, toi aussi, à l'hydre aux mille têtes !* Par Jupiter, ce n'est pas mon frère Constance que je désigne ainsi. Il était ce qu'il était : mais autour de lui se tenaient des bêtes féroces, dont le regard menaçait tout le monde, et qui le rendaient plus cruel, bien que par nature il fut moins doux qu'il ne paraissait à quelques-uns. Pour lui, puisqu'il est maintenant au rang des bienheureux, que la terre lui soit légère, comme on dit ! Quant à eux, Jupiter sait que je ne veux pas qu'on les fasse souffrir injustement. Cependant, comme beaucoup d'accusateurs s'élèvent contre eux, un tribunal a été réuni¹.

Le premier qui comparut devant ce tribunal était un ancien fonctionnaire de Gallus, Palladius, qui avait occupé près du frère de Julien le poste de maître des offices. Il était *soupçonné* d'avoir envoyé à Constance des rapports défavorables au jeune César. Cela suffit à entraîner sa condamnation. Il fut exilé en Bretagne². Le second accusé, Taurus, avait été presque sans interruption préfet du prétoire d'Italie de 353 à 361. Il s'était trouvé jadis assez mêlé aux affaires de l'arianisme, ayant fait partie, en 358, d'une commission nommée pour entendre les explications de l'hérésiarque Photin, puis ayant rempli, en 359, le rôle de commissaire impérial au concile de Rimini, où il exerça sur la liberté des évêques une coupable pression³. On l'inculpa d'avoir quitté l'Italie quand les troupes de Julien y entrèrent, et de s'être alors réfugié à la cour de Constance, son souverain légitime. Il était, avec Florentins, consul de l'année 361 ; et comme on se trouvait encore aux derniers jours de celle-ci, le procès-verbal de l'audience commença par ces mots, dont l'ironie mécontenta beaucoup de monde : *Sous le consulat de Taurus et de Florentins, les huissiers appelèrent la cause de l'accusé Taurus*⁴.... Il fut exilé à Verceil. *Les vrais juges du juste et de l'injuste*, dit Ammien, — c'est-à-dire l'opinion publique, — *s'étonnèrent de voir condamner pour un fait qui n'offrait même pas l'ombre d'un délit*⁵.

Florentins, maître des offices, distinct de son homonyme le consul, fut exilé dans une fie de la côte dalmate ; Evagrius, receveur du domaine ; Saturnin, intendant du palais, et le notaire Cyrinus furent également punis de l'exil⁶. Ammien Marcellin ne nous dit pas l'inculpation produite contre eux. Libanius prétend qu'ils avaient tenu des discours injurieux contre Julien, et qu'après la mort de Constance ils avaient essayé de susciter un autre candidat à l'Empire⁷.

¹ Julien, *Ép.* 21 (à Hermogène, ancien préfet d'Égypte) ; Hertlein, p. 503.

² Ammien Marcellin, XXII, 3.

³ Socrate, II, 30 ; Sozomène, IV, 13 ; saint Épiphane, LXXI, 15 ; saint Jérôme, *In Lucifer.* ; saint Athanase, *De synod.* ; Sulpice Sévère, *Hist. sacr.*, II ; saint Hilaire, *Fragm.*, II.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 3. — On remarquera qu'il n'est pas question ici de la correspondance entre Constance et Taurus, relative à la défense de l'Italie contre Julien, dont parle celui-ci dans la lettre aux Athéniens. Sans doute elle parut trop innocente ou trop légitime pour qu'on osa en faire un grief.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 8.

⁷ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

Pentadius, l'un des secrétaires de Constance, fut accusé d'avoir interrogé Gallus et recueilli par écrit ses réponses ; mais il se défendit avec énergie, et prouva qu'il n'avait agi que par ordre. Son attitude en imposa aux juges, qui le renvoyèrent absous¹.

Le premier condamné à mort fut le collègue de Taurus dans le consulat, l'ancien préfet des Gaules, Florentius. On se souvient que celui-ci avait souvent mécontenté Julien. Il avait été en conflit avec le César à l'occasion de la levée des impôts. Depuis lors, Julien n'avait cessé de le considérer comme un ennemi². A l'en croire, Florentius aurait été jusqu'à demander à Constance de lui ôter le commandement de l'armée des Gaules³. Tout entier à ses rancunes, Julien oubliait qu'au moment où il hésitait à livrer la bataille de Strasbourg, c'étaient les conseils de Florentius qui l'y avaient décidé, et qu'en une autre circonstance Florentius lui avait très opportunément amené en Germanie des convois de vivres. Mais il se rappelait avec amertume l'inexplicable inaction du préfet lors de la crise de 360, et son refus de quitter Vienne pour se rendre à Paris. Trop inquiet à ce moment de son propre sort pour songer à une vengeance immédiate, Julien l'avait laissé sortir de la Gaule et se réfugier près de Constance. Celui-ci nomma Florentius préfet d'Illyrie. L'approche de Julien l'avait décidé à s'enfuir en même temps que Taurus. Moins confiant que ce dernier, il s'était caché, avec sa femme : les agents de Julien ne purent découvrir sa retraite. On ne sait où il trouva un asile ; mais jamais il ne reparut, et la condamnation prononcée contre lui ne fut pas exécutée⁴.

Moins heureux, l'ancien ministre des finances⁵, Ursule, périt de la main du bourreau. De toutes les sentences prononcées par le tribunal, nulle plus que celle-ci n'excite l'indignation d'Ammien. *C'était, dit-il, à faire pleurer la Justice elle-même*⁶. *L'empereur, ajoute l'historien, se conduisit en ingrat*⁷. En effet, Julien devait beaucoup à Ursule. Quand il fut envoyé en Gaule avec le titre de César, il était, au début, surveillé de très près, et gêné dans tous ses mouvements. En particulier, il n'avait pas la libre disposition du trésor public. Les largesses à l'armée lui étaient ainsi rendues impossibles. Ursule comprit ce que cette situation avait de gênant et de blessant pour le jeune prince. Il prit sur lui de la faire cesser. Sous sa propre responsabilité il envoya au trésorier des Gaules l'ordre de laisser Julien puiser librement dans les caisses publiques. Aussi sa condamnation et son exécution indignèrent-elles tous les honnêtes gens. Julien sentit leur réprobation⁸. Il s'excusa sur le sentiment de l'armée. Les juges militaires, disait-il, avaient voulu punir Ursule d'un propos qui les avait blessés. On racontait que, lors de l'expédition de Constance au delà de l'Euphrate, quelques mois auparavant, Ursule, apercevant les ruines d'Amide, prise et détruite par Sapor l'année précédente, s'était écrié : *Voici comment les villes sont défendues par les soldats ; et cependant le trésor de l'Empire s'épuise pour*

¹ Ammien Marcellin, XXII, 3.

² *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13 (Hertlein, p. 363).

³ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 13 (Hertlein, p. 363).

⁴ *Alter enim Florentius... ex præfecto prætorio consul etiam tum, rerum mutatione subite territus, cum conjuge periculis exemptus diu delituit, nec redire ante mortem potuit : capitis crimine tamen damnatus est absens*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁵ *Largitionum comes*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁷ Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁸ *Cum maledicis exsecrationibusque multorum se Julianus sentiret expositum*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

payer leur solde !¹ Cette défense assez piteuse de Julien ressemble assez à l'excuse donnée, vingt-quatre ans plus tôt, au meurtre de ses parents : Constance n'y était pour rien, les soldats avaient tout exigé ! Les amis de Julien enchérèrent encore sur ses propos : Libanius raconta qu'Ursule fut sacrifiée à la colère de toute l'armée, qu'il avait frauduleusement privée des largesses du prince². C'était tout juste le contraire de la vérité, puisque c'est en partie à Ursule que l'armée, en Gaule au moins, avait dû de recevoir la solde et les distributions accoutumées. Julien, d'ailleurs, n'était pas lié par la sentence du tribunal,, ou par l'opinion des chefs militaires qui en faisaient partie : il avait, comme tout souverain, le droit de faire grâce. Il n'eut pas le courage d'en user³. Il se crut assez généreux en exemptant de la confiscation une partie du patrimoine du condamné, et en permettant à la fille d'Ursule de la recueillir⁴. Ce procès, qui fait peu d'honneur au nouvel Auguste, montre en même temps la valeur morale des tribunaux d'exception, créés pour une besogne politique : les hommes les plus considérables y sont condamnés sur un propos en l'air, par rancune, en l'absence de tout crime ou de tout délit. Le procès d'Ursule avait été présidé par Arbetio, qui avait conduit les débats, dicté la sentence, les autres juges paraissant se désintéresser du résultat et ne siéger que pour la forme⁵.

Les dernières condamnations prononcées par le tribunal devaient être mieux reçues de l'opinion publique. Apodemius, l'un des auteurs de la mort de Gallus et de celle de Silvain, fut brûlé vif⁶ : c'était, dit Ammien, un ennemi opiniâtre et persévérant de tous les gens de bien⁷. Le célèbre secrétaire Paul la Chaîne, dont les dénonciations avaient fait périr tant d'innocents, subit le même supplice : Libanius est peut-être, ici, le fidèle interprète des haines populaires, quand il s'écrie avec un accent féroce que tous ceux qui connaissaient le condamné regretterent, après son exécution, qu'on ne pût lui rendre la vie pour le tuer encore une seconde et une troisième fois⁸. Eusèbe fut également condamné à mort. Ce chambellan favori de Constance avait eu avec Apodemius une grande part à la mort de Gallus : il avait, de plus, été chargé de juger les amis du malheureux César, et s'était montré impitoyable⁹. Sans doute, la condamnation de **l'eunuque maudit**, comme l'appelle Julien¹⁰, satisfaisait les rancunes personnelles du prince ; mais son orgueil et ses intrigues avaient rendu Eusèbe tellement insupportable, même aux amis de Constance, que son supplice parut juste.

Telle fut l'œuvre de la commission extraordinaire instituée par Julien. Onze accusés comparurent devant elle. Six furent exilés, cinq furent condamnés à mort, un seul fut acquitté. Les flatteurs du prince ou ses partisans les plus aveugles approuvèrent en bloc tous ces jugements. Quelques-uns même les estimèrent trop doux. Pour eux, la mort seule eût dû être prononcée. Parmi ces terroristes se trouvèrent des hommes de mœurs ordinairement paisibles, comme

¹ Ammien Marcellin, XX, 7.

² Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

³ *Ideoque timidus videbatur*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁴ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

⁵ *Specie tenus*. Ammien Marcellin, XXII, 8.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 8.

⁷ *Inimicus bonorum omnium diuturnus et gravis*. Ammien Marcellin, XV, 5.

⁸ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁹ Ammien Marcellin, XV, 3.

¹⁰ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6 (Hertlein, p. 353).

Libanius : Il y en a eu, s'écrie-t-il, de condamnés à des peines mitigées, quand ils auraient mérité la mort¹. Ce qui console le rhéteur, c'est que les exilés seront privés du droit de parler en public, privation qui, à ses yeux, est le pire des châtiments. Au moins, dans les îles où on les relégua, ont-ils appris à tenir leur langue !² Les gens de bonne foi et de sens rassis apprécièrent autrement tous ces faits. Ils en reçurent une impression tantôt indignée, tantôt pénible. C'est encore Ammien, ce représentant si exact de l'opinion moyenne, qui nous l'a fait connaître. Aux fortes expressions que nous lui avons déjà empruntées à propos de quelques causes particulières, il convient d'ajouter ce jugement d'ensemble : Le tribunal, dit-il, se laissa emporter par la passion. Il dépassa les bornes du bon et du juste, excepté dans un petit nombre d'affaires, où les accusés étaient vraiment de grands coupables³.

A peine la cour de Chalcédoine s'était-elle dispersée, qu'un de ses membres était appelé à prononcer, contre d'autres accusés, une nouvelle sentence. Comme préfet du prétoire d'Italie et d'Illyrie, Mamertin eut à juger les auteurs et les complices de la rébellion d'Aquilée.

On se souvient qu'à l'heure où expira Constance, Aquilée résistait encore, et combattait pour la cause de celui-ci, que ses habitants et ses défenseurs persistaient à regarder comme leur souverain légitime. On se souvient aussi que les uns et les autres considérèrent comme une fausse nouvelle l'annonce de sa mort. Dès son entrée à Constantinople, Julien avait rappelé Jovinus, dont il estimait les services plus utiles près de sa personne, et l'avait remplacé à la tête des assiégeants par le comte Immo. Celui-ci, conformément aux instructions reçues, renonça aux assauts et à l'espoir de prendre la ville de vive force, et transforma le siège en blocus. Dans l'espoir de réduire les habitants par le manque d'eau, il détourna le cours de l'Isonz, qui traversait la ville⁴ ; mais les puits que renfermait celle-ci suffirent aux assiégés. Il semblait que rien ne fût capable de vaincre leur opiniâtreté et leur incrédulité, quand Julien se décida à envoyer vers eux le maître de l'infanterie Agilo, dont le renom d'honneur et de probité aurait peut-être raison de leur défiance. C'est ce qui arriva en effet : attestée par lui, la mort de Constance fut d'abord rejetée encore une fois par les habitants comme une fausse nouvelle ; mais après qu'avec leur autorisation il fut entré seul, sans escorte, dans la ville et eut renouvelé devant eux son affirmation, ils crurent enfin. Cessant alors une résistance poursuivie avec intrépidité pendant deux mois, ils firent, les derniers de tous, adhésion au nouveau règne ; mais, avec la mobilité habituelle aux foules, ils se tournèrent aussitôt contre ceux qui avaient jusque-là dirigé leurs efforts, et livrèrent aux officiers de Julien le tribun Nigrinus, avec quelques-uns de ses auxiliaires, parmi lesquels deux curiales, Romulus et Sabostius⁵.

A d'autres époques, et sous d'autres régimes, ces prisonniers eussent probablement été déclarés innocents. Des soldats de Constance, que nul n'avait déliés de leur serment, se retranchant, du vivant de celui-ci, dans une ville de son Empire pour obéir au vœu des habitants en la lui gardant avec fidélité, ne remplissaient, semble-t-il, que leur devoir, et les personnages civils qui les

¹ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

² Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

³ *Causas vehementius æquo bonoque spectaverunt præter paucas in quibus veritas reos nocentissimos offerebat*. Ammien Marcellin, XXII, 3.

⁴ *Natiscone amni præterlabente*. Ammien Marcellin, XXI, 12.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 12.

aidaient, faisaient acte, non de rebelles, mais de sujets loyaux et de bons citoyens. L'ignorance où ils étaient restés ensuite de la mort de Constance, leur incontestable bonne foi, les excusait d'avoir prolongé la résistance après le temps où Julien avait succédé régulièrement à celui-ci. Mais la philosophie du temps, celle même de Julien, eussent été incapables de s'élever à une conception aussi simple de la justice. A coup sûr, on n'eût pu l'attendre d'un flatteur du prince tel que Mamertin. Ce haut fonctionnaire déclara Nigrinus coupable de lèse-majesté, et le fit brûler vif. Les deux curiales furent condamnés à la décapitation. On crut donner beaucoup à l'humanité en acquittant les autres, comme ayant combattu par contrainte, et non de leur libre volonté. Ainsi, en toute équité, décida le clément et miséricordieux empereur, dit Ammien, sans aucune ironie¹.

Les représailles n'étaient pas terminées. Plusieurs des hauts magistrats ou des intimes conseillers de Constance avaient été frappés. Les plus compromis des défenseurs d'Aquilée venaient d'expié leur fidélité. Julien se tourna vers les palatins².

Ceux-ci étaient légion. Même en laissant de côté la maison militaire du souverain, sa maison civile formait une véritable armée. A la nuée des secrétaires, notaires, agents de police, courriers de cabinet, directeurs, chefs, sous-chefs et employés des divers bureaux de la chancellerie et de la trésorerie, sous la direction générale du maître des offices, s'ajoutait la foule, non moins nombreuse, des gens attachés au service personnel de l'empereur, chambellans, majordomes, pages, intendants, conservateurs de la garde-robe, architectes, médecins, auxquels présidait le grand chambellan³. On se préparait dès l'enfance, dans des écoles spéciales, aux emplois palatins⁴ ; l'on y faisait toute sa carrière, montant de degré en degré⁵ ; quelquefois on arrivait par cette filière aux plus hautes charges administratives et politiques⁶. L'administration palatine venait d'être deux fois décapitée, puisque le maître des offices, Pentadius, était exilé en Bretagne, et que le grand chambellan Eusèbe avait été mis à mort. Il restait à Constantinople, — à Rome aussi, où la résidence impériale du Palatin gardait tous ses services organisés, et où les empereurs possédaient un domaine immense⁷, — la multitude des employés subalternes, plus ou moins associés à la politique de Constance : c'est eux que Julien entreprit maintenant d'épurer.

Beaucoup s'étaient rendus coupables de graves abus. Constance avait laissé les eunuques de sa cour prendre sur son esprit un grand empire. La direction de nombreuses affaires avait été abandonnée à des gens sans valeur intellectuelle et morale, devenus influents pour avoir su flatter la vanité du souverain. Ces favoris n'avaient vu dans leur pouvoir qu'un moyen de s'enrichir. A leur exemple, la plupart de ceux qui occupaient des emplois subordonnés avaient fait assaut de vénalité. On rencontrait ainsi, à tous les degrés de l'administration palatine, des gens partis de rien, mais ardents à saisir toutes les occasions de gain, qui

¹ Ammien Marcellin, XXI, 12.

² *Conversus post hæc princeps ad palatinos*. Ammien Marcellin, XXII, 4.

³ Voir Willems, *Le Droit public romain*, p. 571-575.

⁴ Eumène, *Oratio pro scholis instaurandis* ; dans *Panegyrici veteres*, éd. 1604, p. 271.

⁵ Voir Cuq, *le Conseil des Empereurs*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions*, 1884, p. 470 et suiv.

⁶ Cuq, *ibid.*, p. 470, 475-477.

⁷ Voir Homo, *Le Domaine impérial à Rome*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, 1899, p. 100-129 et pl. III.

avaient fait en peu d'années des fortunes énormes¹. Leur patrimoine s'était arrondi aux dépens du public². Quelques-uns, profitant de la défaveur où était tombé le culte païen, avaient obtenu la concession d'anciens domaines des temples : d'autres même s'étaient construit des maisons avec les pierres provenant de sanctuaires d'idoles confisqués ou abandonnés³. La présence, dans les bureaux du palais, d'hommes ainsi engraisés des dépouilles de l'idolâtrie⁴, devait mettre au comble la colère de Julien. Il frappa à tort et à travers⁵. Jusqu'où allèrent les exécutions ? Y eut-il des disgraciés seulement, ou y eut-il aussi des suppliciés ? Dans une lettre écrite par Julien aux Juifs, il est question de barbares d'esprit et de cœur assis à la table de Constance que Julien fit saisir et jeter dans des fosses, où ils sont morts sans laisser trace de leur trépas⁶. Si ces barbares sont des palatins, il y aurait eu dans leurs rangs des exécutions sanglantes. Mais peut-être ces paroles ambiguës font-elles allusion à d'autres exécutions, celles que commanda le tribunal extraordinaire réuni à Chalcédoine. Dans son premier discours contre Julien, saint Grégoire de Nazianze rappelle l'épuration du palais, en termes qui laissent supposer des condamnations capitales. Julien, dit-il, changea toute la cour, les uns ayant été d'abord mis à mort, les autres ayant été éloignés ou chassés⁷. Libanius parle seulement d'expulsions⁸. Ammien Marcellin ne s'explique pas clairement ; mais il s'exprime avec sévérité, quand il dit que, dans toute cette affaire, Julien ne se conduisit pas comme un philosophe qui ne recherche que la vérité⁹. Et il le blâme nettement de n'avoir pas distingué entre les palatins, mais de les avoir disgraciés en bloc. Julien eût agi d'une manière digne de louange, s'il en avait conservé quelques-uns, car il y avait parmi eux une minorité recommandable par la modération de sa conduite et l'honnêteté de ses mœurs¹⁰.

Une conséquence de condamnations si nombreuses fut l'acquisition de biens immenses, qui devinrent l'apanage du fisc, c'est-à-dire du trésor du prince. La fortune des condamnés lui était dévolue. Constance, par des lois de 356 et 357, signées de lui et de Julien, avait restreint cette peine accessoire aux seuls crimes de lèse-majesté et de magie¹¹. Mais, par une loi de 358, portant également son

¹ *Lucra ex omni odorantes occasione, ab egestate intima ad saltum sublatis divitiarum ingentium.* Ammien Marcellin, XXII, 4.

² *Aliena invadere semper adsuefacti.* Ammien Marcellin, XXII, 4. — Julien ne fut pas le premier à s'en apercevoir : dispositions de Constantin au sujet des *Cæsariani* ; *Code Théodosien*, IX, XLII, 1, § 4 (année 321).

³ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 565.

⁴ *Pasti enim ex his quidam templorum de spoliis.* Ammien Marcellin, XXII, 4.

⁵ *Omnes omnino qui sunt, et qui esse possunt.* Ammien Marcellin, XXII, 4.

⁶ Julien, *Ép.* 25 ; Hertlein, p. 513. Voir, au sujet de cette lettre, Cumont, *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 20.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 84.

⁸ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁹ *Non ut philosophus indagandæ veritatis professor.* Ammien Marcellin, XXII, 4.

¹⁰ *Laudari enim poterat, si saltem moderatos quosdam, licet paucos, retinisset, morumque probitate compertos.* Ammien Marcellin, XXII, 4. — Si l'indication chronologique donnée par leur Passion est exacte, et si les grandes lignes de celle-ci doivent, malgré ses défauts, être conservées, les célèbres martyrs de Rome, Jean et Paul, dont le P. Germano a si heureusement retrouvé la maison et le *locus martyrii*, étaient de ces palatins. On vient de voir qu'il y en avait à Rome. Cf. Germano di S. Stanislao, *la Casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo* (Rome, 1894), et l'analyse que j'ai donnée de ce livre dans *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 159-220.

¹¹ *Code Théodosien*, IX, XLII, 2, 3.

nom et celui du César, il avait supprimé presque aussitôt cette restriction, et restitué au fisc toute sa proie¹. Dans une seule circonstance, Julien eut la pensée d'atténuer ses rigueurs : on a vu que, obligé de donner satisfaction à l'opinion publique, il rendit à la fille d'Ursule une partie des biens de son père. Mais, pour tous les autres cas, il songea plutôt à aggraver la législation de son prédécesseur. Tant de condamnés, par conséquent tant de familles dépouillées de leurs biens, tombant tout à coup du luxe et de l'opulence dans la plus noire misère, avaient ému beaucoup de gens. Des amis de toute condition, riches ou pauvres, peut-être d'anciens serviteurs, avaient aidé à dissimuler une partie de l'avoir, soit des accusés punis par la cour de Chalcédoine, soit des Césariens proscrits. Par une loi du 26 mars 362, adressée au trésorier Félix, Julien punit comme un crime ces actes d'humanité. Quelques-uns, dit-il, cachent avec scélératesse les biens des proscrits. Voici ce que nous ordonnons : s'ils sont riches, ils seront proscrits eux-mêmes ; si leur pauvreté les rejette dans la vile lie du peuple, ils encourront la peine capitale².

II. — Les réformes.

On s'étonne que la loi du 26 mars échappe aux historiens qui célèbrent les vertus philosophiques de Julien. Au moins ne l'ai-je jamais vue citée. Apparaissant ainsi presque au début du règne, au lendemain et comme sanction de ses premières rigueurs, elle jette une lueur sinistre sur le caractère et sur les actes futurs du prince. Hâtons-nous de dire que tout ne fut pas aussi blâmable dans les mesures précipitées qui marquèrent sa prise de possession du pouvoir. A côté des représailles, il y eut les réformes. Beaucoup de celles-ci, bien que faites avec trop d'ostentation, étaient probablement utiles. La population du palais dépassait toute mesure. A en croire Libanius (mais, en matière de chiffres, nul n'est moins précis que lui), il y avait à la cour de Constantinople mille cuisiniers, autant de barbiers, encore plus d'échansons : les eunuques y étaient aussi nombreux que les mouches en été³. Tous les gens qui voulaient être nourris sans rien faire achetaient quelque charge de la domesticité impériale⁴. Julien chassa résolument cet essaim d'inutiles⁵. Je n'ai pas besoin d'eunuques, dit-il, puisque je n'ai plus de femme et que je n'ai pas dessein de me remarier ; tous ces cuisiniers sont pour moi superflus, car je me contente de la nourriture la plus simple ; à quoi bon tant de barbiers, puisqu'un seul suffit au service de plusieurs personnes ?⁶ On raconte que, lors de son arrivée à Constantinople, il avait voulu se faire couper les cheveux. Un personnage somptueusement vêtu se présenta. Je n'ai pas demandé un intendant des finances ou un sénateur, mais un barbier, dit

¹ Code Théodosien, IX, XLII, 2, 3.

² *Quidam scelerate proscriptorum facultates occultant. Hos præcipimas, si locupletes sint, proscriptione puniri ; si per egestatem abjecti sunt in fæcem vilitatemque plebeiam, damnatione capitali debita luere detrimenta.* Code Théodosien, IX, XLII, 5. — On peut se demander si, dans les rigoureuses mesures relatives aux pauvres gens qui auraient aidé à dissimuler les biens des proscrits, il n'y aurait pas la pensée d'obvier à des distributions telles que celle que, si l'on en croit leur Passion, Jean et Paul, avant leur martyre, firent de leurs biens aux pauvres de Rome.

³ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 565.

⁴ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 565.

⁵ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 565.

⁶ Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 1.

Julien en le regardant avec surprise¹. S'informant des gages de ce fonctionnaire, il apprit qu'on lui comptait la nourriture quotidienne de vingt hommes et de vingt chevaux, plus un traitement annuel, et de nombreux profits. Débarrasser le service du prince de tels parasites était certainement faire œuvre utile.

Peut-être Julien fut-il moins bien inspiré en supprimant, ou au moins en réduisant considérablement², les *scholæ* des secrétaires (*notarii*), des employés ordinaires de la police impériale (*agentes in rebus*), et de ces inspecteurs, les *curiosi*³, devenus peu à peu dans les provinces des surveillants politiques en correspondance directe avec le prince. L'expédition des affaires et même la sécurité de l'État étaient exposées à souffrir d'une réforme qui aurait eu besoin au moins de n'être pas précipitée. Mais Julien mûrissait rarement ses décisions. Le coup dut être rude aux intéressés, car on voit qu'ils cherchèrent tous les moyens de recouvrer leurs emplois supprimés. Deux employés de police (*agentes in rebus*), désespérés de leur destitution, vinrent trouver Julien, lui offrant, s'il voulait leur rendre un grade dans la milice palatine, de lui découvrir la retraite de l'ancien préfet Florentius, condamné à mort par les juges de Chalcédoine. L'offre était audacieuse : la manière dont la reçut Julien lui fait honneur. Vous êtes des délateurs, dit-il aux agents. Il serait indigne d'un empereur d'employer la ruse pour connaître le lieu où se cache, par crainte de la mort, un homme auquel on fait une sorte de grâce en ne cherchant pas à le trouver⁴.

Les réformes opérées par Julien dans les divers emplois palatins ne paraissent pas avoir produit sur l'opinion publique tout l'effet qu'il en attendait. Elles excitèrent des sentiments mélangés. Les uns approuvèrent : un plus grand nombre blâma, disant que, par une affectation de simplicité, le nouvel Auguste dépouillait la dignité souveraine de l'éclat extérieur dont elle a besoin pour s'imposer aux foules⁵. D'ailleurs, il en fut de ces réformes comme de tout ce qui est hâtif et mal conçu. Julien fut vite obligé de rétablir les services qu'il avait désorganisés. On trouve des lois de lui, accordant des privilèges aux employés de la secrétairerie impériale⁶ et aux *agentes in rebus*⁷. Quant aux lois sévères qu'il rendit au sujet de certains agents du trésor, *numerarii*, les menaçant du bourreau en cas de malversations⁸, elles ne dépassent pas en rigueur celles de Constantin et de Constance⁹ ; elles renferment une disposition originale, ordonnant qu'après cinq ans de charge ils vaqueront pendant une année, afin de laisser aux gens qui auront été lésés par eux le temps de porter plainte ; mais elles ajoutent qu'après sept ans de gestion irréprochable ils seront élevés au grade de perfectissimes, afin que ce titre de noblesse efface ce qu'avait d'infime leur condition précédente¹⁰.

Il est un point sur lequel l'esprit réformateur de Julien trouva à s'employer utilement. Ce que Julien savait le mieux, c'était la guerre. Il excellait à organiser une armée, à tirer parti de soldats même peu nombreux, et à mettre en état de

¹ Ammien Marcellin, XXII, 4 ; Zonaras, III.

² Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 565-568.

³ Code Théodosien, VI, XXIX, 1, 2, 5.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁵ Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 1.

⁶ Code Théodosien, VI, XXVI, 1.

⁷ Code Théodosien, XXVII, 2.

⁸ Code Théodosien, VIII, I, 6, 7, 8.

⁹ Code Théodosien, VIII, I, 1-5.

¹⁰ Code Théodosien, VIII, I, 6 (17 janvier 362).

défense des frontières menacées. Son récent voyage à travers l'Europe orientale, moitié par terre, moitié en descendant le cours du Danube, avait montré à son œil exercé les points faibles de la frontière couverte par le grand fleuve, depuis le Norique jusqu'à la Thrace. Cette dernière province lui paraissait insuffisamment protégée. Par son ordre, on releva les remparts des places **dispersées le long du Danube**, c'est-à-dire n'appartenant pas à la Thrace proprement dite, mais à l'étroite bande de Mésie inférieure resserrée entre le Danube et l'Hémus, et connue sous le nom de *Ripa Thraciæ*. Là étaient les villes militaires de Troesmis, de Dorostore et de Novæ. D'elles apparemment parle Ammien, quand il dit que Julien mit des gouverneurs connus et aimés des soldats dans les places de cette région les plus exposées aux incursions des Barbares, les munit d'armes, d'uniformes, de vivres, et y envoya de l'argent pour assurer aux garnisons le paiement régulier de leur solde¹.

Dans le même temps Julien, voulant combattre les habitudes de mollesse et de luxe que Constance avait laissé s'introduire dans l'armée², força les soldats à reprendre la coutume du travail. **Un bon général**, avait-il écrit quelques années auparavant, **ne les souffre pas endormis, oisifs, mal aguerris ; de tels gardiens auraient besoin d'être gardés eux-mêmes ; mais il les accoutume à supporter tous les travaux, à se montrer endurants et sans mollesse, convaincu qu'il y a peu de secours à attendre d'un gardien qui fuit le travail, qui ne sait pas le supporter, et qui ne résiste pas à la fatigue**³. Par application de ces principes, une loi du 6 janvier 362 ordonna que le fourrage fourni aux troupes par les provinces ne serait plus apporté que jusqu'à vingt milles du camp ou de la ville de garnison⁴. C'était obliger les soldats à faire au moins une journée de marche pour aller le chercher, et, selon une parole déjà ancienne de Julien, à reprendre **les habitudes pratiquées en temps de paix pour servir de prélude aux luttes avec l'étranger**⁵.

Les conseillers militaires de Julien auraient voulu des décisions plus belliqueuses. Ils espéraient que, suivant la tactique qui lui avait si bien réussi aux bords du Rhin, il prendrait l'offensive pour aller chercher les Goths sur la rive gauche du Danube⁶. Ce n'est pas que l'Empire fût en ce moment en guerre avec leurs tribus. Elles étaient au contraire liées à lui par des traités, et, dépourvues d'industrie, achetaient aux commerçants de Mésie et de Thrace la plupart des objets nécessaires à la vie⁷. Mais on disait les Goths aussi **trompeurs et perfides** que les Germains⁸. A tort ou à raison, leurs masses agglomérées le long du Danube semblaient une menace perpétuelle. On s'imaginait qu'un coup de force, les frappant de terreur, les réduirait pour quelques années au moins à l'impuissance. C'est ce que Valens tentera avec succès en 367⁹. Mais Julien ne se contentait plus de victoires aussi modestes. Il commençait à subir la fascination de l'Orient. Déjà le projet d'une expédition grandiose en Perse se dessinait dans son esprit. L'émule de Marc-Aurèle rêvait aujourd'hui d'Alexandre le Grand. Je

¹ Ammien Marcellin, XXII, 7.

² Ammien Marcellin, XXII, 4.

³ Julien, *Oratio* II ; Hertlein, p. 111.

⁴ *Code Théodosien*, VII, IV, 7.

⁵ Julien, *Oratio* II ; Hertlein, p. 112.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁷ Ammien Marcellin, XXVII, 5.

⁸ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁹ Ammien Marcellin, XXVII, 5.

cherche des ennemis plus dignes de moi, répondit-il à ceux qui lui demandaient de renouveler au delà du Danube ses exploits de Germanie¹. Et, faisant allusion aux nombreux Goths mis en vente par les trafiquants de Galatie, qui étaient au quatrième siècle les plus grands marchands d'esclaves du monde romain² : Ces gens-là, ajoutait-il, suffisent pour cette sorte d'ennemis³.

Ce premier symptôme d'une politique inquiétante nous frappe, parce que nous connaissons la suite des événements. Mais il échappait encore aux contemporains. Les nations étrangères, chez lesquelles sa renommée s'était promptement répandue, ne voyaient en Julien que le victorieux digne, par son génie militaire et ses vertus privées, des plus grandes faveurs de la Fortune. Toutes celles qui avaient des rapports, même lointains, avec l'Empire romain pensèrent à lui demander la paix⁴. Soit en Thrace, soit à Constantinople, il reçut les envoyés de ces Goths qu'il avait dédaigné de combattre : il les menaça de la guerre, afin d'obtenir un traité plus avantageux⁵. Ammien cite, parmi les députations qui se mirent en route pour aller le saluer, les ambassadeurs du roi d'Arménie, les envoyés des satrapes de la Corduène et de l'Adiabène⁶, des rajahs de l'Inde et de Ceylan⁷, des princes de la Mauritanie, des montagnards du Caucase⁸, des rois du Bosphore⁹. On croira difficilement que Julien soit demeuré insensible à de tels hommages. Cependant il ne semble pas en avoir conçu de vanité puérile. Ni dans ses écrits ni dans ses lettres, il n'y fait allusion. Son orgueil était de trempe plus solide. Les flatteries des Barbares le laissaient à peu près insensible. Ce qu'il recherchait avec ardeur, c'était la popularité¹⁰. Il se flattait de l'acquérir en affectant la simplicité d'un philosophe, et en outrant la déférence que les empereurs de l'ancien temps avaient montrée aux magistrats du peuple romain.

Cela parut le 1er janvier 362. Le rhéteur Mamertin et le Goth Nevitta prenaient possession du consulat. Dans le remerciement prononcé à cette occasion, Mamertin rappelle, avec une naïveté de parvenu, et en insistant lourdement sur les détails, les démonstrations de respect prodiguées par Julien aux deux consuls.

Mon collègue et moi, dit-il, nous redoutions quelque excès de bienveillance de la part de ce grand prince. Aussi, dès le point du jour, nous rendîmes-nous au

¹ *Hostes quærere se meliores aiebat*. Ammien Marcellin, XXII, 7.

² Voir Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 332, note, et *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., p. 445.

³ *Illis enim sufficere mercatores Galatas, per quos ubique sine conditionis discrimine venundantur*. Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁴ Zonaras (III) prétend que quelques-unes de ces ambassades avaient eu d'abord Constance pour destinataire.

⁵ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁶ C'est eux, apparemment, qu'Ammien désigne par le mot *Transtigritanis*. Il ne peut s'agir ici des Perses.

⁷ *Divis et Serindivis*. Voir la note de Valois sur ce passage (dans son édition d'Ammien Marcellin, 1681, p. 306).

⁸ *Ab Aquilone et regionibus Solis, per quas in mare Phase accipitur*. Cette métaphore désigne la Cholcide, sur la Mer Noire, au pied du Caucase.

⁹ Ammien Marcellin, XXII, 7. — Sur les rapports des rois du Bosphore avec les Romains, et le protectorat exercé sur leurs contrées par l'Empire, voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 174.

¹⁰ Ammien Marcellin, XXV, 4.

palais¹. C'était le moment où il donnait audience. On nous annonce. Alors il se précipite de son siège et s'élançait, le visage bouleversé. Fendant à grand-peine les flots du peuple qui nous précédait, il s'avance le plus loin possible au-devant de nous. Là, ô divinité sainte ! de quelle bouche, de quel cœur, dans l'allégresse de tous, dit-il : *Illustre consul !* Il daigna nous donner un baiser de sa bouche consacrée par le souffle de la divinité : il nous tendit la main, cette main, gage immortel de vertu et de foi... Quelle fut la joie du peuple, qui te voyait sourire à tes consuls ?... *Porte-toi bien, disais-tu, consul très illustre !* Oui certes, je me porte bien, empereur, et je me porterai bien, puisque c'est toi, l'auteur de mon bien-être, qui m'en donnes l'ordre. *Consul très illustre !* Oui, je suis vraiment consul, et très illustre, puisque c'est de toi que je tiens le consulat... Après les premières salutations échangées, il demande ce qui plaît à notre autorité consulaire, prêt à remplir son devoir de sénateur, soit que nous décidions de paraître au tribunal, de convoquer l'assemblée du peuple, ou de monter sur les rostrales. Mais le programme de la solennité nous appelle à la curie. Alors il se place aux côtés des consuls, vêtu de la toge, à peine distingué des autres magistrats, et sans pourpre... Il commande d'ouvrir les portes du palais, et d'y faire entrer les litières des consuls : et comme, par respect pour lui, nous refusions de nous y asseoir, il nous y contraignit de ses propres mains : puis, mêlé à la foule des magistrats, il nous précède à pied, réglant son pas sur celui du lecteur²...

Ammien raconte la chose plus simplement. Le jour des calendes de janvier, dit-il, quand Mamertin et Nevitta inscrivent leurs noms dans les fastes consulaires, on vit le prince marcher devant eux avec les magistrats : beaucoup l'en louèrent, mais d'autres le blâmèrent, trouvant dans son acte de l'affectation et un excès d'abaissement³. Quelques jours plus tard, ajoute l'historien, l'un des consuls, Mamertin, donna des jeux, selon l'usage. Julien était présent. La coutume était d'amener au cirque, en présence du nouveau consul, quelques esclaves, qu'il affranchissait. Se trompant, Julien prononça la formule légale de manumission. On lui fit observer que, ce jour-là, c'était au consul qu'il appartenait d'affranchir. L'empereur, alors, se déclara en faute, et se condamna à une amende de dix livres d'or, comme coupable d'avoir usurpé sur les droits d'un magistrat⁴.

Julien ne se montra pas moins prévenant envers les sénateurs. *Je me fais honneur d'appartenir à l'ordre sénatorial, et j'ai le devoir de défendre ses droits et son autorité*, écrit-il au préfet Salluste, le 5 février 362⁵. Il fréquenta assidûment la curie de Constantinople⁶. Cette assemblée fut probablement sensible aux égards qu'il lui montra. Malgré l'éclat extérieur dont Constantin et Constance avaient voulu l'entourer, et bien qu'elle renfermât quelques personnages considérables, comme Themistius, elle demeurait, selon un mot déjà cité, *un sénat de second ordre*. Elle tenait le milieu entre le sénat vraiment aristocratique de Rome et les conseils municipaux des grandes villes. Libanius assure que, toutes les fois que Constance voulait s'occuper avec elle d'une affaire, il mandait ses membres au palais, et, devant les sénateurs debout,

¹ Ils craignaient que Julien leur fit visite le premier.

² Mamertin, *Grattarum actio*, dans *Panegyrici veteres*, éd. 1601, p. 181-188.

³ *Quidam nt affectatum et vile carpebant*. Ammien Marcellin, XXVII, 7.

⁴ Ammien Marcellin, XXVII, 7.

⁵ *Jus senatorum et auctoritatem ejus ordinis, In quo nos quoque ipsos numeramus, necesse est ab omni injuria defendere*. Code Théodosien, IX, II, I.

⁶ Ammien Marcellin, XXVII, 1.

expliquait en quelques mots brefs ses intentions¹. Peut-être ne faut-il pas prendre à la lettre cette assertion, car les messages ou les allocutions de Constance au sénat de Constantinople, que les documents législatifs nous ont conservés, paraissent au contraire d'un ton cérémonieux et courtois. Julien voulut toujours traiter cette assemblée comme il aurait traité le sénat romain : ce qu'explique en termes assez impropres l'historien Zosime, disant qu'il accorda à Constantinople d'avoir comme Rome un sénat². Au lieu d'appeler les sénateurs au palais, Julien se rendait lui-même à la curie : il y prenait séance, se mêlait aux discussions, et veillait à ce que tous demeuraient assis en sa présence. Les Codes, cependant, ne gardent pas trace de privilèges nouveaux accordés par lui à l'assemblée de Constantinople³. Malgré les allures hautaines qu'on prête à Constance envers elle, c'est de ce prince qu'elle tient la plupart de ses attributions. Mais, de la part d'un souverain, les marques de déférence données à propos touchent quelquefois plus que des avantages solides. Mamertin a peut-être traduit avec exactitude ce que sentaient les pères conscrits de Constantinople, quand il félicite Julien **non seulement d'avoir rendu au sénat son ancienne dignité, mais encore de l'avoir entouré de nouveaux honneurs**⁴. Cependant les esprits plus libres ne pouvaient s'empêcher de reconnaître de l'affectation dans les rapports de Julien avec le sénat de sa seconde capitale. On souriait quand on avait appris qu'après avoir passé toute une nuit à écrire une harangue, il venait le lendemain la débiter devant les sénateurs. **Depuis Jules César, disait-on, il est le seul empereur qui ait ainsi récité ses compositions dans la curie**⁵. Aux yeux des gens que l'intérêt ou la passion n'aveuglaient pas, l'homme de lettres paraissait ici sous le souverain.

Une mesure prise par Julien dans les premiers mois de son installation à Constantinople le rendit aisément populaire. A l'exemple d'Auguste, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, d'Alexandre Sévère, il atténua ce qu'avait de fâcheux pour les diverses classes de la société ce don de joyeux avènement que l'on appelait **l'or coronaire**⁶. Afin de subvenir aux dépenses des couronnes d'or que les villes et les provinces offraient au nouveau souverain, un tribut était levé par les magistrats sur tous les citoyens sans distinction. Comme les cités, jalouses de se concilier la faveur du prince, rivalisaient entre elles de luxe, afin de rendre leur couronne plus pesante et plus précieuse, cette contribution, qu'à première vue on aurait crue assez facilement supportable, représentait au contraire, en certaines contrées, une aggravation très sensible de l'impôt. Julien promulgua à cette occasion deux édits : l'un nous est conservé par Libanius, l'autre a été inséré au Code Théodosien. Par le premier, il interdit l'envoi de couronnes pesant plus de soixante onces⁷. Par le second, il déclare (bien qu'avec quelques restrictions) que **l'or coronaire est un présent volontaire**, qui ne doit être imposé comme obligatoire ni aux sénateurs, ni même au reste des citoyens⁸.

¹ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 73.

² Zosime, III.

³ Les lois de Julien (*Code Théodosien*, IX, II, 1 et XI, XXIII, 2) ont trait aux privilèges généraux de l'ordre sénatorial.

⁴ *An metuenda tibi curia est, quum senatui non solum veterem reddideris dignitatem, sed plurimum etiam novi honoris adjeceris ?* Mamertin, *Gratiarum actio*.

⁵ Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 1.

⁶ *Aurum coronarium*.

⁷ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 586.

⁸ *Code Théodosien*, XII, XIII, 1 (29 avril 382).

Julien accueillait avec beaucoup de grâce les députations des diverses provinces, apportant des couronnes. Aux représentants de l'Ionie et de la Lydie, il accorda toutes les faveurs administratives ou fiscales qu'ils demandaient : il est vrai que les Lydiens avaient pour orateur Eunape, père ou parent du célèbre néoplatonicien de ce nom, et païen aussi ardent que celui-ci¹.

Julien reçut moins bien les envoyés d'Alexandrie, si à eux se rapporte un épisode raconté par Ammien. Avec la turbulence et l'esprit contentieux que les anciens reconnaissent aux habitants de l'Égypte², de nombreux délégués de ce pays demandèrent que les magistrats ou les fonctionnaires auxquels de l'argent avait été jadis versé soit pour obtenir des grâces ou des emplois, soit pour éviter des poursuites, fussent condamnés à restitution. Il y en avait qui faisaient remonter à soixante-dix ans en arrière l'origine de leur créance. Selon l'expression d'Ammien, ils assiégeaient le prince et le préfet du prétoire, importuns et stridents comme des geais. Afin de se délivrer d'eux, Julien leur commanda de se rendre à Chalcédoine, promettant de les y rejoindre bientôt pour statuer sur leur affaire. En même temps il défendit aux bateliers qui faisaient le service régulier d'une rive à l'autre du détroit, de transporter de nouveau à Constantinople aucun de ces Égyptiens. Ceux-ci, lassés d'attendre sur l'autre bord, finirent par retourner chez eux. Julien fit alors une loi pour rejeter leur demande. **La législation romaine, y est-il dit, ignore des contrats déshonnêtes, et n'autorise pas la répétition de l'argent imprudemment ou criminellement versé**³. Ammien (qui résume la loi en termes un peu différents) déclare qu'elle fut **dictée par la Justice elle-même**⁴. Avec l'ironie grave qu'il a quelquefois, Tillemont dit à ce propos : **Ammien loue fort cette loi ; et il auroit peut-être encore eu autant de sujet de la louer, si elle avoit ordonné tout le contraire**⁵. La vérité est que le cas était assez embarrassant, et que l'empereur, malgré le désir qu'il avait ordinairement de prendre en faute les fonctionnaires de son prédécesseur, ne pouvait, en bonne politique, ouvrir la porte à une série de procès, qui eussent probablement été aussi insolubles qu'interminables.

De tous les délégués des provinces d'Orient, les moins empressés paraissent avoir été les représentants d'Antioche. Julien leur reprochera plus tard de s'être laissés devancer même par les Alexandrins⁶. Il est visible que, dès ce moment, le nouvel empereur n'était pas populaire dans la capitale de la Syrie. Cependant il fit bon accueil aux porteurs de la couronne d'Antioche, accorda à leur ville d'importantes remises d'impôts, et permit de faire entrer dans son sénat deux cents nouveaux membres, désignant même, pour y prendre place, d'anciens fonctionnaires du trésor et de riches monétaires, dont l'expérience lui paraissait capable de relever les finances municipales, à ce moment fort obérées⁷. Il est probable que beaucoup de remises d'impôts, que les historiens nous disent avoir été consenties par Julien⁸, le furent ainsi en réponse à des requêtes présentées

¹ Eunape, *Continuation de l'Histoire de Dexippe*, fr. 15 ; dans Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 21.

² Cf. Lumbroso, *L'Egitto al tempo dei Greci et dei Romani*, p. 92-99.

³ *Code Théodosien*, II, xxix, 1 (1er février 362).

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 6.

⁵ Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 511.

⁶ Julien, *Misopogon* ; Hertlein, p. 474.

⁷ Julien, *Misopogon* ; Hertlein, p. 475.

⁸ Ammien Marcellin, XXV, 4. La lettre 47 de Julien (Hertlein, p. 551) est un rescrit accordant aux Thraces une remise de cette nature ; cette remise n'est que partielle, la

par les députations des provinces ou des villes, lors de l'offrande des couronnes. C'est peut-être encore dans ces occasions, que Julien accorda à certaines cités le privilège de percevoir à leur profit les droits de douane¹, et termina par des décisions favorables aux contribuables des procès engagés par le fisc².

Si empressé de se concilier ainsi la faveur des villes et des provinces, si habile à flatter, à Constantinople, les magistrats et les sénateurs, Julien devait songer à s'attacher aussi le peuple de cette seconde capitale, devenue sa résidence. D'ailleurs, quoiqu'il s'efforçât ordinairement de secouer toutes les traditions politiques aussi bien que religieuses des princes de sa race, il partageait la prédilection de Constantin et de Constance pour la grande ville improvisée par le premier de ces empereurs et devenue l'œuvre préférée de la dynastie des Flaviens. Il professait même pour elle un sentiment presque filial. **Constance aimait cette ville comme une sœur**, disait-il ; **moi, qui y suis né et qui y ai été nourri, je la chéris comme ma mère**³. Aussi voulut-il, lui aussi, contribuer à sa beauté. Ammien nous apprend que Julien entreprit à Constantinople de grands travaux⁴.

C'est par Zosime que nous connaissons ceux-ci avec détail⁵. Julien agrandit un des ports ou bassins de la ville, afin d'y mettre les navires à l'abri du vent du sud ; encore au cinquième siècle, on appelait ce nouveau havre **le port de Julien**⁶. En face du port, comme pour en encadrer somptueusement les perspectives, il construisit un portique semi-circulaire que, de sa forme, on nomma le Sigma. Sous un autre portique, dépendant du palais impérial, il établit une bibliothèque publique, dont les alentours devinrent bientôt un des endroits les plus animés de la ville. Il songea, enfin, à réaliser un projet de Constance, qui, après avoir ajouté un obélisque égyptien à ceux dont Rome était déjà ornée⁷, avait formé le dessein d'en faire venir un autre d'Alexandrie pour être placé au milieu du Grand Cirque de Constantinople.

Cet obélisque était depuis de longues années couché dans le sable, sur le rivage de la métropole égyptienne. Constance avait frété un navire, qui devait amener au Bosphore la lourde masse de granit. Mais, depuis la mort de Constance, le navire attendait dans le port d'Alexandrie de nouvelles instructions. Les ordures s'étaient amoncelées autour du monolithe : il était devenu l'objet de pratiques singulières, qui paraissaient à Julien une véritable profanation : des thérapeutes, sorte de moines mendiants, y avaient établi leur demeure, et couchaient sur sa pointe⁸. Julien écrivit aux Alexandrins pour leur annoncer son intention de reprendre le dessein de Constance. Sa lettre a été conservée : elle est assez curieuse. Il leur accorde, en échange de l'obélisque, le droit d'élever une statue d'airain (car les villes n'avaient pas, à cette époque, le droit d'élever des statues sans l'autorisation de l'empereur). A en croire Julien, les Égyptiens, dont le blé nourrit Constantinople, seront heureux d'avoir encore l'occasion de l'embellir en lui

moitié de l'arriéré d'impôts étant réservée pour être appliquée aux besoins des soldats. Voir cependant, sur les sentiments de Julien au sujet des remises d'impôts, t. I, p. 446.

¹ Ammien Marcellin, XXV, 4.

² Ammien Marcellin, XXV, 4.

³ Julien, *Ép.* 58. Cf. *noti amoris in patriam* ; Mamertin, *Grat. actio*, p. 171.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁵ Zosime, III, 2, 5.

⁶ *Divi Juliani portum*. Code Théodosien, XIV, VI, 6 (loi de 419).

⁷ Ammien Marcellin, XVII, 4.

⁸ *Ép.* 53 ; Hertlein, p. 668.

cédant un de leurs monuments. Et eux-mêmes le retrouveront avec joie quand, traversant le détroit pour aller faire le commerce dans le Pont, ils apercevront parmi les édifices de la grande ville ce souvenir de leur pays¹. Mais la courte durée du règne de Julien ne lui permit pas de mener à bout son projet. C'est Théodose qui fera dresser au milieu du Grand Cirque le monolithe alexandrin.

III. — Écrits politiques.

On eût cru Julien tout absorbé, durant ces premiers mois de règne, par les soins du gouvernement. Chose singulière, c'est le temps de sa plus grande production littéraire. Pendant les six ou sept mois qui suivirent la mort de Constance, il écrivit une partie considérable de ses ouvrages : *les Saturnales*, *le Banquet* ou *les Césars*, *le Discours contre les chiens ignorants*, *le Discours contre le cynique Héraclius*, *le Mémoire sur la guerre de Germanie*, *la Lettre à Thémistius sur les devoirs de la royauté*, *le Discours sur la Mère des dieux*². On admire l'activité prodigieuse d'un esprit que les soucis d'un nouvel établissement politique, la prise de possession du pouvoir absolu, les représailles exercées sur ses ennemis, les réformes administratives, la réorganisation de la cour, les députations de l'intérieur et de l'étranger à recevoir, les pétitions ou les doléances à entendre, les traités à conclure, le commencement de grands travaux publics, ne purent distraire de ce besoin d'écrire, qui était devenu pour lui une seconde nature. Mais en même temps on se rend compte de la cause des imperfections nombreuses que renferment les ouvrages de Julien. On s'explique leur manque de plan, leur caractère improvisé, hâtif, fiévreux. Non que l'art y fasse défaut ; il est, au contraire, souvent trop visible ; mais il se remarque dans la forme, dans la recherche curieuse de l'expression, dans le pédantisme du détail : ce qui demande de la réflexion et des loisirs, la composition, l'ordonnance, fait presque toujours défaut. Dans les écrits de Julien brillent les réminiscences de l'écolier studieux, les connaissances acquises par le lecteur infatigable³, les trouvailles heureuses de l'improvisateur : mais on sent qu'il pense en écrivant, plutôt qu'il n'a pensé avant d'écrire : rien dans ses ouvrages ne rappelle ces hautes constructions logiques, harmonieuses, bien proportionnées, qui ont immortalisé les maîtres de la pensée et du style.

Des écrits dont on vient de rappeler les noms, deux sont perdus, *les Saturnales*⁴ et *les Mémoires sur la guerre de Germanie*⁵. D'autres, relatifs à des sujets

¹ Julien, *Ép.* 58 ; Hertlein, p. 589.

² Ce discours (*Oratio* V) fut composé, soit lors du passage de Julien à Pessinonte en mai ou juin 362, soit plus probablement à l'équinoxe du printemps, 27 mars, de la même année. Voir une note de Wordsworth, art. *Julian*, dans *Dict. of christian biography*, t. III, p. 500-501. L'hypothèse de Mücke (*Fl. Claudius Julianus*, t. II, p. 171), qui place l'*Oratio* V au 27 mars 363, alors que Julien célébra à Callinicum la fête de la Mère des dieux (cf. Ammien Marcellin, XXIII, 3), ne concorde pas avec Libanius, *Ad Julianum consulem* (Reiske, t. I, p. 398), qui désigne clairement 362.

³ J'ai lu, si je ne me trompe, autant de livres que n'importe quel homme de mon âge. *Misopogon* ; Hertlein, p. 447.

⁴ Il y est fait allusion dans l'*Oratio* IV (Hertlein, p. 204).

⁵ Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 562 ; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imperatoris*, p. 11 ; Koch, *De Juliano imperatore scriptorum, qui res in Gallia ab eo gestas enarrarunt, auctore disputatio* ; *id.*, *Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 335. — Voir à l'Appendice, *les Sources de l'histoire de Julien*.

philosophiques ou religieux, seront analysés ailleurs. Mais il en est trois que nous devons étudier ici, car ils reflètent les vues historiques, les rancunes familiales ou politiques, et l'idéal de gouvernement de Julien.

Distinct des *Saturnales*¹, le pamphlet d'histoire romaine qui a pour titre *le Banquet* ou *les Césars*² fut composé aussi à l'occasion des fêtes de Saturne, quelques jours après ce premier écrit, dans la dernière quinzaine de décembre 361³. C'est au lendemain des solennelles funérailles de Constance, et pendant que siégeait le tribunal extraordinaire de Chalcédoine, que Julien trouva les loisirs et la liberté d'esprit nécessaires pour composer une sorte de dialogue des dieux et des morts, à la façon de Lucien. La lecture en est piquante, bien que, diffus et touffu, ce dialogue ne rappelle que de loin la forme légère et concise où excellait le satirique du second siècle. La fable est assez enfantine. Romulus, offrant un sacrifice pour les *Saturnales*, invite tous les dieux à un banquet, auquel sont également conviés les Césars. Cela donne à l'écrivain l'occasion d'esquisser le portrait de chacun d'eux, depuis Jules César jusqu'à Constantin. Les dieux instituent un concours, et invitent les principaux Césars, auxquels est adjoint Alexandre le Grand, à lutter pour le prix. Plaidoyers contradictoires de Jules César, d'Alexandre, d'Auguste, de Trajan, de Marc-Aurèle et de Constantin, souvent interrompus par Bacchus, et surtout par Silène, qui joue le rôle de bouffon. Mercure est ensuite chargé d'interroger les concurrents : interrogatoires d'Alexandre, de César, d'Auguste, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Constantin. Le prix est décerné à Marc-Aurèle. Chacun des autres concurrents, à l'exception de Constantin et de ses fils, va se consoler dans la compagnie de quelque dieu.

On devine les répétitions dont est plein ce morceau, où les mêmes personnages repassent trois fois sous les yeux du lecteur. Les détails sont souvent excellents : la composition est d'une extrême faiblesse. Mais cette longue excursion à travers l'histoire romaine est d'autant plus intéressante, que dans ses autres écrits Julien ne fait presque jamais allusion à cette histoire. Ici, par exception, elle lui fournit le cadre où il fera entrer ses prédilections et ses haines, les modèles qu'il se propose d'imiter, les souvenirs qu'il veut abolir ou déshonorer.

Ses haines s'attaquent, sans aucune retenue dans l'expression, aux princes chrétiens de sa famille. Pour eux, pas de justice : la condamnation est absolue et sans nuances. Constantin est un prince ami de la guerre, mais amolli par le plaisir. On lui permet seulement de se tenir à la porte de la salle du banquet. Lui-même se rend compte que comparées aux actions des autres, les siennes ne sont rien. Des deux tyrans qu'il a tués, l'un⁴ était lâche et mou, l'autre⁵ accablé par l'âge et la misère. Ses exploits contre les Barbares sont risibles. Il leur a presque payé tribut, pour se livrer tranquillement à ses plaisirs. Aussi ne restera-

¹ Voir Suidas v° *Ἐμπεδοτύμος*. Cf. Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 563 ; Schwarz, *De vita et scriptis*, p. 19.

² Dans plusieurs manuscrits, le titre est : *Συμπόσιον ἢ Κρόνια*, ce qui indique que de bonne heure on confondit cet écrit avec les *Κρόνια* perdus. Dans d'autres manuscrits, le titre est *Καίσαρες*.

³ Je dois, dire que Mücke (*Flavius Claudius Julianus*, t. II, p. 182- 183) et Koch (*Kaiser Julian der Abtrünnige*, p. 479, note 62) renvoient au mois de décembre de l'année suivante, c'est-à-dire en 362, la composition des Césars. J'ai adopté l'opinion qui m'a paru la plus vraisemblable, sans prétendre que cette question de date, après tout assez secondaire, soit résolue d'une manière absolument certaine.

⁴ Maxence.

⁵ Licinius.

t-il rien de son œuvre. Ce sont, dit Silène, des jardins d'Adonis, tous les exploits dont tu nous parles, mon cher Constantin. — Que veux-tu dire, lui demande Constantin, avec tes jardins d'Adonis ? — Ceux que les femmes, répond Silène, plantent pour l'amant de Vénus. Elles mettent dans des vases de terre des herbes qui verdoient un jour, et se fanent tout de suite. Mercure, à son tour, interroge Constantin. Et toi, que te proposais-tu de beau ? — D'amasser beaucoup, et de beaucoup dépenser pour satisfaire mes désirs et ceux de mes amis. Silène lui reproche d'avoir eu un visage, une chevelure, de cuisinier et de coiffeuse. Quand le concours a été jugé, et que chacun est allé s'asseoir auprès d'un dieu, Constantin, qui ne trouve point chez les dieux de modèle de sa conduite, aperçoit la Mollesse, et va se ranger à côté d'elle. Celle-ci l'embrasse, le revêt d'étoffes brillantes, et le conduit à la Débauche. Il trouve là Jésus¹, criant à tout venant : *Que tout corrupteur, que tout meurtrier, que tout sacrilège, que tout infâme, approche hardiment : je le rendrai tout de suite pur en le lavant dans cette eau ; et s'il retombe dans les mêmes crimes, je ferai que, en se frappant la poitrine et en se cognant la tête, il devienne pur de nouveau.* Constantin, ravi, se place près de lui, et emmène ses enfants hors de l'assemblée des dieux. Mais les démons chargés de punir l'athéisme le tourmentent, lui et les siens, pour venger le sang de ses proches, jusqu'à ce que Jupiter lui fasse grâce, en considération de Claude (le Gothique) et de Constance (Chlore)².

Même en laissant de côté les inconvenantes allusions au christianisme et à ses dogmes, qui terminent ce morceau, on ne peut voir sans surprise, dans un écrit qui a des prétentions à l'exactitude historique, et qui est signé d'un empereur, une caricature aussi grossière d'un souverain qui commit des fautes, même des crimes, mais qui porta la pourpre avec gloire pendant trente ans. La surprise s'accroît, si l'on fait réflexion que ce souverain est le fondateur de la dynastie à laquelle appartient Julien, et que le principal titre de celui-ci à occuper le trône, c'est d'être le neveu de Constantin et de faire ainsi partie, selon sa propre expression, *d'une famille régnante, qui domine sur tout l'univers*³. Une peinture aussi maladroite, aussi impolitique, s'explique seulement par l'esprit inconséquent de Julien, et par la passion religieuse qui désormais l'aveuglera davantage chaque jour.

Au reste, Julien n'est guère indulgent pour ses prédécesseurs. Au risque d'avilir aux yeux des peuples la dignité impériale, dans chacun des Césars, même les plus glorieux, il prend plaisir à montrer le point faible, la tare plus ou moins cachée. Auguste est changeant comme le caméléon. Tibère, *vieux satyre*, porte les honteux stigmates de ses débauches. Caligula est précipité dans le Tartare, et Néron, qu'Apollon découronne, tombe dans le Cocyte. Vespasien offense par son avarice, Titus par le désordre de sa vie privée. Domitien mérite le carcan. Trajan marche chargé de trophées, mais, devant lui, *Jupiter fera bien de surveiller son Ganymède*. Hadrien a l'air de chercher partout Antinoüs. Antonin le Pieux est *modéré en tout, excepté à l'égard de Vénus*. Septime Sévère a le caractère chagrin et vindicatif. Alexandre Sévère est un niais. Valérien porte honteusement des fers. Gallien a la mollesse d'une femme. Aurélien a commis

¹ Τὸν Ἰησοῦν εὐρώων. D'autres manuscrits ont τὸν υἱὸν. Talbot traduit : *son fils* (Constance). Cette version est évidemment fautive : les paroles qui suivent sur le baptême, à leur place dans la bouche de Jésus, n'auraient pas de sens dans celle de Constance.

² Claude le Gothique était grand-oncle de Constance Chlore, père de Constantin.

³ Julien, *Oratio* IV (Hertlein, p. 169).

des meurtres. Probus même, qui servit si bien l'Empire, s'est montré dur pour les soldats. Seuls trouvent grâce devant Julien Marc-Aurèle (et encore fût-il trop faible pour sa femme et son fils) et Claude le Gothique, de qui les Flaviens se glorifient de descendre.

Sous les traits de Marc-Aurèle, c'est Julien même qui se peint. Dès le début de sa carrière impériale, il se l'était proposé pour modèle. A peine entré en Gaule, c'est vers cet idéal qu'il avait tenu ses yeux fixés. Il s'appliquait, dit Ammien, à l'imiter dans ses actes et dans ses mœurs¹. Le Marc-Aurèle qui se présente au banquet, devant les dieux, ressemble trait pour trait à Julien. *Le roi Saturne*, regardant Jupiter, dit qu'il est surpris de ne voir appelés à concourir que des empereurs guerriers, et pas un philosophe. *Et cependant, ajoute-t-il, ceux-ci ne me sont pas moins chers. Appelez donc Marc-Aurèle.* On appelle Marc-Aurèle ; il arrive d'un air grave, les yeux creusés par le travail, la mine tirée, et cependant son incomparable beauté se rehaussait encore de sa négligence et de son abandon. Il portait une barbe épaisse, des habits simples et modestes : son corps, par suite de l'abstinence, était brillant et diaphane comme la plus vive et la plus pure lumière. C'est un peu le Marc-Aurèle des bustes et des médailles ; mais c'est surtout, peint en beau, le Julien du *Misopogon*. En couronnant l'empereur philosophe, les dieux couronnent tout ensemble Julien et Marc-Aurèle.

Le pamphlet des Césars eut comme un post-scriptum dans un passage d'un autre écrit, composé un ou deux mois plus tard. Il s'agit du discours Contre Héraclius, sur l'interprétation allégorique des fables de la mythologie². Héraclius, philosophe cynique, qui se trouvait en même temps (union assez fréquente au quatrième siècle) être un libre penseur, venait de donner une conférence devant un nombreux auditoire. Julien y avait assisté³ avec plusieurs de ses amis, entre autres le préfet Salluste, le maître des offices Anatole et le futur gouverneur de Cilicie, Mensurius⁴. Les témérités exégétiques du conférencier l'exaspérèrent. Il fut, dit-il, sur le point de se lever et de dissoudre l'assemblée⁵. Un sentiment de modération, et peut-être aussi quelque respect humain, l'empêchèrent de donner suite à ce premier mouvement. *Je demeurai, dit-il, non par égard pour l'orateur, mais à cause de l'auditoire, plus encore, à parler franchement, par respect pour moi-même, et afin de ne pas paraître, cédant à un mobile superstitieux plutôt qu'à une pensée pieuse et raisonnable, avoir peur des paroles que j'entendais, et m'envoler à la façon des colombes effarouchées*⁶. » Mais le polémiste qui sommeillait toujours en Julien s'éveilla à cette occasion. Après quelques jours remplis d'occupations et de soins d'autre nature⁷, il composa un discours pour combattre les idées d'Héraclius et lui opposer les siennes propres.

La partie la plus importante de l'allocution impériale⁸ traite de théologie païenne, et doit être analysée ailleurs. Mais en quelques pages Julien, selon son habitude,

¹ Ammien Marcellin, XVI, 1.

² Julien, *Oratio VII* ; Hertlein, p. 264.

³ Julien, *Oratio VII* ; Hertlein, p. 289.— Cf. Eunape, *Continuation de l'Histoire de Dexippe*, fr. 18, 3 ; Müller, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 22.

⁴ Cf. Ammien Marcellin, XXIII, 2.

⁵ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 264.

⁶ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 264.

⁷ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 280.

⁸ Le discours fut-il prononcé ? Cela semble probable. Après avoir exhalé son indignation contre Héraclius, et énuméré, à la façon d'un prédicateur classique, les trois points de sa réfutation (*Oratio VII* ; Hertlein, p. 285), Julien continue ainsi : *Tel est le motif qui nie*

raconte aussi sa propre histoire. Sous couleur d'apprendre à Héraclius comment il est permis de traiter l'allégorie, et d'y mêler même la personne des dieux, il imagine un apologue, qui est en même temps une apologie et une satire, apologie de lui-même, satire des autres membres de la famille de Constantin.

Un homme riche, [qui se souciait fort peu des dieux](#), possédait de grands biens, en partie hérités de son père, en partie acquis justement ou injustement par lui-même. Il avait eu, de plusieurs femmes, des fils et des filles : il distribua ses biens entre ses héritiers. Mais il ne s'était pas inquiété que ceux-ci fussent bons : aussi, après sa mort, la discorde se mit entre les enfants : [les biens du père furent partagés par le tranchant du fer](#) : il y eut [une abominable tragédie, œuvre du démon](#)¹. Mais surtout les païens eurent à souffrir. [Ses enfants renversèrent les temples nationaux, déjà méprisés par le père, et par lui dépouillés des offrandes de beaucoup d'autres, parmi lesquels ses propres aïeux. Sur les débris des temples, ils bâtirent d'anciens et de nouveaux sépulcres](#)².

Tant de désordres et d'attentats émurent Jupiter. Il appela en consultation son fils le Soleil, dont le culte avait été [autrefois abandonné](#)³ par le mortel téméraire, cause de tant de maux, [si cruellement puni, d'ailleurs, dans sa personne, dans sa famille et dans ses enfants](#)⁴. Jupiter appelle encore en consultation les Parques. Ces déités vénérables lui donnent le conseil de [veiller à ce que ce zèle funeste d'impiété ne règne pas ainsi sur tous les hommes](#). — J'y veillerai, répond Jupiter. Il montre alors au Soleil [un jeune parent délaissé et négligé, neveu de l'homme riche et cousin des héritiers](#)⁵. Il charge le Soleil de prendre soin de cet enfant, de le nourrir, de le gouverner, et de le [guérir de son mal](#)⁶. Aidé de Minerve, [la Vierge née sans mère](#), le Soleil préside à l'éducation du jeune garçon. Celui-ci, devenu homme, est sur le point de se jeter dans le Tartare, à la vue des malheurs qui frappent ses proches et ses cousins. Il serait trop long de raconter ici comment ce favori des dieux est sauvé et conseillé par le Soleil, par Minerve, par Mercure, comment il prie Jupiter, comment le grand Soleil l'initie, [le purifie](#)⁷, et lui dévoile l'avenir. [Vois-tu, dit le dieu, ton cousin, l'héritier de ta famille ? — Je le vois, répond le jeune homme. — Et ces bouviers, et ces pasteurs ? — Je les vois aussi. — Que te semble donc de cet héritier ? que dis-tu de ces bergers et de ces bouviers ? Alors le jeune homme : L'héritier me paraît sommeiller](#)

fait paraître devant vous, quoique je ne sois point écrivain de profession, et que jusqu'ici j'aie toujours considéré le discours public comme un exercice désagréable et sophistique. Cette précaution oratoire indique bien qu'il y eut un orateur et un auditoire : seulement, il est vraisemblable que ce dernier fut trié sur le volet, composé seulement d'amis et de familiers du prince. On se figure difficilement l'empereur faisant une conférence dans un lieu vulgaire et devant un auditoire de hasard.

¹ Hertlein, p. 295. Julien semble employer ici le mot [démon](#), dans le sens où l'entendent les chrétiens.

² Hertlein, p. 298.

³ Hertlein, p. 296.

⁴ Hertlein, p. 298. — Le Soleil avait été particulièrement honoré par les princes de la famille de Constantin, Claude le Gothique et Constance Chlore. Dans un panégyrique prononcé en 310 devant Constantin, Eumène dit encore : *Apollinem tuum* (*Paneg. vet.*, éd. 1604, p. 247).

⁵ Hertlein, p. 297.

⁶ Hertlein, p. 297.

⁷ Hertlein, p. 300. Ces paroles confirment ce que nous dirons plus loin de l'initiation de Julien aux mystères de Mithra : la purification dont il parle est probablement celle dont il est question dans saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 52.

beaucoup, et se cacher dans l'ombre pour prendre du bon temps. Quant aux bergers, un petit nombre d'entre eux est civilisé, la majorité est cruelle et féroce. Ils mangent et vendent les brebis, et font ainsi un double tort à leur maître. Ils dilapident son bétail qui, bien qu'ayant beaucoup de têtes, produit peu ; et ils se plaignent d'être mal payés. Certes, il eût mieux valu exiger de plus forts salaires que de gâter le troupeau. — Eh bien ! dit le Soleil, moi, aidé de Minerve, ici présente, je te placerais, par ordre de Jupiter, pour administrer tous ces biens à la place de l'héritier. Le jeune homme résiste, supplie qu'on le laisse où il est. Ne résiste pas davantage, répond le Soleil, de peur que je ne t'en veuille autant que je t'aime aujourd'hui¹. Alors le jeune homme : Ah ! grand Soleil, et toi, Minerve, je vous prends à témoin, ainsi que Jupiter : servez-vous de moi pour ce que vous voudrez !² Minerve alors et Mercure lui prodiguent les sages conseils, mêlés de cruelles épigrammes à l'adresse de Constance, et le couvrent d'une armure. Va-t-en, revêtu de cette panoplie, par toute la terre, par toute la mer, irrévocablement soumis à nos lois ; et que jamais personne, homme, femme, domestique, étranger, ne t'engage à oublier nos commandements. Leur restant fidèle, tu seras aimé et honoré de nous, redouté des méchants et des pervers. Sache que ta chair t'a été donnée pour cette fonction. Nous voulons, par égard pour tes aïeux, purifier ta famille. Souviens-toi que tu as une âme immortelle, apparentée à la nôtre, et que, nous suivant, tu seras dieu, et tu verras avec nous notre Père³.

Ainsi les dieux, par une élection spéciale, ont destiné Julien à réhabiliter la race d'où il sort, en détruisant l'œuvre qu'elle a fondée, et en effaçant la trace chrétienne qu'elle a laissée dans l'histoire. Par cette conclusion, la brillante allégorie où s'est jouée l'imagination de Julien, portée sur des ailes plus légères qu'elle n'en eut jamais, va rejoindre le lourd et laborieux pamphlet des *Césars*. Complété par elle, le sujet de celui-ci apparaît clairement. L'auteur a voulu flétrir les princes chrétiens, juger avec sévérité la masse des empereurs, qui n'ont pas connu la philosophie, exalter la philosophie sur le trône, en la personne de Marc-Aurèle et de Julien. *Les Césars* sont donc, à les bien entendre, un écrit critique, destiné à déblayer le terrain tout à la fois de l'idéal chrétien de gouvernement, qui avait commencé à se dessiner, bien qu'imparfaitement, sous Constantin et ses fils, et de la tradition politique romaine, telle que la représentait une longue lignée de souverains. Sur ces ruines accumulées, c'est l'idée du gouvernement philosophique, ou, si l'on veut, de l'hellénisme gouvernemental qui doit s'élever : à celui-ci, dans la pensée de Julien, appartient l'avenir. Il reste donc à l'impérial écrivain une chose à faire : donner la définition du régime destiné à supplanter tous les autres. Tel sera l'objet de l'épître à Themistius.

A cette époque, où la rhétorique menait à tout, le sophiste Themistius était devenu l'un des plus grands personnages de l'Empire. Nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de le nommer. Sa fortune politique était bien antérieure à l'avènement de Julien. Elle datait du règne de Constance. Dès 347, il avait prononcé à Ancre un panégyrique de cet empereur. Huit ans plus tard, Constance l'avait appelé au sénat de Constantinople, par un rescrit très élogieux, qui y fut lu publiquement. Lors du voyage du prince à Rome, en 357, Themistius fut chargé d'apporter la couronne d'or offerte par la ville de Constantinople à l'occasion de la trente-cinquième année de son règne. Empêché par la maladie

¹ *Iliade*, III, 415.

² Hertlein, p. 301.

³ Hertlein, p. 303-304.

de se rendre à Rome, il envoya à l'empereur le discours qu'il aurait prononcé, et celui-ci le récompensa en lui élevant une statue. Entre le païen Themistius et le chrétien Constance il y eut comme une émulation de flatterie réciproque : le sophiste, probablement sans beaucoup de conviction, célébrait dans le souverain le plus grand philosophe de l'Empire¹, et le souverain louait le sénateur philosophe, chez qui le rang était rehaussé par la science². Cependant, malgré la modération de ses sentiments religieux, qui l'éloignait de toute pensée de révolte et de réaction violente³, et malgré les raisons personnelles qu'il avait de se louer de Constance, il est sûr que Themistius vit avec une grande joie celui-ci remplacé par Julien.

Dès la fin de 361, avant même que Julien fût entré à Constantinople, Themistius, qui à une époque antérieure avait déjà correspondu avec lui⁴, lui adressa une lettre de bienvenue et de conseils. Le texte en est perdu ; mais l'analyse qu'en fait Julien dans sa réponse permet d'en reconstituer au moins certaines parties. Themistius lui disait les espérances que fondaient sur lui les amis des anciennes croyances et des anciennes mœurs. Ce qu'ils attendaient de son initiative, ce n'était rien moins que la réforme complète de l'Empire. Dieu, lui écrivait Themistius, t'a mis à la place d'Hercule et de Bacchus, qui, tout ensemble philosophes et rois, ont purgé la terre et la mer de tous les fléaux répandus à la surface. Le sophiste l'exhorte donc à bannir toute pensée de loisir et de repos, pour ne plus songer qu'aux moyens de vaincre le mal. Les anciens législateurs, Solon, Pittacus, Lycurgue, sont proposés à son imitation. Le monde espère que tu feras plus encore que ces grands hommes. Themistius semble avoir craint que, parvenu au faite de l'Empire, Julien ne ressentit l'amour du repos que donne parfois l'ambition satisfaite, et à la vie active, seule convenable pour un prince, ne préférât l'étude ou la pratique de la philosophie. Le bonheur est de bien faire, lui écrit-il, citant Aristote, et la vie des hommes d'action est au-dessus de celle des philosophes. Ce n'est pas tout à fait la pensée d'Aristote, qui, dans un parallèle entre la politique et la contemplation, semble donner la préférence aux contemplatifs ; mais le philosophe de Stagire loue aussi les architectes des grandes œuvres⁵, et ce mot, dit Themistius, ne peut s'entendre que des rois.

Julien répondit par une longue épître, composée à Constantinople, pendant les premiers mois de 362. Celle-ci était évidemment destinée à la publicité, puisque Themistius se trouvait à Constantinople, et qu'il était facile à Julien de converser avec lui. La fortune du célèbre sophiste venait précisément de recevoir un accroissement nouveau : Julien l'avait nommé préfet de sa seconde capitale⁶ ; et comme lui-même y résidait à ce moment, leurs rapports devaient être continuels. Dans ces conditions, une lettre à Themistius n'était qu'un prétexte. Elle offrait un cadre commode pour exposer à d'autres des idées. Le vrai destinataire était le public, ou plutôt la multitude des philosophes, seul public qui comptât vraiment aux yeux de Julien. C'est à eux, en réalité, qu'il adresse, par le moyen de cette lettre, une dissertation politique. C'est pour eux que, sous

¹ Themistius, *Oratio* II.

² *Themistius quoque philosophus, cujus auget scientia dignitatem*. Code Théodosien, VI, IV, 12.

³ Cf. *le Christianisme et l'Empire romain*, 4e éd., p. 251-252.

⁴ Julien, *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 336.

⁵ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 341. Cf. Aristote, *Polit.*, VII, 3.

⁶ Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 490.

couleur de répondre à Themistius, il écrit un véritable manifeste, presque un programme de gouvernement.

Sans doute, il ne faut pas entendre ce mot à la façon moderne. On se tromperait en cherchant dans le nouvel écrit de Julien un programme précis et détaillé, tel qu'en écrirait un souverain de notre temps. Ni les habitudes littéraires du IV^e siècle, ni le tour d'esprit de l'auteur, ni même celui de ses lecteurs, ne se prêtaient à une composition de cette sorte. La lettre à Themistius n'est pas beaucoup mieux ordonnée que les autres écrits de Julien. La pensée y suit toujours ces capricieux méandres qu'il est pour nous si fatigant de parcourir, et par lesquels elle semble toujours se dérober. Cependant, en l'étudiant de près, on parvient à découvrir les idées maîtresses. A travers beaucoup de phrases confuses, de réminiscences personnelles, de citations inutiles ou pédantes, il est possible de dégager une théorie du pouvoir souverain, ou du moins un aperçu des qualités qui conviennent à un prince et des devoirs qui lui incombent.

Julien dit d'abord quels princes il se propose d'imiter. Ce sont ceux qui **se distinguèrent par leur vertu**. Il en nomme deux, Alexandre et Marc-Aurèle. Le premier est **le type du courage**, l'autre **celui de la vertu parfaite**¹. En réalité, sous les traits de ces personnages historiques, ce qu'il aperçoit, c'est le prince idéal, tel que l'ont peint Platon dans *les Lois* et Aristote dans *la Politique*. Celui-là doit être presque un dieu, ou du moins s'élever de toutes les manières au-dessus des faiblesses humaines.

Nous devons, dit Platon, **nous rapprocher par tous les moyens possibles du genre de vie inauguré par Saturne, et confier à la partie immortelle de notre être la direction des affaires publiques, le gouvernement des familles et des États, en donnant le nom de lois aux préceptes émanés de la raison**²... Commentant ce passage, Julien conclut qu'un prince, homme par sa nature, a besoin de devenir par les sentiments un être divin³, et de bannir entièrement de son âme ce qu'elle a de mortel et d'animal, excepté ce qui est nécessaire à la conservation du corps. A ses yeux, le métier de souverain paraît excéder les forces de l'homme : il faut à un roi la nature d'un dieu⁴. En termes plus précis, et s'appuyant toujours sur Platon et sur Aristote, il importe, dit Julien, **que le gouvernant soit meilleur que les gouvernés**, — qu'il soit ainsi, non seulement par choix, mais par nature, ce qui est rare parmi les hommes, — et que, par tous les moyens et de toutes ses forces, il s'attache aux lois : non point à des lois de circonstance, œuvre de gens qui n'ont pas toujours vécu selon la raison, mais aux lois dictées par des hommes dont le cœur et l'esprit épurés n'ont pas limité leurs vues aux désordres présents et aux circonstances passagères, mais qui, après avoir approfondi la nature du gouvernement, l'essence du juste et celle de l'injuste, ont, dans la mesure du possible, fait passer leurs idées de la théorie dans la pratique, et donné des lois communes à tous les citoyens, sans avoir égard à la faveur ou à la haine, au voisin ou au parent : car il faut légiférer non pour ses contemporains, mais pour la postérité, pour des étrangers, pour des hommes avec qui l'on a et l'on n'aura jamais de rapports⁵.

¹ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 228.

² Platon, *Des lois*, IV, 6.

³ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 335.

⁴ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 338.

⁵ *Ép. à Themistius*, p. 338-339.

L'intérêt du sujet fera excuser la longueur des citations. Elles étaient nécessaires pour faire bien connaître la philosophie politique de Julien. Son idéal du prince est très grand et très noble. Le prince digne de ce nom doit être supérieur aux intérêts et aux passions, et prendre pour son seul guide la justice. Homme, il lui faut rivaliser de sagesse et de vertu avec les dieux. C'est [la partie divine de l'art de gouverner](#), définie avec autant de force et en moins de mots par Bossuet. Sur ce point, tous les honnêtes gens, tous ceux qui savent rattacher à ses hautes sources l'idée d'autorité, tous ceux qui ont [du prince](#) une autre idée que Machiavel, se mettront facilement d'accord. Aristote parle ici comme Platon, et Julien comme saint Thomas, Suarez ou Bossuet. Mais, sur une autre partie des théories de Julien, beaucoup de bons esprits feront des réserves. Comme les encyclopédistes du XVIIIe siècle, Julien estime que le prince doit gouverner et légiférer, non pour [les concitoyens, les contemporains, les parents, les voisins](#), c'est-à-dire pour un peuple et pour une époque, mais pour [la postérité](#), pour [des étrangers](#), pour [des inconnus](#), c'est-à-dire, au nom de la raison abstraite, pour l'homme abstrait, et non pas au nom des traditions nationales, pour l'homme de son temps et de son pays. Julien se heurte ici à l'écueil où plus ou moins touchèrent les philosophes qui ont écrit sur la politique. Il se montre un de ces dangereux rêveurs auxquels les esprits les plus dissemblables, comme Joseph de Maistre, Le Play, Taine, Renan, ont reproché de substituer un fantôme décevant à la vérité concrète et vivante.

Il y a donc des parties très hautes et aussi des chimères dans l'idée que se fait Julien du rôle et des devoirs du prince. Mais, par sa hauteur même, cet idéal le trouble. Que le prince modèle dont il s'est fait la conception puisse exister, cela lui paraît douteux. Il pense, avec Aristote, que le souci de transmettre son royaume à ses enfants pourra l'entraîner à des actions basses ou à de fâcheux compromis¹. Il se demande même, avec ce philosophe, si le gouvernement absolu, le pouvoir d'un seul sur tous, est conforme à l'égalité naturelle qui doit exister entre les hommes, et s'il est possible à celui qui peut tout de se maintenir constamment dans les bornes de la sagesse. [Vouloir que la raison règne](#), répète-t-il avec Aristote, [c'est vouloir le règne de la Divinité et des lois ; vouloir qu'un homme règne, c'est vouloir le règne d'une bête fauve. Car la passion et la colère dépravent les hommes les meilleurs, tandis que la loi, c'est la raison sans passion](#)². Mais, en admettant même, contrairement à l'opinion du Stagirite, que le prince capable de porter sans faiblesse le fardeau du pouvoir suprême, de sacrifier, s'il le faut, les intérêts de ses enfants au bien de l'État, de faire sous son nom régner la raison et la loi, puisse se rencontrer réellement, sur un point encore cet être d'exception demeurera vulnérable. Pour bien gouverner, [il ne faut pas seulement de la vertu, des intentions fermes et droites. Il faut encore une chance toujours heureuse, et assez forte pour faire pencher les choses du bon côté](#)³. L'homme de Diogène, [sans cité, sans maison, sans patrie](#), se rira de la Fortune. Le pasteur de peuples ne peut se passer d'elle, et il en a tout à craindre, soit qu'elle l'accable de son hostilité, soit qu'elle le tente et le compromette par ses faveurs. Car elle est la vraie souveraine du monde⁴.

Des motifs plus personnels se joignent encore à cette raison générale de craindre. Il semble qu'à ce moment Julien (au moins si l'on croit à la sincérité de ses

¹ Aristote, *Polit.*, III, 5, cité par Julien, *Ép. à Themistius*, p. 337.

² Aristote, *Polit.*, III, 16 ; Hertlein, p. 338.

³ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 331.

⁴ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 332.

paroles) ait porté sur lui-même un regard presque découragé. Les responsabilités du pouvoir lui font peur. J'ai la conscience, dit-il, de ne posséder aucun talent supérieur, ni naturel, ni acquis. J'aime seulement la philosophie¹. La vie d'étude, la vie cachée, se pare en ce moment pour lui de tous ses charmes. Vivre dans la politique et ne respirer qu'elle lui est à charge². Il se sent capable de supporter l'adversité avec courage³, mais il se trouve petit et faible devant les faveurs de la Fortune⁴. Il souffre d'être envahi par la multitude des affaires⁵. Il regrette le temps passé⁶. Il reproche à Themistius de l'avoir engagé à sortir de sa retraite philosophique pour paraître au plein soleil⁷. Ah ! combien peu de choses peuvent les rois pour l'amélioration de l'humanité ! Les conquêtes d'Alexandre ont enrichi bien des gens : elles n'ont rendu personne plus tempérant ni plus sage⁸. Un philosophe, en formant trois ou quatre autres philosophes, aura rendu plus de services au genre humain qu'un grand nombre de rois ensemble⁹.

Une péroraison assez simple, où semble percer une émotion vraie, et où le langage a parfois les formules de l'humilité chrétienne, termine cette longue lettre :

Ce n'est ni la fuite du travail, ni la poursuite du plaisir, ni l'amour du loisir et du repos, qui me font détester la politique ; mais je ne trouve en moi, comme je l'ai dit au début, ni la science dont j'aurais besoin, ni une supériorité naturelle. Je crains, en outre, que la philosophie, dont l'amour m'avait éloigné du commerce des hommes, ne se trouve compromise par moi... Que Dieu m'accorde une heureuse fortune et une prudence digne de cette fortune ! Car j'ai besoin plus que jamais de l'assistance du Tout-Puissant, de votre appui et de celui de tous les philosophes. Il faut me venir en aide, car je vais combattre et m'exposer pour vous. Si Dieu se sert de nous pour accorder aux hommes plus de bien que n'en comporte l'idée que j'ai de moi-même, il n'y a pas à me reprocher mon langage. Car tout ce que je connais de bon en moi, c'est que, n'ayant rien, je ne crois pas avoir beaucoup, et que, comme tu vois, je vis conformément à cette pensée. Je te supplie donc de ne point me demander de grandes choses, mais de tout abandonner à Dieu. Je mériterai ainsi quelque indulgence, si je commets des fautes ; si, au contraire, tout va bien, je me montrerai reconnaissant et modeste, ne rapportant pas à moi-même des actions qui ne sont pas miennes, mais, comme il est juste, les attribuant à Dieu. C'est à lui que je rendrai grâces, et je vous prierai de lui rendre grâces avec moi¹⁰.

Nous avons dit que cette lettre intéressante et singulière avait été écrite pour le public. On s'étonnera de voir un prince prendre la plume pour faire ainsi à ses sujets, ou au moins à ses confrères les philosophes, la confidence de ses théories sur la souveraineté même dont il est revêtu, sur les dangers de l'hérédité royale, sur les inconvénients du pouvoir absolu, la confidence aussi de ses craintes, de ses hésitations, de ses doutes, de ses retours en arrière, de ses regrets. Mais ce

¹ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 329.

² *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 332.

³ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 338.

⁴ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 338.

⁵ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 337.

⁶ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 339.

⁷ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 340.

⁸ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 342.

⁹ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 344.

¹⁰ *Ép. à Themistius* ; Hertlein, p. 344-345.

qui étonnerait de tout autre surprend moins à mesure que l'on connaît davantage Julien. Dans tous ses écrits déborde ainsi sa personnalité. La lettre aux Athéniens touche à de moins hautes questions, mais est plus abondante encore en confidences. Et nous verrons bientôt Julien se mettre en scène de la façon la plus bizarre dans le *Misopogon*.

LIVRE VI. — JULIEN ET LE PAGANISME.

CHAPITRE PREMIER. — LA RESTAURATION DU PAGANISME.

I. — Le rétablissement du culte.

Quoique depuis l'enfance, écrit Ammien Marcellin, Julien eût été favorable au culte des dieux, et, à mesure qu'il grandissait, eût chaque jour plus ardemment désiré le voir renaître, la crainte l'avait jusque-là contraint de n'en accomplir les actes que dans le plus grand secret. Mais dès que tous les motifs de crainte eurent disparu, et qu'il se sentit le maître de faire ce qu'il voudrait, il déclara ouvertement ses intentions, et, par un édit formel, ordonna d'ouvrir les temples et d'offrir des sacrifices¹.

L'édit dont parle l'historien fut rendu à Constantinople, dans les premières semaines qui suivirent la prise de possession du pouvoir par Julien. Depuis plusieurs mois, sans doute, il ne dissimulait plus ses sentiments religieux. On l'avait vu, en Illyrie, sacrifier devant son armée². Tout le monde savait que, pendant sa marche vers l'ouest, et surtout durant son séjour dans les provinces danubiennes, il s'était livré avec ferveur aux pratiques de haruspicine et de l'art augural³. Libanius⁴ et Socrate⁵ s'accordent à dire que dans les villes où il passait, il faisait ouvrir les temples et immoler des victimes. Ses lettres, ses discours, attribuaient clairement aux dieux le succès de son aventureuse entreprise⁶. La longue épître adressée par lui aux Athéniens disait sa reconnaissance et sa dévotion pour Minerve, et racontait l'assistance qu'il croyait avoir reçue des immortels dans les circonstances les plus importantes de sa vie⁷. Mais, s'il avait pris plaisir à laisser ainsi voir à tous son changement de religion, il ne l'avait pas encore affirmé par un acte officiel. On pouvait se demander dans quelle mesure ses croyances et ses pratiques personnelles influeraient sur sa politique. L'édit de Constantinople, en abrogeant toutes les lois rendues par Constance contre l'idolâtrie, en commandant de rouvrir partout les temples dont celui-ci avait ordonné la fermeture, en prescrivant d'offrir les sacrifices que celui-ci avait interdits, et aussi en rendant de nouveau licites les pratiques divinatoires qu'il avait condamnées, marquait sans équivoque possible l'orientation religieuse du nouveau règne.

La joie des païens fut immense. La restauration de leur culte représentait pour eux non seulement la liberté, mais la victoire. Ils en apercevaient les conséquences sociales aussi bien que religieuses. C'était tout ensemble le triomphe d'une religion et d'un parti. On remarquera, cependant, que leurs sentiments, à ce moment de renaissance, nous sont surtout connus par des

¹ Ammien Marcellin, XXII, 5.

² Julien, *Ép.* 38 ; Hertlein, p. 538.

³ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁴ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

⁵ Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 1.

⁶ Julien, *Ép.* 13 ; Hertlein, p. 493.

⁷ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes* ; Hertlein, p. 350, 354, 355, 356, 366, 370.

écrivains orientaux. Ammien lui-même était alors en Orient : il décrit ce qui s'est passé sous ses yeux. Libanius, Himère, vivaient en Grèce ou en Asie. Mamertin était de la suite de Julien. On n'a pas le témoignage direct d'écrivains restés en Occident. Il ne semble point que l'ordre de rouvrir les temples et de reprendre les sacrifices interrompus ait causé parmi les païens de cette partie de l'Empire l'explosion d'enthousiasme qui se fit au sein des populations idolâtres du monde hellénique et asiatique. C'est que les lois de Constance avaient produit beaucoup moins d'effet en Occident qu'en Orient. Le paganisme était encore trop puissant en Italie, et même en Gaule et en Espagne, pour que dans ces contrées elles aient pu être exécutées à la lettre. Beaucoup de temples y étaient demeurés ouverts : les fêtes du calendrier païen avaient presque toutes continué d'être célébrées : on se souvient que Constance, se pliant aux nécessités du moment, poussa l'esprit de conciliation, et aussi l'illogisme, jusqu'à nommer lui-même des titulaires aux sacerdoces du culte qu'il venait de proscrire. Aussi l'édit de Julien, tout en fortifiant la position du parti païen de Rome, et en aidant la fraction pateline du sénat romain à y maintenir sa prépondérance, ne produisit-il probablement pas, dans les contrées occidentales, beaucoup de ces changements extérieurs qui attirent l'attention des historiens et qui frappent les yeux des peuples. Il est probable que le plus considérable et le plus significatif fut le rétablissement, dans la curie, de l'autel de la Victoire, que Constance, en 357, en avait fait enlever. Parmi les innombrables inscriptions latines qui ont été retrouvées, une seule fait allusion à l'abrogation des lois dirigées par cet empereur contre le paganisme : c'est un marbre d'une petite ville de Numidie, sur lequel Julien est qualifié de [restaurateur de la liberté et de la religion romaine](#)¹.

En Orient, au contraire, où les chrétiens étaient beaucoup plus nombreux, et où le paganisme n'avait pas l'appui d'une aristocratie puissante, les lois de Constance avaient été partiellement obéies : dans beaucoup de villes, les temples avaient été fermés et les cérémonies interrompues : en certains lieux, les habitants eux-mêmes avaient démolis les sanctuaires : les biens des temples détruits ou abandonnés avaient même été distribués à des particuliers : on se souvient que certains officiers de Constance s'étaient plus ou moins légitimement enrichis des dépouilles de l'idolâtrie. L'édit abrogeant cet état de choses donnait le signal de toute une révolution. La loi qui avait ordonné la cessation des sacrifices était de 341 : celle qui avait commandé la fermeture des temples porte la date de 346² : dans les villes où elles avaient été observées, le culte païen avait cessé depuis vingt ans, et depuis presque aussi longtemps les idolâtres n'avaient pu même franchir le seuil clos de leurs sanctuaires. L'immense population qui vivait des sacrifices, du service des temples, de la vente des victimes, de l'art divinatoire, avait perdu ses emplois. Des sources multiples d'influence et de profit s'étaient trouvées fermées à la fois. En les rouvrant, Julien comblait d'allégresse les dévots sincères, offrait à tout un parti humilié la plus complète revanche, faisait renaître la multitude des industries et des commerces qui vivaient de l'autel païen. On s'explique les cris de joie dont Libanius, Himère, Mamertin, plus tard Eunape et Zosime, nous ont fait entendre l'écho.

¹ *Corpus Inscr. lat.*, t. VIII, 4326. — La célèbre inscription d'Acerenza (Reinach, dans *Revue archéologique*, t. XXXVIII, 1901, p. 352, fig. 4) donne à Julien le titre de *Reparator orbis romani*, mais ne parle pas de la religion.

² Ou de 353.

Il semble bien, cependant, que, pour flatter les sentiments ou la mémoire de Julien, et pour rendre plus merveilleuse la soudaine renaissance de l'ancien culte, ces écrivains aient exagéré la ruine d'où l'édit de Constantinople tira subitement l'hellénisme. Quand on se souvient des impressions éprouvées par saint Basile et par saint Grégoire de Nazianze durant leur séjour à Athènes, peu d'années avant la mort de Constance, on a peine à croire que le culte des dieux y eût tout à fait disparu, comme l'affirment Mamertin et Libanius. Il y a, dit saint Grégoire, plus d'idoles à Athènes que dans tout le reste de la Grèce, et il faut du courage pour n'y pas céder à la contagion du paganisme¹. Cependant, au dire de Mamertin, Athènes, la créatrice des beaux-arts, avait perdu tout culte public et privé². Libanius dit de même qu'Athènes put de nouveau, après une longue interruption, offrir des sacrifices³. Apparemment ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre. Mamertin ajoute qu'Éleusis était devenue une misérable ruine⁴ : il est certain, cependant, que la célébration des mystères n'y avait jamais cessé, pas plus qu'il n'y avait eu de lacune dans la lignée des hiérophantes : celui qui présidait au culte des grandes déesses pendant le règne de Constance⁵ fut même un des guides religieux de Julien, qu'il connut à Athènes et qu'il visita en Gaule. L'hiérophante d'Éleusis était à Paris, l'on s'en souvient, quand Julien y fut proclamé Auguste par les soldats : il s'attacha dès lors à sa fortune, et l'accompagna pendant sa marche vers l'Orient. Après la mort de Constance, il fut renvoyé en Grèce, comblé d'honneurs et de présents, avec mission d'y rétablir tous les temples⁶. Si Éleusis avait connu quelque abandon et quelque décadence, c'était apparemment pendant l'absence de ce prêtre, que l'amitié ou l'intérêt avaient retenu près de Julien. Mais, en faisant ainsi la part d'erreurs peut-être volontaires, on doit reconnaître avec tous les historiens, tant païens que chrétiens, la rapidité avec laquelle, en Grèce et en Asie, les temples se rouvrirent dans la plupart des villes. Partout, écrit Libanius, partout des autels, et du feu, et du sang, partout l'odeur et la fumée des sacrifices : sur le sommet des montagnes retentissent les trompettes sacrées : les bœufs servent à la fois au culte des dieux et à la nourriture des hommes⁷. Les anciennes fêtes sont célébrées, ajoute Mamertin, et l'on en crée de nouvelles en l'honneur du prince⁸. Tous les anciens rites, dit Sozomène, furent remis en vigueur et chaque ville reprit ses solennités locales⁹.

Cependant le décret de Julien n'eût pas été complètement obéi, sinon dans sa lettre, au moins dans son esprit, si l'on s'était contenté de rouvrir les temples et de recommencer le culte païen là où il avait été suspendu. Pour donner pleine satisfaction à l'opinion de ses coreligionnaires et à ses propres désirs, Julien devait faire quelque chose de plus. S'il y avait un point de l'Empire où les dieux n'eussent pas eu d'autels et de sanctuaires, où jamais l'encens n'eût fumé en leur honneur, il était urgent de combler une aussi surprenante lacune. A vrai dire, la seule ville où celle-ci se rencontrât était précisément la seconde capitale du monde romain. On sait que, fondée par le premier empereur chrétien,

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.

² Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 166.

³ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 562.

⁴ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 166.

⁵ Eunape, *Vita soph.* ; *Maximus* (éd. Didot, 1849, p. 476).

⁶ Eunape, *Vite sophist.* ; *Maximus*, p. 476.

⁷ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

⁸ Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 187.

⁹ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 3.

agrandie et embellie par un second empereur plus ennemi encore de l'idolâtrie, Constantinople ne contenait dans sa vaste enceinte aucun édifice consacré aux dieux. Les statues de ceux-ci qui s'y rencontraient en assez grand nombre, chefs-d'œuvre empruntés aux sanctuaires célèbres de la Grèce propre ou de l'Asie hellénique, ornaient ses monuments et ses places comme des œuvres d'art, mais ne s'offraient dans aucun temple et près d'aucun autel à la dévotion des adorateurs. Julien se hâta de doter Constantinople de sanctuaires païens. Notre divin Auguste, dit le sophiste Himère, ne s'est pas contenté d'orner cette ville de somptueux édifices : le premier il a dissipé les nuages qui vous empêchaient d'élever vos mains vers le Soleil et vos regards vers les cieux. Il a bâti des temples et ordonné des sacrifices aux dieux dans la cité jusqu'alors étrangère à leur culte¹. C'est probablement à la porte des temples neufs de sa capitale qu'il mit des sentinelles, chargées d'en écarter la nuit les gens de mauvaises mœurs². Mais, malgré la rapidité avec laquelle construisaient les architectes et les maçons, auxquels Julien communiquait sans doute quelque chose de sa fiévreuse impatience, Constantinople ne put voir sortir de terre en quelques semaines les édifices commandés par l'empereur. Bien qu'accoutumée aux bâtisses improvisées³, il lui fallait, comme les autres villes, compter avec les forces humaines et avec le temps. Julien, cependant, ne voulait pas attendre l'ouverture des nouveaux sanctuaires pour faire dans la grande ville, qui n'avait jamais vu de sacrifices⁴, un acte officiel de culte. La principale basilique de Constantinople, située dans sa quatrième région, et consacrée, comme tous les édifices de ce genre, à la promenade et aux affaires, avait été ornée par Constantin d'une statue de la Fortune, que recommandait probablement sa valeur d'art. Julien vint lui-même, en grande pompe, immoler des victimes au pied de cette statue⁵.

Pendant ce sacrifice eut lieu, si l'on en croit Sozomène⁶, une scène émouvante. Un vieillard aveugle, qu'un enfant menait par la main, s'avança vers l'empereur, et le traita d'impie, d'apostat, d'homme sans religion. Tu es aveugle, lui répondit Julien ; ce n'est pas ton dieu galiléen qui te rendra la vue. — Je rends grâces à Dieu, dit le vieillard, de me l'avoir enlevée, pour que je ne puisse voir ton impiété. Julien garda le silence, et, sans sévir contre l'audacieux interrupteur,

¹ Himère, *Oratio* VII, 9 (éd. Didot, p. 02).

² Libanius, *Epitaphios Juliani*.

³ Si improvisées qu'elles ne duraient pas : l'église où avait été enterré Constantin menaçait ruine sous Constance, et l'on dut reporter ailleurs son tombeau. Socrate, *Hist. ecclés.*, II, 38.

⁴ Cf. Sozomène, *Hist. ecclés.*, II, 8.

⁵ Socrate, *Hist. ecclés.*, III, 11. — Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 326, entend du palais impérial l'expression *ἐν τῇ βασιλικῇ* employée ici par Socrate. Henri Valois, dans sa note sur ce passage (reproduite dans Migne, *Patr. Græc.*, t. LXVII, col. 410, note 57), reconnaît au contraire dans ce mot la principale basilique de Constantinople. Il résulte, en effet, de Libanius que Julien sacrifiait d'une manière privée dans le palais, tandis que Socrate le montre, ici, sacrifiant publiquement, *δημοσίᾳ*, ce qui n'eût pas été possible au palais, et ce qui était facile dans une basilique ouverte au peuple. — On pourrait encore admettre que le sacrifice eut lieu ailleurs, dans un petit édicule que Constantin, au dire de Zosime (II, 10), éleva sur un côté du Forum de Constantinople, pour abriter une statue de la Fortune de Rome, et qui faisait pendant à un autre édicule abritant de même la Rhéa du mont Dindyme, mutilée de manière à lui donner l'attitude d'une suppliante. Voir mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 185-186.

⁶ Sozomène (V, 4) place cette scène *ἐν Κωνσταντινουπόλεως τειχίῳ*. Évidemment il faut lire *τυχείῳ*. Cf. Socrate, III, 11.

continua le sacrifice. Le vieillard était un évêque, Maris de Chalcédoine. Arien passionné, Maris s'était montré, au concile de Nicée, l'un des adversaires de la définition orthodoxe, et ne l'avait signée que par peur de Constantin : on le trouve ensuite mêlé à toutes les entreprises de l'arianisme, et l'un des plus ardents adversaires de saint Athanase¹. Mais les erreurs de doctrine ou de conduite n'avaient pas étouffé en lui le sentiment chrétien, puisque, dès que la nouvelle de la restauration officielle du paganisme eut passé le détroit, il accourut à Constantinople, malgré son âge et son infirmité, pour protester publiquement contre l'apostasie de Julien.

Il eût été contraire à la dignité impériale d'exposer souvent celui-ci à de pareilles scènes, ou même de le donner fréquemment en spectacle. L'étiquette voulait que le prince sacrifiât dans son propre palais. La dévotion de Julien, qui le conduisit à être, dit Libanius, en conversation fréquente avec les dieux, le porta à faire de la résidence des empereurs de Constantinople un véritable panthéon. Chaque dieu, ajoute le panégyriste, y eut son autel². Il en est même un qui y eut son temple. Soit par la démolition, soit par l'adaptation de quelque construction antérieure, on ménagea, au centre du palais impérial, l'emplacement d'un sanctuaire dédié au dieu qui amène le jour, c'est-à-dire au Soleil, sous la figure du dieu persique Mithra, et probablement au-dessous construisit-on le *spelæum* nécessaire aux initiations³.

Rouvrant ou relevant partout les temples, en édifiant même de nouveaux, Julien se préoccupa naturellement aussi de rendre la vie aux oracles.

Ceux-ci avaient, au cours des siècles, subi des fortunes diverses. Les oracles du monde latin n'eurent jamais l'éclat des grands oracles helléniques. On y pratiquait surtout une divination mécanique, par les sorts, par les dés, par l'eau, par les animaux, par les statues. Il est difficile de dire ce qui demeurait des oracles italiques, illyriens ou gaulois à l'avènement de Julien. Probablement les statues mouvantes d'Antium existaient encore, car elles sont citées par Macrobe au cinquième siècle comme étant toujours visibles, et rendant les réponses accoutumées⁴. Mais on a, sur l'ensemble, peu de renseignements. Dans le monde grec ou oriental, nous savons que beaucoup d'oracles avaient depuis longtemps cessé de parler⁵. Les uns étaient tombés en désuétude, délaissés par leurs prêtres ou abandonnés par les fidèles : on voit, dit Julien, des oracles

¹ Saint Athanase, *De synod.*, 17, 25 ; *Apol. contra Arian.*, 13, 72 ; saint Hilaire, *Fragm.* II, 2 ; Philostorge, IV, 12 ; Théodoret, I, 28 ; II, 6 ; Socrate, I, 35 ; II, 18, 41 ; Sozomène, I, 21 ; III, 10 ; IV, 24.

² Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

³ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

⁴ Macrobe, *Saturnales*, I, 22. — Beugnot se trompe (*Destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 145) en citant la fontaine d'Apon comme ayant été encore consultée à la même époque par les habitants de la Vénétie, et en renvoyant sur ce sujet à Claudien, *Eydillia* VI. Claudien célèbre, dans cette pièce, les vertus merveilleuses d'une source thermale, et non d'une source fatidique.

⁵ Eusèbe, alléguant le témoignage de Porphyre, dit que tous les oracles cessèrent de parler à la naissance de Jésus-Christ (*Præp. evang.*, III, 1). Comme l'a très bien remarqué Beugnot (*Destr. du paganisme en Occident*, t. I, p. 208), l'erreur d'Eusèbe est évidente ; mais on doit conclure de cette assertion que peu d'oracles jouissaient encore du don de la parole dans le quatrième siècle, puisque les chrétiens ne craignaient pas de dire qu'ils avaient complètement cessé de parler depuis trois cents ans.

vaincus par les ans¹. Il y en avait eu, chose plus étrange, d'abolis par les empereurs païens eux-mêmes, comme la source prophétique du bois de Daphné, qu'Hadrien avait fait combler de grosses pierres, de peur qu'elle ne promit l'empire à quelque prétendant, et que rouvrira Julien². D'autres avaient été supprimés par Constantin, comme ceux d'Aphaque et d'Égée³, ou pillés par lui, comme Delphes et Dodone⁴. C'est du jour où le trépied de Delphes fut porté à Constantinople que la Pythie perdit la voix. Où est aujourd'hui le temple de Delphes, si renommé chez les Grecs ? où le dieu Pythien ? où le dieu de Claros ? où le dieu de Dodone ? s'écrie un contemporain de Constantin, l'historien Eusèbe⁵. Cependant, protégés par leur éloignement ou par le fanatisme des populations, d'autres oracles persistèrent sous le règne des empereurs chrétiens. On en voit en activité au temps de Constance. Ammien Marcellin nous montre un temple fatidique⁶ consulté en 353 par un des officiers de Gallus. L'oracle du dieu Besa, à Abydos en Thébaidé, répond encore en 359⁷. Celui du dieu Marnas, à Gaza, en Phénicie, durera jusqu'à la fin du quatrième siècle⁸.

Nous ne savons comment s'y prit Julien pour rendre la parole aux oracles qui avaient entièrement cessé. Nous ignorons ceux qu'il tenta de ranimer, ceux qu'il désespéra de faire revivre. Probablement ses efforts furent souvent infructueux. Il fallait un véritable entraînement, résultat d'une longue éducation, peut-être de traditions de famille et d'habitudes héréditaires, pour former ces prophètes et ces prophétesses que saisissait l'extase, et dont les poétiques improvisations semblaient tomber de bouches inspirées. Reconstituer ce personnel de choix, si différent de celui des devins ordinaires, était sans doute fort difficile. Julien dut plus d'une fois y échouer. On raconte⁹ que son confident Oribase fut envoyé par lui à Delphes, pour engager les prêtres à rouvrir, là aussi, la source prophétique, et à relever le trépied. Ils répondirent en langage d'oracle, mais pour exprimer leur peu de foi : Allez, dites ceci au roi : ma maison avec ses décors est tombée par terre ; Phébus n'a plus de grotte, plus de laurier prophétique, plus de source parlante : l'onde murmurante elle-même a séché. Julien vint au secours de Delphes en exemptant la ville d'impôts¹⁰. L'oracle recouvra la voix, et s'en servira même pour faire, lors de l'expédition de Perse, une prophétie que démentiront les événements.

Il est probable qu'à l'encontre de celui de Delphes, l'oracle d'Apollon Didyméen, à Milet, appartenait au petit nombre de ceux qui n'avaient pas interrompu leurs consultations. Il avait été de tout temps fort hostile aux chrétiens. Sous Dioclétien, on voit ses prêtres les dénoncer, en se lamentant de leur propre déchéance, et en l'attribuant à des justes répandus sur la terre¹¹. Leur réponse en ce sens à un message impérial fut une des causes de la dernière et de la plus

¹ Julien, *Contra christianos*, cité par saint Cyrille, *Contra Julianum*, VI ; Neumann, *Juliani imperatoris librorum contra christianos qua supersunt*, p. 197.

² Ammien Marcellin, XXII, 12.

³ Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 26 ; Socrate, 1, 8 ; Sozomène, IV, 10.

⁴ Eusèbe, *De vita Const.*, II, 45.

⁵ Eusèbe, *Præp. evang.*, IV, 2.

⁶ *Templum fatidicum*. Ammien Marcellin, XIV, 7.

⁷ Ammien Marcellin, XIX, 12.

⁸ *Vita S. Porphyrii*, 9, dans *Acta SS.*, février, t. III, p. 655.

⁹ Cedrenus (éd. Bonn, t. I, p. 653).

¹⁰ Y a-t-il encore ici un écho des *Mémoires* d'Oribase, connus soit directement, soit par l'intermédiaire d'Eunape ? Voir à l'Appendice, *les Sources de l'histoire de Julien*.

¹¹ Eusèbe, *De vita Constantini*, II, 50, 51 ; Lactance, *De mort. pers.*, 11.

terrible des persécutions¹. De tels souvenirs n'étaient pas pour rendre moins cher à Julien le temple fatidique de Milet. Aussi ne dédaigna-t-il pas d'y accepter une charge sacerdotale, en se soumettant à l'élection par le sort. **J'ai été désigné par le sort pour prophétiser au nom du Didyméen**, dit-il dans une de ses lettres². Il était familier avec le recueil des oracles rendus dans le temple de Milet : par deux fois, dans sa correspondance, il cite l'un de ceux-ci³.

Ce que nous venons de dire du personnel spécial aux oracles ne s'applique pas à celui, beaucoup plus nombreux, que le rétablissement du culte païen remit tout à coup et très facilement en activité. Tout un clergé ressuscite, en quelque sorte, autour des temples dont les portes longtemps fermées viennent de se rouvrir. **Mystes, prêtres, flamines, hiérophantes, serviteurs des idoles, néocores**⁴, reparaissent à la lainière, comme des survivants d'un autre âge ou des émigrés rapatriés après un long exil. Leur premier soin est de réclamer de la munificence du prince **leurs anciens honneurs, leurs anciens privilèges, leurs anciennes exemptions, leurs anciennes rentes**⁵. Julien alla lui-même au-devant de ces requêtes en rétablissant tout le passé. Cela était d'autant plus facile, qu'aucune loi ne l'avait aboli. Même en interdisant les pratiques du culte païen, Constance n'avait touché ni aux immunités de ses ministres ni aux biens ou aux dotations de ses temples. Les domaines des sanctuaires idolâtriques étaient demeurés la propriété des villes auxquelles ceux-ci appartenaient. En quelques lieux seulement, ils avaient été aliénés, soit par des abus de pouvoir, pour enrichir quelques favoris du prince, soit par le fait des villes elles-mêmes quand (ce qui arriva plus d'une fois en Orient) la majorité des citoyens avait passé au christianisme. Julien ordonna la restitution de tous les biens et revenus communaux illégalement aliénés, ce qui comprenait et probablement visait surtout les biens des temples⁶.

Malheureusement pour le bon renom du culte païen, s'il était relativement facile de le remettre en possession de sa fortune, de ses honneurs et de ses privilèges, et si ce qui demeurait de ses anciens desservants pouvait maintenant reprendre en toute liberté l'exercice des fonctions religieuses, de nombreux vides s'étaient faits, en vingt ans, dans les rangs de son clergé, beaucoup de temples fermés depuis ce temps n'avaient plus de ministres, et, pour l'accomplissement des desseins de Julien, il était urgent d'en recruter dans le plus bref délai. Il fallait que le culte des dieux recouvrât tout de suite son ancien éclat, non seulement dans les lieux où il n'avait pas entièrement cessé, mais encore dans ceux où il était tout à fait tombé en désuétude. De là l'invasion, à tous les étages du sacerdoce païen, d'une foule d'hommes nouveaux, que l'on était bien forcé d'accepter sans choix. **Des gens qui auparavant mouraient de faim, des échappés de la prison ou du bagne, des hommes qui hier encore avaient peine à gagner leur vie par les métiers les plus ignobles, deviennent tout à coup prêtres,**

¹ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 154-155.

² Julien, *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 584.

³ *Fragm. d'une lettre*, 9 ; *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 382, 584.

⁴ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 3.

⁵ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 3.

⁶ *Vectigalia civitatibus restituta cura fundis*. Ammien Marcellin, XXV, 4. — *Possessiones publicas civitatibus jubemus restitui*. Loi du 13 mars 382. *Code Théod.*, X, III, 1, — *Præceptum propositum est, quo jubebatur reddi idolis et neochoris et publicæ rationi, quæ præteritis temporibus illis sublata sunt*. *Historia acephala arianorum*, 9.

haruspices, et se voient entourés des plus grands honneurs¹. Il peut y avoir quelque exagération dans cette phrase de saint Jean Chrysostome : cependant, les circonstances poussaient évidemment dans le clergé païen une foule d'aventuriers peu recommandables : Julien se plaindra bientôt des sacrificateurs qui ne savent pas leur métier², des prêtres tièdes, négligents, qu'on trouve à la taverne et au théâtre, qui exercent des professions mal famées³, et sera obligé de punir un prêtre qui battait ses collègues⁴.

Mais la plaie du paganisme était moins dans la mauvaise composition de son clergé officiel que dans l'existence, à côté de lui, d'un clergé exotique, bizarre, désordonné, de confréries étranges, qui faisaient une partie nécessaire de certains cultes. Sensible même en Occident, où les religions orientales jouissaient depuis le II^e siècle d'une grande popularité, cet élément d'immoralité et d'orgie était, naturellement, plus puissant encore dans l'Asie romaine, berceau de divinités qu'on honorait par des processions honteuses, des danses indécentes, de scandaleuses bouffonneries. Les cultes de Cybèle, d'Attis, de la déesse syrienne, de la Bellone de Comane, de la Majuma d'Antioche, avaient leurs prêtres eunuques, leurs fanatiques, leurs hiérodules, leurs mignons, leurs cortèges de danseuses, de musiciens et de musiciennes, une tourbe de gens sans loi et sans mœurs, attachés au service des temples, voués encore, peut-être, à la prostitution sacrée. Saint Jean Chrysostome parle d'une procession suivie par Julien dans laquelle figurèrent, à Antioche, de jeunes garçons efféminés, et des courtisanes tirées de leurs bouges, et fait allusion aux propos honteux que tenaient en public ces étranges serviteurs des dieux⁵. On serait, encore une fois, tenté de trouver de l'exagération dans ces paroles de l'orateur chrétien ; mais il a répondu d'avance à ce reproche, en faisant appel à tous ceux qui, dans son auditoire, avaient vu passer cette procession, et en les défiant d'opposer leur témoignage au sien⁶. Saint Grégoire de Nazianze parle aussi de repas sacrés auxquels Julien prit part en compagnie de courtisanes, de coupes vidées avec elles dans la célébration de rites mystiques⁷. Les païens sérieux souffraient de voir leur prince accepter de telles promiscuités, auxquelles, malgré la sévérité de ses mœurs, il se croyait obligé par sa religion. Ammien Marcellin fait en termes plus brefs, mais à peine moins méprisants, que Grégoire et Chrysostome, allusion aux femmelettes, *mulierculæ*, dont Julien se faisait assister dans les cérémonies du culte⁸.

Une autre sorte de personnel religieux se reconstitua promptement à la suite de l'édit de Constantinople. Avec les prêtres et leurs acolytes des deux sexes rentrèrent en foule les devins, — non les desservants des temples à oracles, dont nous avons déjà parlé, et qui formaient une caste à part, mais les autres interprètes de l'avenir.

Plus encore, peut-être, que l'idolâtrie proprement dite, les empereurs chrétiens avaient proscrit l'art divinatoire. Constantin avait dirigé contre lui plusieurs lois qui en atteignaient surtout l'exercice privé, jugé plus dangereux que l'exercice

¹ Saint Jean Chrysostome, *In sanctum Babylam contra Julianum et gentiles*, 14.

² Julien, *Ép.* 4 ; Hertlein, p. 483.

³ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

⁴ *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 583.

⁵ Saint Jean Chrysostome, *In sanctam Babylam contra Julianum et gentiles*, 14.

⁶ Saint Jean Chrysostome, *In sanctam Babylam contra Julianum et gentiles*, 14.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 22.

⁸ Ammien Marcellin, XXII, 14.

public. Constance, tout en s'abstenant comme son père de toucher au collège des augures et à l'haruspicine officielle, avait interdit en termes généraux, sous les peines les plus sévères, les pratiques qui avaient pour objet la recherche de l'avenir. De nombreux et terribles procès de sorcellerie avaient eu lieu sous son règne¹. Il semble que les devins, en particulier, aient été, tant qu'il vécut, frappés de terreur. Si les néoplatoniciens dégénérés se livraient encore à leurs expériences théurgiques, au moins s'abstenaient-ils prudemment de sortir du champ limité des évocations et des prestiges. Le rétablissement du culte païen, dont la divination était une partie essentielle, puisqu'elle formait l'accompagnement presque obligé des sacrifices, rendit toute liberté aux adeptes de cet art dangereux. Julien lui-même était un occultiste trop passionné pour avoir eu la pensée de formuler, sur ce point, aucune réserve. Aussi toutes les espèces de divination, depuis celles qui pouvaient paraître relativement innocentes jusqu'à celles qui cachaient peut-être de honteux ou sanglants secrets, reprirent-elles immédiatement leur cours.

Mamertin a fait entendre le soupir de délivrance des chercheurs d'avenir, rendus au libre exercice de leur art. **Il nous est maintenant permis de contempler le ciel, de suivre d'un œil tranquille l'évolution des astres, nous qui, auparavant, étions obligés de tenir comme des animaux nos regards abaissés vers la terre. Car qui eût osé, naguère, observer le lever ou le coucher du soleil ? Les agriculteurs eux-mêmes, dont les travaux exigent l'examen continu des signes célestes, ne notaient plus l'annonce des changements de temps : les navigateurs, qui dirigent leur course d'après les astres, s'abstenaient de nommer les étoiles : sur terre et sur mer, on vivait comme au hasard, sans se guider par la science du ciel**². Il y a sans doute bien du parti pris et de la déclamation dans ces paroles, car Constance ne défendait pas aux laboureurs de prévoir les orages et aux matelots de consulter les étoiles. Mais le langage ampoulé de Mamertin laisse voir, par son exagération même, l'effet produit sur les esprits par les lois qui interdisaient la divination et par les procès qui en furent la conséquence. Et l'on comprend l'ardeur joyeuse avec laquelle les adeptes de cet art en reprirent l'exercice. **Les devins se sentirent affranchis de toute crainte, écrit Libanius**³. **Les mages, les faiseurs de prestiges, les devins, les haruspices, les métagyrtes, tous les artisans de prodiges accoururent des divers points du monde, dit saint Jean Chrysostome ; bientôt le palais se trouva rempli de ces gens auparavant infâmes et fugitifs**⁴.

Si, de ce chef encore, le personnel que le rétablissement du paganisme fit affluer près de Julien parut étrangement mêlé, cependant plusieurs des hommes adonnés aux sciences occultes, que le prince admit dans son intimité, ne méritaient pas ces épithètes. Beaucoup des philosophes et des sophistes en renom, qu'il invita à le rejoindre et qui prirent place à sa cour, comptaient, comme lui, parmi les adeptes de l'occultisme. Au premier rang de ceux-ci était Maxime d'Éphèse, dont nous avons dit l'influence déterminante sur l'esprit de Julien, pendant ce séjour en Asie Mineure où le futur César acheva de se détacher du christianisme pour entrer dans une nouvelle voie religieuse. On se souvient que Julien avait essayé, sans succès, de l'attirer en Gaule, et avait même, un jour, éprouvé une fausse joie en croyant apercevoir Maxime, près de

¹ Ammien Marcellin, XIX, 12.

² Mamertin, *Gratiarum actio*, p. 178.

³ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁴ Saint Jean Chrysostome, *In sanctum Babylam contra Julianum et gentiles*, 14.

Besançon¹. Il n'avait pas cessé d'être en correspondance avec ce dangereux maître de sa jeunesse. Devenu Auguste, il l'appela avec de nouvelles instances à Constantinople². La même invitation fut adressée à un autre Éphésien, qu'il avait aussi rencontré en Asie, le néoplatonicien Chrysante, beau-père de l'historien Eunape. Julien poussa la prévenance jusqu'à envoyer à Éphèse une escorte de soldats, chargée d'amener à la cour les deux philosophes. Mais ceux-ci ne faisaient rien sans consulter les dieux. Les présages interrogés leur parurent funestes. Chrysante résolut de demeurer. Poussé par l'ambition, ou par le désir de revoir son ancien élève, Maxime passa outre. **Il ne faut pas, dit-il, s'en tenir à la première réponse des dieux : il faut les forcer, jusqu'à ce qu'on obtienne d'eux ce qu'on demande.** C'est la définition de la magie néoplatonicienne, la **théurgie**, littéralement **l'art de contraindre la divinité**. Maxime s'y prit si bien qu'il obtint enfin des indications favorables. Laisant à Éphèse le prudent Chrysante, il partit pour Constantinople³.

Julien l'y reçut avec un empressement que Libanius trouve admirable, mais qu'Ammien Marcellin juge un peu ridicule. Le prince assistait à une séance du sénat, quand fut annoncée l'arrivée du philosophe. Interrompant les affaires en cours, et **bondissant de sa place, contrairement aux convenances⁴, il courut à toutes jambes, franchit le vestibule de la curie, s'élança au dehors⁵**, et alla très loin au-devant de Maxime. **Il se jeta dans ses bras, le couvrit de baisers, comme ont coutume de faire les particuliers, ou plutôt les rois, quand ils se rencontrent⁶.** Puis, **avec toute sorte de marques de respect⁷**, il l'introduisit dans la curie, **bien que Maxime ne fit pas partie du sénat⁸**. Attaché désormais à la personne de Julien, Maxime semble être redevenu son inspirateur et son guide, comme au temps de leur vie commune en Asie. Ses amis devinrent ceux de l'empereur, et s'ouvrirent ainsi un chemin vers la fortune : c'est le cas pour Théodore, que Julien fit grand prêtre d'Asie, à cause de l'affection que lui portait Maxime⁹. On voit Maxime servir d'intermédiaire entre son ancien élève et d'autres ministres du culte¹⁰. Il le conseille même dans ses affaires de politique et de guerre, et par ses avis mystiques l'entraîne aux pires hasards : **Où sont donc tes prophéties, fou de Maxime ?** s'écrieront les chrétiens d'Antioche après le désastre de Perse¹¹. On devine la main de Maxime dans plusieurs des réformes religieuses ou des écrits polémiques de Julien. Mais l'autorité que celui-ci lui laissait prendre ne tarda pas à enfler outre mesure l'orgueilleux directeur de la

¹ Julien, *Ép.* 38 ; Hertlein, p. 535.

² Julien, *Ép.* 15 ; Hertlein, p. 494. Schwarz admet l'authenticité de cette lettre, qu'il place avec vraisemblance à la fin de décembre 381 ou au commencement de janvier 362 (*De vita et scriptis*, p. 38). F. Cumont la rejette pour des raisons de style, qui la lui font croire de la même main que les lettres apocryphes à Jamblique et à Sopater (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 17).

³ Eunape, *Vitæ soph.* ; *Maximus*, p. 478-477.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁶ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

⁷ *Reverenter*. Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁸ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 573.

⁹ Julien, *Ép.* 83 ; Hertlein, p. 585. — Le **καθηγεμὼν** dont il est question dans cette lettre est très vraisemblablement Maxime. C'est l'opinion de La Bletterie, de Heyler, de Talbot, d'Amos. Voir dans l'article de ce dernier, *Zeitschr. f. Kirchengeschichte*, 1895, p. 235, les raisons de repousser Jamblique proposé par Hertlein, p. 585, note.

¹⁰ Julien, *Ép.* 2*, dans *Revista di filologia*, 1899, p. 298.

¹¹ Théodoret, *Hist. ecclés.*, III, 22.

conscience impériale, Malgré sa partialité pour les sophistes asiatiques, dont il a écrit l'histoire, Eunape raconte que Maxime acceptait avec avidité les honneurs et les richesses dont le combla Julien, et montrait une vanité puérile devant les marques de déférence qu'à l'exemple du prince lui prodiguaient les courtisans. Devenu hautain, dédaigneux, il affecta une magnificence qui con venait peu à un cynique et à un néoplatonicien et rappelait plutôt le luxe des anciens serviteurs de Constance, si récemment bannis du palais par Julien¹.

Chrysanthe montra plus de réserve. En vain l'empereur lui écrivit-il de nouveau, en vain écrivit-il de sa propre main à la femme du philosophe, rien ne put décider celui-ci à venir. Désespérant de l'attirer à la cour, Julien le nomma grand pontife de la Lydie, et donna à sa femme le titre de grande prêtresse. Chrysanthe reçut la mission de rétablir l'idolâtrie dans la province. On dit qu'il exerça cette charge avec une extrême modération, qu'il ne rebâtit aucun temple, et que les chrétiens s'aperçurent à peine de sa présence². Cet homme prévoyant semble avoir eu conscience de la fragilité de l'œuvre de Julien.

Mais beaucoup d'autres furent tout à la joie du moment présent. Ils crurent, par l'élévation de Julien, avoir à jamais cause gagnée. Ceux même qui hésitaient naguère à l'aller voir en Gaule, comme Priscus, accouraient avec empressement à Constantinople³. A tous, Julien faisait bon accueil, bien qu'il ne leur tint pas toujours ses promesses, si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze⁴. Nombreux, néanmoins, furent les philosophes, les sophistes, les gens de lettres, qui reçurent de lui soit une place permanente à la cour, soit une charge politique ou religieuse. Si l'on se met au point de vue des contemporains, c'était là un grand changement dans les habitudes traditionnelles du gouvernement impérial. En Occident, les hautes magistratures étaient, ordinairement, l'apanage des grandes familles. L'aristocratie romaine et provinciale se les partageait. En Orient, les fonctions publiques étaient généralement données à des magistrats de carrière, qui avaient suivi, dès leur jeunesse, la filière administrative. Constance lui-même, que Julien accusait d'avoir livré l'État à ses favoris, avait été, dit Ammien, d'un scrupule excessif dans la nomination aux emplois civils et aux charges palatines, s'abstenant toujours d'élever quelqu'un qui n'avait pas fait ses preuves par un long stage dans les carrières inférieures⁵. Julien ne s'embarrassa jamais de ces scrupules. Être attaché à sa cause, partager sa religion et ses goûts littéraires, était un titre suffisant aux plus hautes fonctions. Quiconque lui plaisait en franchissait parfois les degrés avec une rapidité extraordinaire. On se souvient qu'une année avait suffi pour faire du rhéteur Mamertin un surintendant des finances, un gouverneur de province, un préfet du prétoire, un consul. Un autre rhéteur gaulois, Aprunculus, qui était bon haruspice, et avait lu dans le foie d'une victime la mort de Constance, fut nommé gouverneur de la Narbonnaise⁶. Le rhéteur Bélée devint gouverneur d'Arabie⁷. Le sophiste Himère eut une place à la cour. Priscus fut attaché à la personne de Julien, et le suivit dans ses voyages. On a vu la grande situation qui fut faite à l'occultiste Maxime. Nous avons dit la charge conférée à l'ami de celui-ci, Théodore : néoplatonicien fervent, il entra si

¹ Eunape, *Vita soph.* ; *Maximus*.

² Eunape, *Vita soph.* ; *Maximus*, p. 477.

³ Eunape, *Vitæ soph.* ; *Maximus*, p. 478. — Libanius, *De vita*.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 20.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 16.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁷ Libanius, *Ép.* 672, 673, 730.

avant dans la faveur de Julien, que l'empereur le comparait aux deux célèbres martyrs de la philosophie, Socrate et Musonius, et entretenait avec lui un commerce régulier de lettres, où chacun donnait à l'autre des conseils¹. Sous ce règne, tout rhéteur, tout philosophe, tout beau parleur parut avoir les qualités nécessaires pour administrer. Il a donné comme gouverneurs aux cités des hommes éloquents, dit Libanius², croyant faire l'éloge de Julien, et s'imaginant qu'on gouverne ou qu'on administre avec des phrases. Libanius lui-même fut appelé à des fonctions publiques, au moins à titre honoraire ; Julien lui écrit une lettre avec cette suscription : A Libanius, sophiste et questeur³.

La conformité des sympathies religieuses ne fut pas étrangère à une nomination, qui rentrait mieux dans les traditions anciennes. En arrivant à Constantinople, après la mort de Constance, Julien y avait trouvé, de passage, un sénateur romain, Vettius Agorius Prætextatus. C'était, dit Ammien, un homme de haute intelligence et de mœurs antiques⁴. Ses affaires l'avaient conduit en Orient⁵. On sait que les grandes familles romaines possédaient souvent des biens en diverses provinces. Il n'était pas rare qu'un patricien eût une partie de sa fortune territoriale non seulement en Italie ou en Gaule, mais encore en Afrique, en Grèce, en Asie. Probablement, la nécessité de visiter de lointains domaines avait obligé Prétextat au voyage qui le mit en rapports avec Julien. Il semble qu'à ce moment il se trouvât libre de toute charge publique. Bien que touchant à l'âge mûr, il n'avait encore occupé que les emplois ordinairement réservés aux débutants. La ferveur affichée de ses sentiments païens avait peut-être empêché Constance de lui ouvrir tout grand l'accès de la vie politique, et de lui en laisser suivre le cours avec la rapidité à laquelle sa naissance lui aurait donné droit. Non seulement Prétextat était, comme Symmaque et beaucoup d'aristocrates de vieille roche, attaché à l'ancienne religion de Rome, mais encore, dans une fiévreuse recherche d'émotions religieuses, assez analogue à celle de Julien lui-même, il se fit initié à tous les mystères, y fit initié sa femme, s'affilia aux diverses religions orientales⁶. Macrobe l'appelle le président de tous les sacrifices, *sacrorum omnium præsul*, et raille amicalement son ardeur à tout adorer et à tout croire⁷. Il professait une dévotion particulière pour Cybèle et pour Mithra⁸. Il était de plus philosophe, et avait traduit du grec en latin un traité d'Aristote⁹. Julien fut heureux de rencontrer un tel homme, et lui donna tout de

¹ Julien, *Ép.* 3* ; dans *Revista di filologia*, 1889, p. 301. — Schwarz (*De vita et scriptis*, p. 30-33) doute de l'authenticité des lettres 1*, 2*, 3* nouvellement découvertes ; cependant il les croit plutôt interpolées qu'inventées. Sa critique, du reste, est ici bien pointilleuse ; ainsi, l'une des raisons qui lui rendent suspecte la lettre 3* est l'exagération des éloges donnés à la science philosophique de Théodore. Ces louanges excessives sont bien dans le caractère de Julien. — MM. Bidez et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, p. 125, note, admettent l'authenticité des trois lettres.

² Libanius, *Epitaphios Juliani*.

³ Julien, *Ép.* 27 ; Hertlein, p. 515. — L'*Ép.* 72 de l'éd. Hertlein (74 d'Heyler) porte la même suscription, mais est considérée comme apocryphe. — Eunape dit même que Libanius reçut les insignes et le titre honoraire de préfet du prétoire ; mais Libanius n'en parie point, et aucune des lettres de Julien ne lui donne ce titre.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁵ *Ex negotio proprio forte repertus*. Ammien Marcellin, XXII, 7.

⁶ *Corpus Inscr. lat.*, t. VI, 1779.

⁷ Macrobe, *Saturnales*, I, 17.

⁸ *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1779.

⁹ Voir Seeck, *Symmachus*, p. LXXVII.

suite sa confiance. Il le consulta sur ses réformes administratives et politiques. Prétextat fut présent aux graves mesures qui marquèrent à Constantinople le début du règne de Julien¹. Celui-ci se hâta de lui rouvrir la carrière des honneurs, en le nommant proconsul d'Achaïe². C'était lui donner à gouverner la terre classique de Prétextat s'acquitta de ses fonctions en magistrat intègre et en païen zélé : après la mort de Julien, il demeurera près des successeurs de ce prince l'avocat du paganisme, et obtiendra le maintien des mystères d'Éleusis, menacés par de nouvelles lois, en déclarant que s'ils étaient supprimés, la vie ne vaudrait plus d'être vécue³.

Les diverses mesures prises par Julien pour préparer le rétablissement du culte païen occupèrent probablement plusieurs semaines, car on sait qu'à Alexandrie l'édit ordonnant la réouverture des temples fut connu le 4 février 362⁴. Bien que personnellement Julien fût surtout dévot aux dieux grecs et aux dieux asiatiques, il montra le plus grand zèle à remettre aussi en honneur les divinités égyptiennes. Dans ses lettres aux Alexandrins, il parle toujours avec une extrême révérence du grand Sérapis, du très saint Sérapis, du roi Sérapis, d'Isis, sa jeune compagne, reine de toute l'Égypte⁵. Un de ses premiers soins fut d'abolir un acte de Constantin, qui semblait attentatoire à leur culte. Le premier empereur chrétien avait ordonné de retirer du temple de Sérapis, — ce centre intellectuel et moral, cette citadelle de l'idolâtrie égyptienne, qui aura, quelques années plus tard, un si grand rôle dans les dernières convulsions du paganisme, — la mesure servant chaque année à marquer le niveau atteint par la crue du Nil. Par son ordre, on l'avait déposée dans la principale basilique chrétienne d'Alexandrie. Julien la fit reporter au temple de Sérapis⁶. Il attachait aux plus superstitieux détails de la religion égyptienne une grande importance. Au mois d'août 362, le gouverneur de la province crut devoir l'avertir de la découverte d'un bœuf Apis : l'insistance avec laquelle Ecdicius lui explique que l'animal sacré a été cherché avec le plus grand soin⁷, et n'a pu être trouvé qu'après beaucoup de temps⁸, montre que l'empereur s'intéressait vivement à l'affaire, et partageait l'anxiété des Égyptiens, pour qui la mort d'un Apis était la cause d'un deuil public, et l'invention d'un nouvel Apis un présage d'abondance et de félicité⁹.

II. — La réforme du culte.

Julien était trop intelligent pour se contenter de la restauration matérielle du culte. Relever les autels d'une multitude de dieux d'origine et de nature très diverse, parfois rivaux, répandre les mêmes faveurs sur les adorateurs des divinités latines, grecques, égyptiennes, africaines, asiatiques, accorder les mêmes privilèges aux cultes formalistes présidés à Rome par le majestueux

¹ *Aderat his omnibus*. Ammien Marcellin, XXII, 7.

² Ammien Marcellin, XXII, 7.

³ Zosime, IV, 3.

⁴ *Chronique d'Alexandrie ; Hist. acephala*, 9.

⁵ Julien, *Ép.* 6, 10, 51 ; Hertlein, p. 484, 488, 556.

⁶ Sozomène, V, 3.

⁷ Ammien Marcellin, XXII, 14.

⁸ Ammien Marcellin, XXII, 14.

⁹ Ammien Marcellin, XXII, 14.

collège des pontifes, aux cultes esthétiques de la Grèce, aux cultes orgiastiques de la Syrie, de la Phrygie et de la Commagène, n'était point suffisant pour donner à ce paganisme disparate, frit-il même soutenu par la puissance impériale, les moyens de reprendre l'avantage contre l'Église chrétienne qui l'avait une première fois vaincu. Élevé par des prêtres de cette Église, Julien avait connu de trop près celle-ci pour n'être pas frappé du contraste. Même en un temps de luttes intestines comme celles qui divisèrent si malheureusement les enfants d'une même foi, subsistait dans la hiérarchie ecclésiastique un principe d'unité qui devait tôt ou tard y ramener les âmes. Julien crut pouvoir superposer au paganisme anarchique qu'il venait de relever une hiérarchie imitée de celle qu'il voyait chez les chrétiens. Moins dégagé qu'il ne croyait l'être de ses souvenirs d'enfance, il fit le rêve de fonder une Église païenne.

A vrai dire, le rêve n'était pas nouveau. Un homme beaucoup moins intelligent que Julien avait essayé de le réaliser un demi-siècle plus tôt. Ce que l'helléniste raffiné qui venait de supplanter Constance allait entreprendre l'avait été déjà quelques mois avant la victoire de Constantin, par le demi-barbare Maximin Daïa. Le successeur de Galère dans la souveraineté de l'Orient s'était flatté de créer en Asie un clergé païen, uni et discipliné sur le modèle du clergé chrétien. A la tête de chaque province il avait mis un grand prêtre, sorte de métropolitain de qui dépendrait le flamme de chaque cité, lui-même copie de l'évêque, et chargé de régir les prêtres et les ministres inférieurs de sa circonscription. Le chef suprême du culte ainsi organisé était l'empereur, souverain pontife : on a conservé un long message adressé en cette qualité par Maximin Daïa au peuple païen¹. La défaite de son auteur par Licinius mit fin, après quelques mois, à cette tentative. Elle avait eu à peine un commencement d'exécution.

Julien en reprit le plan presque trait pour trait. Il est probable qu'il trouva facilement les documents nécessaires dans les archives de l'Orient romain, en particulier dans celles d'Antioche, qui avait été la capitale de Maximin Daïa. Quand même la révolution politique ou la réaction chrétienne auraient fait disparaître toute trace des instructions envoyées ou des correspondances échangées à cette époque, il eût suffi à Julien d'ouvrir les livres de deux écrivains du IV^e siècle, *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe² et le traité de Lactance sur *les Morts des persécuteurs*³, pour y retrouver dans ses grandes lignes le plan d'organisation du culte païen élaboré par les conseillers de Maximin. Je suis porté à croire que Julien lui emprunta beaucoup ; mais, comme on le verra, il essaya d'y ajouter quelque chose, dont ni Maximin ni les hommes de son entourage n'avaient eu l'idée.

Au sommet du grand corps religieux qu'il essaie d'organiser, Julien met l'empereur, investi déjà par la constitution romaine du titre de souverain pontife, *pontifex maximus*. Mais au lieu que, pour la plupart des princes qui se succédèrent depuis Auguste, ce titre impliquait surtout des attributions politiques, donnant un droit de surveillance sur tout ce qui touchait au paganisme officiel, — attributions que des empereurs peu bienveillants pour l'idolâtrie, comme Constantin et Constance, pouvaient, dans un certain sens, tourner contre elle, — dans la pensée de Julien il confère de véritables fonctions sacerdotales, qui font du chef de l'État une sorte de prêtre-roi, de l'État romain

¹ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. II, p. 176.

² Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VIII, 14.

³ Lactance, *De mort. pers.*, 36.

lui-même une théocratie. Le *pontifex maximus* devient la tête pensante et agissante de l'Église païenne. A lui appartient la désignation de ses principaux dignitaires, le pouvoir de les destituer et de les punir, le droit de fixer la théologie et d'enseigner la religion, la solution de toutes les questions relatives au culte des dieux. On a les lettres par lesquelles Julien institue un grand prêtre d'Asie¹, donne des instructions au grand prêtre de Galatie², nomme une prêtresse à Pessinonte³, suspend un prêtre pendant trois mois⁴. Ce sont de véritables lettres pastorales, comme les appelle un historien⁵ : Julien y parle, selon sa propre expression, en pontife suprême, conformément aux coutumes nationales⁶. Quand il assiste à une fête, le peuple doit attendre, dans une attitude respectueuse, qu'il donne comme souverain pontife le signal du sacrifice⁷. Si une ville omet de faire les frais d'une solennité religieuse, il adresse, avec l'autorité du chef du culte, un sermon de réprimande au sénat municipal⁸. Le long mandement, malheureusement incomplet, que les éditeurs de Julien ont publié sous le titre de *Fragment de lettre*⁹, est une véritable encyclique sur les devoirs des prêtres, écrite par le *pontifex maximus*¹⁰.

Au second degré de la hiérarchie est le grand prêtre de la province. Ceci encore n'est pas une création de Julien, ni même de Maximin Daïa. Le grand prêtre provincial existait depuis l'établissement du culte de Rome et d'Auguste, c'est-à-dire depuis les premiers temps de l'Empire. C'était un riche citoyen, chargé d'offrir les sacrifices en l'honneur de ces deux divinités, de présider l'assemblée provinciale, de donner des jeux annuels¹¹. Mais, dans la nouvelle Église païenne, il devient quelque chose de plus. C'est désormais un vrai prêtre, chargé de gouverner le clergé de toute la province. Ses pouvoirs émaneront directement du *pontifex maximus* : car il semble bien n'être plus, comme autrefois, l'élu de l'assemblée provinciale. Au moins avons-nous vu Julien conférer motu proprio au philosophe Chrysanthé la dignité de grand prêtre de la Lydie. Julien octroie même quelquefois cette charge à un simple prêtre, appartenant à une autre province, sur le rapport du grand prêtre de celle-ci¹², qui l'a jugé digne d'une telle promotion. Quant aux fonctions qui en découlent, elles sont définies dans une lettre de Julien. Je te donne, écrit-il à l'asiarque Théodore, l'autorité sur tout ce qui concerne la religion en Asie, la surveillance des prêtres des villes, le droit de juger les actes de chacun¹³. Cette juridiction s'étend aux prêtres de la

¹ Julien, *Ép.* 68 ; Hertlein, p. 585.

² *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

³ *Ép.* 21 ; Hertlein, p. 501.

⁴ *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 583.

⁵ Gibbon, *Decline and Fall of the rom. Emp.*, ch. XXIII.

⁶ *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 584.

⁷ *Misopogon* ; Hertlein, p. 467.

⁸ *Misopogon* ; Hertlein, p. 467.

⁹ *Fragmentum epistolæ* ; Hertlein, p. 371-392. — Ce Fragment ne fait probablement qu'un tout avec la lettre 63, qui, selon toute apparence, en forme l'exorde : la partie intermédiaire reliant les deux morceaux, et consacrée apparemment à une discussion théologique, manquerait : peut-être aurait-elle été supprimée par les chrétiens, comme l'ont été certaines parties trop polémiques de l'œuvre de Julien. Voir Hertlein, p. 588, note 12, et Asmus, *Ein Encyklika Julians des Abtrünnigen*, dans *Zeitschrift, f. Eirchengeschichte*, 1895, p. 60.

¹⁰ Ἀρχιερέα μέγιστον. Hertlein, p. 383.

¹¹ Voir Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 120-154.

¹² *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 382.

¹³ Julien, *Ép.* 63 ; Hertlein, p. 588.

campagne¹. Une seconde lettre indique la portée des pouvoirs disciplinaires du grand prêtre. **Tous les prêtres de Galatie doivent être irréprochables comme toi, écrit Julien au galatarque Arsacius... S'ils ne donnent pas, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs, l'exemple du respect envers les dieux, destitue-les de leur ministère sacré**². Il semble même que les attributions du grand prêtre de la province aillent plus loin, et qu'il ait un certain droit de coercition sur les simples citoyens. C'est encore Julien qui l'écrit à Théodore : **Quiconque est injuste envers les hommes manque aux lois envers les dieux : celui donc qui se montre insolent envers tous, doit être repris avec liberté ou châtié avec rigueur**³. Il ne faut pas oublier que Maximin avait déjà donné aux prêtres des pouvoirs de police, et le droit de requérir les soldats contre les ennemis des dieux⁴.

Au-dessous du grand prêtre de la province est celui de chaque ville. Il est probable que le haut personnage municipal chargé du culte des empereurs⁵ fut investi, dans la nouvelle constitution du clergé, de l'hégémonie immédiate sur les prêtres des divers temples locaux. C'est au moins ce qui semble résulter d'une lettre de Julien. Dans une cité dont on ne nous dit pas le nom un prêtre s'était oublié jusqu'à frapper un de ses collègues. Le pontife ou, littéralement, **l'archiprêtre de la ville**⁶ en fit rapport à Julien. Celui-ci prononça contre le coupable la peine de la suspense durant trois périodes lunaires ; si, après ce délai, un nouveau rapport de son chef le déclare digne de reprendre ses fonctions, Julien **consultera les dieux pour savoir s'il y doit être réintégré**. Il semble que l'archiprêtre municipal ait omis ici un degré de juridiction, puisque le grand prêtre provincial avait reçu le droit de destituer ses subordonnés⁷, et que, selon toute apparence, c'est à ce premier supérieur qu'il eût fallu s'adresser d'abord, sans recourir directement à l'autorité suprême du *pontifex maximus*. Mais peut-être les règles de la hiérarchie si nouvellement instituée étaient-elles encore flottantes, ou, dans la province où les faits se passèrent, la charge de grand prêtre était-elle alors vacante, ou enfin le prêtre municipal voulut-il faire sa cour à Julien, en soumettant au jugement de celui-ci une cause de discipline ecclésiastique.

Julien semble avoir emprunté à un double modèle l'organisation de son Église païenne. Il imite la hiérarchie chrétienne, en donnant au grand prêtre de la province une juridiction analogue à celle de l'évêque métropolitain, au grand prêtre de la cité une juridiction analogue à celle de l'évêque local ; mais en même temps il se sert des cadres et des fonctionnaires du culte rendu officiellement à **Rome et Auguste** pour former les cadres et recruter le haut personnel du clergé païen. Sur un point, cependant, il n'emprunte rien à l'institution chrétienne : c'est en ce qui concerne les prêtresses. L'Église n'admet point les femmes au partage du sacerdoce. Elles jouent au contraire un rôle considérable dans le culte païen. Certaines divinités ne veulent être servies que par des prêtresses : d'autres divinités ont des prêtres et des prêtresses tout ensemble. Julien conserva à la femme ce rôle sacerdotal. Nous avons même vu

¹ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 383.

² Julien, *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

³ *Ép.* 63 ; Hertlein, p. 586.

⁴ *La Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. II, p. 187.

⁵ *Sacerdos, flamen*, dans le monde latin ; ἀρχιερεύς τῆς πολέως, νεωκόρος ou même ἀρχινεωκόρος, dans le monde grec.

⁶ *Ép.* 62 ; Hertlein, p. 584.

⁷ Julien, *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

que, dans l'exercice de ses fonctions de souverain pontife, il se plaisait à être assisté par des femmes. Il semble même s'être préoccupé du recrutement ou de la formation des prêtresses, en ouvrant ou en projetant d'ouvrir, nous apprend saint Grégoire de Nazianze, [des lieux de retraite et des monastères de vierges](#)¹, sur lesquels malheureusement nous n'avons aucun détail. Quand il donne à Chrysanthe le titre de grand prêtre de Lydie, il donne en même temps à l'épouse de ce philosophe celui de grande prêtresse. Ce titre conférait à la femme du prêtre provincial des privilèges et des honneurs, le droit de porter une robe blanche ou une robe de pourpre² : on peut supposer que, dans la pensée de Julien, elle reçut également une juridiction sur les diverses prêtresses attachées aux temples de la province. Julien, du reste, communiquait directement avec celles-ci sans se servir de l'intermédiaire de leur provinciale ; qu'on lise ses lettres à la prêtresse Théodora³, et surtout sa lettre à la prêtresse Callixène. Pour honorer sa vertu, et pour récompenser le courage avec lequel, en un temps d'épreuves, elle est demeurée fidèle au culte des dieux, il lui confère un nouveau titre. Callixène était déjà desservante d'un temple de Cérés ; Julien lui donne, de plus, la prêtrise du temple de Cybèle à Pessinonte⁴. Il est singulier de voir la même femme honorée ainsi d'un double sacerdoce ; il est plus singulier peut-être de la voir prendre tour à tour une part active au culte de la [Grande déesse](#) hellénique et à celui de la [Grande mère](#) phrygienne : l'un étroitement apparenté aux mystères spiritualistes d'Éléusis, l'autre demeuré un foyer d'exaltation grossière, de fanatisme et d'orgie.

Julien, cependant, poursuivait un projet dont la réalisation, si elle avait été possible, eût dans une certaine mesure atténué ce contraste. Il se proposait de discipliner et de rendre uniforme le culte païen, en organisant l'intérieur des temples d'après le modèle offert par les églises chrétiennes. Comme dans le [presbyterium](#) de celles-ci, il y aurait des gradins ou des stalles, sur lesquels les ministres prendraient place suivant l'ordre des préséances⁵. Ils devraient y réciter, à l'imitation des prêtres chrétiens, des offices aux diverses heures du jour⁶, particulièrement le matin et le soir⁷. On psalmodierait à deux chœurs ces matines et ces vêpres païennes⁸. Il y aurait tout un [psautier](#), composé d'[hymnes anciennes et nouvelles](#)⁹, dont les unes ont été directement révélées par les dieux et d'autres [composées par des hommes inspirés de l'esprit divin](#)¹⁰. Les prêtres devaient les apprendre par cœur¹¹. Pour soutenir leur voix, des [écoles](#) de chanteurs étaient instituées [dans toutes les villes](#)¹². On a le rescrit ordonnant au préfet d'Égypte, Ecdicius, de créer à Alexandrie une sorte de conservatoire de

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 111. Sozomène me paraît étendre contrairement à toute vraisemblance l'assertion de saint Grégoire, quand il dit (V, 18) que Julien fonda [des monastères d'hommes et de femmes](#).

² Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 163.

³ Julien, *Ép.* 5 ; Hertlein, p. 484 ; *Ép. 2**, *Revista di filologia*, 1889, p. 298.

⁴ Julien, *Ép.* 21 ; Hertlein, p. 501.

⁵ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 111.

⁶ Sozomène, V, 16.

⁷ Julien, *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 387.

⁸ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 111.

⁹ Julien, *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 387.

¹⁰ Julien, *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 387.

¹¹ Julien, *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 387.

¹² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 111.

musique sacrée¹. Cette divine musique, qui purifie les âmes², était appelée à remplacer, dans le culte des dieux, les réjouissances grossières et les exhibitions sensuelles.

L'imitation du culte chrétien eût été incomplète, si à la célébration régulière et à la solennité musicale des offices on n'avait joint un enseignement capable d'agir sur l'intelligence du peuple idolâtre. Julien conçut le plan d'une série de lectures et de discours exposant les explications morales et le sens caché des dogmes helléniques³. Dans les beaux temps du paganisme, personne n'eût eu la pensée de telles leçons⁴. On admettait alors que le culte parlât aux yeux, non à l'intelligence et au cœur. Le prêtre priait et sacrifiait pour tous, selon un rituel formaliste et compliqué : le peuple se contentait de le suivre du regard. Il ne connaissait guère des mythes païens que ce que pouvaient lui apprendre les peintures et les sculptures des sanctuaires, les récits des prêtres, les représentations souvent irrévérencieuses du théâtre. Seuls, les gens qui aspiraient à une vie religieuse plus complète allaient la demander aux initiations et aux mystères. Mais la grande masse païenne avait fini, en fait de religion, par ne rien savoir et ne rien croire : les enfants mêmes rient quand on parle des enfers et de la vie future, écrivait déjà Juvénal. C'est au milieu de ce monde sceptique, de ce peuple indifférent, qu'avait retenti la voix du semeur de paroles⁵, l'apôtre, le missionnaire, le prêtre chrétien. La religion où l'on prêche refoula peu à peu la religion où l'on ne prêche pas. Elle révéla une doctrine et une morale à des foules qui n'avaient jamais entendu parler de morale ou de doctrine. L'église, où l'évêque était en même temps le docteur, et où la chaire était placée en face du peuple, derrière l'autel, vainquit le temple, dont le pontife muet n'a qu'un autel, et pas de chaire. Julien, qui avait abandonné l'église pour le temple, essayait maintenant de transporter de l'église dans le temple la chaire et le prédicateur, la doctrine et la morale. Cette tentative, qui eût été irréalisable cent ou deux cents ans plus tôt, lui semblait possible maintenant, puisqu'il dépendait de lui de donner les sacerdoces, non, comme autrefois, à des nobles et à des politiques, mais à ses amis les néoplatoniciens, dont le conciliant éclectisme essayait de faire de la mythologie une théologie, en épurant par des commentaires allégoriques ce que les fables traditionnelles offraient de bas, d'absurde ou de licencieux. Tirer de ce chaos un dogme, une éthique, et les faire goûter au peuple, voilà ce que le novateur attendait maintenant du nouveau clergé qu'il venait d'instituer ; voilà l'œuvre colossale qu'il lui demandait de faire sans délai, d'improviser en quelque sorte sous ses yeux.

Ici apparaît tout de suite le point faible de la réforme païenne. C'est ce que saint Grégoire de Nazianze n'a pas eu de peine à montrer, à la fin de son premier discours contre Julien⁶. Pour appuyer le dogme et la morale, une religion a besoin de témoignages, soit oraux, soit écrits. Il lui faut alléguer des livres

¹ Julien, *Ép.* 56 ; Hertlein, p. 566.

² Julien, *Ép.* 56 ; Hertlein, p. 566.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 111.

⁴ Une seule exception : le philosophe Dion Chrysostome, au second siècle, qui, en Scythie, dans un temple de Jupiter, explique l'origine du monde, et en Grèce, aux jeux olympiques, prononce un discours sur les attributs de Jupiter, devant la statue de Phidias. Ce sage, qui voulait faire de l'éloquence sacrée, est un exemple unique dans l'histoire de la philosophie païenne. Voir Martha, *les Moralistes dans l'Empire romain*, p. 215 et suiv.

⁵ *Actes apost.*, XVII, 18.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 111-124.

sacrés ou une tradition orale. De tradition orale, le paganisme n'en avait point, puisqu'il n'essayait même pas de rattacher ses origines à des faits historiques ; de livres sacrés, il n'en pouvait offrir d'autres que les écrits des poètes. C'est bien, du reste, la pensée de Julien ; et la manière dont lui-même cite si souvent, comme des autorités indiscutables, comme des écrivains inspirés, Hésiode et surtout Homère¹, marque clairement que, pour lui, leurs œuvres sont appelées à jouer dans le paganisme officiel un rôle presque analogue à celui de la Bible et de l'Évangile dans l'Église chrétienne. Saint Grégoire fait aisément voir combien une telle assimilation serait mensongère et combien une telle base serait fragile. Ni une doctrine suivie, formant corps, capable de rivaliser avec les grandes constructions logiques du dogme chrétien, ne peut se tirer des fables incohérentes que recueillit ou inventa le génie des poètes, ni une morale digne d'être mise en parallèle avec la pure morale de l'Évangile ne saurait découler des querelles, des cruautés et des adultères des dieux, qui forment la matière de leurs ouvrages. Même interprétées par l'allégorie, et filtrées par la philosophie la plus subtile, de telles aventures ne seront jamais propres à porter les âmes au bien : on aura beau les expliquer et les atténuer, elles enseigneront toujours la passion plus que le devoir. **Un guide prudent ne ferait pas traverser un cloaque de boue pour conduire un voyageur vers la ville ; un sage navigateur ne prendrait pas le chemin des écueils et des récifs pour entrer au port**². Tandis que les nouveaux **docteurs et lecteurs** de l'hellénisme³ dérouleront devant le peuple leurs commentaires allégoriques⁴, les auditeurs lèveront les yeux sur les peintures et les statues qui ornent les temples, et, **oubliant les hypothèses**⁵, s'attacheront seulement au sens naturel des fables licencieuses qu'ils y verront figurées. Quelque effort que l'on tente, le paganisme demeurera une religion des yeux et des sens : on travaillerait vainement à en faire une religion de l'esprit⁶.

C'est pour ce motif qu'il lui fut toujours impossible de s'étendre ou de réparer ses pertes en faisant de la propagande. Pendant les trois siècles qui précédèrent la réforme de Julien, le paganisme n'essaya pas de reconquérir par le raisonnement ou la persuasion le terrain que lui avait enlevé la prédication chrétienne. Seuls quelques philosophes, un Celse, un Porphyre, un Hiéroclès, luttèrent contre elle tantôt par la discussion, tantôt par le sarcasme⁷ : mais les prêtres des dieux demeurèrent étrangers à ce mouvement d'attaque ou de défense. Ils n'essayèrent jamais d'opposer des contre-missions aux missionnaires de l'Évangile qui allaient répandant leurs idées par les rues et par les chemins, sur les places publiques et dans les maisons. Ils laissèrent le gouvernement romain défendre les dieux : mais à ceux qui s'étaient détachés des antiques croyances, et qu'ils voulaient y ramener, les magistrats, soucieux de discipliner et non de convaincre, n'avaient trouvé à dire, et ne pouvaient guère trouver, que ce mot : **Crois, ou meurs**. Bien qu'il eût aussi, à sa manière, l'esprit de persécution, Julien était trop intelligent pour ne pas sentir l'infériorité d'une religion qui n'aurait pour garder ou pour regagner des adhérents d'autre moyen que le recours à la force matérielle. Comme il se flattait d'amener l'hellénisme à donner à ses fidèles un

¹ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 194.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 119.

³ Sozomène, V, 16.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 119.

⁵ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 119.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 119.

⁷ Aubé, *la Polémique païenne à la fin du IIe siècle*, Paris, 1878. — Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 76-80.

véritable enseignement religieux, il devait se croire capable de lui communiquer en même temps le désir et la volonté de faire des conquêtes au dehors. Pour correspondre tout à fait à l'idéal sur lequel Julien voulait modeler le paganisme nouveau, ses prêtres furent invités à avoir désormais, autant que les prêtres chrétiens, soif des âmes, à ne souffrir autour d'eux aucun étranger à leurs croyances, à répandre celles-ci avec ardeur.

Cela encore, pour eux, était nouveau. Beaucoup, satisfaits de jouir paisiblement de leurs prébendes, s'inquiétaient peu de la religion professée par leurs concitoyens, et même par leurs amis ou par leurs proches. Non seulement ils la laissaient attaquer sans la défendre, mais ils acceptaient la défection de leur entourage le plus intime. Il fallut user de la menace pour les ramener au sentiment de leur devoir ou de leur rôle. Julien écrit au grand prêtre de Galatie de destituer les prêtres de sa province qui ne donneraient pas avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs l'exemple du respect pour les dieux, mais supporteraient que leurs esclaves, ou leurs fils, ou leurs femmes se montrent impies envers les dieux et au culte de ceux-ci préfèrent l'athéisme¹. En un autre endroit, Julien leur demande nettement non plus seulement de maintenir, mais de propager leur religion : C'est la marque d'un prêtre aimant les dieux, s'il amène tous ceux de sa famille à pratiquer leur culte². Dans une de ses lettres à la prêtresse Théodora il exige plus encore : il voudrait que les prêtres s'interdisent tout commerce d'amitié avec les infidèles : Je le dis expressément : si tu aimes un homme ou une femme, soit libre, soit esclave, qui ne vénère pas les dieux ou qui n'offre du moins pas d'espérance de conversion, tu commets une faute... Pour moi, je ne pourrais me plaire à être aimé de gens qui n'aiment pas les dieux³... Julien donnait l'exemple de ces sentiments : il avait pour principe, dit Libanius, de considérer comme ami quiconque était l'ami de Zeus, mais de refuser son amitié à tout ennemi de Zeus et des dieux, surtout s'il n'avait pas l'espoir de le convertir⁴. Il justifiait cette manière d'agir par une comparaison que nous trouvons dans la lettre déjà citée à la prêtresse Théodora : Si quelque esclave aimé de toi s'unit à ceux qui t'outragent et te dénigrent, et se détourne de tes amis, ne souhaiteras-tu pas sa perte, et ne le châtieras-tu pas toi-même ? Quoi donc ! les dieux sont-ils moins que les amis ? Ce sont eux qui sont les maîtres, et nous les esclaves. Si donc quelqu'un de nous, qui nous disons les serviteurs des dieux, aimait un esclave qui les aurait en horreur et se détournerait de leur culte, celui-là ne serait-il pas obligé, en conscience, de travailler à la conversion de cet esclave, ou, en cas d'insuccès, de le chasser de la maison et de le vendre ?⁵ C'est ainsi que Julien s'efforce de guérir ses coreligionnaires, et surtout ceux qui sont revêtus du sacerdoce, de ce mal qu'il constate avec effroi, la profonde indifférence que nous montrons pour les dieux⁶. Il leur inculque même un devoir nouveau, celui de convertir leurs esclaves, c'est-à-dire ou de les retenir sur la pente du christianisme, s'ils paraissent y glisser, ou de les ramener aux dieux, s'ils les ont déjà quittés. Ce souci de la religion de l'esclave est nouveau dans le monde païen. Quelques stoïciens paraissent l'avoir

¹ Julien, *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

² *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 391.

³ Julien, *Ép.* 2* ; dans *Revista di filologia*, 1889, p. 298.

⁴ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564 ; cf. p. 617.

⁵ Julien, *Ép.* 2*.

⁶ *Ép.* 63 ; Hertlein, p. 587.

eu, au moins en théorie¹, mais leurs paroles n'avaient aucun écho. Au temps où le paganisme était florissant, ses chefs s'inquiétaient peu de ce que croyaient les esclaves. On punissait ceux d'entre eux qui s'étaient faits chrétiens, quand les édits commandaient de punir tous les chrétiens ; mais personne n'eût eu la pensée d'engager les maîtres à faire de la propagande, et moins encore les prêtres à faire acte de sacerdoce en travaillant à la conversion de ces humbles. L'apostolat domestique n'existait que dans les maisons chrétiennes². C'est encore un trait que Julien essaie d'emprunter au christianisme, pour le transporter dans son paganisme renouvelé.

Julien s'était évidemment nourri d'illusions, en s'imaginant qu'il serait possible de tirer de l'hellénisme un enseignement doctrinal et une règle des mœurs. Ses efforts pour lui insuffler l'esprit de propagande ne furent pas moins vains. Il ne parvint pas à secouer, chez les prêtres, l'indifférence dont il se plaignait amèrement. En vain avait-il donné, dans ses discours sur le Roi Soleil et sur la Mère des dieux, des exemples et, dans sa pensée, des modèles de la prédication dogmatique telle qu'il la comprenait : il ne semble pas que ces morceaux d'éloquence, plus abstraite d'ailleurs que pratique, et véritablement ennuyeuse, aient suscité beaucoup d'imitateurs. Si quelque réel travail de propagande avait répondu, de la part du clergé païen, à ses exhortations et à ses désirs, il en serait évidemment resté trace. Libanius, dont la mémoire fidèle n'oublie rien de ce qui peut servir à la gloire de Julien, n'aurait pas manqué de nous renseigner sur ce succès partiel de son œuvre. La correspondance du célèbre sophiste fait une seule fois allusion à un sermon prononcé dans un temple. C'est un [sermon laïque](#). Son auteur n'est pas un prêtre, mais un rhéteur, qui, parlant dans un sanctuaire d'Esculape, naguère dévasté par les chrétiens, aujourd'hui rendu au culte, célèbre ce changement. Il se hâta d'envoyer ensuite à l'approbation de Libanius ce morceau de rhétorique, ce qui lui valut une lettre élogieuse, où le discours qu'il vient de prononcer est comparé au [miel des Muses](#). Rien dans tout ceci ne sent l'apostolat. Cependant Libanius dit aussi que dans les temples d'Antioche on commenta Platon ou Pythagore. Mais il ajoute que ces discours n'eurent aucun succès, et que pas un chrétien n'en fut ébranlé dans [ses croyances déjà antiques](#)³. S'il en fut ainsi dans une cité où alors résidait Julien, on peut juger de ce qui dut se passer ailleurs. Il est probable que les paroles prononcées dans [la chaire](#) païenne⁴ furent rarement autre chose que des invectives [contre les évêques, les prêtres, les apôtres, les prophètes et le Christ lui-même](#)⁵ ; c'est du moins l'idée que saint Grégoire de Nazianze nous donne de cette prédication, plus faite pour flatter les passions de Julien que pour satisfaire son orgueil.

Sans doute, Julien se trompa plus complètement encore, si vraiment il essaya d'introduire dans la religion païenne la discipline pénitentielle de l'Église, comme l'affirme le même contemporain⁶. L'Église était une assez vieille maîtresse de morale, et gouvernait les consciences avec assez d'autorité, pour faire accepter de ses fidèles [des peines graduées selon le péché](#), et destinées tout ensemble à

¹ *Senserunt hoc stoici, qui servis et mulieribus philosophandum esse dicebant.* Lactance, *Div. Inst.*, III, 23.

² Voir dans *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., le chapitre intitulé : *l'Apostolat domestique*.

³ Libanius, *Ad Antiochetios de Regis ira* ; Reiske, t. I, p. 503.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 29.

⁵ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 29.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 111.

la punition et à l'amendement du pécheur. Mais on ne pouvait raisonnablement espérer qu'on trouverait parmi les prêtres de l'idolâtrie beaucoup d'hommes ayant une notion précise du péché et de ses remèdes, l'art de diriger les âmes, l'intelligence des délicats problèmes de la casuistique, et moins encore qu'on persuaderait à la foule païenne de les accepter dans cet emploi nouveau de juges des consciences, et de se soumettre docilement aux pénitences imposées par eux. Nous hésiterions à croire que Julien ait conçu une semblable pensée, et en ait commencé l'exécution, si nous n'avions sur ce point le témoignage d'un contemporain aussi sérieux et aussi bien informé.

Sur un point, Julien ne s'est pas trompé : c'est dans l'énumération des qualités que doit avoir un prêtre digne de ce nom. Si quelque part l'imitation du christianisme poussée jusqu'au plagiat se rencontre dans son plan de réforme religieuse, c'est quand il trace, d'une plume singulièrement experte et délicate, l'idéal du prêtre. Dans aucun de ses écrits, Julien ne s'est montré aussi élevé, et en même temps aussi ému, que dans les deux ou trois lettres qu'il a consacrées à ce sujet : nulle part aussi il n'a eu d'aussi vives réminiscences de la pensée chrétienne. Saint Grégoire prononce le mot de [singerie](#)¹ : l'intention de Julien me paraît plus haute que cela. Il songe sérieusement à doter son clergé d'un personnel rivalisant de zèle et de moralité avec les membres les plus exemplaires du clergé chrétien. Il voudrait que les ministres appelés à officier dans ses temples et à parler du haut de leurs chaires ressemblassent vraiment à certains hommes dont il ne pouvait se rappeler sans envie les vertus. C'est à former des Athanase, des Grégoire et des Basile païens qu'il applique tout son esprit.

Pour que Julien ne s'aperçût pas de la révolution qu'il opérait ainsi dans l'idée que jusque-là les anciens s'étaient faite du sacerdoce, il fallait qu'il fût encore, à son insu, bien dominé par ses souvenirs chrétiens. Le prêtre qu'il se propose de mettre au service du nouveau paganisme ne ressemblera ni au dignitaire politique ou municipal qui, à Rome et dans le monde latin, honore au nom de l'État les dieux nationaux, ni au desservant quelquefois très peu estimable des cultes fanatiques ou sensuels de l'Orient. Aucune condition de naissance, mais les plus strictes conditions de moralité sont exigées par Julien des aspirants à la prêtrise. Maximin Daïa n'avait osé aller jusque-là. Il choisissait les prêtres parmi [les premiers des cités](#)², [parmi les magistrats ayant figuré avec éclat dans l'administration de leur ville](#)³. Novateur incomplet, il restait encore fidèle au vieux principe païen. Julien y substitue le principe chrétien, qui, effaçant les distinctions sociales, va chercher le plus digne pour lui confier les fonctions sacrées. [Je dis que l'on doit choisir dans les villes les meilleurs, les plus religieux, les plus humains, sans examiner s'ils sont pauvres ou riches. Peu importe encore qu'ils soient obscurs ou célèbres ; car celui que sa douceur a laissé dans l'obscurité ne doit pas pour cela être exclu du sacerdoce. Quand même il serait pauvre et plébéien, pourvu qu'il ait en lui deux choses, l'amour des dieux et l'amour des hommes, qu'on le fasse prêtre](#)⁴. Rarement païen a prononcé des paroles aussi peu païennes.

Choisi avec cette unique préoccupation du mérite et de la vertu, le prêtre doit se montrer digne de sa vocation, non seulement quand il est dans l'exercice de ses

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 112.

² Lactance, *De mort. pers.*, 36.

³ Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VIII, 14, 5 ; IX, 4, 6. — Cf. *la Persécution de Dioclétien*, t. II, 2e éd., p. 187.

⁴ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 390-391.

fonctions sacrées, mais aussi dans toutes les circonstances de la vie. Ceci encore est nouveau, ou du moins est introduit dans le paganisme par l'imitation d'une morale qui ne vient pas de lui. Jusqu'à ce jour, la pureté exigée du prêtre païen s'étendait seulement au temps où il remplissait sa charge, où il était de service à l'autel : quand il avait déposé le vêtement sacerdotal, il redevenait un citoyen pareil aux autres, et n'était pas tenu à se montrer plus vertueux que la masse de ses contemporains. Les plus dissolus des Romains ont pu être pontifes, flamines, quindécemvirs, augures, sans que personne se soit inquiété de ce qu'ils faisaient hors du temple. Pour Julien, le prêtre reste prêtre à toutes les heures de sa vie. Il est présumé saint jusqu'à preuve du contraire et destitué s'il ne donne pas l'exemple de toutes les vertus¹. Pendant la période de l'année où il est de service, il doit accomplir, avec le plus grand scrupule, toutes les cérémonies du culte, prier trois fois le jour, offrir chaque jour un sacrifice, observer une exacte continence, se nourrir de lectures et de méditations philosophiques, s'abstenir de rentrer dans sa maison, de se promener sur les places publiques, de rendre visite aux magistrats². Quand son temps est accompli, et qu'il a cédé le service au prêtre qui le remplace, il reprend le droit de se mêler à la vie commune, de visiter ses amis, de fréquenter le forum, d'aller voir les magistrats. Mais, dans ces occupations mêmes, il doit se souvenir toujours de son caractère sacerdotal. Aller au forum, mais rarement ; visiter le gouverneur de la province ou le préfet de la ville, mais seulement s'il a une requête à lui présenter en faveur des indigents. Pour tout le reste, il lui faut s'imposer une tenue, qui fait penser à ce que Bossuet appelle *le grand sérieux de la vie chrétienne*. Non seulement ne rien faire de mal, mais encore ne rien entendre d'indécent ; s'abstenir des plaisanteries équivoques et des entretiens licencieux ; s'interdire absolument les lectures qui offenseraient les dieux ou les mœurs ; s'habiller avec modestie, en réservant toute la magnificence pour les vêtements sacerdotaux ; ne point revêtir par vanité ceux-ci hors du temple ; éviter le théâtre ; défendre même à ses enfants de fréquenter l'amphithéâtre³ ; s'il se donne des jeux sacrés, combats ou spectacles, n'assister qu'à ceux-là seuls où les femmes ne figurent point ; ne pas boire dans les tavernes ; ne fréquenter ni acteurs, ni cochers du cirque, ni danseurs, ni mimes ; ne point exercer un métier bas ou honteux⁴ ; en un mot, qui dit tout, *vivre hiératiquement*⁵.

Si telle est la dignité du prêtre qu'elle le suive dans tous les actes de la vie, sans qu'il ait le droit de la jamais oublier, on comprend la place éminente qu'il doit occuper non seulement dans la société religieuse, mais même dans la société civile. *La raison veut que l'on honore les prêtres comme ministres et serviteurs des dieux, comme destinés à nous représenter auprès d'eux et à nous attirer leurs bienfaits, car ils offrent des sacrifices pour le salut de tous. Il est donc juste de leur rendre les mêmes honneurs ou de plus grands encore qu'à ceux qui exercent des fonctions politiques*⁶. Non seulement on doit avoir pour eux autant

¹ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 381.

² *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 388.

³ Julien est plus sévère pour les prêtres que la coutume romaine ne l'était pour les vestales elles-mêmes, qui n'avaient pas le droit d'assister aux luttes d'athlètes (Suétone, *Octav.*, 44 ; *Nero*, 129), mais pouvaient voir les combats des gladiateurs dans l'amphithéâtre, non seulement au temps de Cicéron (*Pro Murena*, 35, 73), mais au quatrième siècle (Prudence, *Contra Symmachum*, II, 1090 et suiv.).

⁴ *Fragm. d'une lettre* ; *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 385, 390, 553.

⁵ Hertlein, p. 389.

⁶ *Fragment d'une lettre*, 8 ; Hertlein, p. 380.

de respect qu'on en montre aux plus hauts magistrats¹, mais encore les prêtres sont dispensés de rendre à ceux-ci les honneurs exigés des autres citoyens. Le prêtre ne doit jamais aller à la rencontre du gouverneur faisant son entrée dans la ville². Si celui-ci vient au temple, le prêtre doit le recevoir à l'intérieur du vestibule³ ; une fois le seuil franchi du lieu saint, le gouverneur est un simple particulier : dans le temple, le prêtre commande seul et a droit à l'obéissance de tous⁴.

Telle est la grande place tenue par le prêtre dans la réforme religieuse de Julien. Il le veut savant, vertueux, honoré. Mais, ce résultat obtenu, quelque chose restera à faire. Julien est trop intelligent pour ne pas voir ce qui manquera encore à l'hellénisme. Sur cette religion, à laquelle les siècles ont donné le poli, mais aussi la dureté et le froid du marbre, ne brille plus aucun rayon de pitié. L'un de ses caractères est l'absence de sympathie pour les petits, pour les faibles, pour ceux qui ont besoin de secours. Si dans ses poètes, dans ses philosophes, se rencontrent des paroles humaines et tendres, il y a longtemps qu'on ne les comprend pas. La corruption invétérée des mœurs, le pouvoir absolu des maîtres sur les esclaves, l'habitude des spectacles sanglants, ont étouffé la miséricorde. Comme le remarquait déjà saint Paul, les païens, pris en masse, sont *sans affection*⁵. C'est contre cette insensibilité du cœur que Julien sent le besoin de réagir. Il voudrait faire du pauvre, aux yeux de ses coreligionnaires, un être respectable, et attacher à la misère une sorte de caractère religieux. *Nous faisons injure aux dieux, dit-il, quand nous négligeons les pauvres qui mendient. Il en est de mœurs irréprochables, qui n'ont pas reçu d'héritage paternel, et qui supportent avec grandeur d'âme la privation des richesses. Quand la plupart d'entre nous méprisent les pauvres, ce sont les dieux que nous outrageons*⁶. On s'attend presque à entendre Julien proclamer l'éminente dignité des pauvres dans l'Église païenne. Mais il est le seul à la voir, prédisposé comme il l'a été par une éducation chrétienne à des pensées et à des habitudes de bienfaisance⁷. Autour de lui nulle détresse n'excite la compassion. *Nous invoquons Jupiter hospitalier, s'écrie-t-il, et nous sommes plus inhospitaliers que les Scythes !*⁸ Il ajoute : *Comment entrerons-nous dans le temple de ce dieu pour lui offrir un sacrifice ? comment nous redirons-nous les vers du poète : Les pauvres et les étrangers sont envoyés par Jupiter ; tout don, si petit qu'il soit, lui est agréable ?*⁹ Comment un adorateur de Jupiter, dieu des amis, qui voit ses voisins¹⁰ dans la détresse, et leur refuse même une drachme, pourra-t-il croire avoir bien servi le dieu ?¹¹ Ce ne sont pas de simples adorateurs, ce sont des prêtres eux-mêmes qui donnent cet exemple d'insensibilité. Je pense, dit Julien, que l'indifférence de nos prêtres pour les indigents a suggéré aux impies Galiléens la pensée de pratiquer la bienfaisance¹.

¹ Hertlein, p. 382.

² *Ép.* 49.

³ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 554.

⁴ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 554.

⁵ *Sine affectione, ... sine misericordia*. Saint Paul, *Rom.*, I, 31.

⁶ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 373.

⁷ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

⁸ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

⁹ Cf. *Odyssée*, VI, 207.

¹⁰ *Τοὺς πέλαις*. C'est presque l'expression chrétienne, *le prochain*.

¹¹ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 37.

bienfaisance¹. Quelle que soit l'explication, l'aveu est formel. Les circonstances présentes² exigent que cette indifférence cesse. Jusqu'alors, pas un indigent ne se présentait aux temples³. Il faut désormais que le prêtre s'accoutume à partager avec les indigents le peu qu'il possède, et qu'il essaie de faire du bien au plus grand nombre possible de personnes⁴. Les ministres des dieux doivent imiter la charité des prêtres chrétiens. Le moment est venu pour le paganisme de fonder un système d'assistance publique calqué sur celui qui existe dans l'Église depuis les premiers temps de la prédication évangélique. L'évêque, avait dit saint Paul, a le devoir d'être à la fois hospitalier et docteur⁵. Contrairement aux traditions et presque à l'essence du paganisme, Julien a essayé de faire des docteurs : il continue d'innover, ou plutôt de copier, en cherchant à transformer en hospitaliers les membres du clergé païen.

Ses idées sur ce sujet sont exprimées dans une lettre au grand prêtre de Galatie, et dans ce fragment d'encyclique auquel nous avons fait déjà de nombreux emprunts. Car la réforme charitable de Julien n'est que la suite et le complément de sa réforme religieuse. Il l'entreprend comme pontife, plutôt que comme empereur. Réduit à emprunter, puisque le monde antique n'avait rien créé d'efficace et de durable pour la portion souffrante de l'humanité, Julien ne songe pas à enrichir de ses emprunts la société civile, à faire de l'assistance des pauvres un service de l'État, une institution officielle et laïque. S'il s'occupe des malheureux, c'est dans la pensée de corriger un des vices les plus apparents de l'hellénisme, et de donner à ses prêtres une occasion de rivaliser avec les prêtres chrétiens. Établis dans chaque ville, écrit-il au grand prêtre de Galatie, de nombreux hospices, afin que les étrangers y jouissent de notre humanité, et non seulement ceux de notre culte, mais tous ceux qui auront besoin de secours⁶. En étendant ainsi les aumônes à ceux-là même qui n'honorent pas les dieux, Julien fait preuve d'un louable libéralisme : mais ici encore il imite les chrétiens. Après avoir rappelé que les Juifs n'ont pas un mendiant, parce que la communauté juive pratique généreusement l'assistance mutuelle, il se voit contraint d'ajouter que les chrétiens font plus et mieux encore. Les impies Galiléens, dit-il, nourrissent tout ensemble leurs pauvres et les nôtres⁷. C'est l'exemple qu'il propose aux adorateurs des dieux.

Mais il est obligé ici à un nouvel aveu. Les chrétiens font l'aumône aux indigents de tous les cultes, à l'aide de leurs seules ressources. Ce sont leurs évêques qui, de leurs propres deniers ou avec les revenus des Églises, construisent les hospices destinés aux voyageurs et aux malades. Demander une telle générosité aux prêtres ou aux fidèles du paganisme serait prématuré. Julien les invite à créer des établissements hospitaliers ; mais il ajoute que ceux-ci seront entretenus par l'État. De cette manière, la religion aura le mérite extérieur de l'œuvre, et le trésor public l'aidera à faire bonne figure à côté de sa rivale. J'ai pourvu aux fonds nécessaires, écrit Julien. J'ai assigné annuellement pour toute

¹ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 391.

² *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 391.

³ *Misopogon* ; Hertlein, p. 468.

⁴ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 391.

⁵ Saint Paul, I *Tim.*, III, 2.

⁶ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

⁷ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553. — Dans un passage bizarre du *Misopogon*, Julien se plaint que les femmes des Galiléens, en nourrissant les pauvres avec l'argent de leurs maris, donnent aux indigents un grand spectacle d'athéisme ; Hertlein, p. 468.

la Galatie trente mille boisseaux de blé à répartir et soixante mille setiers de vin : tu en feras toucher le cinquième aux pauvres qui servent les prêtres, et tu distribueras le reste aux étrangers et aux mendiants qui sont chez nous¹. Mais Julien comprend que la lutte sur le terrain de la charité ne deviendra possible que le jour où les païens se seront accoutumés à faire des sacrifices personnels pour le soulagement des malheureux. Il prie le grand prêtre de Galatie d'enseigner à ceux de sa province ce devoir nouveau pour eux. Apprends aux sectateurs de l'hellénisme à fournir leur part de ces contributions, et aux bourgades helléniques à offrir ces prémices aux dieux ; accoutume les Hellènes à ces actes de bienfaisance. Il espère que l'exemple et le désir de l'empereur les entraîneront. Fais-leur savoir que depuis longtemps cette œuvre m'occupe. Et, citant l'*Odyssée* comme un Père de l'Église eût cité la Bible, il ajoute : Homère fait dire à Eumée : *Étranger, il n'est pas juste de laisser sans accueil un hôte, fût-il moins bon que toi ; car de Jupiter viennent tous les hôtes et tous les pauvres. Tout don, même petit, lui est agréable*². Nous ne devons pas laisser à d'autres le zèle du bien, mais, rougissant de notre indifférence, il nous faut marcher les premiers dans la voie de la piété³. Puis, s'adressant encore une fois au grand prêtre : Si j'apprends que tu as agi ainsi, dit-il, je serai rempli de joie⁴.

Ce qui frappait surtout Julien dans l'hospitalité chrétienne, c'était la manière dont elle était organisée. L'Église primitive ne fut pas seulement une admirable maîtresse de charité : elle eut au plus haut degré l'esprit d'organisation. Les cœurs chrétiens se livraient d'autant plus librement aux impulsions de l'amour et de la pitié, qu'ils étaient défendus contre toute imprudence par des instructions précises. Les fidèles, on le sait déjà par l'aveu même de Julien, assistaient avec leurs pauvres les indigents de tous les cultes : cependant, dans cette large pratique de l'hospitalité, qui leur faisait recevoir non seulement dans les établissements fondés spécialement à cet effet, mais, là où il n'en existait pas, dans leurs propres maisons les étrangers de passage, ils étaient tenus à observer des règles de prudence. En temps de persécution surtout, il eût été dangereux d'admettre toute espèce de voyageurs dans l'intimité des foyers chrétiens. De là les lettres de recommandation, les *tessères d'hospitalité*, délivrées par les évêques aux voyageurs appartenant réellement à la communauté chrétienne, et méritant d'être accueillis par les fidèles⁵. Qu'il y eût encore, malgré ces précautions, des dangers et des méprises, l'histoire de Pérégrinus dans Lucien permet de le croire. Mais les cas analogues devaient être rares, et les chrétiens, qui secouraient indifféremment tous les pauvres, et probablement recevaient tous les malades et tous les étrangers dans leurs établissements publics, étaient avertis de ceux à qui ils pouvaient donner une hospitalité plus intime, des voyageurs partageant réellement leur foi, et garantis par l'évêque du lieu qu'ils venaient de quitter. Cette organisation de l'hospitalité chrétienne excitait l'envie de Julien. Il admirait surtout, dit Sozomène, les lettres par lesquelles les évêques ont coutume de se recommander les étrangers les uns aux autres : afin que, d'où qu'ils vinssent, et chez quelque fidèle qu'ils se présentassent, ils fussent reçus comme des connaissances et comme des amis, grâce au témoignage de cette tessère⁶. Saint Grégoire de Nazianze, qui avait parlé dans les mêmes

¹ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 554.

² *Odyssée*, XIII, 56-58. Cf. VI, 207-208.

³ *Ép.* 49.

⁴ *Ép.* 49.

⁵ Cet usage existait dès les temps apostoliques ; saint Paul y fait allusion, *II Cor.*, III, 1.

⁶ Sozomène, V, 16.

termes de l'admiration de Julien pour [des lettres](#)¹ par lesquelles nous nous recommandons, de pays en pays, les indigents, laisse entendre que celui-ci eut le temps d'établir quelque chose d'analogue. L'une des épîtres déjà citées de Julien à Théodora semble en effet faire allusion à des tessères de ce genre, envoyées à Julien par la prêtresse².

L'émulation que les pratiques chrétiennes inspirent au pontife couronné ne s'arrête pas à la charité envers les vivants : il voudrait encore que les prêtres des dieux imitassent le soin apporté par les chrétiens à la sépulture des morts³. De cette recommandation, il semble résulter que ce soin était, chez les païens, fort négligé. D'autres témoignages, cependant, nous montrent très puissante, dans le monde romain, la religion des tombeaux. Dès les temps les plus reculés, les petits, les humbles, se groupaient pour s'assurer mutuellement une sépulture honorable : de là les nombreuses associations funéraires, dont les inscriptions nous ont conservé le souvenir, et où les esclaves eux-mêmes pouvaient trouver place⁴. Mais les pauvres gens sans famille, ou n'appartenant à aucune mutualité de ce genre, avaient, dans la société païenne, de lamentables funérailles. La fosse commune, l'enfouissement anonyme, les attendait⁵. Julien savait, pour l'avoir vu de près, qu'il en était autrement des chrétiens. Chez eux les étrangers, les indigents, les esclaves étaient sûrs de trouver une tombe décente, un souvenir pieux, des prières, dans un des [dortoirs](#)⁶ où les membres de l'Église attendaient ensemble, sans distinction de rang et de condition sociale, le grand réveil de la résurrection. Le sentiment chrétien avait horreur de la promiscuité des cadavres, et aucun baptisé n'était livré à la fosse commune. La sépulture des pauvres était considérée par le clergé et les fidèles comme une des meilleures œuvres de miséricorde. Mais ce respect pour les plus humbles morts tenait à tout un ensemble de croyances, auxquelles le paganisme était et resterait toujours étranger. Sur aucun point, peut-être, Julien n'avait moins de chances d'amener ses coreligionnaires à l'imitation des mœurs chrétiennes.

Il semble que Julien ait eu l'instinct confus de son impuissance à cet égard, car, investi comme empereur, et aussi comme souverain pontife, du droit de réglementer les funérailles et les sépultures, il ne prit aucune mesure formelle dans le sens de ses désirs. Constantin, dont il raille avec tant d'âpreté l'inertie et la mollesse, avait montré, à cet égard, une bien autre prévoyance. Entrant dans les vues de l'Église, qui donnait aux fossoyeurs le rang de clercs, il constitua,

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 111.

² Πάντα ὅσα σύβoλα διὰ τῆς εορτῆς ἡμῖν ἐπέμπετο. *Ép.* 2* ; *Revista di filologia*, 1889, p. 298. Voir la note d'Asmus, dans *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, 1895, p. 244. Il fait remarquer que *σύβoλα* a le même sens que *ἐπιστολιμαῖα γράμματα* de saint Grégoire de Nazianze, et que Sozomène emploie, avec une signification semblable, comme synonymes *συνθήματα* et *συμβόλα*. Nous voyons dans la lettre 71 de Julien (Hertlein, p. 593) *συνθήμα* avoir un sens analogue à *σύμβoλον*, pris dans l'acception de mandat de réquisition sur la poste impériale. Consulter le *Thesaurus* d'Estienne, aux mots *συνθήμα* et *σύμβoλον*, et l'article d'Harnack, *Litteræ formatæ*, dans Herzog, *Real-Encykl.*, 2e éd., t. VIII, p. 700. — Julien était en correspondance régulière avec la prêtresse, qui lui envoyait aussi des livres ; voir encore *Ép.* 5 (Hertlein, p. 234).

³ *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

⁴ Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, 2e éd., p. 465 et suiv., appendice A : *les Domaines funéraires des particuliers et des collèges*.

⁵ Voir dans De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 408-409, la description des *puticoli* de l'Esquilin.

⁶ *Κοιμητήριον*, *cœmeterium*.

parmi les corporations qu'il créait à Constantinople, une association d'hommes chargés du soin des sépultures : ces **travailleurs**, comme on les appela, atteignirent le chiffre de neuf cent cinquante, et jouirent de toutes les exemptions d'impôt accordées aux clercs¹. Les seules mesures prises par Julien sur la question des funérailles furent inspirées par un esprit tout contraire. Au lieu du respect chrétien pour la dépouille mortelle qui a été sanctifiée par les sacrements, et qui est destinée à ressusciter glorieuse, il professait l'idée païenne qui considérait comme impurs la vue et le contact d'un cadavre². C'est elle qui lui fit interdire par deux édits, — ou plutôt par un édit dont la rédaction latine, telle que nous l'a transmise le *Code Théodosien*, est plus sobre³, et la rédaction grecque plus délayée et plus mystique⁴, — de faire les funérailles en plein jour. Elles auront lieu désormais la nuit, afin de ne pas souiller les regards des vivants et des dieux. C'est l'heure des sacrifices offerts aux divinités infernales et aux mânes : il convient que ce soit aussi l'heure où les morts seront conduits à leur dernière demeure. Ainsi le jour ne sera pas troublé par des signes funestes, et les gens pieux qui se rendent aux temples ne seront pas exposés à contracter des souillures avant d'y entrer. Un châtiment sévère menace quiconque oserait, avant la dixième heure, transporter un cadavre à travers la ville : les obsèques ne sont permis désormais qu'après le coucher du soleil, **afin que la pureté du jour soit réservée aux œuvres pures et aux dieux olympiens**.

On voit, par le dispositif comme par les considérants de cet édit, la différence radicale qui séparait la conception chrétienne et la conception païenne de la vie et de la mort. C'est comme une fissure, qui révélerait tout à coup la fragilité de l'œuvre entreprise par Julien. Mais celui-ci, assurément, a raison quand il déclare que les succès extérieurs du culte païen, la réouverture des temples, la construction de nouveaux sanctuaires, le recrutement du clergé, la pompe des cérémonies, la musique et les discours, seront de peu d'effet sur le peuple, tant qu'on ne parviendra pas à arracher des mains de l'Église le sceptre de la charité. **L'hellénisme, écrit-il, ne fait pas les progrès que nous attendions, par la faute de ceux qui le professent. Les dieux nous accordent des dons brillants et magnifiques, dépassant tous nos vœux et toutes nos espérances... Qui eût osé se promettre en si peu de temps un changement si prompt et si merveilleux ? Mais croyons-nous que cela suffise ? et ne voyons-nous pas que ce qui a propagé surtout l'athéisme, c'est l'humanité envers les étrangers, les soins donnés à la sépulture des morts, l'apparente sainteté de la vie ?**⁵ L'athéisme, dans le

¹ Chacun des collèges industriels de la ville devait fournir un homme, pour former ce corps de fossoyeurs. Cf. sur cette association, De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 534 ; Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. II, p. 130.

² Une anecdote, racontée par Eunape (*Vitæ soph., Jamblichus*, éd. Didot, p. 459), montre bien l'horreur des païens pour les rencontres de funérailles. Le philosophe Jamblique revenait, avec plusieurs amis, d'offrir un sacrifice. Tout à coup, les regardant : **Il nous faut prendre une autre route**, dit-il, **car un cadavre vient d'être levé non loin d'ici**. Il se détourna, et prit un chemin **plus pur**. Les autres, parmi lesquels était Edesius, s'obstinèrent à suivre leur route, désireux de voir si leur maître avait prédit juste. Peu de temps après, ils aperçurent les gens qui portaient le cadavre.

³ *Code Théodosien*, IX, xvii, 5.

⁴ *Ép.* 77 ; Hertlein, p. 600. — Publiée d'abord par Hertlein dans l'*Hermes*, t. VIII, p. 167, et commentée par Mommsen, *ibid.*, p. 172.

⁵ Julien, *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 553.

langage de Julien comme dans celui des païens de tous les temps¹, c'est la religion chrétienne, ennemie des dieux ; et la vertu qui l'a surtout rendue populaire, c'est celle-là même qui manque le plus au culte des dieux. Nous avons dit quel désir Julien avait de la lui donner. Ce que nous n'avons pas encore assez indiqué, c'est la timidité qui se mêle parfois, dans son langage, à l'expression de ce désir. Dès que Julien dépasse un peu le cercle des sentiments habituels aux païens et s'avance sur ce qui semble le terrain réservé aux vertus chrétiennes, on s'aperçoit que son pied hésite. **Ce serait un acte saint d'accorder même à des ennemis le vêtement et la nourriture**, dit-il², répétant l'enseignement du Christ lui-même³ ; mais Julien s'empresse d'ajouter : **Je dis cela, au risque d'énoncer un paradoxe**⁴. De même, quand il conseille à ses prêtres d'assister les prisonniers⁵, autre pratique jusque-là exclusivement chrétienne, il s'exprime avec une sorte d'hésitation : **Je pense**, dit-il, **que ce serait bon**⁶. C'est que, il le sent bien, la charité ne s'improvise pas. Il est plus facile de bâtir un temple qu'un hôpital, et de former un sacrificateur qu'un infirmier. Les documents disent ce que Julien a voulu, ce qu'il a demandé avec instance, avec ardeur, à ses coreligionnaires : ils ne montrent pas les résultats obtenus, et très probablement il n'y en eut pas. Pendant son court règne, Julien a pu relever le décor du culte païen : il a pu même réorganiser et, dans une certaine mesure, renouveler les cadres de ce culte ; mais lui infuser un esprit nouveau, emprunté à l'esprit même du christianisme, dépassait le pouvoir du réformateur. Vingt ans après la mort de Julien, saint Ambroise, répondant à Symmaque, le défiait de dire **combien les temples avaient racheté les captifs, combien d'aliments ils avaient distribué aux indigents, combien de secours ils avaient fait passer aux infirmes**⁷.

¹ Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 104. Cf. Arnould, *De apologia Athenagoræ*, p. 33 et 39.

² *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

³ Saint Matthieu, v. 43-49. Cf. saint Paul, *Rom.*, XII, 20. Cet amour du chrétien pour ses ennemis fait précisément une des différences entre lui et le païen : *Si salulaveritis fratres vestros tantum, nonne et ethuici hoc faciunt ?*

⁴ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

⁵ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

⁶ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 374.

⁷ Saint Ambroise, *Ép.* 18.

CHAPITRE II. — LA RELIGION DE JULIEN.

I. — Les pratiques religieuses.

En rétablissant le culte païen, Julien n'obéit pas seulement à une pensée de réaction politique ou à un sentiment de dilettantisme littéraire. L'hellénisme représentait à ses yeux autre chose qu'un brillant et glorieux passé. Pour lui, ce rêve était une réalité. Les dieux d'Homère étaient de vrais dieux. Leur culte était une religion. Et Julien croyait remplir un devoir en la pratiquant avec une véritable minutie.

Sa journée religieuse commençait de bonne heure. Debout dès l'aurore, il adressait une prière à Mercure, *âme du monde et moteur des esprits*¹. Puis il offrait un sacrifice. *Son premier souci, depuis son lever, dit Libanius, était de se tenir en communion avec les dieux par le moyen des victimes*². Lui-même se fait gloire de n'avoir en aucun temps, même en voyage, manqué de sacrifier le matin et le soir³. C'était plus que ne faisaient habituellement les ministres des dieux, qui ne sacrifiaient guère que *le jour des calendes et à la nouvelle lune*⁴. Mais Julien, au rapport de Libanius, *célèbre tous les jours*⁵. Comme celui-ci le dit en termes pittoresques, *il salue par le sang le lever du dieu ; il le reconduit avec du sang au moment de son coucher ; quand le dieu a disparu, il immole encore aux génies de la nuit*⁶. Libanius ajoute que si une mauvaise fortune empêche Julien de courir aux temples, ses dévotions se font au palais, lui-même devenu un temple, où, dans des jardins plus purs que ne sont ailleurs les sanctuaires, les autels font l'ornement des arbres, les arbres la décoration des autels⁷.

De préférence, cependant, Julien, toutes les fois qu'il le pouvait, prenait part au culte public, selon les exigences du calendrier païen. Dans toutes les villes où il séjournait, il est peu de temples où il n'ait tour à tour sacrifié⁸. La profusion des victimes était incroyable. On vit plusieurs fois Julien, en un seul sacrifice, faire tomber successivement devant l'autel cent taureaux, des béliers, des brebis, des chevreux, en quantité innombrable, et beaucoup d'oiseaux au blanc plumage, capturés sur terre et sur mer⁹. Les pieds dans le sang¹⁰, l'impérial pontife remplissait parfois lui-même le rôle de victime¹¹. Libanius le loue de ne point assister de son trône, sous la protection des boucliers dorés de ses gardes, aux rites célébrés par les mains d'autrui, mais de mettre lui-même la main à l'œuvre¹². Il le montre prenant le glaive, découpant les oiseaux, interrogeant les

¹ Ammien Marcellin, XVI, 5.

² Libanius, *Epitaphios Juliani*.

³ Julien, *Ép.* 27 ; Hertlein, p. 518.

⁴ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 391.

⁵ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 391.

⁶ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 391.

⁷ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 391.

⁸ Julien, *Misopogon* (Hertlein, p. 446) ; *Ép.* 27 ; Ammien Marcellin, XXII, 9, 12, 14 ; XXIII, 3.

⁹ Ammien Marcellin, XXII, 12.

¹⁰ Ammien Marcellin, XXII, 12.

¹¹ Ammien Marcellin, XXII, 14.

¹² Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 395.

entrailles¹. Son application en ces circonstances était si grande, qu'il demeurait insensible à la température. Un jour, à Antioche, il sacrifiait pour demander aux dieux de la pluie. Sa prière parut exaucée, car une pluie torrentielle tomba. Il resta seul à l'autel sous ce déluge, pendant que les assistants gagnaient en toute hâte l'abri d'un toit voisin². C'est en le voyant ainsi que Libanius le proclamait supérieur à tous les prêtres dans l'exercice des cérémonies sacrées, non seulement à ceux d'aujourd'hui, alourdis et comme émoussés, mais aux plus exacts de ceux qui fleurirent jadis en Égypte³.

Quelquefois Julien, oublieux de son rang, se réduisait au rôle de simple servant des prêtres. La joie, dit un témoin païen, éclatait sur son visage quand, accompagné d'une troupe de femmes, il portait lui-même avec ostentation les objets sacrés qui devaient servir à l'officiant⁴. Il s'abaissait encore à de plus humbles soins. Libanius le montre courant autour de l'autel, avec des morceaux de bois dans les mains⁵. On s'égayait du spectacle qu'il offrait ensuite, quand, incliné vers le brasier, il gonflait ses joues et soufflait sur les charbons afin d'attiser le feu⁶. Il devenait alors, dit saint Grégoire de Nazianze, un sujet de risée, non seulement pour les étrangers à son culte, mais même pour ceux dont il croyait flatter ainsi les croyances⁷.

Tous les païens ne partageaient pas, en effet, pour la ferveur trop démonstrative de Julien la béate admiration de Libanius. Ceux d'entre eux qui avaient gardé le sens de la beauté grecque, avec ses mouvements mesurés, ses gestes harmonieux et sobres, — ou simplement qui n'avaient pas perdu le sentiment des convenances, — souffraient de voir leur empereur prendre ces attitudes. Ils rappelaient, avec un sourire attristé, une curieuse légende : Minerve saisie de désespoir parce que, s'étant mirée dans l'eau, elle reconnut qu'elle avait les jambes mal faites⁸. Mais l'hellénisme dégénéré de Julien ne craignait ni la laideur ni le ridicule. Il croyait ne pouvoir faire trop d'efforts pour honorer les dieux. Les carnages sacrés lui portaient à la tête. De ces troupeaux égorgés, de ces ruisseaux de sang, dit avec attendrissement Libanius, lui paraissait monter vers le ciel une odeur suave⁹. Il ne songeait même pas à se demander ce que coûtait toute cette viande abattue¹⁰. Les gens sages, cependant, s'en préoccupaient déjà. Il y a dans tout ceci, disaient-ils, plus de superstition que de véritable religion¹¹. On ne craignait pas de blâmer tout haut¹². On avait peur que les frais du culte, qui atteignaient des proportions inconnues jusque-là, n'épuisassent le trésor public¹³. On citait l'épigramme jadis adressée à un autre empereur philosophe : Les bœufs blancs à Marc César. Si tu reviens vainqueur, nous périrons tous. Et l'on se demandait sérieusement ce qui resterait de la race bovine, si les profusions de Julien continuaient, et si surtout, ayant un jour

¹ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 395.

² Libanius, *Legatio ad Julianum*.

³ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 395.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 14.

⁵ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 395.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 22.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 22.

⁸ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 22.

⁹ Libanius, *Pro Aristophane*.

¹⁰ Ammien Marcellin, XXV, 4.

¹¹ Ammien Marcellin, XXII, 14.

¹² Ammien Marcellin, XXII, 14.

¹³ Ammien Marcellin, XXII, 12.

vaincu les Perses, il éprouvait le besoin de rendre grâce aux dieux par une recrudescence de sacrifices¹.

Ce n'était pas seulement l'exagération dans le nombre des victimes qui choquait les païens raisonnables. L'excès de superstition montré par Julien étonnait beaucoup d'entre eux. Il manifestait, dans l'étude des présages, une vraie ferveur de néophyte. Les tendances de son esprit inquiet, que le merveilleux attirait toujours, depuis que ses premières expériences d'Asie l'avaient initié aux mystères de l'occultisme, le jetaient tout entier dans la recherche de l'avenir. Peut-être aussi l'intention de réagir contre les prohibitions dont Constantin et Constance avaient frappé l'art divinatoire, et la volonté de rassurer par son exemple ceux qui eussent hésité à en reprendre les pratiques, entraient-elles pour quelque chose dans l'ostentation avec laquelle il s'y livrait pour sa part. Mais celle-ci dépassait la mesure ordinaire. On ne citait qu'un empereur romain qui pût, sur ce point, lui être comparé, le fantasque Hadrien, dont l'esprit mal équilibré joignait au scepticisme une superstition immodérée².

Soit par lui-même, soit par les haruspices dont il s'entourait, et qui se prétendaient dépositaires des secrets de l'Étrurie³, soit par les néoplatoniciens de sa cour, qui opposaient aux méthodes italiennes celles de la théurgie orientale⁴, Julien vivait en un commerce continuel avec les dieux. Sans cesse on le voit fouiller les entrailles des animaux sacrifiés⁵ ; il interroge le vol des oiseaux⁶ ; il interprète des songes⁷ ; il étudie le sens des chutes accidentelles ou des rencontres fortuites⁸ ; il demande aux immortels des signes visibles de leur volonté⁹ ; il questionne leurs statues¹⁰ ; malade, il se fait dicter des consultations par Esculape¹¹. Sa vie se passe dans une épaisse atmosphère d'illusions et de prestiges. *Les dieux et les démons habitent avec toi*, lui dit Libanius¹², qui raconte sur cette cohabitation de curieux détails. *Tels sont leurs bienfaits, que, même pendant ton sommeil, ils te touchent de la main pour t'éveiller, te révèlent les embûches, le moment de combattre, la disposition à donner à ton armée, où il faut aller, d'où il faut revenir. Seul tu as vu leur visage, bienheureux contemplateur et envoyé des bienheureux ! Seul tu as eu le privilège d'entendre et de reconnaître la voix des dieux, et de pouvoir t'écrier, comme dans Sophocle, tantôt : Ô voix de Minerve ! tantôt : Ô voix de Jupiter ! ou bien : Voix d'Apollon, d'Hercule, de Pan, de chacun des dieux et des déesses !*¹³ Ammien Marcellin, qui partage quelques-unes de ces superstitions, ne peut

¹ Ammien Marcellin, XXV, 4.

² Ammien Marcellin, XXV, 4. — Cf. *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 276.

³ Ammien Marcellin, XXIII, 5 ; XXV, 2.

⁴ Ammien Marcellin, XXIII, 5.

⁵ Julien, *Ép.* 27 (Hertlein, p. 518) ; Libanius, *Ad Julianum consulem* (Reiske, t. I, p. 395) ; Ammien Marcellin, XXII, 1 ; XXIV, 7.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁷ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes* (Hertlein, p. 355) ; *Ép.* 17 (ibid., p. 495) ; Ammien Marcellin, XX, 5 ; XXI, 2 ; XXV, 2.

⁸ Ammien Marcellin, XXIII, 3, 5.

⁹ Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes* ; Hertlein, p. 366.

¹⁰ Julien, *Misopogon* ; Hertlein, p. 366.

¹¹ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, VII ; Neumann, p. 207.

¹² Libanius, *Legatio ad Julianum*.

¹³ Libanius, *Legatio ad Julianum*.

s'empêcher d'en noter discrètement l'extravagance. Julien, dit-il, était trop adonné à l'observation des présages¹.

Les chrétiens avaient remarqué aussi l'étrange manie de l'empereur apostat. Parmi eux couraient à ce sujet des récits qu'il est intéressant de recueillir, au moins comme écho de ce qui se disait alors. Un jour, raconte saint Grégoire de Nazianze², Julien examinait après un sacrifice les entrailles d'une victime. Il crut y voir l'image d'une croix, qu'entourait une couronne. Les assistants se troublèrent : ce phénomène leur semblait annoncer le triomphe du christianisme. La couronne, aux yeux des devins, est signe de victoire : et comme le cercle qui forme la couronne n'a ni commencement ni fin, la victoire ainsi présagée doit être éternelle³. Mais un interprète plus savant ou plus habile ranima les courages. Selon lui, le phénomène était, au contraire, de bon augure : car l'image de la croix ainsi cernée de toutes parts signifiait l'étouffement prochain de la religion chrétienne, incapable désormais de s'étendre et de se dilater. Saint Grégoire ne se porte pas garant de l'exactitude de ce récit. S'il est faux, autant en emporte le vent !⁴ Peut-être, cependant, n'est-il pas entièrement imaginaire. Julien et ses amis étaient attentifs aux moindres singularités que présentaient les organes des bêtes sacrifiées. Ammien a raconté comment Julien, offrant un sacrifice lors de l'expédition contre Constance, fut rassuré quand Aprunculus lui eut expliqué que la double membrane entourant le foie d'une victime était le présage d'événements heureux⁵ : et l'on verra bientôt la colère de Julien quand un bœuf sacrifié à Mars, pendant la guerre des Perses, offrit des présages menaçants, *ominosa signa*⁶.

Une autre superstition de Julien donne un caractère particulier à son apostasie. Il cherchait par tous les moyens à effacer le caractère indélébile reçu au baptême. Il y avait, paraît-il, des rites spéciaux et des formules d'exécration composées dans ce but⁷. Mais c'était surtout par le sang que l'eau du baptême était lavée⁸. Probablement est-il fait allusion ici à quelque criobole ou taurobole, comme ceux auxquels se soumettaient les initiés de Cybèle et peut-être ceux de Mithra. Saint Grégoire parle d'initiation impure, opposée à l'initiation chrétienne⁹.

Il ajoute cette phrase remarquable : Julien s'appliqua particulièrement à profaner ses mains, afin d'en ôter toute trace du sacrifice non sanglant, par lequel nous communions au Christ, à ses souffrances et à sa divinité¹⁰. On sait que dans la primitive Église les communiant recevaient sur leurs mains le pain eucharistique¹¹. Et l'on sait aussi qu'une des cérémonies de l'admission au grade de Lion, dans le culte mithriaque, consistait dans la purification des mains, sur lesquelles du miel était versé¹². Peut-être est-ce par ce rite que Julien purifia,

¹ Ammien Marcellin, XXV, 4.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 54.

³ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 2.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 54.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 1.

⁶ Ammien Marcellin, XXIV, 8.

⁷ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 2.

⁸ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52.

⁹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52.

¹⁰ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52.

¹¹ Voir Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, v° *Communion* ; 2e éd., p. 196.

¹² Porphyre, cité par F. Cumont, *Textes et monuments figurés*, t. I, p. 320 ; t. II, p. 40.

selon son langage, ou *profana*, selon le langage de saint Grégoire, les mains qui avaient autrefois touché le corps du Christ. Julien demandait aux chrétiens qui, à son exemple, passaient au paganisme de se purifier de même, en lavant leur âme par des supplications aux dieux, et leur corps par les ablutions légales¹.

Il semble que, au moins pour lui, les lites mithriaques aient été le moyen de cette purification sacrilège. Nous avons déjà dit, d'après Libanius, que Julien avait construit, au milieu du palais impérial de Constantinople, un sanctuaire dédié au dieu qui amène le jour, c'est-à-dire à Mithra². Là, continue le panégyriste, il participait aux mystères, à la fois initié et initiateur³. Probablement, dans la chapelle ou le *spelæum* du palais, Julien avait pris divers grades mithriaques. Son initiateur paraît avoir été Maxime, et l'un de ses compagnons d'initiation, Théodore⁴. A son tour, Julien, revêtu de ces grades, peut-être élevé à la dignité de *pater*, reçut d'autres mystes dans la confrérie.

Julien a parlé de ce groupe d'initiés, peu nombreux, et choisis parmi ses amis les plus intimes. Dans son discours sur le Roi Soleil, il s'exprime ainsi : C'est une belle chose, pour un homme, de tenir, par trois générations ou par une longue suite d'ancêtres, au culte de ce dieu ; mais il est honorable aussi, quand on s'avoue né pour le servir, de s'être, seul ou avec un petit nombre d'autres, consacré spécialement au culte d'un tel maître⁵. Le sophiste Himère était parmi ces privilégiés. Ayant purifié mon âme dans le Soleil Mithra, j'ai été uni par les dieux à l'empereur aimé des dieux⁶, dit-il dans son discours en l'honneur de Constantinople et de Julien. Nous avons eu le même initiateur, écrit Julien à l'asiarque Théodore⁷, qui semble avoir été aussi l'un des intimes admis aux mystères célébrés dans le *spelæum* impérial. C'est parmi ceux-ci que Julien recruta les principaux fonctionnaires de son palais et les plus dévoués serviteurs de sa politique. Après la phrase citée plus haut sur la purification des mains, qui était, nous l'avons dit, un rite mithriaque, saint Grégoire de Nazianze ajoute : Par des initiations et des sacrifices, Julien constitua sa cour, et munit de mauvais conseillers un gouvernement mauvais⁸.

II. — Dieu et les dieux.

Julien était dévot à tous les dieux. Tous ceux dont ont parlé les poètes, pères et enfants, dieux et déesses, supérieurs et subordonnés, dit Libanius, il fait des libations à tous, il remplit d'agneaux et de bœufs les autels de tous⁹. Quelquefois il les prie tous ensemble, et s'imagine recevoir leur réponse collective¹⁰. Le plus souvent il les distingue. Presque tous les personnages de la mythologie grecque et italo-romaine sont nommés et invoqués dans ses écrits : Saturne, Jupiter,

¹ Julien, *Ép.* 52 ; Hertlein, p. 560.

² Libanius, *Epitaphios Juliani*.

³ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁴ Julien, *Ép.* 13 ; Hertlein, p. 585.

⁵ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 170.

⁶ Himère, *Oratio* VII ; éd. Didot, p. 60. Ce passage veut dire qu'Himère a été initié comme Julien, mais peut-être pas qu'il a été initié par Julien.

⁷ Julien, *Ép.* 63 ; Hertlein, p. 585.

⁸ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52.

⁹ Libanius, *Monodia super Julianum* ; Reiske, t. I, p. 509.

¹⁰ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes* ; Hertlein, p. 333, 360.

Apollon, Mars, Pluton, Bacchus, Silène, Esculape, Hercule, les Dioscures, Minos, le Soleil et la Lune, Rhéa, Junon, Minerve, Latone, Déméter et Cora, Vénus, Hécate, les Muses, les Grâces, les Parques, Erinnyes, etc. Les divinités asiatiques y ont leur place ; fréquente et même très absorbante : Mithra, Cybèle, Attis. Moins souvent, mais avec grand respect encore, il cite les divinités égyptiennes Sérapis et Isis. Il n'est rien, pour ainsi dire, qui demeure à l'abri de son culte : n'a-t-il pas honoré solennellement, dit Libanius, les dieux, les héros, l'air, le ciel, la terre, la mer, les fontaines, les fleuves ?¹

De cette vaste accumulation, de cette piété qui se répand avec une aisance égale sur les objets les plus divers, il paraît difficile, au premier abord, de tirer une théologie précise. La pensée de Julien est flottante : elle se dérobe dès qu'on essaie de la saisir. Elle n'est pas toujours semblable à elle-même. Julien paraît parfois appartenir à plusieurs écoles théologiques. Dans *les Césars*, il nous montre un Olympe à la fois naïf et goguenard, tel que pouvait se le représenter l'imagination d'un enfant ou d'un homme du peuple : les deux grands couples divins, Saturne et Rhéa, Jupiter et Junon, couchés sur des lits d'ébène ou assis sur des trônes d'or : alentour les autres dieux, rangés en cercle : ils passent le temps à boire du nectar et à manger de l'ambrosie : Silène fait le bouffon : on entrevoit même l'équivoque Ganymède. Manifestement, Julien se joue dans ce tableau, et montre que certains aspects de la mythologie ne sauraient être pris au sérieux. Ailleurs, il rejette plus clairement encore les fables incroyables et monstrueuses, que les Grecs ont inventées au sujet des dieux : Saturne dévorant ses enfants, Jupiter incestueux, Bacchus déchiré en morceaux, puis recollé². Il n'admet pas que Pluton soit l'être infernal que dépeint la mythologie, ni que Minerve soit sortie réellement du cerveau de Jupiter³. Mais, par contre, Julien accepte les traditions populaires, alors surtout qu'elles se rattachent aux origines nationales : lui si peu Romain cependant, il croit au bouclier tombé du ciel, que l'on garde chez nous, gage que nous a envoyé réellement et effectivement le grand Jupiter ou Mars, père des Romains, afin d'être à jamais le rempart de notre cité⁴. Démêler sa vraie pensée est d'autant plus difficile, que très probablement Julien ne la voyait pas lui-même avec une clarté complète, tantôt crédule, tantôt sceptique, toujours dévot.

En y regardant de près, cependant, on voit se dessiner des préférences. S'il nomme sans cesse et comme au hasard les dieux dans ses écrits, Julien parle de certains d'entre eux avec un accent particulier. Il leur donne une place distincte des autres. On sent qu'ils sont entrés plus avant dans sa vie. C'est à eux qu'il déclare devoir le plus de reconnaissance. Ce sont les vrais gardiens de son âme et de sa destinée. Le Soleil, écrit-il, est celui de tous les dieux que j'ai supplié le premier⁵... Je suis le serviteur du dieu Soleil⁶. Il se fait dire par Mercure, à la fin des *Césars* : Je t'ai procuré la connaissance de ton père Mithra⁷. Il prend à témoin Jupiter, le grand Soleil, la puissante Minerve⁸. Il cite à part Jupiter, le

¹ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 617.

² Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, II ; Neumann, p. 167.

³ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 176, 193.

⁴ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, VI ; Neumann, p. 196. — Cf. Plutarque, *Numa*, 13 ; Ovide, *Fastes*, 373.

⁵ Julien, *Ép.* 13 ; Hertlein, p. 493.

⁶ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 168.

⁷ Julien, *Les Césars*, in fine ; Hertlein, p. 432.

⁸ *Ép.* 38 ; Hertlein, p. 536.

Soleil, Mars, Minerve, et après eux, dans la même phrase, [tous les dieux](#)¹. Il est visible qu'à ces personnages ainsi nommés hors rang vont d'abord ses adorations et ses prières. Le Soleil, sous ce nom, ou personnifié dans le persan Mithra, paraît son dieu préféré, son dieu personnel, celui auquel il tient par les liens de ce servage étroit, que produit l'initiation. Apparemment, dans Jupiter il voit surtout le symbole du Dieu suprême. Minerve est demeurée la déesse de son adolescence studieuse, la personnification de sa chère Athènes. Quant à Mars, le père de Romulus et le dieu de la guerre, son nom vient se placer de lui-même sous la plume d'un empereur romain.

Il semble qu'en ces quatre noms se résume, autant que sa complexité et son incohérence permettent de l'atteindre, la doctrine religieuse de Julien. Minerve et Mars correspondent à sa théorie des dieux nationaux ; Jupiter est l'expression de ce monothéisme qui, dans l'esprit de beaucoup de païens du quatrième siècle, coexistait si singulièrement avec les croyances et les pratiques polythéistes ; le Soleil est le centre d'un système théologique, où Julien a essayé de condenser toute sa philosophie religieuse, et que nous trouverons exposé dans l'un de ses plus importants écrits.

Si on la regarde de près, la théorie de Julien sur [les dieux nationaux](#) se rattache étroitement à l'ensemble de ses conceptions doctrinales. Elle forme, comme l'a très bien dit M. Adrien Naville², une sorte de compromis entre le polythéisme absolu et le monothéisme. Elle découle en même temps, par une conséquence presque nécessaire, des principes platoniciens dont était imbu Julien. Et elle marque très nettement la divergence des idées chrétienne et païenne, non seulement sur le terrain du dogme, mais même en matière de philosophie sociale.

Nos auteurs — ainsi s'exprime Julien — [disent que le créateur de l'univers est le père et le roi commun, qu'il a distribué le reste des nations à des dieux protecteurs des nations et des villes, et que chacun d'eux exerce spécialement les fonctions qui lui sont dévolues](#)³. On voit apparaître ici la notion d'un Dieu supérieur, de quelque nom qu'on l'appelle, — [Être suprême](#)⁴, [Jupiter, père de la sainteté et de la justice](#)⁵, [père du Soleil](#)⁶, [père des dieux](#)⁷, [père et maître qui aime les hommes](#)⁸, — de qui tout procède, qui a tout créé, et dont [la providence immuable](#)⁹ gouverne toutes choses. Cette notion n'était pas étrangère aux païens éclairés du IV^e siècle. Un Themistius, un Symmaque, un Maxime de Madaure, un Longinien, un Nectaire, ont, comme Julien, l'idée du divin supérieur aux dieux, et vers lequel, par des routes variées, cheminent, disent-ils, toutes les religions¹⁰. Quand ils plaident, comme le fera Symmaque, en faveur de la liberté des cultes, ils insistent sur les ressemblances, et déclarent que, dans le fond, au moyen de rites divers, païens et chrétiens adorent le même Dieu. Mais quand

¹ *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes* ; Hertlein, p. 365.

² A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, p. 68.

³ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, IV ; Neumann, p. 179.

⁴ Julien, *Oratio VIII* (consolation à Salluste) ; Hertlein, p. 322, 323.

⁵ *Oratio VII* (contre le cynique Héraclius) ; Hertlein, p. 297.

⁶ *Oratio VII* (contre le cynique Héraclius) ; Hertlein, p. 296.

⁷ *Oratio VII* (contre le cynique Héraclius) ; Hertlein, p. 300.

⁸ *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, VI ; Neumann, p. 197.

⁹ Julien, *Oratio IV* (sur le Roi Soleil) ; Hertlein, p. 171.

¹⁰ Themistius, *Oratio XIII* ; Symmaque, *Ép. X*, 3 ; Maxime de Madaure, dans saint Augustin, *Ép. 16* ; Longinien, *ibid.*, *Ép. 234* ; Nectaire, *ibid.*, *Ép. 103*.

une intention apologétique ne dirige pas leurs paroles, ils laissent apercevoir des différences irréductibles entre le Dieu suprême dont l'existence et les fonctions se concilient avec le polythéisme, et le Dieu véritablement unique des chrétiens. Julien qui, loin de chercher la conciliation, se fût plutôt appliqué à élargir le fossé qui séparait sa religion nouvelle de ses anciennes croyances, indique clairement les points sur lesquels elles divergent, et les raisons pour lesquelles un rapprochement entre elles demeure impossible.

La divergence fondamentale est dans l'idée même du Dieu créateur. Pour les chrétiens, comme pour les Juifs, il a directement produit de rien tous les êtres, visibles et invisibles, esprits et corps. C'est ce qu'enseigne l'Écriture sainte, ce que répètent les docteurs, ce que définissent les conciles, ce que redisent les symboles, ce que les martyrs ont constamment répondu aux juges qui les interrogeaient sur leurs croyances. **Je ne connais pas d'autres dieux, si ce n'est le seul et vrai Dieu, qui a fait de ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent**, déclare saint Cyprien au proconsul d'Afrique¹ : la même formule se retrouve souvent sur les lèvres des confesseurs de la foi. Tout autre est la conception du Créateur, empruntée par Julien à Platon. Le monde n'a pas été fait par Dieu *ex nihilo*, mais au contraire **émane** de lui, puisque **le monde existe de toute éternité**², et que la matière elle-même est divine³. Mais en même temps la dignité du premier être exige qu'entre sa perfection suprême et les créatures les plus imparfaites il y ait une série d'intermédiaires, chargés de produire, en son nom et par son ordre, les êtres inférieurs. Dieu crée les dieux, et, revêtus par lui d'immortalité, les dieux créent les mortels. C'est la doctrine de Platon dans le *Timée*⁴ ; Julien cite textuellement, dans son livre *Contre les chrétiens*, le passage où elle est le plus explicitement formulée⁵, et, en d'autres endroits du même ouvrage⁶, explique par cette doctrine sa théorie des **dieux nationaux**. Moïse et la Bible ont commis, dit-il, une monstrueuse erreur, quand, après avoir montré Dieu formant de rien le ciel, et la terre, ils le montrent dirigeant lui-même les destinées d'un peuple élu⁷. Le Dieu de Julien a créé le monde par le moyen des dieux intermédiaires, et il a préposé ces dieux à la formation et à la conduite des nations entre lesquelles il a divisé l'univers.

Julien pose en principe que **chaque nation obéit à l'ascendant particulier de celui des dieux qui est chargé de veiller sur elle**⁸. Il explique de cette manière les différences des divers peuples. **Dites-moi pourquoi les Celtes et les Germains sont braves, les Grecs et les Romains polis et civilisés, mais cependant fiers et belliqueux, les Égyptiens plus avisés et plus industriels, les Syriens peu propres à la guerre, mous, mais avec un mélange d'esprit, de chaleur, de légèreté et de facilité à apprendre**⁹. Continuant cette revue des nations à lui connues, on aurait peine, ajoute Julien, à trouver quelques peuples de l'Occident, sauf un très petit nombre, qui cultivent la philosophie et la géométrie, et qui même soient propres à ce genre d'études, quoique l'Empire romain ait étendu si loin ses conquêtes. Le

¹ *Acta proconsularia sancti Cypriani*, 1.

² *Oratio* IV (sur le Roi Soleil) ; Hertlein, p. 171.

³ Voir tout le discours V sur la Mère des dieux.

⁴ Platon, *Timée*, 13.

⁵ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, II ; Neumann, p. 173.

⁶ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 179-188.

⁷ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 176.

⁸ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 179.

⁹ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 180.

talent de la parole et l'art des rhéteurs n'y est le privilège que de quelques esprits d'élite, mais ils sont étrangers à toutes les autres sciences¹. Le dédain de l'Hellène pour les Romains ou les Celtes se montre ici avec une exagération et une injustice singulières. Mais pour Julien cette inégalité des aptitudes intellectuelles tient à la nature même de chaque peuple, et cette nature provient du Dieu particulier qui lui a été préposé.

La différence des coutumes et des lois, même les conceptions différentes de ce qui est bien et de ce qui est mal, n'ont pas une autre cause. Quel est le Grec qui ne regarde comme un crime d'avoir commerce avec sa sœur, sa fille ou sa mère ? Les Perses jugent que ce n'est point mal. Ai-je besoin de démontrer en détail que la nature germanique est amie de la liberté et impatiente du joug, tandis que les Syriens, les Perses et les Parthes sont d'une humeur douce et facile, ainsi que les Barbares qui sont à l'ouest et au midi et qui tons, sans exception, se soumettent volontiers aux dominations les plus despotiques ?² De ces faits plus ou moins exacts, Julien tire les conséquences : Si Dieu, dit-il, n'a pas établi sur chaque nation, pour la gouverner, un génie ou un démon sous ses ordres, et une race spéciale d'âmes qui obéit et se plie à des êtres supérieurs, d'où résulte la différence des lois et des coutumes, qu'on me montre de quelle autre cause elle peut provenir. Il conclut qu'à côté du maître commun de l'univers il y a les autres dieux, préposés aux nations et placés sous ses ordres, comme les ministres d'un roi, et s'acquittant chacun de leurs fonctions d'une manière différente³.

Les théories qui viennent d'être exposées, si on les presse et qu'on leur fasse rendre toute leur logique, aboutissent à considérer les différences des religions, des institutions, des tempéraments, de la morale elle-même, chez les divers peuples, comme étant de droit divin. Chaque nation est marquée ainsi d'un caractère immuable, dont elle ne peut s'affranchir. Mais ce principe conduit à nier, d'abord, l'unité de l'espèce humaine. A ceci Julien ne répugne pas. Si les dieux ont pu produire un seul homme et une seule femme, ils étaient aussi capables de créer plusieurs hommes et plusieurs femmes : création aussi facile, et qui expliquerait la diversité des mœurs et des lois⁴. Julien finit par se ranger à cette hypothèse. Au cas où la race entière serait sortie d'un couple unique, les lois ne présenteraient pas sans doute cette variété⁵. La terre, d'ailleurs, eût pu difficilement se peupler, lors même que les femmes eussent produit plusieurs petits ensemble, comme les truies⁶. Les faits prouvent donc qu'il a existé à l'origine plusieurs hommes primitifs⁷. Chacun d'eux a été créé par un dieu différent, et est devenu père d'un peuple, formé d'après un type spécial, d'où ont découlé ses aptitudes et ses lois.

On aperçoit combien peu ces principes laissent subsister de l'unité physique et de l'unité morale du genre humain. Mais ils' portent atteinte du même coup à l'idée de la liberté et à la notion du progrès. Leur opposition radicale aux principes chrétiens éclate ici. Le christianisme fait à l'homme un devoir de travailler à l'amélioration morale de sa personne d'abord, ensuite de la société où il vit, afin d'approcher le plus près possible de la perfection. *Soyez parfaits, comme votre*

¹ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 181.

² Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 181.

³ Saint Cyrille, IV ; Neumann, p. 181.

⁴ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 375.

⁵ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 375.

⁶ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 375.

⁷ *Fragm. d'une lettre* ; Hertlein, p. 376.

Père céleste est parfait¹. Le paganisme, au contraire, professe que les croyances, les institutions et les mœurs des anciens ne sont pas seulement vénérables par leur antiquité, mais sont éternelles dans leur diversité, et qu'on n'y saurait toucher sans crime, même dans le but de les améliorer. Il enseigne que la morale change selon les latitudes, puisque, pour employer un exemple souvent cité, tels actes qui paraissent licites aux Perses sont réprouvés comme impies par les Grecs et les Romains. Il condamne les civilisations diverses à demeurer toujours séparées, à s'enfermer dans un fatalisme immobile, à n'atteindre jamais, par l'effort aidé de la grâce, à cette unité supérieure — *ut sint unum sicut et nos*² — vers laquelle tendent les sociétés chrétiennes. Bien que contredite sans cesse par les faits, qui ne sauraient avoir la rigueur inflexible des idées, cette négation de la liberté et du progrès est l'essence même du paganisme³. Celse l'avait enseignée avant Julien, et avait été réfuté par Origène⁴ au nom des doctrines chrétiennes. Julien reproduit les thèses de Celse, et sera réfuté par Cyrille. Plus modéré dans la forme, mais non moins résolu dans le fond, Symmaque, à la fin du siècle, se fera encore le champion de l'immobilité traditionnelle : saint Ambroise défendra contre lui la liberté, la vie, le progrès⁵.

III. — La théologie du Soleil.

La thèse de Julien sur les **dieux nationaux** se rattache aux idées platoniciennes, et en particulier à la doctrine de l'émanation. La théologie du Soleil en découle plus visiblement encore.

Elle reflète surtout le platonisme dégénéré qui commence à Jamblique. Dans son discours Sur le Roi Soleil, Julien se réclame **du grand Platon**⁶. Cependant il se hâte d'ajouter : **Et d'un penseur inférieur à Platon dans l'ordre des temps, mais non par le génie, Jamblique de Chalcis**⁷. Celui-ci est bien le vrai maître de la pensée de Julien. Si l'ancien pédagogue Mardonius apprit au futur César à lire Platon, avec lequel il demeura familier, et qu'il cite souvent, ses professeurs asiatiques, les néoplatoniciens de Pergame, et surtout Maxime d'Éphèse, le véritable éducateur de sa seconde jeunesse, son initiateur réel à la philosophie, l'ont plongé tout entier dans les doctrines de Jamblique.

A vrai dire, les intermédiaires entre Platon et ce contemporain de Constantin, Ammonius, Porphyre, Plotin, existent à peine pour Julien⁸. Ammonius et Plotin ne sont que des philosophes : Porphyre est déjà un ennemi du christianisme, mais il le poursuit d'une haine toute philosophique, et sa haute spiritualité se préoccupe peu de défendre contre lui les dogmes surannés du paganisme⁹ : Jamblique, au contraire, opère cette conciliation des doctrines platoniciennes et des mythes païens, cette purification du paganisme par les explications allégoriques, cette **paganisation** de la philosophie par le plus superstitieux

¹ Saint Matthieu, V, 48.

² Saint Jean, XVII, 11.

³ Cf. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, p. 81.

⁴ Origène, *Contre Celse*, V, 25-33.

⁵ Boissier, *la Fin du paganisme*, t. II, p. 329.

⁶ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 189.

⁷ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 189.

⁸ Julien, *Oratio* V, VII ; Hertlein, p. 209, 288.

⁹ Cf. *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 77.

mysticisme¹, qui enivreront l'esprit de Julien. C'est lui, dit-il, qui m'a initié aux diverses études de la philosophie². C'est chez lui que j'ai puisé³, ajoute-t-il à propos des doctrines exposées dans le traité *Sur le Roi Soleil*. Et quand il cite les maîtres de la pensée philosophique, il a soin de le distinguer par une épithète, qui le met à part et au-dessus de tous : Platon, Plotin, Porphyre, et le divin Jamblique⁴.

Le discours *Sur le Roi Soleil* fut écrit en trois nuits⁵, à la fin de l'année 362⁶. Il fut probablement envoyé à Rome, pour y être lu en public le 25 décembre, jour où la ville royale⁷ honorait *Sol invictus*⁸. Julien le dédia à son ami Salluste, préfet du prétoire des Gaules, le même pour qui il écrit, quatre ans auparavant, sa *Consolation* et à qui, à la fin de 361, il avait déjà dédié le traité perdu des *Saturnales*⁹. De son propre aveu, ce discours ne saurait prétendre à beaucoup d'originalité. Je l'ai écrit de mémoire, dit Julien¹⁰ ; et il explique cette expression en ajoutant : Si tu veux consulter sur ces matières des écrits plus complets et plus mystiques, prends ceux du divin Jamblique, et tu y trouveras le comble de la sagesse humaine¹¹. Tel qu'il est, le discours de Julien *Sur le Roi Soleil* a le double avantage de nous faire connaître les enseignements qu'il avait tirés des livres de Jamblique et des leçons de ses commentateurs de Pergame ou d'Éphèse, et la foi à laquelle il avait dès lors donné son âme. En ceci, comme en toutes les choses de la pensée, Julien se montre ce qu'il fut toujours, l'esprit docile aux influences, le bon écolier de ses maîtres païens, plutôt que le penseur vigoureux et personnel. Lui donner une place individuelle dans l'histoire de la philosophie serait une erreur.

Conformément aux doctrines de l'École d'Alexandrie, Julien se représente le monde magnifique et divin, qui s'étend de la voûte élevée du ciel jusqu'aux extrémités de la terre, comme un composé de trois termes entre lesquels, en quelque sorte, s'étage la divinité. Au sommet est l'Être en soi, de quelque nom qu'on l'appelle, l'Absolu, l'Un, ou, selon l'expression préférée de Platon, le Bon. De la substance primordiale innée en lui, cause simple et unique de ce qu'il peut y avoir daim les autres êtres de beauté, de perfection, d'unité et de puissance, il produit à son image le Soleil intellectuel, chargé de communiquer tous ces biens

¹ Ritter, *Histoire de la philosophie*, trad. française, t. IV, p. 529 ; Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, t. V, p. 613-646 ; Jules Simon, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 187-190 ; Vacherot, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 63, 66, 119.

² Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 189.

³ Julien, *Oratio* IV ; Hertlein, p. 204.

⁴ Julien, *Oratio* VII ; Hertlein, p. 288. — Ailleurs il le traite de héros illustre. *Oratio* IV ; Hertlein, p. 189. — Dans une lettre à Priscus (*Ép.* 4* ; *Rev. di filologia*, 1889, p. 305), il met Jamblique le troisième après Pythagore et Platon.

⁵ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 204.

⁶ Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imp.*, p. 13 ; Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 494.

⁷ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 170.

⁸ Schwarz, *De vita et scriptis*, p. 20.

⁹ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 204.

¹⁰ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 204.

¹¹ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 204. — Voir cependant, *Oratio* IV (Hertlein, p. 189), la légère critique d'une expression employée par Platon et par Jamblique : ils disent que le monde a été engendré par le Soleil, ce qui peut s'entendre d'une génération chronologique, tandis que Julien aime mieux dire que le monde a été produit par le Soleil de toute éternité.

aux dieux intelligents, et qui lui-même a pour image le Soleil matériel, par qui la vie se répand sur les êtres visibles. D'où trois mondes : le monde intelligible, siège des principes absolus et des causes premières, le monde intelligent, le monde sensible. Au second préside le Soleil intellectuel, entouré des dieux intelligents ; dans le troisième, le Soleil visible dispense la lumière, la chaleur et la vie, entouré lui-même des dieux cosmiques, qui sont les astres.

C'est vers le premier Soleil, le Soleil des intelligences, que montent surtout les adorations de Julien ; c'est de ce Roi qu'il se proclame le serviteur et l'initié. La pensée, le cœur de l'homme n'ont pas d'ailes assez fortes pour les porter aux sommets inaccessibles où réside l'Un absolu, le Bon abstrait. Bien que divin, le disque lumineux qui verse sur la terre la clarté et la chaleur n'échauffe et ne féconde que les corps. Entre le monde sensible et le monde intelligible, le Soleil illuminateur des esprits est le véritable intermédiaire. Être mitoyen, il sert de médiateur aux dieux intelligents¹. Il rapproche et relie les deux extrémités de l'Être divin, les purs intelligibles, d'une part, les dieux visibles et cosmiques, de l'autre². Il opère l'unité³. Entre la seule Cause efficiente de l'univers⁴, qui est au sommet, et la multitude des divinités agissantes qui peuplent le ciel⁵ » visible, il tient le milieu⁶.

La triade panthéiste, et toute néoplatonicienne, qui fait le fond du système n'offre aucune ressemblance avec la Trinité chrétienne. Elle en est séparée, au contraire, par des dissemblances radicales⁷. Mais il n'est pas impossible que Julien ait cherché, cependant, à donner au Soleil illuminateur des intelligences, au Soleil médiateur, quelques traits du Verbe divin adoré par les chrétiens, quelque similitude avec le Logos de l'Évangile selon saint Jean. Cela est assez dans les habitudes de son esprit et dans le mouvement, tout à la fois, de sa polémique et de sa propagande. En d'autres écrits, il semble faire d'Hercule une sorte de Christ païen, que Jupiter a engendré pour être le Sauveur des hommes⁸, et donner un rôle analogue à Esculape, descendu du ciel sur la terre et apparu sous forme humaine, pour étendre sa main de Sauveur sur toute la terre, afin d'y guérir les âmes troublées et les cœurs infirmes⁹. Si Julien a vraiment tenté des assimilations de cette nature, il n'a fait que transporter dans le domaine de la métaphysique et de la théologie quelque chose de la tactique déjà employée par lui sur le terrain des institutions religieuses, quand il s'efforçait de réformer à l'image de l'Église chrétienne le culte et le clergé du nouveau paganisme, et d'emprunter à celle-ci ses œuvres charitables.

Dans le rang où le met la doctrine néoplatonicienne, intermédiaire entre l'Être abstrait et les créatures visibles, le Soleil a, dit Julien, la supériorité sur les dieux¹⁰. Il est le Dieu suprême du paganisme. Quelque nom que la Fable attribue à ce roi des dieux, qu'elle l'appelle Jupiter, Pluton, Sérapis, Apollon,

¹ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 179.

² *Oratio* IV ; Hertlein, p. 179.

³ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 179.

⁴ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 181.

⁵ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 181.

⁶ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 181.

⁷ Sur les différences entre la Trinité alexandrine et la Trinité chrétienne, voir Jules Simon, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. I, p. 308-341.

⁸ *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius ; Hertlein, p. 284.

⁹ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, VI ; Neumann, p. 198.

¹⁰ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 175.

Bacchus, Mithra, Horus, c'est tout un avec le Soleil. Esculape est né de sa substance ; Minerve Providence est sortie de lui ; Vénus l'accompagne, et communique à la terre sa fécondité ; la Lune, à qui Minerve transmet l'intelligence, reçoit de lui son éclat ; les Grâces sont ses filles ; le chœur des Muses lui obéit ; tous les dieux, toutes les planètes, toutes les sphères et tous les cercles du monde gravitent autour de lui, pendant qu'il demeure éternellement assis sur son trône de lumière¹. A lui vient ainsi aboutir le syncrétisme qui, dans les derniers siècles du paganisme, fond peu à peu tous les dieux, rendant chaque jour leurs formes plus effacées, plus fluides, plus aptes à rentrer les unes dans les autres, jusqu'à ce que, finalement, elles aillent s'absorber toutes ensemble dans la divinité solaire. Mais telle est désormais leur indétermination, que, malgré les efforts des théologiens du paganisme finissant, il devient impossible de les distinguer entre elles et de leur assigner ou de leur maintenir une place fixe : quand on lit attentivement le discours de Julien *Sur le Roi Soleil*, on s'aperçoit que les trois mondes définis par lui au commencement de cet écrit perdent dans les pages qui suivent leurs différences et leurs limites. Tous leurs confins se sont brouillés. Dans la plupart des passages où sont décrites les fonctions du Roi Soleil, le lecteur est incapable de reconnaître si Julien parle du Soleil intellectuel ou du Soleil visible : tout se confond dans une brume lumineuse, au sein de laquelle les êtres flottent indéterminés et vagues.

Si Julien se présentait à nous seulement comme un disciple du néoplatonisme, ou comme un zéléteur des cultes orientaux, on s'étonnerait sans doute de rencontrer sous sa plume des idées aussi peu précises, mais on n'aurait pas à signaler entre le rôle qu'il a pris ostensiblement et les théories qu'il expose une contradiction choquante. Julien se donne comme le restaurateur de l'hellénisme. *Tu es Grec, et tu commandes à des Grecs*, lui disent ses amis et ses flatteurs². Ce sont les dieux grecs qu'il prétend replacer sur les autels. Il invoque à chaque page les poètes dont l'imagination brillante les a dotés de ces formes et de ces couleurs qui ont fait leur popularité chez un peuple artiste, et leur ont acquis l'admiration des siècles. Homère, Hésiode, sont les deux autorités sur lesquelles sans cesse il s'appuie. Quand il songera, un jour, à retirer aux professeurs chrétiens le droit d'enseigner, il voudra qu'ils ne puissent accuser plus longtemps Homère et Hésiode d'erreur au sujet des dieux³. C'est pourtant ce que lui-même, à son insu, ne cesse de faire.

Entre l'anthropomorphisme de la religion grecque, entre ses divinités aux contours si élégants et si nets, entre ses dieux qui semblent le type d'une humanité supérieure, revêtue d'une forme parfaite, et les êtres sans limites, sans forme .et sans sexe qui se meuvent comme des nébuleuses dans les trois mondes de Julien, il n'y a pas de commune mesure. Les uns s'éveillent à la vie sous le ciseau d'un Phidias ou d'un Praxitèle : les autres ne pourraient être représentés plastiquement, si ce n'est peut-être par les monstres qui couvrent d'un fourmillement gigantesque les murailles des temples hindous. Ce sont des conceptions radicalement différentes. Ceci ne peut, sans offenser la logique et le bon sens, être ramené à cela. Or Julien prétend rester à la fois le disciple de Jamblique et d'Homère. Il n'y parvient qu'en faisant subir à l'esprit grec les plus étranges violences. Pour le rendre conforme à son système, il est obligé non

¹ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 186, 192, 194, 199.

² Libanius, *Legatio ad Julianum*.

³ Julien, *Ép.* 42 ; Hertlein, p. 544.

seulement de solliciter doucement les textes des poètes inspirés, mais encore de les déformer jusqu'à les briser.

C'est de la sorte seulement qu'il parvient à donner, dans son néo-hellénisme, la place centrale au Soleil. Pour tout lecteur des poèmes homériques, la divinité principale y est incontestablement Zeus. A ce maître de l'Olympe, Apollon est subordonné comme tous les autres dieux. Julien s'efforce d'effacer cette impression. Il y emploie les raisonnements les plus subtils. Hésiode a donné au Soleil pour parents Hypérion et Theia. C'en est assez, dit Julien, pour faire entendre que le Soleil est le fils légitime de l'Être supérieur à tous les êtres. Car que signifie autre chose le nom d'Hypérion ? et que veut dire Theia, si ce n'est le plus divin des êtres ?¹ Par de mêmes arguties est démontrée l'indépendance d'Apollon à l'égard de Jupiter. Un passage de l'*Iliade*, commenté à faux, l'établira, contrairement à tout l'esprit de la poésie homérique. Jupiter, qui est le maître universel, contraint les autres par la force. Mais quand Apollon déclare qu'à cause de l'impiété des compagnons d'Ulysse il quitte l'Olympe, Jupiter ne lui dit pas : *Je t'entraînerai plutôt avec la terre et les mers*², il ne le menace pas de le charger de liens ou de lui faire violence ; mais il prie Apollon de continuer à paraître parmi les dieux³. Si Homère, dans un vers dont on essaierait vainement de tirer un sens favorable, montre Junon contraignant le Soleil à éteindre ses feux dans la mer⁴, Julien refuse, pour cette fois, de le croire inspiré ; il prononce à son tour le *quandoque bonus dormitat Homerus* : Envoyons promener, dit-il, les fictions des poètes ; au divin ils mêlent parfois beaucoup d'humain⁵. Il recueille alors de tous côtés les témoignages en faveur de ses théories, sans songer qu'ils détruisent l'autorité des deux poètes dont il a fait comme les prophètes de l'hellénisme. S'il a entendu dire qu'en Chypre les prêtres consacrent le même autel à Jupiter et à Apollon, il en tire la conséquence que ces dieux non seulement sont égaux, mais encore sont identiques⁶. Il triomphe en voyant cette identité proclamée par un vers que les poésies orphiques placent dans la bouche même d'Apollon Il n'y a qu'un Jupiter, qu'un Pluton, qu'un Soleil, c'est Sérapis⁷. Mais il ne prend pas garde que ce syncrétisme, pythagoricien et oriental tout ensemble, est la ruine de la religion homérique, et par conséquent de l'hellénisme. C'est ainsi que tantôt par une exégèse toute verbale, et sans racines dans la tradition, tantôt par l'abandon même de ses propres principes, Julien entreprend de concilier ces *res dissociabiles*, l'hellénisme primitif et la philosophie décadente, la religion des poètes, brillante de jeunesse, et l'alexandrinisme vieilli, qui plie sous le poids des abstractions.

Tel qu'il est, le discours de Julien *Sur le Roi Soleil* n'était peut-être pas de nature à plaire aux Grecs de vieille roche. Par sentiment national, par instinct du beau, ils se défendaient de leur mieux contre l'invasion des divinités étrangères. On remarquera que Mithra, le dieu préféré de Julien, celui sous les traits duquel il aimait surtout à se représenter le Soleil, n'a de monuments dans aucun des pays

¹ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 176.

² *Iliade*, VIII, 21.

³ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 177.

⁴ *Iliade*, XVIII, 239.

⁵ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 177.

⁶ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 175, 186.

⁷ *Oratio* IV ; Hertlein, p. 175.

grecs qui occupent les deux rivages de la mer Égée¹ : au Pirée seul, port ouvert aux matelots de toutes les nations, une inscription en son honneur a été trouvée². Julien lui-même semble avoir senti que son Discours, si plein qu'il fût d'Homère et d'Hésiode, n'était pas à l'adresse des Grecs. **Peut-être avancé-je des idées inintelligibles pour eux**, dit-il en un endroit³. Les destinataires de cet étrange écrit étaient les Romains⁴. On ignore comment sa lecture, faite probablement avec une grande solennité, au nom de Julien, soit devant le sénat, soit dans l'une des basiliques de la Ville éternelle, fut accueillie. Tout témoignage manque à ce sujet. Ce qu'on peut affirmer, c'est que rien n'était moins romain que le langage et les théories de Julien, même quand il s'efforçait de plaire aux habitants des sept collines. C'est à tort, probablement, qu'il s'imagine faire plaisir aux Romains en affirmant que **leur capitale est essentiellement grecque par son origine et par sa constitution**⁵. Renchérissant sur Aurélien, qui avait proclamé le Soleil seigneur de l'Empire romain⁶, il bouleverse toute la légende des origines, en affirmant que **le Soleil est le fondateur de Rome**⁷. En effet, **non seulement Jupiter, le glorieux père de tous les dieux, habite au Capitole avec Minerve et Vénus, mais encore Apollon a sa demeure sur la colline du Palatin ; or le Soleil ne fait qu'un, on le sait, avec toutes ces divinités**⁸. Toute cette partie du Discours est pleine de semblables raisonnements. Le culte du Soleil, dont l'introduction fut si tardive à Rome, y est reporté, par une étrange altération de l'histoire, à la naissance même de la cité. La légende romaine est pliée aux théories de Julien sur ce dieu. Énée est fils de Vénus ; mais Vénus est apparentée au Soleil. Mars est le père de Romulus ; mais Mars, appelé Aziz par les Syriens, est considéré par eux comme le courrier du Soleil. Le feu sacré dont la garde a été remise par Numa aux Vestales, c'est le feu même du Soleil⁹. Julien termine ce que l'on pourrait appeler la portion romaine du Discours, en rappelant les fêtes instituées à Rome en l'honneur du Soleil, qu'il identifie à Mithra : **J'ajouterai que nous rendons un culte particulier à Mithra**¹⁰, **et que nous célébrons tous les quatre ans**¹¹ **des jeux en l'honneur du Soleil... Avant le renouvellement de l'année, et immédiatement après le dernier mois consacré à Saturne, nous célébrons par des jeux magnifiques dédiés au Soleil la fête du Soleil invaincu**¹².

Suit une péroraison, qui conclut la partie oratoire et publique du discours :

¹ Voir la *Carte de la diffusion des mystères de Mithra*, dans Cumont, *Textes et monuments*, t. I.

² Voir la *Carte de la diffusion des mystères de Mithra*, dans Cumont, *Textes et monuments*, t. I.

³ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 189.

⁴ Cela résulte clairement de tout le discours, dans lequel il est question de **Romulus, fondateur de notre ville**, des temples du Palatin, des Jeux institués par Aurélien en l'honneur du Soleil, et qui se célébraient tous les quatre ans, etc. Wodsworth, art. *Julianus*, dans *Dict. of christian biography*, t. III, p. 500, se trompe en croyant que le destinataire de ce discours est Constantinople.

⁵ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 198.

⁶ *Les Dernières Persécutions du troisième siècle*, 2e éd., p. 236.

⁷ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 199.

⁸ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 199.

⁹ Julien, *Oratio IV* ; Hertlein, p. 199-200.

¹⁰ Julien, *Oratio IV* ; Hertlein, p. 201.

¹¹ Julien, *Oratio IV* ; Hertlein, p. 201.

¹² Julien, *Oratio IV* ; Hertlein, p. 202. Il s'agit ici de la fête de *Sol invictus*, le 25 décembre ; cf. *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 339.

Veillent les immortels, rois du ciel, m'accorder de célébrer plusieurs fois ces fêtes ! Je le demande surtout au Soleil, roi de tous les êtres, qui, engendré de toute éternité autour de la substance féconde du Bon et tenant le milieu entre les dieux intermédiaires intelligents, les unit à lui et les remplit tous également d'une beauté infinie, d'une surabondance génératrice, d'une intelligence parfaite, c'est-à-dire de tous les biens ensemble. De tout temps, et maintenant encore, son trône, rayonnant au milieu du ciel, en éclaire la région visible qu'il occupe éternellement ; et c'est de là qu'il répand sa beauté sur tout l'univers et qu'il peuple le ciel entier d'autant de dieux que sa substance, éminemment intelligente, lui permet d'en concevoir, pour les tenir étroitement et individuellement unis à lui. Toutefois il n'est pas moins libéral envers la région sublunaire, où il verse une éternelle fécondité, ainsi que tous les biens qui peuvent jaillir d'un corps sphérique. C'est encore lui qui prend soin de tout le genre humain, et spécialement de notre ville, de même qu'il a créé notre âme de toute éternité, et qu'il se l'est adjointe pour compagne. Puisse-t-il donc m'accorder les faveurs que je lui ai demandées ! Puisse sa bienveillance assurer à notre cité commune l'éternité dont elle est capable ! Puissions-nous, sous sa sauvegarde, prospérer dans les choses divines et humaines, tant qu'il nous sera donné de vivre ! Puissions-nous enfin vivre et gouverner, aussi longtemps qu'il plaira au dieu et qu'il sera avantageux pour nous-mêmes et pour l'intérêt de tous les Romains !¹

A la suite de ces paroles, qui terminent la partie destinée au public, vient une sorte d'*Envoi*, de lettre intime adressée à Salluste pour lui dédier le discours :

Voilà, mon cher Salluste, ce que j'ai pu ébaucher en trois nuits sur la triple puissance du dieu, en faisant appel à ma mémoire... Mon travail serait inutile sans doute, si je n'avais voulu qu'instruire les autres après Jamblique. Mais, résolu à écrire un hymne de reconnaissance en l'honneur du dieu, j'ai voulu traiter de sa substance, selon mes forces, et mes paroles, je l'espère, n'auront pas été dites en vain. Le précepte : *Honore de tout ton pouvoir les dieux immortels*² n'a pas été dit seulement à propos des sacrifices, mais au sujet des louanges que l'on adresse aux dieux. Je prie donc pour la troisième fois le Soleil, roi de tous les êtres, de répondre à ma dévotion par sa bienveillance, de m'accorder une vie bonne, une prudence consommée, une intelligence divine, et, quand l'heure sera venue, la mort la plus douce, puis, après cette vie, un essor facile auprès de lui, un séjour éternel dans son sein, ou, si cela est trop pour mes mérites, de longues suites d'années à vivre ici-bas !³

Si ces paroles donnent une notion assez vague des idées de Julien sur la vie future, elles respirent une piété fervente, et l'on ne peut douter que le serviteur du Roi Soleil ait été sincère en les écrivant.

IV. — L'interprétation des mythes.

¹ *Oratio IV* ; Hertlein, p. 203. — On peut faire sur ce passage l'observation déjà indiquée à propos de beaucoup d'autres : la pensée et l'expression vont du Soleil intellectuel au Soleil visible, sans qu'on sache toujours duquel Julien veut parler, et sans que les distinctions nettement indiquées au début du discours continuent à être observées. L'idée comme le langage sont devenus vacillants et confus.

² Hésiode, *les Travaux et les Jours*, 336.

³ Julien, *Oratio IV* ; Hertlein, p. 201-203.

Le discours *Sur la Mère des dieux* fut, nous dit Julien, improvisé en une seule nuit. Peut-être la rapidité de la composition est-elle pour quelque chose dans la confusion et l'incohérence du langage : peu d'ouvrages de Julien sont plus ennuyeux et plus mal composés. Mais peu sont aussi curieux en même temps, et nous font mieux connaître tout un côté de ses idées religieuses.

Contrairement aux habitudes de l'auteur, le début du discours est tout historique. Il raconte comment le culte de la Mère des dieux, — Cybèle, la Grande Mère, la déesse Idéenne, — après avoir été propagé de Phrygie à Athènes, fut importé directement de Phrygie à Rome au second siècle avant notre ère. L'entrée dans Rome du vaisseau contenant la pierre noire de Pessinonte, et la légende de la vestale Clodia, sont même narrées avec une simplicité et une verve rares sous la plume de Julien. Mais tout de suite il entre dans l'exposé de ses idées personnelles, et développe ses théories sur la vraie nature d'Attis et de la Mère des dieux. C'est ici que l'obscurité se fait. Il est indispensable de mettre de l'ordre dans la pensée de Julien, afin de la rendre intelligible.

Exposons d'abord le mythe d'Attis et les cérémonies par lesquelles il est commémoré. Nous dirons ensuite quels sont, selon Julien, le sens du mythe lui-même et la signification symbolique des cérémonies. Nous étudierons enfin les idées générales de Julien sur les mythes et sur leur interprétation.

La mythologie, raconte Julien, dit qu'Attis, exposé sur les eaux du fleuve Gallus, atteignit la fleur de son âge. Devenu beau et grand, il fut aimé de la Mère des dieux, qui, entre autres faveurs, lui donna un bonnet d'étoiles¹. La Mère des dieux avait permis à son jeune amant de bondir et de danser² ; mais elle lui avait fait un précepte de la servir religieusement, de ne point se séparer d'elle, et de n'en pas aimer d'autre³. Attis ne sut pas obéir. La Fable ajoute qu'il descendit dans une caverne, et qu'il s'unit à une nymphe⁴. La Mère des dieux, d'accord avec son assesseur Corybas, députa le Lion à Attis. Celui-ci, repentant, se mutila⁵, assis sous un pin, dont son sang arrosa les racines⁶. Promu au rang de demi-dieu, il remonta vers la Mère, qui lui rendit son amour⁷.

Le culte d'Attis et de la Mère était solennisé par des rites dont le caractère et les acteurs sont en rapport avec cet étrange récit. Ses prêtres, les Galls, étaient des eunuques. Julien nous a laissé la description des fêtes qu'ils célébraient vers l'équinoxe du printemps⁸. La description est assez confuse : mais elle s'éclaire par les récits d'autres écrivains⁹ et par les indications du calendrier romain de 354. Le 22 mars, un pin, souvenir de l'arbre témoin de la mutilation d'Attis, était porté en procession, enveloppé de bandelettes, comme s'il eût été le cadavre même du dieu. Les jours suivants étaient consacrés au deuil. On jeûnait. On pleurait la mort d'Attis. Le 24 mars était appelé par excellence le jour du sang, *dies sanguinis*. Le chef des Galls s'y tailladait les bras, répandant le sang par ses

¹ Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux ; Hertlein, p. 214.

² Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux ; Hertlein, p. 214.

³ Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux ; Hertlein, p. 216.

⁴ Julien, *Oratio V*, sur la Mère des dieux ; Hertlein, p. 214.

⁵ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 217.

⁶ Cf. Arnobe, *Adv. Gentes*, V, 5-7.

⁷ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

⁸ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

⁹ En voir le résumé dans Marquardt, *le Culte chez les Romains*, trad. française, t. II, p. 68-74, et dans J. Réville, *la Religion à Rome sous les Sévères*, p. 63-85.

blessures : le même jour, dit Julien, [était coupée la moisson sacrée et mystérieuse du dieu Gallus](#), c'est-à-dire que les nouveaux Galls célébraient leur entrée dans la confrérie par une honteuse mutilation. Mais au deuil, au jeûne, au sang, succédait une joie délirante. Les trompettes annonçaient la résurrection d'Attis. Le 25 mars était le jour des réjouissances, [hilaria](#), et la fête s'achevait par l'orgie. Julien ne fait pas allusion à la procession qui avait lieu le surlendemain à Rome, quand les prêtres, le peuple, les plus grands personnages eux-mêmes menaient la pierre noire enchâssée d'argent, symbole de la déesse, prendre un bain dans l'Almone : la cérémonie était localisée à Rome, dépositaire depuis la seconde guerre punique de la pierre sacrée.

Si l'on en croit [les interprètes modernes](#), le sens primitif du mythe (et des cérémonies qui le commémoraient) était purement naturaliste. Il ne s'agissait dans cette histoire que de la succession des saisons. La Mère des dieux, c'était la terre ; Attis, c'était le soleil. Cela signifiait que la vie et la joie circulent sur la terre dans la belle saison, quand elle est échauffée par les rayons du soleil. Quand Attis disparaît, quand il descend dans l'ancre, la Mère devient triste, et pleure son abandon. Cela symbolisait le deuil de la terre dans la saison froide, quand le soleil a porté ses rayons vers d'autres contrées. L'émasculatation d'Attis, enfin, c'était l'infécondité de la nature privée de l'action génératrice du soleil¹.

Que le mythe de Cybèle et d'Attis ait eu le sens naturaliste qu'ont cru y découvrir les modernes, ou qu'il soit seulement une légende obscène, conte populaire divinisé par le sensualisme mystique de l'Orient, il ne pouvait être accepté de Julien dans sa teneur littérale. Simple commémoration de la suite des saisons, de la terre pleurant en hiver le soleil refroidi, c'était un mythe trop grossier et trop peu intéressant pour son esprit subtil. Le récit des aventures scandaleuses d'une déesse et de son favori était moins acceptable encore pour sa haute moralité. Mais Julien n'avait pas un grand effort à faire pour tirer la légende vers un sens platonicien, au risque de la traiter comme une matière malléable. à laquelle il est facile de donner telle forme qu'on désire.

L'école philosophique dont était Julien faisait un usage immodéré de l'allégorie. Elle y trouvait l'explication et au besoin la justification de tout. Quand le néoplatonisme, au lieu de poursuivre, comme l'avaient fait ses fondateurs, une œuvre indépendante et désintéressée, se fut, dans la dernière période de son existence, appliqué à réhabiliter la mythologie en prêtant à ses récits les plus risqués un sens spiritualiste, et à instituer une sorte d'apologétique païenne par la conciliation toute arbitraire de la fable traditionnelle et des spéculations philosophiques, il ne rencontra dans cette voie nouvelle aucun obstacle capable de l'arrêter. Les anciens avaient trop peu l'instinct critique pour s'étonner d'aucune des hardiesses de l'interprétation allégorique ; et la mythologie était trop complètement dénuée de fond historique et résistant pour n'être pas aussi docile dans la main des philosophes qu'elle l'avait été d'abord dans celle des poètes. Aucune fable n'était traditionnelle au vrai sens du mot, par conséquent aucune fable ne trouvait dans la conscience des peuples une protestation contre les commentaires par lesquels de récents penseurs s'efforçaient de l'atténuer, de la corriger, de la transposer. Ajoutons que la mode était, et depuis longtemps, à l'allégorie. Les Pères de l'Église eux-mêmes subirent quelquefois avec excès l'influence de cette mode. Mais chez eux l'excès même, en cette matière, n'offrait que des inconvénients médiocres, parce que, si subtile que fût souvent leur

¹ A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, p. 120.

exégèse, elle trouvait un correctif dans l'enseignement de l'Église : en professant que beaucoup des faits racontés par l'Ancien Testament préfiguraient les événements du Nouveau, celle-ci en même temps maintenait la réalité de ces faits, qui apparaissaient ainsi à la pensée chrétienne tout à la fois comme une prophétie ou un symbole et comme une histoire. La mythologie, elle, n'était pas une histoire : créature de rêve, elle se formait ou se déformait au gré de rêves nouveaux : elle se prêtait à tout, même à laisser couvrir sa nudité grossière ou naïve du manteau de la philosophie.

Regardons maintenant comment Julien en affuble le mythe de Cybèle et d'Attis.

Attis n'est autre chose que cette intelligence féconde et créatrice, qui engendre jusqu'aux derniers éléments de la matière, et qui renferme en elle tous les principes et toutes les causes des formes matérielles¹. Car les causes supérieures et premières ne contiennent pas tous les éléments extrêmes et derniers². Entre ces causes existe une hiérarchie. C'est la troisième de ces forces créatrices³, la dernière des divinités, en qui finit la substance de tous les dieux⁴, qui, se propageant par un principe d'exubérante fécondité, descend du sein même des astres jusqu'à la terre⁵, avec la mission d'ordonner, de diriger, et de conduire à un état meilleur ce qui paraît sans vie, infécond, abject, le rebut, la lie, et comme le résidu des êtres⁶, c'est-à-dire la matière.

En regard de ce démiurge inférieur, qu'est-ce que la Mère des dieux ? C'est la source d'où naissent les divinités intelligentes et organisatrices qui gouvernent les dieux visibles ; la déesse qui enfante et qui s'unit au grand Jupiter ; la grande déesse existant par elle-même après et avant le grand organisateur ; la maîtresse de toute vie, la cause de toute génération ; celle qui mène vite à la perfection tout ce qu'elle fait ; qui engendre et organise les êtres avec le père de tous ; cette vierge sans mère qui s'assied à côté de Jupiter, comme étant réellement la mère de tous les dieux. Car ayant reçu en elle la cause des dieux supérieurs au monde, elle devient la source des dieux intelligents⁷. Julien lui donne l'épithète de Pronoé, Providence, que dans le précédent discours il a donnée à Minerve. Le syncrétisme du quatrième siècle reconnaissait, comme le dit plus loin Julien, une affinité⁸ de Minerve avec la Mère des dieux, affinité qui allait presque à l'identité : en Italie, on trouve Minerve adorée, avec Attis, sous le nom de Minerve Bérécynthe⁹.

Quant aux amours de la Mère de dieux et d'Attis, en voici le sens. La fable, dit Julien, signifie que la Providence, qui gouverne les êtres sujets à la génération et à la corruption, s'est prise à aimer la cause énergique et génératrice de ces êtres ; qu'elle lui a ordonné d'engendrer principalement dans l'ordre intellectuel, de se tourner volontairement vers elle et d'avoir commerce avec elle, à l'exclusion de toute autre, tant pour conserver une salutaire unité que pour éviter la propension vers la matière. Elle lui a commandé de garder les yeux tournés vers elle,

¹ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 209.

² Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 209.

³ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 209.

⁴ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 221.

⁵ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 210.

⁶ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 221.

⁷ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 215.

⁸ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 231.

⁹ Bérécynthe est un surnom de Cybèle. Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 339 et note précédente.

comme vers la source des dieux organisateurs, mais sans se laisser entraîner ou fléchir vers la génération. C'est ainsi que le grand Attis devait être le procréateur par excellence. Car, en toutes choses, la direction vers la supériorité vaut mieux que la propension vers l'infériorité¹.

L'infidélité d'Attis, son commerce dans la caverne avec la nymphe, reçoit de ce qui précède son explication. Attis, à la tiare parsemée d'étoiles, commence son règne au point où la série entière des dieux se termine par le monde visible : il conserve sa pureté sans mélange jusqu'à la voie Lactée : au-dessous de celle-ci, parvenu là où l'impassible se mêle au passible, il donne naissance à la matière, et sa communion avec elle est représentée par la descente dans l'antre². C'est ici qu'il importe de modérer son ardeur, en réglant la procréation de la matière. Car la génération est limitée par la Providence organisatrice à un nombre déterminé de formes³. Dans ce but, la Mère, fâchée de la condescendance qui a porté Attis, un être supérieur, un dieu, à se donner à un être inférieur⁴, lui a envoyé le Lion, c'est-à-dire le principe igné, la cause qui préside à la lumière et à la flamme et vient en aide à la Providence organisatrice⁵. La mutilation d'Attis, qui arrive alors, a été un arrêt, en quelque sorte, dans la production de la matière, un retour à la mesure voulue par la Providence. Satisfaite par ce sacrifice, la Mère des dieux n'abandonna point Attis, quoiqu'il se fût avancé plus loin qu'il ne devait, mais elle le retint sur la pente, et, arrêtant sa course vers l'infini, elle le ramena vers elle⁶.

Cette interprétation allégorique est si froide, si creuse. tout à la fois si vague dans l'ensemble et si ridicule par sa précision, qu'on se demande si le conte populaire, avec son matérialisme grossier, n'est pas préférable à l'idéalisme du commentateur. La haine de la matière, que professe ici Julien, comme la professèrent jadis, en se détachant du christianisme, les gnostiques Valentin ou Marcion, conduit quelquefois à d'étranges excès. Malgré les abstractions dont il s'enveloppe, le commentaire, à le regarder de près, ne semble pas beaucoup plus édifiant que le texte. Car ce commentaire ne se borne pas à trouver au mythe un sens caché, mais il entreprend de justifier par ce sens caché la cruauté des rites et l'immoralité des cérémonies. J'ai déjà cité l'extraordinaire euphémisme par lequel Julien désigne la mutilation volontaire des Galls. Comme cela se passe au moment de l'équinoxe : Que cette castration dont on a tant parlé, dit Julien, soit une limitation de l'infini, on n'en saurait douter, quand on voit que, dans ce même moment, le grand Soleil touche le point du cercle équinoxial où sa course est bornée⁷. La niaiserie de l'explication est surprenante. Un peu plus loin, Julien rapproche, avec une inconscience non moins étrange, deux actes tout à fait dissemblables. Il considère comme d'un mérite égal la continence gardée par l'hiérophante d'Éléusis et par ceux qui sous sa direction se préparent aux mystères, et l'immorale opération subie par les Galls : dans l'une et l'autre il voit une intention commune, celle de ne pas contribuer à la progression vers l'infini, et de maintenir pure et sans altération la substance

¹ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 215-216.

² Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 221.

³ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 217.

⁴ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 222.

⁵ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 217.

⁶ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

⁷ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 218.

finie, perpétuelle, et enfermée dans l'unité¹. Aussi, selon lui, les bizarres et répugnants spectacles offerts, à l'équinoxe du printemps, par les prêtres ou les initiés de Cybèle doivent-ils, non moins que les Éleusines, conduire les assistants à des méditations pieuses. Dans le symbole, le roi Attis borne, par sa mutilation, sa course vers l'infini. Par là les dieux nous ordonnent de restreindre l'infinité de nos désirs, de nous rapprocher de ce qui est borné, uniforme, et de tendre, autant que possible, vers l'unité. C'est dans ces dispositions qu'il convient de célébrer les Hilaria. Car qu'y a-t-il de plus dispos, de plus joyeux qu'une âme qui, après avoir échappé à l'infini, à la génération et à ses tempêtes, se sent enlevée vers les dieux ?²

Il va de soi que ces commentaires abstraits d'un mythe grossier, ces explications mystiques de rites barbares, ne sont que pour les délicats, pour ceux que scandaliserait le sens littéral et à qui feraient horreur les pratiques des prêtres fanatisés. Les anciens, dit Julien, ont réfléchi longtemps, avec l'aide des dieux, sur les causes des êtres, et ils les ont découvertes par eux-mêmes ou, ce qu'il vaut mieux dire peut-être, ils les ont trouvées, guidés par les dieux, puis ils les ont ensuite enveloppées de fables incroyables, afin que l'invraisemblance paradoxale de la fiction nous portât à la recherche du vrai. Or, la vérité, selon moi, peut suffire au vulgaire³ sous une forme déraisonnable, et j'admets les symboles, du moment qu'ils sont utiles. Mais pour les hommes d'une intelligence supérieure⁴, la plus grande utilité étant de connaître la vérité sur les dieux, celui qui la recherche et qui la trouve, guidé par les dieux mêmes, est averti par ces énigmes qu'il doit y chercher quelque chose, afin de parvenir, après l'y avoir trouvé, au comble de la doctrine par la méditation et non point par une croyance respectueuse à l'opinion d'autrui, ou sous une autre influence que celle de sa propre raison. Ainsi, plus une fable est incroyable, plus un récit sur les dieux semble paradoxal, et plus il est utile, car il éveille l'attention des sages, et les pousse à chercher la vérité enfouie sous le symbole. Suivons, dit Julien dans un autre de ses écrits, les traces récentes d'un homme que, après les dieux, je révère et j'admire à l'égal d'Aristote et de Platon⁵. Il ne parle pas de toutes les fables en général, mais des fables mystiques que nous a transmises Orphée, l'instituteur des plus sacrés mystères. Ce qu'il y a d'invraisemblable dans les fables est à ses yeux une voie qui conduit à la vérité. Plus une allégorie tient du paradoxe et du prodige, plus il semble qu'elle nous avertisse de ne pas nous arrêter aux faits, mais de chercher attentivement ce qu'ils déguisent, et de n'avoir pas de cesse que la vérité, mise sous nos yeux par les dieux qui nous guident, n'ait initié ou pour mieux dire n'ait rendu parfait notre esprit ou ce qu'il y a en nous de supérieur à l'esprit, j'entends cette partie de l'Être unique et bon, que nous possédons d'une manière indivisible, ce complément de l'âme, confondu tout entier avec l'Être unique et bon, grâce à la puissance supérieure, communicative et souveraine de cet Être⁶. Cela revient à dire, en termes beaucoup plus simples, que les sages et les philosophes sont invités par les dieux eux-mêmes à percer le sens des fables mythologiques, mais qu'à eux seuls est réservé le fruit caché sous l'écorce : quant à l'écorce elle-même, rude, grossière, souvent malsaine, elle demeure la seule pâture de la foule, des humbles, des

¹ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 224.

² Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

³ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

⁴ Julien, *Oratio V* ; Hertlein, p. 220.

⁵ Il s'agit évidemment de Jamblique.

⁶ Julien, *Oratio VII*, contre le cynique Héraclius ; Hertlein, p. 281.

petits, des ignorants, incapables de se désaltérer jamais au suc mystérieux et purifiant.

Telle est la religion personnelle de Julien : une religion de philosophes ; plus que cela : une religion d'initiés. La phrase obscure et emphatique par laquelle se termine la citation qu'on vient de lire semble un écho de l'enseignement des mystères. Le contexte le laisse clairement entendre. Tout de suite après avoir écrit cette phrase, Julien s'écrie : **Mais, à propos du grand Bacchus, je me sens pris de je ne sais quel transport, et j'entre en délire. Je mets donc un bœuf à ma langue**¹. Il ne faut pas révéler les choses ineffables. Puissent seulement les dieux les rendre secourables et à moi, et à tous ceux d'entre vous qui ne sont pas initiés !² Cette crainte d'être entraîné à dire de Bacchus ce qui ne doit pas être dit, cette distinction faite par Julien entre lui-même et les non initiés, indiquent assez qu'il avait pris part aux mystères dionysiaques, en avait connu les délires³ et entendu les doctrines secrètes. S'il n'est pas probable qu'il ait été initié à ceux d'Éleusis, on a vu que l'initiation mithriaque lui avait été conférée à Constantinople. Peut-être était-il déjà, avant de quitter la Gaule, initié aux mystères de Bellone. Son discours sur la Mère des dieux montre qu'il avait appris aussi les secrets fermés et ineffables⁴ de la déesse, et qu'il avait été au nombre des mystes dont les lampes brillent en l'honneur du sage Attis⁵ : le discours se continue même par une longue et subtile dissertation sur les abstinences auxquelles il est obligé à ce titre⁶.

Or, autant qu'on peut l'entrevoir à travers les renseignements trop rares que l'antiquité nous a laissés, les mystères, quelle que fût la divinité à laquelle ils étaient consacrés, avaient tous une double partie : la représentation dramatique de la légende, fantasmagorie imposante, terrible, gracieuse ou sensuelle, et la révélation des secrets enseignements touchant la morale et la vie future que les anciens sages étaient censés avoir enveloppés de ces apparences symboliques. C'était, en grand et sous sa forme la plus saisissante, puisqu'à la fois elle s'adressait à l'esprit et aux sens, l'interprétation allégorique des mythes. En une mesure discrète, et avec la plus scrupuleuse observance de la loi du secret, Julien, dans ses traités inspirés par les mêmes doctrines néoplatoniciennes que, de son temps, professaient en commun les philosophes et les hiérophantes, ne fait guère autre chose que de révéler aux intelligences assez raffinées pour le suivre la signification métaphysique et morale des fables les plus étrangères, en apparence, à toute métaphysique et à toute morale. Nous venons de le montrer amplement à propos du mythe de Cybèle et d'Attis : on trouvera la même méthode employée, — exposé littéral de la légende, suivi de son commentaire allégorique, — dans le septième discours de Julien, à propos du mythe d'Hercule, et surtout de celui de Bacchus. Les circonstances grotesques de l'accouchement de Sémélé deviennent édifiantes par l'interprétation. C'est ici, dit Julien, qu'il ne

¹ Expression grecque proverbiale, qui signifie : **Je me condamne au silence**. Les violateurs du secret des mystères, en Grèce, étaient condamnés à payer un βούς, pièce de monnaie athénienne représentant un bœuf.

² *Oratio* VII ; Hertlein, p. 282.

³ Il en avait même tiré des façons de parler particulières ; c'est ainsi qu'il écrit à Priscus : **La vue d'un seul livre de philosophie aristotélicienne fait de moi un Bacchus, ou au moins un narthécophore**. *Ép.* 4* ; *Rev. di filologia*, 1889, p. 305.

⁴ *Oratio* V ; Hertlein, p. 206.

⁵ *Oratio* V ; Hertlein, p. 231.

⁶ *Oratio* V ; Hertlein, p. 224.

faut pas prendre les mots dans leur sens ordinaire, mais dans un autre sens, celui de Platon, de Plotin, de Porphyre et du divin Jamblique. Sinon, on pourra rire ; mais par ce rire sardonique on sera privé à jamais de la connaissance des dieux, ce trésor contre lequel j'échangerais volontiers l'empire des Romains et celui des Barbares, j'en jure par mon maître le Soleil !¹

V. — La morale.

Si la théologie de Julien fut détestable, sa morale est presque toujours excellente. La sincérité et l'élévation de ses principes philosophiques expliquent en partie cette excellence. A la fois néoplatonicien et cynique, il emprunte sans doute à Jamblique un grand nombre d'extravagances, mais il demande aussi à Platon de hautes pensées, et il se trace d'après un Diogène très idéalisé d'austères règles de conduite. Mais une éducation sévère, l'habitude de la discipline chrétienne, ont laissé aussi leur empreinte très reconnaissable sur les doctrines morales de Julien. Le soin avec lequel nous l'avons vu s'efforçant d'infuser dans le clergé païen quelques-unes des vertus pratiquées surtout par les chrétiens, leur chasteté, leur charité, montre en quelle estime Julien tenait ces vertus, et quel hommage involontaire il rendit de tout temps aux mœurs créées par la religion dont il avait rejeté les dogmes.

Dans son écrit *Contre les chiens ignorants*, c'est-à-dire contre les faux et mauvais cyniques, — composé en deux jours², vers le milieu de 362³, — Julien se déclare formellement le disciple de Diogène et de Cratès. A entendre ses paroles à la lettre, il aurait même reçu, à ce titre, une sorte d'investiture, et célébré par une cérémonie quelconque son entrée dans la confrérie des cyniques. Nous avons, dit-il, pris le bâton⁴. Dans l'éclectisme de Julien, la philosophie cynique se rattache aux directions platoniciennes : Platon, par ses discours, a proclamé les principes ; Diogène les a mis en pratique⁵. Cette philosophie peut se résumer en quelques mots. L'homme aspire au bonheur. Or, le bonheur est dans la connaissance ; les dieux sont heureux, non par la possession des plaisirs et des richesses, mais parce qu'ils se connaissent eux-mêmes⁶. Le fond de la philosophie, c'est donc de se connaître, comme le dit l'oracle de Delphes : Connais-toi toi-même ; et son but, c'est de vivre conformément à la nature⁷. Vivre conformément à la nature est tout le cynisme. Ses adeptes savent que l'homme est un demi-animal,... composé d'une partie mortelle et d'une partie immortelle, ou, plus simplement, par une définition qui rappelle un mot célèbre de Bonald, que l'homme est une âme qui se sert d'un corps⁸. Aussi domptent-ils leur corps, afin de l'asservir complètement à l'âme, et d'acquiescer ainsi la vraie liberté par la suppression de toutes ses exigences. Ils se flattent d'arriver de la sorte à la ressemblance de Diogène, qui, n'ayant ni cité, ni maison, ni patrie, pas une obole, pas une drachme, pas un esclave, pas même le

¹ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 288.

² *Oratio VI* ; Hertlein, p. 263.

³ Schwarz, *De vita et scriptis Jul. imp.*, p. 12.

⁴ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 234.

⁵ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 245.

⁶ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 238.

⁷ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 239.

⁸ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 237.

biscuit qui suffisait à Épicure pour se croire aussi fortuné que les dieux, ne prétendit pas rivaliser de bonheur avec eux, mais se vanta d'être plus heureux que le plus heureux des hommes¹.

Tel est, selon Julien, le vrai cynique : l'homme de la nature, mais de la nature domptée par la complète soumission des instincts corporels à la royauté de l'esprit. Cependant, même dans la lutte contre le corps, dans le mépris pour ses désirs et ses besoins, il faut observer des limites : un cynique ne doit pas être sans pudeur². Ce principe excellent n'empêche pas Julien, par une de ces inconséquences qui lui sont habituelles, de citer pour les absoudre quelques-unes des excentricités les plus malséantes et même un acte immoral de Diogène³. Mais il se montre sans pitié pour les imitateurs maladroits de l'impudent philosophe. Il compare ceux-ci à des bêtes fauves⁴. Quand on veut être cynique, dit-il, il ne suffit pas de prendre le manteau, la besace, le bâton et la chevelure inculte, et de marcher comme dans un village où il n'y aurait ni barbier ni maître d'école, mais il faut prendre la raison pour bâton, la constance pour besace cynique : ce sont les vrais attributs de la philosophie. On aura licence de tout dire, quand on aura montré de quoi l'on est capable : ainsi firent, je pense, Cratès et Diogène⁵. Julien est surtout impitoyable pour les cyniques qui se permettent de railler les faits mythologiques, et qui affectent des allures de libres penseurs ; sur l'un d'eux roule tout entier un de ses discours, celui qui a pour titre : *Contre le cynique Héraclius*⁶, et auquel nous avons déjà fait quelques emprunts en étudiant là théorie de Julien sur l'interprétation des mythes.

Nous n'y relèverons, en ce moment, qu'un détail assez curieux. On a quelquefois appelé les cyniques : les moines mendiants du paganisme. Mais peut-être ignore-t-on que cette comparaison plus ou moins bonne a d'abord été faite par Julien. Il compare à des moines errants et vivant d'aumônes les faux cyniques auxquels il fait la guerre. Et il ne peut s'empêcher de dire que les premiers sont mieux vus du peuple que les seconds. Eux, on les appelle, et vous, on vous chasse⁷. Bien que les moines qu'il rapproche ainsi des disciples dégénérés de Diogène ne soient probablement pas parmi les plus réguliers⁸, et ne ressemblent par aucun trait à ceux pour lesquels saint Basile a écrit des règles si prévoyantes et si sages⁹, cependant l'aveu est précieux à retenir, et montre une fois de plus combien la popularité dont jouissaient les représentants, même imparfaits, de l'esprit chrétien excitait la jalousie du restaurateur de l'hellénisme.

Telle qu'elle est, avec des partis pris, des lacunes et des erreurs, l'apologie du cynisme par Julien fait voir tout de suite le terrain nettement spiritualiste où il place sa morale. Le sage qu'il rêve ressemble peut-être assez peu au Diogène de l'histoire ; mais il n'en donne que mieux l'image du parfait honnête homme. Et comme le premier devoir de l'honnête homme est envers la Divinité, ce sage est avant tout religieux.

¹ Julien, *Oratio VI* ; Hertlein, p. 252.

² Julien, *Oratio VI* ; Hertlein, p. 258.

³ Julien, *Oratio VI* ; Hertlein, p. 252.

⁴ Julien, *Oratio VI* ; Hertlein, p. 255.

⁵ Julien, *Oratio VI* ; Hertlein, p. 261.

⁶ *Oratio VII*.

⁷ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 290.

⁸ Sur les gyrovagues, on moines vagabonds, voir Dom Besse, *les Moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine*, p. 50-56.

⁹ Voir *Saint Basile*, p. 37-44.

On remarquera avec surprise que Julien, quand il n'essaie pas de traduire les rêveries néoplatoniciennes sur les dieux, ou ne cherche pas à édifier laborieusement des systèmes théologiques autour des divinités bizarres dont son esprit est comme fasciné, parle très raisonnablement et très simplement sur Dieu. Il a des mots d'un accent presque chrétien, comme celui-ci : *L'essence de la Divinité est d'aimer les hommes*¹. Et il semble prêt à, rendre à l'Être divin amour pour amour. *Je crains les dieux, dit-il, je les aime, je les vénère, je les adore, j'éprouve pour eux ce que l'on ressent pour de bons maîtres, pour des précepteurs, pour des parents, pour des protecteurs*²... La confiance en Dieu, l'abandon à sa providence, sont exprimés avec non moins de force. Il n'est pas vraisemblable que l'homme qui se tourne vers l'Être suprême soit entièrement négligé et délaissé par lui ; Dieu plutôt lui tend la main, lui donne la force, lui inspire le courage, lui met dans l'esprit ce qu'il faut faire et le détourne de ce qu'il ne faut pas faire³. L'écrit d'où ce dernier passage est tiré fut, il est vrai, composé à une époque où Julien faisait encore profession extérieure de christianisme, avant la révolution de Paris et son départ de Gaule ; mais les nombreuses affirmations de l'efficacité de la prière, répandues en d'autres ouvrages, et ces effusions d'humilité, d'abandon à la Providence, qui se trouvent à la fin de sa lettre à Themistius, sont bien du temps où il était ouvertement païen.

Du même temps sont d'autres paroles, qui contrastent singulièrement avec le caractère méticuleux des pratiques habituelles au paganisme de Julien. Lui que nous avons vu si attentif à ne rien omettre des moindres rites, à rendre hommage à tous les dieux, à honorer ou à interroger toutes les statues, à observer tous les présages, et à multiplier sans raison comme sans mesure le nombre des bêtes immolées, émet quelquefois, comme par inadvertance, des professions de foi empreintes d'un large spiritualisme religieux. Il semble échapper par instants au joug de la *superstition excessive* qu'ont reconnue en lui les contemporains. On dirait que son âme est prise alors du désir d'adorer de nouveau *en esprit et en vérité*. Ce retour au bon sens se marque, par exemple, dans des paroles comme celle-ci, adressée au cynique Héraclius : *Ignores-tu que les offrandes, petites ou grandes, que l'on fait aux dieux avec sainteté se valent toutes, tandis que sans la sainteté cent ou mille victimes restent de nulle valeur à leurs yeux ?*⁴ Julien va jusqu'à excuser Diogène de s'être abstenu des pratiques idolâtriques. Si de ce qu'il n'entrait pas respectueusement dans les temples, de ce qu'il ne s'inclinait ni devant les statues, ni devant les autels, on prenait cela pour une marque d'athéisme, on le jugerait mal. Il ne possédait aucune de ces choses, ni libation, ni encens, ni argent pour en acheter. Bien penser des dieux lui suffisait. Il les honorait de toute son âme, leur offrant ce qu'il possédait, selon moi, de plus précieux, une âme sanctifiée par leur pensée⁵. Julien, si fier des privilèges de l'initié, et si empressé à se faire l'initiateur de ses amis, reconnaît même, avec Diogène, que l'initiation, la participation aux mystères, n'ont aucune efficacité sans une vie pure, et que les non initiés, s'ils

¹ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 372.

² *Oratio VII* ; Hertlein, p. 275.

³ *Oratio VIII*, consolation à Salluste ; Hertlein, p. 323.

⁴ *Oratio VII* ; Hertlein, p. 277.

⁵ *Oratio VI* ; Hertlein, p. 257-258.

sont vertueux, ont droit aux récompenses dont seront privés les initiés, s'ils sont indignes¹.

Julien dut-il sa foi en l'immortalité de l'âme aux souvenirs de son éducation chrétienne, aux enseignements du néoplatonisme ou aux prétendues révélations sur la vie d'outre-tombe qui faisaient partie de la célébration des mystères ? On ne sait, et peut-être ces diverses influences se confondirent-elles dans son esprit. Ce qu'on peut affirmer, c'est que, à l'encontre de beaucoup de païens², cette foi semble avoir été chez lui très sincère. On ne surprend jamais dans ses paroles, sur ce sujet, l'expression d'un doute. *Nous ne sommes pas, écrit-il, de ceux qui se figurent que l'âme périt avant le corps, ou qu'elle s'anéantit avec lui*³. Comment, dit-il ailleurs, au moment où les deux substances auront cessé de se combattre, quand l'âme immortelle se sera séparée du cadavre retourné en poussière, les dieux n'auraient-ils pas le pouvoir de réaliser les espérances qu'ils ont données aux hommes ?⁴ Sur le sort des âmes après la mort, ses idées sont probablement plus vagues : cependant il semble croire à une rémunération pour les justes et admettre un châtement pour les pécheurs. Il déclare que dans l'autre vie les dieux réservent aux bons prêtres les plus belles récompenses⁵. Il demande au dieu Soleil de lui accorder, s'il l'en juge digne, un séjour éternel dans son sein⁶. Mourant, il proclame, dans le discours que lui prête Ammien Marcellin, que, *de l'avis unanime des philosophes, l'âme l'emporte sur le corps, et qu'il y a lieu de se réjouir au lieu de se plaindre quand l'élément supérieur se sépare de l'inférieur*⁷, paroles assurément assez peu précises ; mais Libanius lui prête des mots plus fermes, quand il lui fait dire aux amis rassemblés autour de sa couche : *Pourquoi, quand toutes mes actions m'assurent l'entrée dans les îles des bienheureux, me pleurez-vous comme si j'avais mérité le Tartare ?*⁸ Le sentiment d'humilité qui n'abandonne pas au lit de mort les saints du christianisme est ici tout à fait absent ; mais dans cette assurance superbe du païen se retrouve au moins l'idée des peines et des récompenses de l'autre vie.

Julien admet-il, cependant, que dans cette autre vie les âmes garderont la conscience de leur personnalité et le souvenir de l'existence terrestre ? On ne saurait l'affirmer, car jamais il n'exprime le désir ou l'espoir de retrouver auprès des dieux les grands personnages dont il célèbre la science ou la vertu⁹, les poètes et les philosophes de l'antiquité, ou même les amis qu'il a connus sur cette terre. Pas plus dans ses livres que dans le discours prononcé sur son lit de mort, cette pensée, si naturelle cependant au croyant, ne se rencontre. Écrivant au philosophe¹⁰ Amerius, qui venait de perdre une femme tendrement aimée, Julien fait appel, pour le consoler, à toutes les ressources de la rhétorique et à tous les souvenirs de l'histoire : il ne lui dit pas qu'il reverra dans un monde meilleur celle qu'il pleure amèrement ici-bas. Il semble que la foi de Julien en l'immortalité de l'âme soit sujette à des éclipses, ou plutôt qu'elle demeure

¹ *Oratio VII*, In fine ; Hertlein, p. 309-310.

² Cf. mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 398.

³ Julien, *Ép.* 63 ; Hertlein, p. 586.

⁴ *Fragment d'une lettre*, Hertlein, p. 383.

⁵ *Fragment d'une lettre*, Hertlein, p. 383.

⁶ *Oratio IV*, in fine ; Hertlein, p. 205.

⁷ Ammien Marcellin, XXV, 3.

⁸ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 614.

⁹ On ne peut considérer comme exprimant les idées de Julien sur l'autre vie son pamphlet des Césars, qui est une pure fantaisie historique et satirique.

¹⁰ Julien, *Ép.* 37 ; Hertlein, p. 534.

hésitante sur les conditions de cette immortalité. La pensée païenne se retrouve ici, avec ses incertitudes et ses flottements. Que l'on compare cette lettre de consolation si laborieuse, si froide, si banale, avec les épîtres adressées vers le même temps, par saint Basile, à des époux, à des pères ou à des mères en deuil¹ : on sentira tout de suite la différence de deux doctrines, — peut-être aussi de deux cœurs.

Une grande erreur, chez certains modernes, est, parce que Julien fut un adversaire du christianisme, de faire de lui un libre penseur à leur manière. Non seulement il y eut rarement pensée moins libre que la sienne, mais encore peu d'hommes furent moins que Julien ce qu'on appelle un libéral. Tout au contraire, il juge qu'il n'y a pas de châtiments assez sévères pour les écarts de la pensée et pour les attaques dirigées contre les choses religieuses. Il cite, en le faisant sien, un mot de Jamblique, disant qu'à tous ceux qui mettent en question l'assistance des dieux il ne faut pas répondre comme à des hommes, mais les poursuivre comme des animaux féroces². A propos d'Ænomaüs, qui avait écrit un livre contre les oracles : Est-ce que l'auteur d'une telle action ne mériterait pas d'être jeté dans un gouffre ? est-ce que les gens qui approuvent ces doctrines ne devraient pas, je ne dis pas être chassés à coups de thyrses, la peine serait trop légère, mais être écrasés sous des pierres ?³ Aussi interdit-il à ceux sur qui il a juridiction spirituelle, aux prêtres de son clergé païen, toute lecture capable d'ébranler leurs croyances⁴ : et il se réjouit à la pensée que beaucoup des ouvrages d'Épicure et de Zénon aient péri . C'est un bienfait des dieux que la perte de leurs livres⁵. Il regrette que le même sort n'ait pas atteint les écrits composés par les chrétiens, ou, selon son expression habituelle, par les impies Galiléens : Je voudrais, écrit-il, les faire tous disparaître⁶. Dans une pensée plus louable, il déplore qu'il soit hors de son pouvoir de purger le théâtre de toute obscénité. J'aurais tout fait, dit-il, pour y réussir. Mais l'entreprise est trop difficile, et il se contente d'interdire à ses prêtres d'assister aux spectacles⁷.

Les théories de Julien sur l'abstinence sentent aussi fort peu le libre penseur. Elles se rattachent à ses observances religieuses. Lequel des philosophes qui vivent le plus à l'étroit, dit Libanius, a jamais été aussi maître de son ventre ? Lequel a su, comme lui, s'abstenir d'aliments divers, suivant le dieu dont il célébrait le culte, Pan, Hermès, Hécate, Isis et tous les autres ? Lequel a supporté aussi joyeusement tant de privations de nourriture pour jouir du commerce des dieux ?⁸ C'est surtout à propos des mystères de la Mère des dieux et du culte d'Attis que Julien a été conduit à expliquer ces abstinences rituelles. Les initiés sont soumis, pendant le carême de Cybèle, à des règles très bizarres. On leur permet l'usage des légumes, mais non celui des graines et des racines : manger un radis est défendu. C'est un cas de conscience de savoir si, comme certaines gens le prétendent, il est licite de se nourrir des cosses qui enveloppent les graines : sont-elles assimilées aux graines elles-mêmes, ou doit-on les considérer comme des légumes ? Même subtilité en ce qui concerne les fruits :

¹ Voir saint Basile, *Ép.* 5, 6, 101, 206, 269, 300. 301, 302. — Cf. *Saint Basile*, p. 201.

² Julien, *Oratio VII* ; Hertlein, p. 307.

³ Julien, *Oratio VII* ; Hertlein, p. 271-272.

⁴ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 388.

⁵ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 388.

⁶ *Ép.* 9 ; Hertlein, p. 488.

⁷ *Fragment d'une lettre* ; Hertlein, p. 390.

⁸ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 579.

pour des raisons mystiques, les initiés n'ont pas le droit de manger des oranges et des grenades : la question est douteuse pour les dattes, mais Julien la tranche par la négative. Défense aussi de manger du poisson, parce qu'on ne le sacrifie pas aux dieux et qu'il vit plongé dans les abîmes ; défense de manger de certains oiseaux, que l'on considère comme sacrés ; défense de manger du porc, parce que c'est un animal tout à fait terrestre, qui ne regarde jamais le ciel. Julien consacre plusieurs pages à exposer cette réglementation et cette casuistique puérides¹ : puis, s'élevant tout à coup à des considérations d'un autre ordre, il donne de l'abstinence des motifs que ne désavoueraient pas les religions les plus spiritualistes et les plus raisonnables. Son mérite sera dans la volonté, qui aura pris plus de soin du salut de l'âme que de la conservation du corps ; et, par une juste récompense, cette disposition de la volonté tournera au profit de la santé corporelle. Invoquant l'avis de tous les disciples d'Esculape, Julien conclut que, dans l'abstinence, non seulement l'âme, mais le corps, trouve un puissant moyen de secours et de salut². Il semble qu'un juif ou un chrétien n'aurait pas mieux dit ; mais on remarquera que la conclusion est beaucoup plus sensée que les prémisses. On remarquera aussi que Julien prend plaisir à se vanter de ses abstinences : aux habitants d'Antioche, qui veulent voir leurs marchés approvisionnés de viandes, de poisson et de volaille, il rappelle que lui ne se nourrit que de légumes³ ; bien qu'il ait beaucoup lu l'Évangile, le *Ne videaris hominibus jejunans* du Discours sur la montagne⁴ est tout à fait sorti de sa mémoire.

On ne peut terminer l'étude des doctrines morales de Julien sans rechercher ce qu'il pensa de l'esclavage, que les sages, même païens, avaient déjà condamné⁵, et que l'Église, après l'avoir miné depuis trois siècles par ses institutions et par sa doctrine, ne craignait plus d'attaquer publiquement par la bouche de ses plus éloquents docteurs⁶. Sur ce mal social, Julien est demeuré muet. Deux fois dans ses lettres il est question des esclaves, une fois pour engager le clergé païen à étendre jusqu'à eux la propagande⁷, une autre fois pour commander d'en mettre quelques-uns à la torture⁸. Mais de la question même de l'esclavage, de sa légitimité, que l'on contestait alors dans la chaire chrétienne, des moyens d'atténuer ses rigueurs et d'amener peu à peu sa suppression, pas un mot ne se rencontre dans les livres ou dans la correspondance de Julien. Sur l'esclavage il semble en être demeuré aux idées ultraconservatrices de Platon et d'Aristote⁹. Il est même un des rares empereurs qui n'aient promulgué aucune loi en vue d'améliorer la condition des esclaves¹⁰.

Ce que l'on dit ici de l'esclavage, on peut le dire de tous les autres problèmes sociaux. Rien de ce qui touche au progrès des classes populaires, si visible

¹ *Oratio V* ; Hertlein, p. 226-229.

² *Oratio V* ; Hertlein, p. 230.

³ *Misopogon* ; Hertlein, p. 437-452.

⁴ Saint Matthieu, VI, 18.

⁵ Voir de fortes paroles de Dion Chrysostome, dans *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., p. 201.

⁶ Voir *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., p. 211-213.

⁷ *Ép.* 2* ; *Revista di filologia*, 1889, p. 298.

⁸ *Ép.* 36 ; Hertlein, p. 531 ; cf. *Ép.* 9, p. 487.

⁹ Voir le chapitre sur *la Philosophie antique et l'esclavage*, dans mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 14-23.

¹⁰ Lois des empereurs païens en faveur des esclaves ; voir *les Esclaves chrétiens*, 3e éd., p. 113-115 ; lois des empereurs chrétiens en faveur des esclaves, *ibid.*, p. 481-487.

cependant au IV^e siècle, à une plus grande diffusion de la moralité et du bien-être, à cette dette que les grands et les puissants ont naturellement envers les petits et les pauvres, ne semble avoir ému la pensée aristocratique de Julien. Il n'aime pas les spectacles : il rougit de leur obscénité : mais lui, philosophe, n'a pas tenté, comme l'essaya naguère Constantin, de faire cesser les combats de gladiateurs, plaie sanglante que les empereurs chrétiens travailleront seuls à guérir¹. S'il recommande à ses prêtres de secourir les indigents, c'est afin de mettre l'hellénisme en mesure de faire concurrence à la charité de l'Église. Mais aucune grande institution d'assistance publique n'a été fondée ou seulement rêvée sous son règne. Un jour, parlant de Marc Aurèle, Julien a défini par un mot admirable l'idéal d'une vie à la fois de philosophe et de souverain : **Avoir besoin de très peu de chose, et faire du bien au plus grand nombre**². Julien a mis son orgueil à réaliser la première partie de ce programme ; mais aucune parole ou aucune loi ne montre qu'il se soit beaucoup occupé de la seconde. L'activité de son esprit se tourna exclusivement vers la restauration de l'hellénisme. On a pu signaler, après la victoire politique et religieuse de Constantin, tout un mouvement de législation sociale, qui en fut la conséquence directe³ ; pendant le triomphe éphémère du paganisme sous Julien, aucun effort n'a été fait dans ce sens. Cette fécondité, d'une part, et cette stérilité, de l'autre, forment un éloquent et instructif contraste. Julien se plaisait à traiter Constantin de **perturbateur des anciennes lois et des vieilles coutumes**⁴ ; lui-même se rattacha délibérément au passé, et ne fit faire à la législation romaine aucun pas vers l'humanité et la justice.

¹ Voir *les Esclaves chrétiens*, 3^e éd., p. 431-494.

² Julien, *Les Césars* ; Hertlein, p. 428.

³ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2^e éd., t. II, p. 289-291.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 10.

LIVRE VII. — JULIEN ET LES CHRÉTIENS : LA LÉGISLATION.

CHAPITRE PREMIER. — VIOLENCES POPULAIRES ET MESURES LÉGISLATIVES.

I. — L'émeute d'Alexandrie.

La nouvelle de la mort de Constance et de l'entrée triomphale de Julien à Constantinople n'excita pas seulement la joie des païens : en Orient, où ils s'étaient sentis plus comprimés, elle fit éclater le fanatisme. Cela parut d'abord à Alexandrie. L'édit ordonnant la réouverture des temples n'y parvint que le février 362¹. Quand la promulgation solennelle en fut faite, il y avait déjà un mois que l'évêque arien Georges de Cappadoce et deux fonctionnaires chrétiens avaient été massacrés avec d'horribles raffinements de cruauté.

Si le crime était atroce, on est obligé de reconnaître que la première victime des colères païennes était peu recommandable. Georges fut un des intrus qui, après la déposition et l'exil de saint Athanase, en 356, prirent successivement sa place. Saint Grégoire de Nazianze, avec quelque exagération oratoire, l'appelle **le monstre cappadocien**² ; en termes plus modérés, Ammien Marcellin porte de lui un jugement remarquable sous la plume d'un païen : ce qu'il reproche surtout à Georges, c'est d'avoir **oublié l'esprit de sa profession, laquelle ne conseille rien que de doux**³. Georges s'était attiré la haine de tous : des catholiques, pour son usurpation et ses cruautés ; des païens, pour son arrogance ; du peuple entier, qui se plaignait de son avarice, de ses exactions, et l'accusait de faire auprès de Constance le métier de délateur⁴.

Les plaintes des catholiques n'étaient que trop fondées. L'intronisation de Georges par la force sur le siège épiscopal avait causé l'exil ou la fuite de nombreux prélats⁵. On le vit administrer l'Église d'Alexandrie moins en évêque qu'en tyran. Comme, dans cette ville, les orthodoxes étaient aussi turbulents que leurs adversaires, ils finirent, en 358, par le chasser et par reprendre possession des églises⁶ : mais bientôt l'autorité impériale les leur enleva de nouveau⁷, et le fameux secrétaire Paul la Chaîne vint, en 359, exercer contre eux de cruelles vengeances⁸. Les païens n'avaient pas été moins maltraités. Tant que Georges, bravant l'impopularité, put se maintenir à Alexandrie, il mit un zèle aveugle à servir contre eux la politique de Constance, en faisant appliquer à la rigueur les lois qui interdisaient les sacrifices. C'est à son instigation que le duc Artemius envahit avec des soldats le Sérapéum et enleva **les images, les offrandes et les**

¹ *Methyr X die mensis post cons. Tauri et Florenti...* *Historia acephala*, 9.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXI*, 16.

³ Ammien Marcellin, *XXII*, 11.

⁴ Ammien Marcellin, *XXII*, 11 ; saint Épiphane, *Hæres*, LXXVII.

⁵ Saint Athanase, *Apol. ad Constant.*, 32 ; *Hist. arian. ad monach.*, 70-72.

⁶ Saint Athanase, *Ép. Heort.* (dans Migne, *Patr. græc.*, t. II, p. 1357) ; *Hist. acephala*, 6.

⁷ *Hist. acephala*, 6.

⁸ *Hist. acephala*, 7.

ornements sacrés : peu s'en fallut que cet attentat, qu'aucune loi ne commandait, n'amenât dès lors la guerre civile¹. Georges ne cachait pas son espoir de voir bientôt démolir tous les temples. Passant un jour, avec une suite nombreuse, devant celui de la Fortune : **Jusques à quand, s'écria-t-il, laissera-t-on debout ces sépulcres ?**² Un incident porta au comble l'exaspération des idolâtres. Constance avait fait don à l'évêque d'Alexandrie d'un ancien sanctuaire de Mithra, qui se trouvait abandonné. Georges entreprit de le transformer en église. Mais, au lieu d'accomplir sans ostentation ce travail, il prit plaisir à blesser les tenants de l'ancien culte en exposant à la risée publique les objets plus ou moins bizarres qui avaient été découverts dans la caverne des initiations³. Il s'ensuivit une bagarre sanglante, où beaucoup de chrétiens furent tués⁴.

Après être demeuré près de trois ans éloigné d'Alexandrie, Georges s'était risqué enfin à y rentrer, le 26 novembre 361⁵. Il ne pouvait choisir un plus mauvais moment, car, dès le 30 du même mois, Gerontius, préfet d'Égypte, annonçait officiellement à la population la mort de Constance⁶. Ce fut le signal d'un terrible soulèvement contre l'évêque impopulaire, dont le retour inopportun semblait braver l'opinion publique. La haine longtemps comprimée des païens fit explosion. Une foule furieuse s'empara de Georges et le jeta en prison. Le 25 décembre, au matin, elle l'en tira pour le massacrer. Son malheureux sort fut partagé par un haut fonctionnaire de Constance, le comte Dracontius, qui avait aussi excité le mécontentement des idolâtres. D'après un récit, Dracontius aurait pris part, avec Georges, à la construction d'une église, probablement substituée à un temple païen. D'après une autre version, celle d'Ammien Marcellin, il aurait, étant directeur de la monnaie, renversé l'autel placé dans ses ateliers. Après le massacre de Georges et de Dracontius, on transporta leurs corps à travers toute la ville jusqu'au rivage, celui de Georges placé sur un chameau, celui de Dracontius traîné avec des cordes : on les brûla ensuite⁷. Un autre fonctionnaire

¹ Julien, *Ép.* 10 ; Hertlein, p. 490.

² Ammien Marcellin, XXII, 11.

³ Sozomène, *Hist. ecclés.*, V, 7. — Socrate, III, 2, dit que l'on exhiba des crânes humains, anciens et nouveaux. Le récit de Sozomène est à préférer, car, ainsi que le remarque F. Cumont (*Textes et monuments*, t. I, p. 69 ; t. II, p. 42, 45), Socrate se fait ici l'écho du préjugé populaire, qui imputait sans preuves aux mithriastes des sacrifices humains.

⁴ Socrate, III, 2 ; Sozomène, V, 7.

⁵ *Hist. acephala*, 6.

⁶ *III die mensis ejusdem (cyaci) prf. Gerontius nuntiavit mortem Constantii imperatoris et quod solus Julianus tenuit universum imperium. Hist. acephala*, 8.

⁷ Ammien Marcellin, XXII, 11 ; *Historia acephala*, 8 ; *Chronique d'Alexandrie*, ad ann. 362 ; Philostorge, VII, 2 ; Socrate, III, 2 ; Sozomène, V, 7 ; saint Épiphane, *Hæres.*, LXVI. — Les détails donnés par Ammien (assez mal renseigné sur les faits d'Alexandrie, car il place la mort de Georges après l'exécution d'Artemius, qui lui est postérieure de plusieurs mois) diffèrent de ceux que rapporte le document le plus sûr pour les affaires d'Égypte, l'*Historia acephala*. Je reproduis ici le récit de l'*Acephala* faisant suite au texte donné dans la note précédente : *Quo audito, cives Alexandrini et omnes contra Georgium clamaverunt eodemque momento sub custodia illum constituerunt. Et fecit in carcere vel ferro vinctus ex prædicto die cyac IIII usque ad XXVII ejuadem mensis diebus XXIII. Nam XXVIII die ejuadem mensis mane pene omnis populus illius civitatis produxit de carcere Georgium necnon etiam comitem qui cum ipso erat insistentem fabricæ dominicæ, qua dicitur Cæsariana. Et occiderunt ambos et eorum corpora circumdlexerunt per mediam civitatem, Georgii quidem super camelum, Dracontii vero homines funibus trahentes, et sic injuriis adfectos circa horam VII diei utriusque corpora combusserunt. Je*

de l'ancien gouvernement, le comte Diodore, fut victime de la même émeute, si l'on en croit Ammien : les idolâtres lui reprochaient de s'être, un jour qu'il présidait à, la construction d'une église, amusé à tondre de nombreux enfants, en prétendant que leur longue chevelure était un indice de paganisme. Les cendres de ces malheureux furent jetées à la mer, [de peur](#), ajoute Ammien, [que des églises ne se construisissent sur leurs tombeaux, et qu'on ne les honorât comme des martyrs](#)¹.

La précaution était sans doute superflue. Les chrétiens n'intervinrent pas. Peut-être eussent-ils pu, dit encore Ammien, sauver les trois victimes : mais la haine que tous indistinctement ressentaient pour Georges les empêcha de prendre parti². L'autorité militaire n'intervint pas davantage. Elle était alors représentée par Julien, oncle de l'empereur, et renégat comme lui, qui venait d'être nommé duc d'Égypte, c'est-à-dire commandant de toutes les forces militaires de la province, en remplacement d'Artemius³ : probablement ne voulut-il pas engager la lutte avec des coreligionnaires. C'est lui que les habitants d'Alexandrie chargèrent de plaider leur cause quand, leur ivresse sanglante s'étant dissipée, les païens prirent conscience du crime qu'ils avaient commis et de la responsabilité que leur barbarie faisait encourir à la cité.

Il n'eut point de peine à obtenir la grâce des coupables, ou plutôt une amnistie complète. Julien l'annonça par un message officiel, envoyé vers la fin de janvier 362 [au peuple des Alexandrins](#)⁴, et destiné à être affiché, comme une proclamation ou un édit.

Le ton est celui d'une sévère réprimande. [Si vous ne respectez pas, — écrit Julien, — Alexandre votre fondateur, et par-dessus lui encore le dieu grand et très saint Sérapis, comment n'avez-vous tenu aucun compte de l'intérêt commun, de l'humanité, du devoir, j'ajouterai et de nous-mêmes, que tous les dieux, et avant tous le grand Sérapis, ont jugé digne de gouverner l'univers, et à qui il appartient de prendre connaissance de vos griefs ? Mais, sans doute, vous avez cédé à l'emportement, et la colère, comme il arrive, vous a fait commettre des actes criminels, et vous a jetés hors du bon sens : au moment où, réprimant votre fougue, vous alliez suivre les conseils de la prudence, elle vous a entraînés : et vous, peuple, vous n'avez pas rougi d'oser des forfaits pour lesquels vous aviez justement haï les autres !](#)

cite (en corrigeant l'orthographe) l'édition du ms. de Vérone donnée par Mgr Batiffol, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse*, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, 1899, p. 102.

¹ Ammien Marcellin, XXII, 11.

² Ammien Marcellin, XXII, 11. — Les ariens accusèrent les partisans d'Athanase d'avoir été les meurtriers de l'évêque intrus. (Socrate, III, 2 ; Sozomène, V, 7.) Le récit d'Ammien réfute suffisamment cette accusation, qui se trouve également contredite par la lettre 10 de Julien. [Celui-ci eût sans doute mieux aimé](#), dit à ce propos Sozomène, [que les païens fussent les auteurs de la mort de Georges, mais il ne put cacher la vérité](#). Cependant saint Grégoire de Nazianze semble imputer le meurtre de Georges au [peuple entier](#) (*Oratio* XXI, 27), ce qui impliquerait les chrétiens aussi. Mais le rôle de ceux-ci est indiqué avec une plus grande précision par Ammien, qui les montre n'agissant pas, laissant faire. Cette responsabilité atténuée suffit à expliquer les paroles, d'ailleurs vagues et oratoires, de Grégoire de Nazianze.

³ Julien, *Ép.* 10 ; Hertlein, p. 490.

⁴ Le message se termine par cette clause officielle : [Que ceci soit notifié à mes concitoyens d'Alexandrie](#). Julien, *Ép.* 10 ; Hertlein, p. 489-490.

On remarquera que Julien, par une tactique habile, s'adresse ici à tout le peuple, comme si le meurtre de Georges et de ses compagnons était imputable aux Alexandrins sans distinction de religion ou de parti. Mais on remarquera en même temps que, dans un document officiel, il affecte de parler en souverain païen et à des sujets païens. On croirait, à l'entendre, que la ville d'Alexandrie, où la moitié peut-être de la population était chrétienne, ne contenait que des adorateurs des dieux et des dévots à Sérapis. Rappelant, pour y chercher des circonstances atténuantes, les griefs des Alexandrins contre Georges, il fait surtout allusion aux actes dont les païens avaient eu à se plaindre. Voilà pourquoi, continue-t-il, irrités contre cet ennemi des dieux, vous avez souillé une fois de plus la ville sainte, au lieu de le traduire devant les tribunaux. Si vous aviez agi de la sorte, il n'y aurait pas eu de meurtre, les lois n'auraient pas été violées, et l'exercice régulier de la justice, en vous mettant à l'abri de tout reproche, aurait puni l'auteur du sacrilège et rendu sages tous ceux qui méprisent les dieux, ne comptent pour rien les grandes cités et les peuples florissants, et font consister leur puissance à les traiter cruellement¹.

Julien rappelle alors aux Alexandrins une première lettre qu'il leur avait adressée, probablement celle dont nous avons parlé, relative au transport à Constantinople d'un de leurs obélisques. Quels éloges je vous écrivais alors ! Et maintenant, au nom des dieux, si je voulais vous louer, je ne le pourrais pas, à cause de votre forfait. Un peuple ose, comme des chiens, déchirer un homme, et ne rougit pas de tendre ensuite vers les dieux des mains souillées de sang ! Georges, dira-t-on, méritait ce qu'il a souffert. Il méritait même de pires souffrances, j'en conviens ; mais ce n'était pas à vous de les lui infliger. Vous avez des lois ; il vous faut les observer par-dessus tout et les chérir. Si un particulier les enfreint, la communauté, elle, doit rester dans l'ordre et la légalité, et ne point transgresser ce qui a été bien établi dès le commencement.

Suivent des paroles de clémence. Vous êtes bien heureux, habitants d'Alexandrie, qu'un tel acte ait été accompli par vous sous mon règne, à moi qui, par vénération pour le dieu, et à cause de mon oncle et homonyme, qui gouvernait alors l'Égypte et votre ville, vous conserve une amitié paternelle. Car une autorité qui veut être respectée, un gouvernement sévère et juste ne verrait pas ce forfait de tout un peuple sans appliquer au mal difficile à guérir un remède plus rigoureux. Moi cependant, pour les raisons que je vous ai dites, je me contente de vous donner des conseils bienveillants et de vous adresser des paroles par lesquelles j'espère que vous vous laisserez d'autant mieux persuader que vous êtes, je le sais, d'ancienne race hellénique, et qu'aujourd'hui encore, par le fait de cette illustre origine, votre esprit et vos habitudes ont conservé une empreinte de noblesse et de générosité.

Ainsi la lettre sévère s'achève par des compliments. Il est visible que le mécontentement de Julien, si sincère qu'il ait été à l'origine, a duré peu, et l'on ne se trompera peut-être pas en pensant que si le souverain soucieux de l'ordre public a vu avec peine l'émeute ensanglanter Alexandrie, en même temps le restaurateur de l'ancien culte n'a pu considérer sans une certaine complaisance un réveil d'énergie et de passion dans la population païenne de la grande ville.

Le message de Julien aux Alexandrins eut deux appendices confidentiels, que l'on est bien aise de rencontrer dans le recueil de sa correspondance, car ils jettent un jour assez révélateur sur son caractère. Julien avait autrefois connu Georges.

¹ Hertlein, p. 489.

Il le rencontra en Cappadoce, où celui-ci résidait pendant que le futur César poursuivait ses études littéraires dans la demi-captivité du château de Macellum. Georges, qui était un grand amateur de livres, avait commencé dès lors à se former une riche bibliothèque. Il prêta beaucoup de manuscrits au studieux adolescent, qui en copia de sa main un grand nombre. Quand le malheureux évêque d'Alexandrie eut été tué, Julien se souvint de ses richesses bibliographiques. S'il ne témoigna aucune pitié pour le sort d'un homme qui, avant de s'attirer l'animadversion des Alexandrins, avait été l'un des consolateurs et peut-être des amis de son adolescence solitaire, en revanche il manifesta tout de suite un violent désir de mettre la main, par tous les moyens, sur la bibliothèque du mort. De là une première lettre, écrite à l'un des administrateurs de l'Égypte, Ecdicius¹ : elle est trop curieuse pour n'être pas traduite tout entière :

Les uns aiment les chevaux, les autres les oiseaux, d'autres encore les bêtes sauvages ; moi, dès mon enfance, j'ai eu la passion des livres. Il serait donc étrange que je les visse avec indifférence accaparés par des hommes dont l'or ne saurait satisfaire l'insatiable cupidité, et qui songent sournoisement à nous les ravir. Rends-moi donc le service personnel de faire retrouver tous les livres de Georges. Il en avait beaucoup sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, beaucoup sur la doctrine des impies Galiléens. Ces derniers livres, je voudrais les faire entièrement disparaître ; mais afin qu'avec eux ne périssent pas de plus précieux, fais une recherche exacte de tous. Prends pour guide de cette recherche le secrétaire de Georges : s'il s'en acquitte avec fidélité, il sera récompensé par l'affranchissement ; mais s'il se montre fourbe dans cette affaire, il subira les tourments de la question. Je connais les livres de Georges, sinon tous, au moins beaucoup, car il me les a communiqués, pendant que j'étais en Cappadoce, pour en prendre copie, et les a repris ensuite.

La bibliothèque de Georges avait-elle été pillée par ses meurtriers ? ou les ariens de sa communion s'étaient-ils empressés de mettre en sûreté ses livres ? Toujours est-il que les recherches ordonnées par Julien furent d'abord infructueuses. Quelques mois se passèrent, sans que les manuscrits convoités eussent revu le jour. Julien écrivit alors une nouvelle lettre à l'un de ses intendants, nommé Porphyre : celle-ci encore mérite d'être citée :

Georges possédait une abondante et précieuse bibliothèque, composée de philosophes de toutes les écoles, de nombreux historiens, et de beaucoup de livres de tous genres écrits par les Galiléens. Fais rechercher toute cette collection, et aie soin de me l'expédier à An-floche. Sache que tu seras sévèrement puni, si tu ne mets le plus grand soin à la découvrir. Auprès des gens, quels qu'ils soient, que tu soupçonnerais de détenir de ces livres, use de tous les moyens, emploie tous les serments. Ne te lasse pas de mettre les serviteurs à la torture. Si la persuasion ne réussit pas, emploie la force pour faire tout rapporter².

En lisant ces lettres, on se demande vraiment si l'empereur philosophe était plus modéré dans ses désirs qu'aucun de ses prédécesseurs. Antoine a proscrit Verrès pour s'emparer de ses vases de Corinthe ; Tibère, Néron, Domitien, envoyaient à la mort les sénateurs dont ils convoitaient les villas : Julien ordonne de mettre à la torture des esclaves qui ne lui appartiennent même pas, et recommande de

¹ Julien, *Ép.* 9 ; Hertlein, p. 487.

² Julien, *Ép.* 36 ; Hertlein, p. 532.

continuer ce traitement barbare jusqu'à ce qu'ils aient dénoncé le lieu où se cachent des livres sur lesquels il n'a aucun droit, mais qui ont excité son envie. Pour n'aller pas jusqu'au meurtre, l'abus du pouvoir absolu n'en est pas moins flagrant : il touche à la cruauté : le bibliophile, ici, se double d'un tyran.

II. — Le rappel des exilés.

On n'est pas renseigné sur l'impression éprouvée par la masse des chrétiens à la nouvelle des événements d'Alexandrie. Mais il est probable que les esprits prévoyants s'inquiétèrent de cette subite effervescence des païens, et de l'indulgence dont la couvrait la partialité évidente du gouvernement. Plusieurs durent apercevoir dans ces faits l'annonce d'un mouvement qui était dans la logique des choses et que nous verrons, en effet, se produire à son heure. Cependant les déclarations libérales que fit presque aussitôt Julien calmèrent, vraisemblablement, les craintes du plus grand nombre.

Après avoir pris possession du palais de Constantinople, un de ses premiers soins, dit Ammien, fut d'y mander les chefs des diverses sectes chrétiennes de la ville, avec leurs partisans¹. Ceux qui se rendirent à cet appel furent probablement Eudoxe, que les ariens avaient en 360 élu évêque de Constantinople à la place du semi-arien Macedonius ; Macedonius lui-même, devenu hérésiarque à son tour, et fondateur d'une secte qui niait la divinité du Saint-Esprit ; les chefs des novations, qui, séparés des catholiques par de simples nuances, avaient défendu vaillamment avec eux les doctrines de Nicée ; les débris du petit troupeau des catholiques, demeurés sans pasteur depuis l'exil et la mort violente de Paul, l'évêque légitime. Aux représentants de ces divers partis, reçus soit simultanément, soit successivement, Julien tint un langage rassurant en apparence. **Les discordes civiles ont pris fin**, leur dit-il ; **personne ne s'oppose plus maintenant à ce que chacun suive en paix sa religion**². Si l'on en croit Ammien, l'entretien ne se serait pas toujours borné à ces brèves paroles. A un tempérament naturel de polémiste Julien joignait une ardeur de néophyte : plus d'une fois il semble être entré en discussion avec les chefs des sectes chrétiennes, comme s'il eût eu l'espoir de les amener à ses idées. Quelquefois il leur posait des questions captieuses sur des passages obscurs de l'Écriture Sainte : il a raconté sa controverse avec **un des plus sages évêques** au sujet du sacrifice de Caïn et d'Abel³. Mais souvent il soulevait des questions plus brûlantes. Quand la discussion s'échauffait, on l'entendait élever la voix et crier, en s'appropriant un mot de Marc-Aurèle : **Écoutez-moi, comme m'ont écouté les Alemans et les Francs !**⁴ Mais ces controverses mêmes, en établissant entre les chrétiens et l'empereur une sorte de familiarité, semblaient confirmer plutôt que contredire ses déclarations libérales.

Les actes étaient encore conformes aux paroles. Comme gage de sa bonne volonté, Julien permit aux novatiens de rebâtir leur église, naguère démolie par l'ordre de Macedonius. Tous les membres de l'intrépide petite secte, hommes, femmes, enfants, avaient alors transporté eux-mêmes les matériaux de la basilique détruite, et avaient construit à la hâte dans un faubourg l'édifice

¹ Ammien Marcellin, XXII, 5.

² Ammien Marcellin, XXII, 5.

³ Julien, *Contre les chrétiens*, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, X ; Neumann, p. 228.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 5.

provisoire. Maintenant, démolissant à son tour celui-ci, ils en rapportèrent les pierres au lieu où s'était élevé le sanctuaire primitif, et, dressant sur ses fondations rasées une nouvelle basilique, lui donnèrent le nom d'Anastasie, Résurrection¹.

Cependant les chrétiens qui auraient attendu des promesses et des actes de Julien une **résurrection** véritable, une ère de paix sous la garantie d'une liberté commune, se seraient grandement mépris sur ses intentions. C'était un piège qu'il leur tendait. Son but, dit Ammien, était de **consolider** la restauration de l'hellénisme², en la faisant accepter de l'opinion publique, par l'apparence d'un traitement égal pour toutes les religions. **Il pensait**, dit de même Sozomène, **qu'il affermirait d'autant mieux la superstition païenne, qu'il se serait montré envers les chrétiens patient et doux au delà de leur attente**³. Mais à ce dessein général se joignait une arrière-pensée plus malveillante. Julien espérait mettre les chrétiens des diverses opinions aux prises les uns avec les autres : il comptait réveiller ainsi parmi eux le feu des discordes religieuses, et les affaiblir davantage par des dissensions nouvelles. C'est ce que dit encore Ammien. **L'empereur agissait de telle sorte, que la liberté qu'il paraissait rendre dégénérait en licence, et accrût les divisions : ce résultat obtenu, il n'aurait plus à craindre, pour ses entreprises ultérieures, une résistance unanime du peuple chrétien**⁴. L'expérience d'un siècle déchiré par l'hérésie l'encourageait dans cet espoir mauvais. Il avait remarqué, continue Ammien, citant sans nul doute un propos de Julien lui-même, **que les bêtes féroces ne sont pas plus acharnées contre les hommes, que ne le sont les uns contre les autres la plupart des chrétiens**⁵. Il accordait ainsi la liberté, non comme un fortifiant, mais comme un dissolvant et un poison. La suite de cette histoire montrera s'il fut ou non trompé dans ses prévisions.

Toujours dans le même dessein, et aussi, selon la remarque d'un historien, **afin d'étaler à tous les regards la dureté de Constance et de le diffamer auprès du peuple**⁶, Julien promulgua, dans les derniers jours de 361 ou les premiers mois de 362, un édit rappelant les évêques de toutes les opinions exilés par son prédécesseur, et restituant leurs biens confisqués⁷.

Le plus grand nombre de ceux qui avaient été ainsi frappés, et qui devaient bénéficier de ce rappel, étaient des orthodoxes, coupables aux yeux de Constance d'avoir avec Athanase, Méléce d'Antioche, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, défendu contre l'arianisme les définitions du concile de Nicée. Les évêques du tiers parti, ou semi-ariens, qui les uns par faiblesse, d'autres de bonne foi, essayèrent de tenir le milieu entre la stricte orthodoxie et l'arianisme, cédant sur la forme dans l'espérance de préserver le fond, comptaient aussi dans l'exil d'illustres représentants, comme Basile d'Ancyre, Eleusius de Cyzique, Silvain de Tarse, Eustathe de Sébaste. Des bannis d'une renommée très différente attestaient encore la sévérité de Constance : c'étaient des hérésiarques, Photin, qui avait renouvelé les erreurs du sabellianisme en niant la Trinité, et Aetius, devenu compromettant aux ariens eux-mêmes pour avoir

¹ Socrate, II, 38 ; Sozomène, IV, 20.

² Ammien Marcellin, XXII, 5.

³ Sozomène, V, 4.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 5.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 5.

⁶ Socrate, III, 1.

⁷ Julien, *Ép.* 52 ; Hertlein, p. 560 ; Socrate, III, 1 ; Rufin, I, 27.

poussé jusqu'à leurs dernières conséquences logiques les idées d'Arius. Toutes les nuances de doctrine et de conduite, les extrêmes aussi bien que les intermédiaires, se trouvaient, de la sorte, représentées dans l'exil. Rappelant indistinctement tous les bannis, Julien se donnait des apparences de libéralisme, mais, en réalité, préparait une suite interminable de conflits, car beaucoup d'exilés, à leur retour dans leurs églises, devaient trouver occupés par d'autres les sièges d'où ils avaient été chassés¹.

Il faut ajouter que, tout en prétendant et peut-être en croyant sincèrement tenir la balance égale, Julien favorisait néanmoins les hérétiques. L'un des exilés que son édit fit revenir était Aetius, dont nous avons déjà parlé. Mais Julien, en le rappelant de Pamphylie, où il était relégué, lui montra des égards extraordinaires. Sans doute, il se souvenait de l'affection que son frère Gallus avait eue pour Aetius, et des rapports personnels que lui-même entretenait avec ce personnage lors de son séjour de jeunesse en Asie ; mais probablement aussi était-il prévenu en sa faveur par le rôle dissolvant qu'il le voyait jouer dans l'Église. Dès le mois de janvier 362², il l'invita, dans une lettre pressante, à venir à la cour. Un décret commun, lui écrivit-il, à tous ceux qui ont été bannis par le bienheureux Constance à cause de la folie des Galiléens, les a relevés de leur exil. Pour toi, je ne me borne pas à t'en relever, mais, me souvenant de notre ancienne connaissance et de notre liaison, je t'invite à te rendre près de nous. Tu te serviras de la poste publique jusqu'à mon armée, avec un cheval de renfort³. Le mot armée⁴ ne doit pas nous induire en erreur, en nous faisant donner une date tardive à cette lettre : l'armée de Julien campait réellement au commencement de son règne à Constantinople ; d'ailleurs, les empereurs romains employaient cette expression pour désigner leur cour. Julien s'en est servi lui-même en parlant de celle de Constance⁵. Il donne dans la suscription de sa lettre le titre d'évêque à Aetius⁶ : celui-ci paraît cependant n'avoir reçu d'un concile hérétique la dignité épiscopale qu'après son retour⁷. L'historien Philostorge rapporte que Julien fit présent à Aetius d'un domaine dans Plie de Lesbos⁸. Julien envoya aussi une lettre élogieuse à l'hérésiarque Photin, le déclarant bien près d'être sauvé, et le louant d'avoir nié que celui qu'on avait cru Dieu ait pu prendre chair dans le sein d'une femme⁹.

L'autorisation de se servir de la poste impériale, accordée spontanément par Julien à Aetius, marquait d'autant plus clairement son amitié pour celui-ci, qu'à peu près à la même époque, et au moment où il rappelait les évêques exilés, l'empereur ôtait à tous les chefs du clergé chrétien le même privilège. Ils en avaient joui sous les règnes précédents. Dès 314, rassemblant le concile d'Arles sur les affaires du donatisme, Constantin avait accordé aux évêques le secours

¹ Voir les exemples cités par Tillemont, *Mémoires*, t. VI, p. 497-498.

² Schwarz, *De vita et scriptis*, p. 38.

³ Julien, *Ép.* 31 ; Hertlein, p. 522.

⁴ Julien, *Ép.* 31 ; Hertlein, p. 522.

⁵ Cf. saint Luc, XXIII, 11.

⁶ Cette suscription est peut-être l'œuvre d'un des premiers éditeurs de la correspondance.

⁷ Voir Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 508.

⁸ Philostorge, IX, 4.

⁹ Le fragment de cette lettre, publié en latin par Facundus, *Pro defens. trium capit.*, IV, 7, a été reproduit par Hertlein, sous le n° 79 de la correspondance de Julien, p. 605-606. — Sur les doctrines de Photin, voir Tillemont, *Mém.*, t. VI, p. 828-329. — Autre allusion de Julien à Photin, dans saint Cyrille, *Contra Julianum*, VIII ; Neumann, p. 214.

des voitures publiques¹, c'est-à-dire le transport, aller et retour, aux frais de l'État. On a encore le texte d'un des diplômes délivrés à cet effet². Les prélats convoqués de tous les points de l'Empire pour assister au concile de Nicée avaient reçu la même faveur³. L'usage s'était ainsi formé, et, sous le règne de Constance, qui vit, pour la question toujours ouverte de l'arianisme, un continuel va-et-vient d'évêques d'Orient, et même d'Occident, allant de synode en synode, l'emploi de la poste impériale pour les dignitaires ecclésiastiques avait été poussé probablement jusqu'à l'abus. Les vicaires des préfets du prétoire et les gouverneurs des provinces délivraient à tous les évêques qui leur en faisaient la demande les diplômes donnant droit d'emprunter les voitures de poste. L'usage continuel des chevaux de ce service par la foule des prélats qui, dans la pensée de faire triompher chacun son opinion, couraient de synode en synode avait, dit Ammien, énervé les transports publics⁴. Même les évêques favorisés par Constance le reconnaissent : on lit dans une lettre de quelques-uns d'entre eux, écrite en 344, après le concile de Sardique, que les peuples se plaignent de voir, par les fréquents voyages des prélats appelés à des réunions de ce genre, le *cursus publicus* brisé et comme anéanti⁵. C'est ce que répète Julien, dans le préambule d'une loi adressée, le 22 février 362, au préfet du prétoire Mamertin. Le service du *cursus publicus*, écrit l'empereur, a été désorganisé par les exigences indiscrettes de quelques-uns et la fréquence des transports accordée⁶. Il n'est pas douteux que les quelques-uns dont Julien parle avec ce dédain ne soient les ecclésiastiques favorisés sous les règnes de ses deux prédécesseurs. Julien retire, par la loi nouvelle, aux divers magistrats administratifs qui l'avaient eu jusque-là le droit d'accorder l'*evectio*, c'est-à-dire l'usage des voitures, des hôtels et des relais, et se réserve ce droit à lui-même : il donnera seulement chaque année aux vicaires et aux gouverneurs les diplômes nécessaires à eux et à leurs agents, signés de sa main. Très probablement les abus auxquels Julien veut remédier⁷ furent réels, au moins sous le règne de Constance : le témoignage ordinairement impartial d'Ammien Marcellin, le témoignage des évêques sur eux-mêmes, confirment ici le dire de Julien. Mais il est curieux de voir celui-ci offrir à l'hérésiarque Aetius, et aussi aux philosophes qu'il mandait à sa cour⁸, les voitures qu'il refuse aux évêques pour les réserver désormais aux seuls services de l'État.

¹ Mansi, *Concilia*, t. II, p. 463.

² Publié par Baronius, et reproduit par Humbert, art. *Cursus publicus*, dans *Dict. des antiquités*, t. I, p. 1665, note. Il est accordé à trois évêques donatistes, mandés au concile.

³ Eusèbe, *De vita Const.*, III, 6.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 16.

⁵ Saint Hilaire, *Fragm.* III, 25.

⁶ ... *Cursum publicam fatigavit quorundam immoderata præsumptio et exactionum frequentia*. *Code Théod.*, VIII, v, 12. — Cf. Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 569.

⁷ A en croire Libanius, il y remédia si bien, que l'on tomba dans l'excès contraire. On vit, chose incroyable ! les muletiers obligés d'exercer les mules, les cavaliers de faire trotter les chevaux, parce que mules et chevaux, qui avaient souffert autrefois de l'excès de fatigue, succombaient maintenant à l'abus de l'oisiveté. *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 570. Il est probable que nous nous trouvons ici en présence d'un autre abus, celui de la rhétorique.

⁸ Julien, *Ép.* 31 ; Hertlein, p. 522. — Quand il manda Maxime et Chrysanthe, il poussa les prévenances jusqu'à leur envoyer une escorte. Eunape, *Vita soph., Maximus*, p. 476.

Cependant les prélats exilés profitaient partout de la permission qui leur avait été donnée de rentrer dans leurs villes. On vit ainsi Méléce revenir à Antioche, Basile à Ancyre, Eustathe à Sébaste, Silvain à Tarse, Eleusius à Cyzique, saint Cyrille remonter sur le siège épiscopal de Jérusalem¹. Pour plusieurs de ces bannis le retour dut être triste. Ils trouvaient leurs Églises désorganisées, non seulement par un long abandon ou par des discordes intestines, mais encore par l'effet de récentes mesures de Julien. Les villes venaient de reprendre possession de terrains non vendus que le fisc s'était jadis appropriés ; ce qui comprenait aussi divers immeubles, d'abord possédés par des temples, et sur lesquels avaient été construites des basiliques chrétiennes². Une mesure plus fâcheuse, car elle ne causait pas seulement des ruines matérielles, portait le trouble au sein du clergé lui-même : par une loi³, Julien avait ramené de force à la curie tous les ecclésiastiques que leur vocation en avait exemptés. Outre le texte de la loi⁴, on possède un des rescrits qui en assurèrent l'exécution : c'est une lettre de Julien, réintégrant de ces exemptés dans la curie de Constantinople⁵. Comme la plèbe des villes était intéressée à voir un plus grand nombre de riches rendus responsables des charges publiques, et comme les riches eux-mêmes avaient avantage à ce que le fardeau qui pesait sur leurs épaules s'allégeât en se divisant, Julien se faisait ainsi facilement une popularité aux dépens du clergé chrétien. Il prêtait dans ce but l'oreille à toutes les délations. Il suffisait qu'on lui dénonçât un citoyen comme étant apte par sa fortune à devenir curiale : il ne s'inquiétait ni de son origine, ni des exemptions ou des privilèges qui militaient en sa faveur, et le faisait entrer de force dans la curie de sa ville⁶ ; Libanius, qui approuve tout, admire cette façon d'agir, surtout quand il la voit atteindre les **impies**⁷. Ammien Marcellin, plus politique, fait ressortir ce qu'elle a d'inique et d'**amer**⁸. Il ne lui échappe point que ces mesures étaient particulièrement dirigées contre les chrétiens, car c'est après avoir raconté, dans un sentiment de blâme, une autre décision de l'empereur à leur égard, que l'équitable historien ajoute : **Cela aussi était difficile à supporter, de le voir adjoindre contre toute justice à la liste des curiales soit des étrangers, soit des hommes que leurs privilèges ou leurs origines en eussent dû tenir éloignés**⁹. D'autres mesures de l'empereur achevèrent de rendre difficile la situation de certains évêques, retrouvant leurs sièges après un bannissement plus ou moins long. On rapporte que Julien, à ce moment, rappela expressément à Antioche, pour y reprendre les fonctions épiscopales, et par conséquent y tenir tête à saint Méléce, nouvellement rentré, un personnage décrié, nommé Étienne, que les ariens eux-mêmes avaient été contraints de déposer treize ans auparavant¹⁰. Surtout il manifesta toute sa mauvaise humeur quand saint Athanase remonta dans la chaire d'Alexandrie.

¹ Socrate, IV, 1.

² Ammien Marcellin, XXV, 4 ; Libanius, *Epitaphios Juliani* (Reiske, t. I, p. 584) ; *Ép.* 624 ; *Code Théodosien*, X, III, 1 ; cf. X, I, 8. — Voir *le Christianisme et l'Empire romain*, 4e édit., p. 240-243.

³ Sozomène, V, 5.

⁴ *Code Théodosien*, XII, I, 50.

⁵ Julien, *Ép.* 11 ; Hertlein, p. 491.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁷ Libanius, *Epitaphios Juliani*.

⁸ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁹ Ammien Marcellin, XXV, 4.

¹⁰ Saint Jean Chrysostome, *In S. Babylam contra Julianum et Gentiles*, 22.

Le 4 février 362, l'édit ordonnant la réouverture des temples avait été publié dans la métropole égyptienne, à la grande joie des païens¹ : quatre jours plus tard, l'allégresse était parmi les catholiques, apprenant que l'ordre de rappeler les évêques qui vivaient en exil venait d'arriver au préfet Gerontius et au vicaire Modestus². Nombreux étaient en Égypte les bannis que cet ordre concernait. En 356, lors de la prise de possession du siège d'Alexandrie par l'intrus Georges de Cappadoce, seize évêques partisans d'Athanase avaient été condamnés à l'exil, et trente autres avaient pris la fuite³. Quant au grand champion de l'orthodoxie, contre qui toute cette persécution était dirigée, il vivait depuis six ans dans les solitudes inaccessibles de la Haute Égypte, passant de monastère en monastère, sous la protection des milliers de moines qui campaient au désert comme l'armée de la prière et de la pénitence. Mais, demeuré en communication constante avec ses fidèles d'Alexandrie, il était informé à temps de tous les événements qui intéressaient l'Église. Sans peut-être que le secret de sa retraite eût été dévoilé, il fut averti comme les autres de l'ordre de rappel⁴. Douze jours après avoir reçu cet avertissement, le 21 février, il arrivait à Alexandrie⁵.

Sa rentrée fut un triomphe. Les habitants, rangés par sexe, par âges, ou enrôlés sous les bannières des corporations, vinrent à sa rencontre. On était accouru pour le voir de tous les points de l'Égypte : la vénération du peuple était si grande, que, sur son passage, on essayait d'être touché de son ombre, dans la persuasion qu'elle guérissait comme celle de saint Pierre⁶. Lui, cependant, s'avancait, monté sur un âne, à l'exemple du Sauveur entrant dans Jérusalem. Dès qu'il passait dans une rue, les applaudissements éclataient, on versait ou l'on faisait brûler des parfums. Le soir, toute la ville fut illuminée : il y eut des festins dans les maisons, des repas de corps sur les places⁷.

Avec la modération d'une âme supérieure à toutes les fortunes, et que les succès n'exaltaient pas plus que les revers ou les périls ne l'avaient abattue, Athanase reprit tranquillement l'administration de son Église, sans aucun acte qui pût soit irriter les païens, soit inquiéter un gouvernement ombrageux. Mais il ne pouvait empêcher celui-ci d'être jaloux de l'immense popularité dont les manifestations avaient accueilli dans Alexandrie le retour de l'évêque légitime. Julien crut pouvoir, après coup, exclure Athanase de l'amnistie. Il s'appuya, pour le faire, sur deux prétextes. L'un était que le cas d'Athanase, successivement banni par plusieurs sentences, et qui s'était soustrait par la fuite aux peines prononcées

¹ *Proximo autem die methyr X die mensis post cons. Tauri et Florenti, Juliani imper. præceptum propositum est quod jubebatur reddi idolis et neochoris et publicæ rationi quæ præteritis temporibus illis ablata sunt. Historia acephala, 9.* — A cette même date le consulat de Mamertin et Nevitta n'était probablement pas connu à Alexandrie, puisque le document auquel se réfère ici l'*Historia acephala* nomme le post-consulat de Taurus et Florentius.

² *Post dies autem III methyr XIII datum est præceptum Gerontio prf. ejusdem Juliani imp. nec non etiam vicarii Modesti præcipiens episcopos omnes functionibus antehac circumventos et exiliatos reverti ad suas civitates et provincias. Eæ autem litteræ sequenti die methyr XV propositas sunt. Historia acephala, 10.*

³ Saint Athanase, *Apol. ad Const.*, 32 ; *Hist. arian. ad monach.*, 70-72.

⁴ *Postmodum autem et prf. Gerontii edictum propositum est per quod vocabatur episcopus Athanasius ad suam reverti ecclesiam. Hist. aceph., 10.*

⁵ *Et post dies XII hujus edicti propositionis Athanasius visus est apud Alexandriam ingressusque est ecclesiam eodem m. methyr die XXVII. Hist. aceph., 10.*

⁶ *Actes des Apôtres*, V, 15.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXI*, 27-29.

contre lui, se distinguait de celui des autres évêques : il eût fallu, pour effacer les condamnations qui pesaient sur lui, un édit spécial. L'autre, d'une portée plus générale, disait que le retour dans leurs foyers avait été permis aux prélats exilés, mais non la reprise des fonctions épiscopales. Il ne semble pas, cependant, que le gouvernement ait, ailleurs qu'à Alexandrie, inquiété de ce chef les évêques amnistiés qui avaient, après leur retour, recommencé de gouverner leurs Églises. Un empereur païen dit difficilement justifié cette prétention de s'immiscer dans les affaires intérieures des communautés chrétiennes. D'ailleurs, elle aurait été en contradiction avec les assurances de libéralisme religieux données aux chefs des diverses sectes convoqués dans le palais de Constantinople. Mais, si arbitraire qu'elle nous semble, l'interprétation subtile et tardive ainsi donnée de la loi de rappel laissait peser une menace sur tous les évêques rentrés, et permettait d'atteindre tout de suite ceux que l'on voudrait éloigner de nouveau. C'est ce que Julien tenta de faire, pour Athanase, par l'édit dont voici le texte :

Il convenait qu'un homme frappé souvent par les ordonnances royales, et atteint par les sentences de plusieurs empereurs, attendit un édit pour rentrer dans ses foyers, au lieu de pousser l'audace et la folie jusqu'à se moquer des lois comme si elles n'existaient pas. Nous avons récemment permis aux Galiléens exilés par le bienheureux Constance, non le retour dans leurs églises, mais seulement le retour dans leurs foyers. J'apprends cependant que l'audacieux Athanase, emporté par sa fougue accoutumée, a repris ce qu'ils appellent le trône épiscopal, et que cela n'est pas médiocrement insupportable au peuple religieux d'Alexandrie. C'est pourquoi nous lui signifions de sortir de la ville dès le jour où il aura reçu les lettres de notre clémence : s'il reste à l'intérieur de la ville, nous prononcerons contre lui des peines plus fortes et plus rigoureuses¹.

Si dur et si menaçant que fût cet édit, Athanase avait, dans sa longue carrière, supporté sans faiblir de bien autres orages. Avec une audace tranquille, il résolut de ne pas tenir compte du nouvel ordre d'exil, et de demeurer à Alexandrie jusqu'à ce qu'on l'en arrachât par la force. Il se sentait soutenu par l'amour des Alexandrins, et jugeait avec raison que le gouvernement hésiterait avant d'engager un conflit avec l'irritable population de la métropole égyptienne. Pendant plusieurs mois, quoique banni nominalement, il continua de remplir sans trouble apparent ses fonctions épiscopales.

Comme toujours, sa volonté resta tendue vers le but unique de sa vie : arracher le monde chrétien à l'arianisme, restaurer la foi proclamée à Nicée. Profitant du retour de nombreux évêques, maintenant réinstallés dans leurs Églises, il convoqua un concile à Alexandrie. Deux illustres confesseurs de la foi y furent spécialement invités. C'étaient les évêques occidentaux Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari, exilés l'un et l'autre par Constance dans les lointains déserts de la Haute Thébaïde. Alexandrie était l'une des étapes naturelles de leur retour en Europe, et leur présence devait apporter un surcroît d'autorité aux délibérations du concile. Mais Eusèbe accepta seul l'invitation d'Athanase : Lucifer préféra partir pour Antioche, dans l'espoir de faire cesser le schisme qui

¹ Julien, *Ép.* 26 ; Hertlein, p. 514. La lettre porte pour titre : *Édit aux Alexandrins*. Rödes (*Geschichte der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche*, p. 80) la croit contemporaine de la lettre 6, qui est du mois d'octobre. Schwarz (*De vita et scriptis*, p. 38), avec plus de raison, la place peu de temps après le retour d'Athanase, vers la fin de mars. F. Cumont (*Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*, p. 20) la croit dictée par l'empereur même, et non rédigée, comme d'autres édits, par des secrétaires.

divisait cette Église depuis l'élection de Mélèce. Malheureusement son intervention ne put qu'aggraver le désordre. A Alexandrie, au contraire, non seulement la vraie doctrine fut de nouveau proclamée, mais d'utiles décisions, empreintes d'un grand esprit de charité, furent prises afin de réconcilier les évêques et les prêtres ariens qui abjureraient leurs erreurs.

Les résultats obtenus par le zèle d'Athanase accrurent l'irritation de Julien. Non seulement la présence de l'intrépide champion du Verbe servait à la cause de l'orthodoxie, mais encore elle donnait dans Alexandrie une vigueur nouvelle au mouvement qui entraînait les païens vers le christianisme. Des convertis, parmi lesquels plusieurs femmes de haut rang, avaient reçu le baptême des mains de l'évêque : chaque jour les vides faits par la défection de chrétiens peureux se comblaient par l'accession de nouvelles recrues conquises sur l'idolâtrie¹. Ce n'était plus seulement l'arianisme, c'était l'hellénisme qui rencontrait dans l'indomptable volonté d'Athanase l'obstacle contre lequel se brisait son flot. Julien fut d'autant plus irrité, que ces nouvelles lui parvenaient par des voies indirectes, tandis que les administrateurs officiels de l'Égypte semblaient s'être entendus pour ne nommer Athanase dans aucun de leurs rapports. Sa patience était à bout, quand il envoya au préfet Ecdicius, successeur de Gerontius, la lettre suivante² :

Si tu ne nous écris rien au sujet des autres affaires, au moins aurais-tu dû écrire au sujet de l'ennemi des dieux, Athanase, d'autant plus que, depuis longtemps, tu dois avoir eu connaissance de nos ordres. Je jure donc par le grand Sérapis que si, avant les calendes de décembre, l'ennemi des dieux, Athanase, n'est pas sorti de la ville, ou plutôt de toute l'Égypte, je frapperai d'une amende de cent livres d'or la population que tu commandes. Tu sais que si je suis lent à condamner, je suis plus lent encore à revenir sur une condamnation prononcée.

Ce qu'on vient de lire avait été dicté à un secrétaire : mais Julien ajouta de sa propre main un dernier paragraphe :

Ce mépris est pour moi un grand chagrin. Par tous les dieux, je ne verrais, je n'apprendrais de toi aucun acte plus agréable que l'expulsion hors de tous les lieux de l'Égypte d'Athanase, le misérable qui a osé, moi régissant, baptiser des femmes hellènes de rang distingué. Qu'il soit proscrit³.

Cette fois, l'ordre était trop formel pour ne pas être obéi. Résolu à ne provoquer aucun désordre, Athanase quitta la ville, le 23 octobre, au moment où les magistrats publiaient l'édit lancé contre lui⁴. Soyons sans crainte, dit-il à ceux qui l'accompagnaient ; c'est un petit nuage, il passera vite⁵. Quelques jours après, le préfet Olympus, qui remplaçait à son tour Ecdicius disgracié, bannit, sur

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 32.

² Julien, *Ép.* 6 ; Hertlein, p. 484.

³ Cette lettre a indigné les chrétiens ; on trouve à la suite, dans l'un des manuscrits, cette exclamation, reproduite probablement d'après l'un des plus anciens copistes : celui-ci était un bienheureux, chien impur, prévaricateur trois fois maudit et trois fois malheureux ! » Bidex et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, p. 25, note 2.

⁴ ... *Die phaoph XXVII proposuit Julianus imperator edictum ut Athanasius episcopus recederet de Alexandria. Et eodem momento quo propositum est edictum episcopus egressus est civitatem et commoratus est circa Cithereu. Historia acephala*, 11.

⁵ Sozomène, V, 15. Cf. Socrate, III, 14 ; Rufin, I, 32.

les instances du philosophe Pythodore et de quelques ardents sectaires, deux des partisans les plus dévoués d'Athanase, les prêtres Paul et Astericius¹.

Le nouvel exil d'Athanase contrista ses concitoyens. Des pétitions demandant son retour se couvrirent aussitôt de signatures. Le mouvement de protestation réunit des personnes de toutes les opinions et même de toutes les croyances, C'est au nom de la ville d'Alexandrie que la requête fut présentée à l'empereur, car celui-ci, dans sa réponse, s'indigne que la partie malade ose se donner le nom de cité. Il ne s'en crut pas moins obligé de répondre par une lettre collective adressée aux Alexandrins sans distinction. Cette lettre² est une des plus curieuses qui soient sorties de sa plume. Ce n'est pas un document composé avec la brièveté impérative d'un acte officiel : c'est un écrit de controverse, un plaidoyer en faveur de l'idolâtrie et contre le culte chrétien : c'est à la fois un mandement et un édit, où le souverain pontife et l'empereur parlent ensemble, ce qui forme une bizarre cacophonie.

Julien déclare d'abord aux Alexandrins que, quand même le fondateur de la ville eût été un homme couvert de crimes, ils seraient néanmoins sans excuse de réclamer Athanase. Mais comment former une pareille demande, quand on a pour fondateur Alexandre, pour dieu tutélaire le roi Sérapis, avec Isis, sa jeune compagne, reine de toute l'Égypte ?

Par tous les dieux ! je rougis de honte, Alexandrins, si un seul habitant d'Alexandrie s'avoue Galiléen. Les pères des Hébreux furent autrefois esclaves des Égyptiens : vous maintenant, Alexandrins, vous dominez sur les Égyptiens, puisque votre fondateur a conquis l'Égypte : et voilà qu'aujourd'hui vous vous soumettez volontairement au joug de vos captifs d'autrefois, des adversaires de vos anciennes croyances !

Suit une leçon d'histoire, si incohérente dans les termes, qu'il faut la traduire intégralement, afin de montrer une fois de plus le vague de pensée et l'obscurité de langage fréquents chez Julien.

Vous avez perdu la mémoire de l'ancienne prospérité, au temps où l'Égypte, en communion avec les dieux, jouissait de tous les biens. Mais ceux qui vous ont apporté aujourd'hui cette croyance nouvelle, quel bien ont-ils fait à votre ville, dites-le-moi ? Votre fondateur fut un homme plein de vénération pour les dieux, Alexandre le Macédonien, qui ne ressemblait guère, par Jupiter ! ni à quelqu'un de ces hommes, ni à aucun des Hébreux, quoique ceux-ci leur soient très supérieurs. Ptolémée, fils de Lagus, valait aussi beaucoup mieux, et quant aux Romains, si Alexandre avait eu à les combattre, il leur aurait bien tenu tête³. Après votre fondateur, que vous ont fait les Ptolémées ? ils ont soigné votre ville comme une fille chérie. Ce n'est point par les paroles de Jésus qu'ils l'ont rendue florissante, et ce n'est pas par la doctrine des odieux Galiléens qu'ils ont organisé le gouvernement qui la rend heureuse aujourd'hui. En troisième lieu, lorsque nous, Romains, nous en sommes devenus les maîtres, l'enlevant aux Ptolémées qui la traitaient mal, Auguste, visitant votre ville et s'adressant à vos concitoyens : *Alexandrins, dit-il, je pardonne à cette ville toutes ses fautes, par respect pour*

¹ *Quo mox egresso Olympus prf. obtemperans eidem Pythodoro et his qui cum ipso erant hominibus difficillimis, misit ad exilium Paulum et Astericium presb. Alexandriae et direxit eos habitare Andropolitanam civitatem. Hist. acephala, 11.*

² Julien, *Ép.* 51 ; Hertlein, p. 556.

³ Hertlein, p. 557. Cette phrase, que l'ordre logique de la pensée n'aurait pas dû amener ici, est étrange de la part d'un empereur romain.

le grand Sérapis, et à cause du peuple et de la grande cité : un troisième motif de ma bienveillance pour vous est mon ami Areus. Cet Areus était votre concitoyen, intime ami de César Auguste, et philosophe. Telles sont, en quelques mots, les faveurs spéciales que votre ville a reçues des dieux olympiens, et j'en ometts beaucoup, pour ne pas m'étendre.

La partie théologique de la lettre ne paraîtra pas beaucoup plus forte que la partie historique. Quant aux bienfaits répandus chaque jour avec tant d'évidence par les dieux non plus seulement sur une race ou sur une ville, mais sur tout l'univers, comment les méconnaîtriez-vous ? Seuls êtes-vous insensibles à la splendeur émanée du Soleil ? Seuls ignorez-vous qu'il produit l'été et l'hiver ? Seuls ignorez-vous que de lui proviennent tous les animaux et toutes les plantes ? Et la Lune, qui est aussi de lui, ne reconnaissez-vous pas que par son aide elle est cause de toute sorte de biens pour votre cité ? Et vous n'avez le courage d'adorer aucun de ces dieux ! Et vous croyez que ce Jésus, que ne virent ni vous, ni vos pères, est le Dieu Verbe ! Celui, au contraire, que de toute éternité la race humaine contemple et adore, heureuse par son culte, je veux dire le grand Soleil, l'image vivante, animée, bienfaisante du Père intelligible, vous ne l'adorez pas !¹

Julien continue, par un de ces souvenirs autobiographiques comme il y en a dans beaucoup de ses écrits. Vous ne vous écarterez pas de la voie droite en vous laissant conduire par celui qui a suivi la même route que vous jusqu'à vingt ans, et qui depuis douze ans suit avec l'aide des dieux la route opposée². Cela reporte, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'année 350 l'apostasie de Julien et son adhésion encore secrète au paganisme.

Après ces longs détours, il arrive enfin à l'objet précis de sa lettre, la réponse aux pétitions des Alexandrins. S'il vous est agréable de m'obéir, dit-il, vous me causerez une grande joie. Que si vous aimez mieux persévérer dans la superstition et la doctrine des hommes fourbes, mettez en commun vos pensées, mais ne demandez pas Athanase. Beaucoup de ses disciples vous restent, capables de chatouiller vos oreilles par leurs discours impies. Plût au ciel qu'au seul Athanase se bornât l'influence de sa pernicieuse école ! Vous n'avez nul embarras à trouver parmi vous une multitude de gens distingués. Dans cette multitude vous avez choisi pour vous enseigner les Écritures le plus mauvais, qui est celui que vous réclamez aujourd'hui. Si c'est pour ses autres talents que vous demandez Athanase — car je sais que c'est un habile homme — et que vous faites de telles instances, sachez que c'est pour cela même qu'il a été banni de la ville. Car c'est naturellement une chose dangereuse de placer à la tête du peuple un homme fertile en intrigues ; pas même un homme, mais un être de rien, comme ce prétentieux personnage qui se croit grand, s' imagine qu'on en veut à sa tête, et donne ainsi le signal de l'insurrection. Aussi, afin qu'il n'arrive chez vous rien de tel, nous lui avons commandé naguère de sortir de la ville, et maintenant nous le bannissons de toute l'Égypte. — Que ceci soit mis sous les yeux de nos concitoyens d'Alexandrie.

Chasser Athanase de l'Égypte était difficile. Il était sorti d'Alexandrie, mais il avait résolu de demeurer à portée de sa ville épiscopale, pour y faire des apparitions furtives³, et y rentrer définitivement aussitôt que le petit nuage

¹ Il y a ici dans le texte une lacune.

² Hertlein, p. 558.

³ Théodoret, *Hist. ecclés.*, III, 1.

aurait été balayé par le vent du ciel. Comme toujours, les monastères lui ouvrirent de secrets asiles, où il put déjouer les recherches des émissaires de Julien¹, et passer inaperçu les quelques mois qui précédèrent la fin de son persécuteur.

Pendant que Julien se montrait ainsi intraitable pour le plus illustre des évêques orthodoxes, dont, de son propre aveu, il redoutait l'influence et les talents, il prêtait une oreille favorable à la pétition d'une secte de schismatiques. Exilés depuis 348 par l'empereur Constant, les prélats donatistes n'étaient pas visés par la loi qui rappelait les bannis de Constance. On pourrait dire qu'ils n'avaient pas été punis seulement pour cause religieuse, puisque dans la première moitié du siècle l'Afrique romaine avait été saccagée par les enfants perdus du donatisme, les circoncellions, qui transformèrent le schisme en une sorte de guerre sociale. La dispersion depuis quatorze ans des chefs et des principaux soldats de la secte maintenait seule la paix dans les provinces africaines. Cette opération de police un peu rude était autant, semble-t-il, dans l'intérêt de l'État que dans celui de l'Église. Mais le retour des évêques donatistes serait pour celle-ci un nouvel élément de désordre. Aussi Julien, sans rechercher si ce désordre ne s'étendrait pas à la société civile, accueillit-il tout de suite la requête par laquelle ils lui demandèrent de les faire profiter du bénéfice de l'amnistie, en leur permettant de rentrer dans les villes d'où Constant les avait expulsés.

Cette requête était rédigée en des termes qui ont excité l'indignation des écrivains orthodoxes. L'empereur qui venait d'abjurer le christianisme et de rouvrir les temples y était célébré comme **le seul homme qui ait fait enfin triompher la justice**². A l'aide de ces flatteries, on osait lui demander plus qu'il n'avait accordé aux évêques bannis par Constance. Tandis que ceux-ci, de retour dans leurs Églises, n'avaient pas la faculté de réclamer contre la situation dans laquelle ils les trouvaient, et de reprendre les lieux de culte passés en d'autres mains, les donatistes revendiquaient les basiliques qui, sous Constant, avaient été reprises par les catholiques. Julien leur octroya toutes leurs demandes. Lui qui contestait à Athanase le droit d'exercer de nouveau les fonctions épiscopales, concédait aux évêques donatistes une véritable *restitutio in integrum*, les rétablissant dans l'état d'où Constant les avait fait déchoir en 348. Les termes du rescrit de Julien furent aussi bienveillants pour eux que ceux de leur requête avaient été flatteurs pour le prince. Quand l'empereur Honorius, en 400, voudra perdre les donatistes dans l'opinion de tous les chrétiens, il ordonnera de tirer ces pièces des archives provinciales et de les afficher³.

Julien ne s'était pas trompé dans ses prévisions. La rentrée des évêques donatistes ralluma la guerre religieuse en Afrique. Avant même d'avoir fait enregistrer dans les greffes des diverses villes l'édit qui les rappelait, les prélats schismatiques et leur clergé, autour desquels s'était réunie de nouveau la tourbe des gens sans aveu, des colons ruinés, des esclaves fugitifs, qui formaient avec les fanatiques de bonne foi l'armée de la secte, avaient tenté de chasser les catholiques et de s'emparer de leurs églises. En Numidie, dans les deux Mauritanies, dans la province proconsulaire, on vit d'affreux carnages et des profanations épouvantables. Autels brisés, calices mis en pièces, catholiques

¹ Théodoret, *Hist. ecclés.*, III, 1.

² Saint Optat, *De schism. donat.*, II, 16 ; Saint Augustin, *Ép.* 105 ; *Contra litt. Petil.*, II, 83.

³ *Code Théodosien*, XVI, V, 37.

maltraités ou tués, vierges outragées, cimetières envahis¹, il n'est pas un des attentats par lesquels avaient été déshonorés les temps de persécution qui ne se soit renouvelé dans ces tristes jours. Les gouverneurs de plusieurs provinces se crurent obligés de dénoncer ces crimes à Julien². Mais d'autres, plus habiles, les virent avec complaisance, ou même y aidèrent. A Tipasa, — petite ville de la Mauritanie Césarienne, célèbre par le martyre de sainte Salsa³, — deux évêques donatistes vinrent de Numidie pour chasser les catholiques des basiliques qu'ils occupaient. Le gouverneur de la province, Athenius, leur prêta main-forte, leur fournit des soldats, et assista, avec ses officiers, à des violences et à des sacrilèges dont le récit fait horreur⁴.

Ainsi, remarquèrent les catholiques, la même main qui rouvrait les temples déchaîna en même temps sur l'Église d'Afrique une épouvantable tempête⁵. Comprimée une première fois par Constant, destinée à une répression énergique sous Valentinien et Gratien, l'anarchie donatiste eut sa reprise la plus violente et probablement atteignit son apogée sous le règne de Julien.

III. — L'exclusion des emplois civils et militaires.

Il était dans le caractère et dans la tactique de Julien de commencer par la douceur, et de passer ensuite aux mesures rigoureuses. On l'a vu rappeler de l'exil les évêques des divers partis, puis prononcer contre le plus illustre des chefs de l'orthodoxie une nouvelle sentence d'exil, qui sera une menace pour les autres. On va le voir agir ainsi d'une manière générale pour tous les chrétiens, et s'efforcer de les séduire avant d'entreprendre de les vaincre.

Les historiens le montrent multipliant pour eux les flatteries et les caresses. Après d'un trop grand nombre ces moyens réussirent. La douceur apparente de l'empereur les gagnait peu à peu. Julien mettait, dans son entreprise de séduction, une extrême dextérité. Il ne pressait pas trop vivement ceux près de qui il avait accès. Un premier refus ne le décourageait pas. La moindre hésitation suffisait à lui donner de l'espoir. Il laissait agir le temps⁶. Puis, par des promesses⁷, par l'octroi d'une charge⁸, même par de l'argent offert à propos⁹, il hâtait, au moment décisif, le résultat patiemment attendu. Il étalait, dit saint Grégoire de Nazianze, devant tous les yeux les honneurs et les profits, par un marchandage plus digne d'un esclave que d'un roi¹⁰. Et l'on finissait par voir, ajoute triomphalement Libanius, ceux qui avaient d'abord opposé un refus aux avances de Julien, conduisant, eux aussi, le chœur autour des autels des dieux¹¹.

¹ Saint Optat, *De schism. donat.*, II, 16-19 ; VI, 2, 5, 7.

² Saint Optat, *De schism. donat.*, II, 16.

³ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. II, p. 398-400.

⁴ Saint Optat, *De schism. donat.*, II, 18.

⁵ Saint Optat, *De schism. donat.*, II, 16.

⁶ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio VII*, 11.

⁸ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio VII*, 11.

⁹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio VII*, 11. — Socrate, III, 13.

¹⁰ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio VII*, 11.

¹¹ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 564.

Cette persécution douce, alléchante plutôt que contraignante, selon l'expression de saint Jérôme¹, fit de nombreuses victimes, surtout parmi les gens en place. On cite, entre les apostats les plus en vue, le comte Julien, oncle de l'empereur, dont nous avons déjà parlé² ; le trésorier Elpidius, à qui la ferveur affectée de son zèle païen valut le surnom de sacrificateur³ ; le surintendant Félix, récent ami des dieux, et qui t'a pris pour guide dans la connaissance des immortels⁴, écrit Libanius à Julien. Beaucoup de chrétiens, soit par ambition, soit par faiblesse, allèrent d'eux-mêmes au-devant de la tentation, et, comme dit encore saint Jérôme, tombèrent volontairement⁵. Il en est qui se détachèrent sans aucun effort du tronc chrétien, auquel ils ne tenaient que par une fibre déjà rompue. Tel cet évêque d'Ilion, Pégase, dont nous avons parlé ailleurs. L'empressement de ces transfuges était vite récompensé⁶. Pégase reçut un rang élevé dans le clergé païen réorganisé : à un adorateur des dieux, que scandalisait cette rapide fortune, Julien répondit par une lettre où il racontait le passé du renégat, et se portait garant de sa sincérité. Si tu veux m'obéir, écrit-il, tu honoreras non seulement celui-ci, mais encore tous les autres convertis, afin que les uns écoutent volontiers l'appel que nous leur adressons pour les ramener au bien, et que nos ennemis aient moins lieu de se réjouir. Si nous repoussons ceux qui viennent d'eux-mêmes à nous⁷, personne ne répondra de bonne grâce à nos invitations⁸.

Au nombre de ces ralliés de la première heure fut un sophiste de Constantinople, dont le nom a paru aussi dans l'histoire de la jeunesse de Julien. Quand celui-ci eut été autorisé par Constance à continuer ses études dans cette ville, il suivit les cours d'un professeur de rhétorique, plus remarquable peut-être par le zèle qu'il affectait alors pour le christianisme que par sa valeur littéraire, Ecebole. Mais dès que Julien, dix ans après, reparut en vainqueur à Constantinople, Ecebole se sentit subitement ébranlé dans ses premières croyances. Non seulement il se fit païen, mais il se distingua entre tous par la ferveur de son paganisme, et passa au premier rang des idolâtres, — en attendant le jour où, Julien ayant à son tour disparu, Ecebole se prosternera de nouveau sur le seuil de l'église, en criant à ceux qui entraient : Foulez-moi aux pieds, comme un sel qui a perdu sa saveur !⁹ Mais Julien était trop pressé d'enrôler des convertis, pour examiner de très près les motifs et la solidité de leur conversion : si celle de ses lettres qui porte l'adresse d'Ecebole est authentique¹⁰, elle le montre en coquetterie littéraire avec son ancien maître, et lui ayant rendu toute sa faveur.

Julien mettait un grand prix à la conversion des gens de lettres ou des savants de profession. Parmi ceux qu'il essaya de gagner était un médecin attaché à la

¹ Saint Jérôme, *Chron.*, ad olymp. 288.

² Sur l'apostasie du comte Julien, *Passio S. Theodoret*, 1, dans Ruinart, p. 658 ; cf. Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 735, note XXVII sur la persécution de Julien.

³ Théodoret, III, 12 ; Philostorge, VII, 10 ; *Acta S. Basilii Ancyran*, dans Ruinart, p. 652.

⁴ Libanius, *Pro Aristophane* ; Reiske, t. I, p. 436.

⁵ *In qua (persecutione) multi ex nostris voluntate propria corruerunt*. Saint Jérôme, *Chron.*, ad olymp. 288.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 19.

⁷ Julien, *Ép.* 78 ; Hertlein, p. 605. — Rapprocher de ces expressions de Julien celle de saint Jérôme, citée plus haut, et celles de saint Grégoire de Nazianze sur les renégats qui couraient d'eux-mêmes à l'apostasie. *Oratio V*, 51.

⁸ Julien, *Ép.* 78 ; Hertlein, p. 603-605.

⁹ Socrate, III, 13.

¹⁰ Julien, *Ép.* 19 ; Hertlein, p. 499.

cour et déjà célèbre, Césaire, le frère de Grégoire de Nazianze. Selon l'usage alors trop répandu, Césaire n'était pas encore baptisé¹ : mais il professait ouvertement les croyances chrétiennes. Julien lui conserva néanmoins ses fonctions. Ce fut pour sa famille, pour ses amis de Nazianze, la cause d'un grand trouble. On se doutait que Julien livrerait à la fidélité religieuse de Césaire de fréquents et d'insidieux assauts. Son père, le vieil évêque de Nazianze, avait cessé de prononcer son nom : on n'osait parler de lui à sa mère, l'austère chrétienne Nonna. Grégoire, son frère, lui écrivait des lettres éloquentes, pour le presser de quitter la cour, tremblant de le voir tomber dans la **catégorie méprisée des chrétiens qui tolèrent et se laissent tolérer, ou dans les rangs plus méprisés encore de ceux qui, par ambition, font des choses indignes de leurs croyances**². Mais Césaire paraît avoir été de ces hommes qui, tout en demeurant fidèles à la foi de leurs familles et de leur enfance, ne s'arrachent qu'avec peine à la servitude dorée de la cour. Selon une spirituelle expression de son frère, s'il évitait de se brûler au feu, il se laissait sans trop de répugnance noircir par la fumée³. On doit croire aussi que, médecin renommé pour sa science, et toujours avide de savoir, Césaire trouvait à Constantinople plus qu'ailleurs les ressources nécessaires à l'observation et à l'étude. Il resta donc, aussi longtemps que Julien ne le mit pas en demeure d'abjurer. Ce jour-là seulement, et avec une singulière vigueur, il se ressaisit. Le dénouement vint, après une discussion en règle entre l'empereur et le savant. Si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze, Césaire paraît les coups de son adversaire, repoussait ses attaques avec l'adresse et la facilité d'un beau joueur : il déchirait sans effort toutes les mailles de l'argumentation dans laquelle le royal controversiste essayait de l'enlacer. Le moment vint, cependant, où Césaire se lassa du combat de paroles dont son âme même était l'enjeu : et il termina brusquement la controverse, en s'écriant : **Je suis chrétien, et le resterai toujours**. Julien, qui reconnut en lui la ténacité des deux Grégoire, ne put, à cette parole, s'empêcher de dire : **L'heureux père ! mais les malheureux enfants !** Ne voulant pas, cependant, lâcher encore prise, et ne se résignant pas à se séparer de Césaire, il renvoya la suite de la discussion à une future audience : mais Césaire ne l'attendit pas, et, exilé volontaire, alla rejoindre sa famille en Cappadoce⁴.

Césaire est peut-être un des derniers fonctionnaires chrétiens qui soient sortis du palais. Sa retraite paraît être du milieu de 362, un peu avant le départ de Julien pour l'Asie. Il y avait plusieurs mois que Julien, achevant l'épuration commencée dès son arrivée à Constantinople, avait mis tous ceux qu'il avait d'abord conservés dans la maison impériale en demeure de sacrifier ou de perdre leur emploi⁵.

Cette mesure fut la préface d'une autre plus générale, étendant cette mise en demeure aux magistrats civils et aux chrétiens de l'armée. Aux yeux de Julien, il n'y avait rien là qui ressemblât à, un acte de persécution. Julien croyait avec sincérité être tolérant. **J'en atteste, les dieux, écrivait-il, je ne veux ni massacrer les Galiléens, ni les maltraiter contrairement à la justice, ni leur faire subir aucun mauvais traitement**⁶. Son libéralisme n'allait pas plus loin que cette tolérance,

¹ Cf. *Saint Basile*, p. 24-25.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Ép.* 7.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Ép.* 7.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* VII, 13. — Sur Césaire, voir *Saint Basile*, p. 63-65.

⁵ Socrate, III, 13.

⁶ Julien, *Ép.* 7 ; Hertlein, p. 485.

qui d'ailleurs était à peu près forcée. Comme le dit un historien du cinquième siècle, Julien n'ignorait pas qu'il eût été d'une souveraine imprudence d'essayer de contraindre par des supplices à sacrifier des hommes qui ne le voulaient pas. C'est à peine si, dans chaque ville, ses magistrats et ses juges eussent suffi à dénombrer et à inscrire les chrétiens. Il ne pouvait donc les empêcher de se réunir et de prier à leur guise. Il savait d'ailleurs que la violence est de nul effet dans les choses qui dépendent de la libre volonté¹. Mais cette tolérance toute négative n'avait rien de commun avec l'impartialité. Julien déclarait tout haut son intention d'être partial. Je dis qu'il faut leur préférer des hommes qui respectent les dieux, et cela en toute rencontre. Car la folie des Galiléens a pensé tout perdre, tandis que la bienveillance des dieux nous a sauvés tous². C'est en vertu de ce principe que Julien à la fois consentait à laisser les chrétiens vivre et suivre leur religion, mais les excluait du service de l'État. En cela, il rétrogradait de plus d'un demi-siècle, car Constantin et ses successeurs avaient admis indifféremment aux fonctions publiques les adhérents des deux cultes³. Julien n'était point persécuteur, si l'on n'est persécuteur qu'a, condition de répandre du sang ; mais il l'était vraiment, si le fait d'un persécuteur est de tendre des pièges aux consciences, et de les placer entre l'intérêt et le devoir. *Persécuteur des chrétiens, mais non jusqu'au sang*, a dit un historien païen⁴ : cette parole d'Eutrope, qui fut contemporain de Julien, et servit sous ses ordres, est le vrai jugement de l'histoire sur des mesures comme celle que nous rappelons.

Si l'on en croit les historiens Rufin et Socrate, Julien aggrava encore d'un sarcasme l'ordonnance relative aux magistrats civils. *A quoi bon*, dit-il, — et ce qu'on connaît de son style officiel permet de croire que ce propos fut répété dans les considérants de celle-ci, — *confier l'administration des provinces à des chrétiens, quand leur loi leur défend d'user du glaive pour punir les délinquants* ?⁵ L'assertion est fautive, et Julien connaissait trop bien la doctrine chrétienne pour ne pas ignorer qu'une telle défense n'y fut jamais contenue. Mais, en le supposant contre toute bonne foi, il réveillait un préjugé païen, et se rattachait à la lignée des adversaires du christianisme qui, dès l'origine, s'étaient plu à représenter les fidèles comme impropres aux devoirs de la vie publique⁶.

On a peu de détails sur l'effet produit par l'ordonnance interdisant les emplois civils aux chrétiens. On ne saurait même dire si elle fut restreinte aux magistratures élevées, aux gouvernements des provinces, aux grandes charges de judicature qui conféraient le droit de glaive⁷, ou si elle s'étendit aux charges moindres et aux petits emplois. Les expressions dont se servent Rufin et Socrate favorisent la première hypothèse⁸. Elles expliqueraient, dans ce cas, que

¹ Sozomène, V, 15.

² Julien, *Ép.* 7 ; Hertlein, p. 485.

³ C'est ce que dit saint Grégoire de Nazianze : *Quand nous étions puissants, qui avons-nous exclu des gouvernements et des honneurs, qui sont dus à tous les gens de mérite ? Oratio IV, 98.*

⁴ Eutrope, *Brev.*, X, 16.

⁵ Rufin, *Hist. ecclés.*, I, 32. Socrate, III, 13.

⁶ Voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 92.

⁷ Le *jus gladii*, c'est-à-dire la juridiction capitale, le pouvoir de condamner à mort, n'appartenait, au quatrième siècle, qu'aux préfets du prétoire, aux gouverneurs des provinces, et, depuis Constantin, au préfet de l'annone. Voir Willems, *le Droit public romain*, p. 442, 476 ; Beurlier, au mot *Gladius*, dans *Dict. des antiquités*, t. II, p. 1608.

⁸ Celles aussi de Grégoire de Nazianze, citées plus haut, qui parlent seulement d'ἀνθρώπων et de τιμῶν, de gouvernements et d'honneurs, et ne font pas allusion aux petits emplois.

Libanius, oubliant volontairement l'exclusion des hautes fonctions, et ne voulant songer qu'aux emplois secondaires, ait dit, dans une pièce adressée, vingt-cinq ans plus tard, à l'empereur Théodose, que Julien n'interdit pas aux chrétiens les fonctions publiques¹. Socrate raconte que **beaucoup** de fonctionnaires ne résistèrent pas à, l'épreuve ; mais que celle-ci fut comme le creuset où les chrétiens de bon aloi furent distingués des autres². Il y eut donc, du côté des magistrats civils, des résistances et des chutes, des démissions généreusement données, des faveurs achetées lâchement, sans que l'on puisse dire qui l'emporta en nombre, ceux qui se tinrent debout ou ceux qui succombèrent. Ce que l'on sait, c'est que l'opinion publique jugea sévèrement ces derniers. Un contemporain, Asterius d'Amasée, le dit en termes énergiques. Il montre les renégats portant un stigmaté au front, et errant dans les villes comme des objets d'horreur. On les désignait du doigt, comme des traîtres qui avaient renié le Christ pour un peu d'argent. Le nom de prévaricateur s'imposait sur eux, comme des chevaux sont marqués au fer rouge³.

On connait avec plus de détails l'effet de l'ordonnance de Julien sur l'armée, et l'accueil qu'elle reçut tant des officiers que des soldats chrétiens.

Des militaires de tout ordre Julien devait croire qu'il aurait facilement raison. Il était l'élu des soldats. L'armée avait été associée à tout ce qu'il y avait de pur dans sa gloire et dans ses services. Une partie de l'armée lui tenait par un autre lien, celui de la complicité dans la révolution militaire à laquelle il devait le souverain pouvoir. Ces sentiments, communs au chef et à ses troupes, fortifiés encore par la discipline, semblaient promettre un succès rapide à toute tentative de l'empereur pour **paganiser** les soldats. Déjà, semble-t-il, l'œuvre était plus qu'à moitié faite, au moment où Julien s'établit à Constantinople et commença la restauration officielle de l'hellénisme.

Depuis le *pronunciamento* de Paris, au printemps de 360, jusqu'à l'entrée des troupes à Constantinople, en décembre 361, Julien avait, par degrés, s'enhardissant à mesure que se dessinait la victoire, introduit dans l'armée le culte des dieux. Tout d'abord, il avait usé de ménagements, et procédé avec une extrême prudence, Dans les harangues qu'il adresse à ses soldats, il n'emploie que ce style neutre, familier à la fois aux chrétiens et aux païens, dans lequel chacun reconnaît aisément ses propres opinions. Au moment de quitter la Gaule pour se lancer dans son aventureuse entreprise contre Constance, il sacrifie en secret à Bellone, mais devant ses troupes il parle de Dieu, et non des dieux⁴. Il est encore, dit Ammien, **incertain de la foi des soldats**⁵. Il semble même les croire en majorité chrétiens, et avoir peur d'une manifestation de leurs sentiments⁶. C'est longtemps après son départ de Gaule, pendant son séjour en Illyrie, dans l'automne de 361, qu'il sacrifie publiquement en présence de l'armée, et se conduit devant elle en prince païen⁷. Cependant le *labarum* de Constantin flotte encore en tête des légions, le chrisme orne comme autrefois la hampe et le voile de leurs enseignes. Seulement après la mort de Constance et

¹ Libanius, *Pro templis* ; Reiske, t. II, p. 203. — Cf. Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 108, note 31.

² Socrate, III, 13.

³ Asterius, *Hom.* III.

⁴ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁵ Ammien Marcellin, XXI, 5.

⁶ Théodoret, III, 1.

⁷ Julien, *Ép.* 38 ; Hertlein, p. 536.

l'entrée à Constantinople, quand il a été reconnu par tous, et est devenu souverain incontesté, Julien supprime le labarum, et remplace par des emblèmes païens les croix qui brillaient sur les drapeaux¹.

Sans doute les chrétiens, nombreux dans l'armée, virent avec souffrance ces changements progressifs, aboutissant à la profanation des étendards. Mais, pour ceux mêmes d'entre eux dont la foi était la plus délicate, il n'y avait là aucune raison de quitter le service. Aux siècles précédents, officiers et soldats avaient, sans distinction de croyances, combattu sous des drapeaux ainsi décorés. Tant qu'on ne leur demanda aucun acte positif d'idolâtrie, les militaires chrétiens demeurèrent sans répugnance, à toute époque, dans les troupes romaines. Pour les en faire sortir, il avait fallu, soit les mesures d'intolérance qui amenèrent en divers temps le martyre de plusieurs d'entre eux, soit une épuration de l'armée comme celle qu'entreprirent, à la fin du troisième siècle, Galère et Dioclétien². C'est ce dernier exemple que suivit Julien. Comme ces deux persécuteurs, il déclara, par une loi, l'incompatibilité de la profession militaire et du christianisme. On ne put garder son grade ou sa situation dans l'armée qu'à la condition d'avoir pris part à un sacrifice et abjuré de fait la qualité de chrétien³.

Ici encore, les chutes furent nombreuses⁴. Parmi les militaires chrétiens, il y en avait beaucoup qui ne l'étaient guère que de nom. Ceux-ci professaient, avant tout, la religion du souverain. Sous Constantin et Constance, ils avaient jugé commode ou avantageux de croire ce que croyaient ces empereurs : ils n'éprouvèrent pas une grande répugnance à, suivre la consigne nouvelle que leur proposait Julien. De ceux-là, soit par lui-même, soit par les magistrats qui se firent les interprètes de ses désirs⁵, Julien eut facilement raison. *Attachés aux honneurs, simples d'esprit, n'ayant d'autre loi que la volonté du prince⁶, esclaves, aujourd'hui comme hier, du temps et des circonstances⁷*, ils se laissèrent aisément persuader, et, selon le mot de Libanius, *coururent aux autels, se disputant à qui offrirait l'encens⁸*. Il faut dire, pour être complet, que nul appât ne fut négligé. Julien ne craignit pas d'acheter ces consciences grossières. Ce n'est pas un adversaire comme Grégoire de Nazianze qui l'affirme, c'est Libanius, avec la pensée d'en faire gloire à son prince. *Julien, dit-il, pensait que ni le nombre des soldats, ni la force des glaives, ni la solidité des boucliers ne valent, tant que les dieux ne combattent pas avec l'armée ; aussi, là où ne suffirent point les paroles, il employa l'or et l'argent comme moyens de persuasion⁹*.

Sur plus d'un, cependant, ces amorces honteuses restèrent sans effet. Il y en eut, dit un contemporain, qui repoussèrent les efforts de Julien, et se montrèrent aussi inébranlables qu'un ferme rempart vainement battu par une frêle machine de guerre¹⁰. Ces fidèles chrétiens ne se trouvèrent pas seulement dans les rangs

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 66.

² Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., p. 111 et suiv.

³ Socrate, III, 22. Cf. Théodoret, III, 4.

⁴ Saint Éphrem, Hymne III contre Julien ; *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1878, p. 349.

⁵ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 64.

⁶ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 64.

⁷ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 65.

⁸ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 399.

⁹ Libanius, *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 578.

¹⁰ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio IV*, 65.

des petits, de ceux qui font nombre, et dont on ne sait pas le nom¹ ; on compta parmi eux beaucoup de chefs illustres et d'hommes élevés en dignité, de ceux qu'on se fût attendu à voir céder par attachement aux honneurs ou par crainte de la disgrâce². Malheureusement leurs noms, certainement connus de tous au moment où saint Grégoire écrivait ces lignes, n'ont pas été conservés par les historiens. Parmi les officiers qui, mis en demeure de sacrifier, aimèrent mieux déposer les insignes de leur grade que d'abandonner leur religion³, on en cite deux que l'éclat de leur fortune future maintint plus que les autres dans le souvenir de la postérité, puisqu'ils devinrent empereurs. L'un est Valentinien, tribun dans la garde impériale⁴. Théodoret⁵ et Sozomène⁶ racontent qu'ayant reçu sur son manteau militaire une goutte d'eau lustrale, un jour que son service l'obligeait à escorter Julien au temple, il coupa publiquement le pan d'étoffe souillé par cette aspersion païenne, et le jeta à terre avec horreur. On ajoute qu'il fit de vifs reproches au prêtre des idoles, et s'emporta jusqu'à le frapper. Son indignation, que peut-être quelque complaisant avait fait remarquer au prince⁷, le trahit : on le somma de sacrifier. Il refusa. Sa dégradation fut prononcée⁸. L'autre officier dont la dégradation pour refus de sacrifice est racontée est Jovien, qui appartenait aussi à la garde de l'empereur⁹, et avait été, en 361, chargé de conduire à Constantinople le convoi funèbre de Constance¹⁰.

Dans les paroles empruntées tout à l'heure de saint Grégoire, il est question des petits, de ceux qui font nombre, c'est-à-dire, pour le sujet qui nous occupe, des simples soldats ou au moins des officiers inférieurs. L'historien Socrate, qui parle en deux endroits de l'alternative imposée par Julien aux militaires, semble indiquer, en effet, qu'elle s'appliquait sans distinction à tous ceux qui servaient dans l'armée, gradés ou non gradés. A première vue, on ne le comprend pas très

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 65.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 65.

³ Socrate, IV, 1.

⁴ Les historiens rapportent différemment son grade, et le font soit tribun des *lancearii*, soit tribun des Joviens, soit tribun des scutaires, soit tribun des *cornuti*.

⁵ Théodoret, III, 12.

⁶ Sozomène, VI, 8.

⁷ Zosime (IV) dit que le philosophe Maxime l'accusa (peut-être dans cette circonstance) d'avoir manqué de respect aux dieux.

⁸ Socrate (IV, 1) ne parle que de dégradation, et dit même que pour Valentinien (comme pour Jovien) Julien s'en tint à la menace. Philostorge (VII, 7), Théodoret (III, 12), Sozomène (VI, 8) disent, au contraire, qu'il fut exilé, soit à Thèbes en Égypte, soit à Mélitène en Arménie, d'où on le rappela lors de la guerre de Perse. Il se peut que les historiens qui parlent d'exil (surtout Sozomène, qui place contre toute vraisemblance le fait à l'époque où Julien était encore en Gaule) fassent une confusion avec une disgrâce éprouvée sous Constance, qui, en 357, rapporte Ammien Marcellin (XVI, 12), avait déjà ôté à Valentinien un commandement qu'il exerçait en Gaule, et, selon Philostorge (VII, 7), l'avait alors envoyé servir en Mésopotamie. — Saint Ambroise (*Ép.* 13 ; *Sermo de diversis*, 2), loue la constance avec laquelle Valentinien confessa Jésus-Christ, et méprisa pour lui la cour et les honneurs du tribunat.

⁹ Ammien (XVI, 16) le qualifie de *protector domesticus*. Rentré en grâce, comme on le verra, il deviendra en 363 *domesticus ordinis primi* (*ibid.*, XXV, 5). — Sur les gardes du corps connus sous le nom de *protectores domestici*, voir *Code Théodosien*, VI, xxv. Une loi de Julien (*ibid.*, I) a trait à cette milice.

¹⁰ Socrate (IV, 1) dit que Valens fit le même refus que son frère Valentinien et fut aussi dégradé. Mais aucun autre historien, pas même Philostorge, si favorable cependant à Valens, ne rapporte ce fait, que l'on doit tenir pour douteux.

bien pour ces derniers. Que la démission forcée soit pour un officier la plus cruelle des extrémités, nul n'y contredira ; et l'on comprend que Julien, comme avant lui Dioclétien et Galère, ait pu spéculer sur le combat qui devait se livrer dans le cœur de l'homme épris du métier des armes, en ayant fait toute sa carrière, y ayant mis tous ses rêves d'avenir et de gloire, et contraint d'y renoncer s'il veut demeurer fidèle à ses devoirs religieux. Mais il semble que la question se pose autrement pour les simples soldats, auxquels le service militaire semble le plus souvent un fardeau. Peut-être, cependant, en était-il autrement au quatrième siècle. Le service militaire durait alors pendant la plus grande partie de la vie d'un homme : après la libération, il engendrait encore, pour les légionnaires, des obligations et des avantages : c'était vraiment une profession. Le temps n'était plus des séditions comme celle qui éclata, sous Tibère, parmi les légions de Germanie¹ : le camp avait cessé de paraître au soldat un lieu d'exil : il était devenu une patrie, une ville, un foyer, où toutes ses affections comme tous ses intérêts avaient fini par se concentrer. Recruté désormais par des engagements volontaires plutôt que par la conscription, le soldat romain avait reçu la permission de se créer une famille : sa femme et ses enfants vivaient aux environs du camp, où lui-même n'était plus appelé qu'aux heures de service : des esclaves prenaient soin de ses armes et de ses bagages : des sociétés de plaisir ou de secours mutuel, dont la trace est fréquente dans les inscriptions, s'étaient formées entre militaires, et leur avaient fait connaître les charmes comme les avantages de l'association, si goûtés dans le monde romain. Peu à peu, autour de chaque castrum, avaient grandi de vraies cités, pourvues de tous les agréments de la civilisation. La vie se passait presque tout entière pour le soldat, soit dans les garnisons de l'intérieur, soit dans ces camps permanents, établis aux frontières comme de véritables citadelles, d'où il était tiré quelquefois pour des expéditions lointaines, mais où il revenait comme à son centre naturel, domicile invariable de sa cohorte ou de sa légion. Vétéran, à la sortie du service il recevait ordinairement des terres, et les moyens de les cultiver. Le soldat de carrière trouvait donc, dans la profession des armes, des avantages supérieurs à ceux que, dans bien des cas, lui eût offerts la vie civile². On comprend que placé, lui aussi, entre la crainte de perdre ces avantages et la fidélité qu'il devait à sa religion, plus d'un chrétien, simple soldat, ait eu besoin d'une véritable force d'âme pour refuser, comme le firent un grand nombre au témoignage de saint Grégoire de Nazianze, l'apostasie demandée par l'empereur.

Julien employait la ruse pour obtenir celle des soldats, même à leur insu. La ruse était un des moyens préférés par son esprit compliqué. Ce qu'il cherchait, c'était moins de contraindre les chrétiens que de les faire tomber comme par hasard, et de profiter de cette chute accidentelle pour leur persuader qu'ils ne pouvaient plus se relever. Il excellait à tendre des pièges. C'est ainsi qu'après de ses portraits exposés, sous forme de statues ou de tableaux, dans les lieux publics, il ne plaçait point, selon l'usage, des figures allégoriques de villes offrant des dons, de captifs enchaînés, de magistrats agenouillés, de Victoires tenant des couronnes, mais bien des images de divinités, afin qu'après avoir salué, selon l'usage, l'effigie impériale, les chrétiens parussent avoir adoré celle de quelque dieu. Ceux qui, avertis, passaient sans saluer étaient punis pour avoir manqué de

¹ Tacite, *Ann.*, I, 16 et suiv.

² Il ne faut pas oublier que depuis Dioclétien l'enrôlement dans la milice était interdit aux fils de décurions et à tout homme capable de supporter les charges municipales, c'est-à-dire à toute la bourgeoisie riche. *Code Justinien*, XII, xxxiv, 2.

respect à l'empereur : ceux qui saluaient étaient considérés comme ayant abjuré¹. Un moyen de ce genre fut employé pour compromettre de la même manière les soldats.

Julien faisait un jour à son armée une de ces distributions extraordinaires par lesquelles on célébrait les fêtes nationales, les anniversaires impériaux ou les victoires. Près du tribunal où il était assis fut placé un autel, sur lequel on avait allumé du feu. Chaque soldat reçut l'ordre de jeter dans le feu un grain d'encens, quand il s'approcherait de l'empereur pour recevoir l'argent de sa main. C'était, disait-on, le vieil usage romain, restauré comme tant d'autres choses de la discipline traditionnelle. Plusieurs soldats chrétiens ne virent pas le piège, et firent sans hésitation ce qui leur était commandé. D'autres sentirent qu'en obéissant ils sacrifiaient à la manière païenne : mais la cupidité, la peur, l'entraînement de l'exemple, les firent passer outre. Il y en eut de plus braves qui refusèrent de brûler l'encens, et renoncèrent au présent de l'empereur. Quelques-uns feignirent d'être malades, pour ne pas assister à la distribution.

On raconte qu'après celle-ci, plusieurs soldats chrétiens, prenant leur repas avec des camarades, firent, selon leur coutume, le signe de la croix avant de boire. Comment, leur dit-on, pouvez-vous encore invoquer Jésus-Christ ? vous n'êtes plus chrétiens. Ils demandèrent l'explication de cette parole. En jetant l'encens sur l'autel, répondirent leurs camarades, vous avez fait acte de paganisme et renié le Christ. Furieux d'avoir été joués, les soldats se levèrent, et coururent sur la place publique, protestant tout haut de leur foi. On les entendait crier : Nous sommes chrétiens ; nous voulons que tout le monde le sache, et que Dieu l'entende. Nous n'avons pas renié Jésus-Christ et abjuré notre baptême. Si notre main a failli, la volonté n'y a point eu de part. L'empereur nous a trompés. Non contents de protester ainsi, d'exhorter leurs amis à les imiter, les soldats se rendirent au palais, pénétrèrent jusqu'à Julien, et jetèrent à ses pieds l'argent qu'ils avaient reçu. Immobile-nous, lui dirent-ils, à Jésus-Christ, notre seul roi, qui nous tient lieu de toutes choses.

Si l'on en croit l'historien Théodoret², Julien les condamna à avoir la tête tranchée. Ils furent conduits hors de la ville, suivis d'une grande foule, qui témoignait hautement de sa sympathie pour les condamnés³. Le moment de l'exécution étant arrivé, le plus âgé des soldats demanda au bourreau de commencer par le plus jeune, nommé Romain : il craignait que la vue du supplice des autres n'ébranlât le courage de celui-ci. Au moment où Romain, les yeux bandés, attendait le coup mortel, survint un messager de l'empereur, annonçant une commutation de peine. Hélas ! Romain n'était pas digne de porter le nom de martyr de Jésus-Christ ! s'écria en se relevant le jeune condamné. Théodoret ajoute que les soldats furent relégués à l'une des extrémités de l'Empire, avec défense d'entrer dans les villes. On ne sait de quel document Théodoret a tiré ces détails. Saint Grégoire de Nazianze dit seulement que l'empereur ne voulut cependant pas les mettre à mort, pour ne pas faire d'eux

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 80-81.

² Théodoret, III, 12.

³ Ce détail, s'il est exact, indiquerait que les faits se sont passés dans une ville où la majorité de la population était chrétienne. Nous pensons qu'on doit les placer pendant le séjour de Julien à Constantinople ; si l'on croyait devoir (comme Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*, p. 195) les mettre beaucoup plus tard, à la fin de 862, le même détail s'entendrait facilement du peuple d'Antioche, qui, pris en masse, était sympathique aux chrétiens.

des martyrs, et les punit de l'exil¹. Sozomène s'exprime un peu autrement : L'empereur, dit-il, quoique gravement offensé, ne prononça pas la peine capitale, afin de ne pas leur accorder l'honneur du martyr ; mais, après les avoir déclarés exclus de la milice, il les chassa du palais².

L'exclusion de la milice, telle était la peine de tous les soldats qui se déclaraient chrétiens. Pour les autres, l'apostasie était facilement présumée : il suffisait d'avoir accompli une formalité comme celle qui avait accompagné la remise du *donativum* pour être classé parmi les païens. Un peu de feu, un peu d'or, un peu d'encens, défirent, dit saint Grégoire, une armée qui avait vaincu tout l'univers, sans que la plupart s'aperçussent même du coup qui les frappait³. Julien se contentait volontiers des apparences, et prenait souvent ses désirs pour des réalités.

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 84.

² Sozomène, V, 17.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 83.

CHAPITRE II. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

I. — Julien à Pessinonte et à Ancyre.

Julien venait de passer cinq mois à Constantinople. On a vu comment ils avaient été remplis. Réorganiser la cour et réformer l'administration ; restaurer le culte païen, et le renouveler, lui aussi, par de profondes réformes ; commencer, au sujet du christianisme et des chrétiens, une politique tolérante en apparence, dissolvante et provoquante dans les détails : telle avait été, pendant ce court laps de temps, l'œuvre par laquelle Julien avait entrepris de réagir, sur tous les points à la fois, contre la politique intérieure de Constance. Mais à l'extérieur il ne voyait guère autre chose à faire que de continuer les traditions de son prédécesseur. Celui-ci avait passé une partie de sa vie à guerroyer contre les Perses. Les meilleures pages écrites par Julien sont peut-être celles où il raconte les péripéties des campagnes, mêlées de succès et de revers, que Constance mena contre eux en 338, en 348 et en 350. C'est le renouvellement de la guerre de Perse qui, en donnant à celui-ci l'occasion de demander à Julien une partie des troupes de Gaule, pour renforcer l'armée d'Orient, fut la cause indirecte de la révolution militaire de 360 ; encore en 361, au moment même où Julien marchait contre lui, Constance eût été obligé de livrer bataille à Sapor, si une terreur superstitieuse n'avait déterminé tout à coup la retraite de ce dernier. Le continuel danger qui, de l'immense et indécise frontière qui le séparait des possessions des rois Sassanides, semblait toujours au moment de fondre sur l'Empire romain, avait ainsi retenu pendant la plus grande partie de son règne Constance en Asie, à portée du séculaire champ de bataille où tant de fois le sang des Romains et des Perses se mêla aux eaux du Tigre et de l'Euphrate. La pensée d'assurer à son tour la sécurité de l'Asie romaine, comme aussi l'espoir de renouveler en Orient sur des ennemis dignes de sa renommée les exploits qui l'avaient immortalisé en Germanie, attirait maintenant Julien sur les traces laissées par Constance. Il rêvait d'effacer par une offensive hardie le souvenir des luttes défensives de son prédécesseur, de se jeter au delà du Tigre, comme naguère il s'était jeté au delà du Rhin, peut-être d'écraser sous ses coups la puissance des Perses, et d'annexer à l'Empire de Rome les pays du soleil. Mais, avec son expérience des choses militaires, il sentait qu'une aussi aventureuse campagne n'était pas de celles qui s'improvisent en quelques semaines : et il avait résolu de s'établir à Antioche, pour l'y préparer à loisir.

On connaîtrait mal Julien, cependant, si l'on attribuait son départ de Constantinople et son entrée en Asie au seul désir de se rapprocher des Perses. L'espoir de rendre au paganisme tout son lustre, dans cet Orient qui avait vu naître la plupart des superstitions antiques, mais où le christianisme avait plus qu'ailleurs étendu ses conquêtes, fut probablement aussi pour beaucoup dans cette migration. Cinq ans plus tôt, Julien savait oublier ses préoccupations religieuses pour ne se souvenir, quand les circonstances l'exigeaient, que de ses devoirs de chef d'État. Alors qu'il suivait, à la tête de ses troupes, les rives de la Meuse et du Rhin, sa pensée, devenue subitement nette et lucide, se détournait des dieux adorés au fond du palais de Lutèce, pour s'appliquer tout entière aux opérations militaires et ne plus voir que l'ennemi. Le dévot superstitieux, le rhéteur obscur et compliqué, disparaissait complètement alors : seul demeurait le général. Mais, depuis un an déjà, cette aisance à reprendre possession de lui-

même, cette heureuse faculté de dédoublement, s'étaient altérées chez Julien. L'homme que la marche la plus audacieuse et la plus rapide venait de porter en quelques mois de Paris à Constantinople n'était déjà plus le chef qui avait battu les Germains à Strasbourg ou les Francs en Toxandrie. Même pendant cette extraordinaire expédition, Julien avait laissé le païen déteindre sur le général, et la superstition entraver le commandement. Nous nous sommes déjà demandé si, au cas où Julien, en Italie, en Illyrie ou en Thrace, eût rencontré des adversaires, au lieu de trouver toutes les voies libres devant lui, il aurait mené à une aussi sûre victoire une armée dès lors occupée de présages et endoctrinée par les devins. C'est avec des qualités d'homme d'État et d'homme de guerre encore diminuées qu'il va maintenant passer en Asie. On l'y verra occupé de mener la campagne contre l'idée chrétienne au moins autant que de préparer la guerre contre les Perses, au risque d'accroître les divisions entre ses sujets à l'heure même où il aurait le plus besoin de rassembler ceux-ci dans un effort unanime contre l'ennemi commun.

Julien se mit en route vers le milieu de juin 362¹. Il avait depuis longtemps préparé son armée à le suivre, réunissant fréquemment les soldats, les passant en revue, leur adressant des harangues, et leur faisant d'abondantes distributions d'argent². C'est probablement lors d'une de ces distributions que se produisirent les faits rapportés plus haut, au sujet des soldats chrétiens. Julien débarqua à Chalcédoine, d'où il gagna Nicomédie. Cette ville passait depuis longtemps pour l'une des plus belles de l'Empire. Elle avait été la résidence de Dioclétien au commencement du quatrième siècle, et ce prince s'était plu à lui donner l'aspect d'une véritable capitale. Par la multitude de ses édifices publics et privés, dit Ammien, elle ressemblait à une région de la Ville éternelle³. Mais, au moment où y passa Julien, Nicomédie n'offrait qu'une ombre de sa récente splendeur. Un épouvantable tremblement de terre l'avait à demi renversée en 358. Ses murailles ne paraissaient plus que cendres et débris. Son sénat municipal était appauvri, la masse des habitants réduite à la misère. Quand Julien y fit son entrée, il ne put retenir ses larmes à la vue des décurions et des magistrats qui venaient au-devant de lui pauvrement vêtus, suivis d'une foule en haillons : son émotion s'accrut encore quand il reconnut parmi ces malheureux des gens qu'il avait fréquentés lors de son second séjour, ou même quand on lui en montra, dit Ammien, avec qui il avait été en rapport dans son enfance, pendant l'année passée sous la tutelle de son parent, l'évêque Eusèbe⁴. Julien vint généreusement au secours de tant de maux, et fournit les fonds nécessaires à la réparation des monuments ou des maisons⁵.

La grande voie romaine que suivait Julien le mena en ligne droite à Nicée⁶ ; puis, infléchissant brusquement à gauche, parallèlement au cours du Sangare, le conduisit à la frontière de la Galatie⁷. Dans sa hâte de visiter, même au prix d'un

¹ Sa dernière loi datée de Constantinople est du 12 mai 362 ; *Code Théodosien*, XIII, III, 4. — Sur les dates du voyage de Julien, de Constantinople à Antioche, voir Sievers, *Das Leben des Libanius*, appendice, p. 247-248.

² Ammien Marcellin, XXII, 9.

³ Ammien Marcellin, XXII, 9. — Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 157.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁵ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁶ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁷ Ammien Marcellin, XXII, 9.

long détour, le principal sanctuaire de la Mère des dieux¹, il abandonna, probablement à Juliopolis, la route qui se dirigeait vers Ancyre, et, traversant le Sangare, puis le Timbres, s'engagea dans le massif montagneux derrière lequel s'étendait Pessinonte.

Sans doute, la ville sainte était déchue depuis longtemps. La corporation de prêtres qui régnaient jadis comme des rois sur les pays d'alentour² avait perdu son importance après la conquête romaine. Dès le second siècle avant notre ère, la pierre noire, symbole de la déesse, s'était vue transporter à Rome, où elle recevait encore, au temps de Julien, les hommages des grands et du peuple. Mais Pessinonte, l'ancienne ville phrygienne, maintenant englobée dans les limites de la Galatie, demeurait le berceau antique du culte de la déesse. Le temple bâti, dit-on, par le roi Midas, et orné par la piété des Attales, subsistait encore, montrant, malgré leur vétusté, son superbe naos et ses portiques de marbre blanc. Même privée de ses anciennes richesses et de ses anciens privilèges, même dépouillée du précieux simulacre dont Rome s'était enrichie, Pessinonte n'avait pas cessé d'être, pour un dévot comme Julien, l'un des lieux les plus vénérables, l'une des capitales religieuses du monde païen.

Julien fit de sa visite dans cette ville un véritable pèlerinage. Il se rendit au temple, pour y adorer la déesse. On ne nous dit pas quels sont les prêtres qui l'y reçurent ; mais il est vraisemblable qu'Arsace, nommé par lui grand prêtre de la Galatie, était accouru pour lui faire les honneurs du sanctuaire, et qu'en tête du chœur des prêtresses paraissait la vertueuse Callixène³. Julien ne sortit du temple qu'après avoir immolé des victimes, chanté des hymnes⁴, offert de riches présents, et obtenu une réponse de la déesse⁵.

On croira aisément que beaucoup des habitants de la ville observèrent ce spectacle avec plus de curiosité que de sympathie. La Galatie, dont la première évangélisation remontait à l'âge apostolique, comptait au quatrième siècle de nombreux chrétiens. Tous, parmi eux, n'étaient pas d'humeur à supporter patiemment la renaissance du paganisme. Il y en avait de jeunes, dont le sang bouillonnait. Pendant le séjour de Julien à Pessinonte, l'autel de la Mère des dieux fut renversé. Deux jeunes gens, auteurs de ce sacrilège, furent amenés devant l'empereur. Grégoire de Nazianze raconte, avec sa verve accoutumée, leur comparution. Mettant Julien lui-même en scène : L'un d'eux, dit-il, pour avoir insulté la Mère de tes dieux et jeté à terre son autel, comparut devant toi en accusé : mais il entra comme s'il eût été un triomphateur, et, après avoir bravé ta pourpre, raillé tes vaines et inutiles paroles, il sortit⁶, aussi libre et aussi confiant que s'il avait quitté la salle d'un festin. L'autre fut battu avec des lanières de cuir, qui mettaient ses entrailles à nu : la torture le laissa presque expirant, et peu s'en fallut qu'il ne succombât sous les coups. Telle était son intrépidité, que, dès qu'il voyait quelque partie de son corps épargnée par les bourreaux, il leur reprochait de lui faire injure, en privant de la sainteté conférée par la souffrance les endroits qu'ils n'avaient pas lacérés. Leur présentant une

¹ Libanius, *Ad Julianum consulem* ; Reiske, t. I, p. 398.

² Voir Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 20.

³ Julien, *Ép.* 21 et 49 ; Hertlein, p. 501 et 552. — Schwarz, cependant, *De vita et scriptis*, p. 11, place après le départ de Pessinonte la nomination de Callixène.

⁴ Ammien Marcellin, XXII, 9.

⁵ Libanius, *Monodia super Julianum* ; Reiske, t. I, p. 512.

⁶ Sans doute pour aller à la mort, dit Tillemont (*Mémoires*, t. VII, p. 395), suppléant, peut-être arbitrairement, au silence de saint Grégoire.

jambe, sur laquelle ils n'avaient point passé les ongles de fer, il les exhorta à ne pas l'oublier¹.

Si telle était l'exaltation des chrétiens, on sera tenté d'admettre que de la part des païens de Pessinonte y répondait un ardent fanatisme. Il n'en était rien, cependant. Les païens de la ville aimée des dieux, comme l'appelle Julien², étaient tièdes, et entraient dans ses vues sans aucune ardeur. Les prêtres eux-mêmes manquaient de ferveur : quelques-uns poussaient l'indifférence jusqu'à laisser, sans s'émouvoir, leurs femmes, leurs enfants ou leurs serviteurs professer le christianisme. Julien éprouva pour la première fois, pendant son court séjour à Pessinonte, le désappointement mêlé de surprise qu'il ressentira souvent durant son voyage à travers l'Asie romaine. D'après les rapports intéressés de ses flatteurs, il s'était imaginé qu'il avait suffi d'un mot de lui, ou au moins d'un édit de sa main, pour relever partout l'ancienne religion. Il avait cru que non seulement les temples, à son signal, allaient être matériellement ouverts, mais encore que les cœurs auraient aussitôt tressailli d'amour pour les dieux. Il s'apercevait, au contraire, qu'en beaucoup de lieux l'obéissance à ses ordres avait été purement extérieure, mais que rien dans les sentiments de la foule ne s'était trouvé changé. C'était pour lui une grande peine. Il le laissa voir à Pessinonte. Pour une affaire que nous ignorons, les habitants avaient imploré son aide. Peut-être la ville avait-elle souffert d'un tremblement de terre ou d'un incendie ; peut-être demandait-elle un allègement d'impôts. Julien fit sentir que ses grâces seraient au prix d'une recrudescence de ferveur religieuse. En quittant la ville, il écrivit au grand prêtre de Galatie : Je suis disposé à secourir Pessinonte, si ses habitants se rendent propice la Mère des dieux. Ceux qui, au contraire, les méprisent non seulement sont coupables, mais encore, chose triste à dire, encourront mon ressentiment. Car je ne crois pas juste de montrer de la bienveillance ou de la pitié aux hommes qui haïssent les dieux immortels³. Fais-leur donc comprendre que, s'ils désirent de moi quelque faveur, ils doivent venir tous ensemble, en suppliants, devant la Mère des dieux⁴.

Julien avait fait un long détour pour descendre à Pessinonte : remontant probablement par le même chemin, il regagna la voie qui menait à Ancyre. Cette métropole de la Galatie était encore, au milieu du quatrième siècle, une grande et florissante cité. Centre pour la province du culte de Rome et d'Auguste, elle montrait avec orgueil le temple célèbre, dont les murailles portaient la longue inscription où sont relatés les Gestes du premier empereur romain. Les ruines que l'on retrouve encore sur son territoire attestent le grand nombre et l'importance de ses édifices : Je n'ai vu aucune ville, si ce n'est Rome et Athènes, — écrit un voyageur savant, — où s'offrent de tous côtés aux regards autant de vestiges de l'époque romaine⁵. Il est à remarquer même que la proportion des inscriptions en langue latine y est beaucoup plus considérable que dans les autres cités des provinces asiatiques : ce qui indique l'importance du commerce entretenu par Ancyre avec l'Occident, et la multitude des fonctionnaires nés en pays latins qui y séjournaient⁶.

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio V*, 40.

² Julien, *Ép.* 21 ; Hertlein, p. 502.

³ Citation de l'*Odyssée*, XI, 73-74.

⁴ Julien, *Ép.* 49 ; Hertlein, p. 555.

⁵ Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 158.

⁶ Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 158.

Ancyre n'était pas seulement l'une des villes où florissait le culte officiel de Rome et d'Auguste : celui de Cybèle y était aussi en honneur¹. Si l'on en croit un document hagiographique, la déesse aurait été adorée là sous les traits de Minerve Bérécynthe, et son culte s'y serait joint à celui de Diane, également populaire en Galatie². Les rites célébrés en l'honneur de ces déesses avaient probablement un caractère orgiastique : on parle de processions conduisant leurs statues au bain sacré, parmi les danses, les chœurs de chanteuses, les orchestres de femmes³. Il semble qu'à Ancyre les païens aient été moins tièdes que nous ne les avons vus à Pessinonte, ou que la restauration de l'idolâtrie par Julien ait plus vite réveillé en eux le fanatisme. On le voit par le rôle qu'ils jouèrent dans le procès instruit, pendant les premiers mois de 362, contre un prêtre catholique, nommé Basile, que depuis longtemps son zèle pour l'orthodoxie avait mis en évidence.

Basile, écrit l'historien Sozomène, était un intrépide défenseur de la foi chrétienne. A l'époque où Constance monta sur le trône, il avait déjà résisté courageusement aux ariens⁴. Pour ce motif, les sectateurs d'Eudoxe lui interdirent de tenir des assemblées religieuses⁵. Quand Julien fut devenu seul maître de l'Empire, Basile parcourut toute la contrée, exhortant en public et en particulier les chrétiens à demeurer fermement attachés à leur doctrine, et à éviter la souillure des sacrifices et des libations des gentils. Il les pressait de refuser les honneurs que l'empereur leur offrait, et leur disait que ces faveurs passagères seraient punies de la mort éternelle. Ces occupations l'avaient rendu suspect et odieux aux païens. Un jour qu'il voyait ceux-ci offrir publiquement un sacrifice, il s'arrêta, et, gémissant tout haut, pria Dieu de préserver les chrétiens de tomber dans ces erreurs. Arrêté pour ce fait, il fut déféré au gouverneur de la province. Ayant, pendant le procès, souffert de nombreux tourments, il consuma intrépidement son martyre⁶.

Les Grecs, suivis par le martyrologe romain, marquent au 22 mars la fête de Basile, ce qui semblerait placer ce martyr environ deux mois et demi avant le voyage de Julien à Ancyre. La Passion du saint⁷, pièce intéressante⁸, mais qui passerait difficilement pour une relation tout à fait originale et contemporaine, dit au contraire qu'il mourut le 28 juin⁹. Elle fait comparaître Basile devant Julien lui-même. On vient de voir, par ce qui s'était passé à Pessinonte, que Julien ne dédaignait pas d'interroger en personne les chrétiens, et même de présider à leurs tortures. Rien ne rend invraisemblable en soi l'assertion des Actes : si on l'admet, il faudra considérer la date du 22 mars soit comme celle de l'arrestation de Basile et du commencement de son procès, soit comme celle de quelque translation de reliques¹⁰. Sur un point, le récit des Actes concorde avec celui de

¹ Mionnet, *Description de médailles antiques*, t. IV, p. 379-380.

² Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 387.

³ Voir *la Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. I, p. 338.

⁴ Les *Actes de saint Basile* (Ruinart, p. 650) disent qu'il assista à un concile de deux cent trente évêques en Palestine ; Tillemont (*Mémoires*, t. VII, p. 729) pense qu'il s'agit du synode tenu en 335 à Jérusalem, et que Basile y accompagna Marcel d'Ancyre.

⁵ Probablement cette décision fut prise au synode de 360, à Constantinople ; c'est ce que les *Actes* indiquent avec précision.

⁶ Sozomène, V, 11.

⁷ *Acta S. Basilii, Ancyрани presbyteri*, dans Ruinart, p. 650.

⁸ Les *Actes* donnent un rôle dans le procès de Basile aux renégats Elpidius et Pégase.

⁹ *Mensis Junii die vigesima octava. Acta*, 7.

¹⁰ Dans ce sens, Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 379.

Sozomène. Ils disent que le supplice du saint fut ordonné par un magistrat, après que le prince eut quitté Ancyre. L'historien rapporte, de même, que le martyre de Basile eut lieu **en dehors de tout jugement de l'empereur**¹. Cela même est très vraisemblable. Le départ de Julien avant la fin du procès semble un trait pris sur nature. Julien (on aura plus d'une fois occasion de le montrer) évitait avec un grand soin de faire des martyrs. Il laissait facilement prononcer contre les chrétiens des sentences de mort, et avait des excuses prêtes pour les magistrats qui auraient en ceci excédé leurs pouvoirs : mais, personnellement, il s'abstenait. Quelle que soit, d'ailleurs, la date du procès, et que Julien ait été ou non à Ancyre au moment où il fut instruit, une chose, dans tous les cas, reste certaine : le martyre lui-même, sans autre motif que les efforts de Basile pour détourner du culte idolâtrique les chrétiens d'Ancyre. On ne lui reprocha pas, comme aux jeunes gens de Pessinonte, d'avoir commis une violence matérielle, mais seulement d'avoir usé de son influence morale pour empêcher les apostasiés.

C'est pendant son séjour à Ancyre que Julien commença, par une loi du 17 juin², — connue le 29 juillet en Occident³, — de réformer selon ses idées l'enseignement public. Avant d'étudier cette réforme, qui eut un si grand retentissement et produisit si peu d'effet, il est nécessaire de dire quel avait été jusque-là le régime de l'enseignement dans le monde romain.

II. — La liberté de renseignement dans le monde romain.

La liberté de l'enseignement fut entière dans le monde romain jusqu'en 362.

En Grèce, où toute l'organisation sociale reposait sur la cité, l'éducation des enfants était minutieusement réglée par la loi, et surveillée de très près par les magistrats. A Rome, où la famille fut, à l'origine, beaucoup plus puissante, et où le pouvoir du magistrat s'effaçait devant celui du père, les choses se passèrent tout autrement. Pendant la période républicaine, nul ne songea à mettre une limite soit au droit du père de famille sur l'éducation de ses enfants, soit même au droit de l'instituteur sur l'ordre et les matières de son enseignement. Chez nous, dit Cicéron, **l'éducation n'est ni réglée par les lois, ni publique, ni commune, ni uniforme pour tous**⁴. Une seule fois, avant le moment où le grand orateur parlait ainsi, les censeurs avaient montré quelque velléité d'intervenir dans une question d'enseignement : ce fut quand s'établirent à Rouie les premières chaires de rhétorique. La vieille moralité romaine s'effrayait à la pensée que, pour imiter les Grecs, des Latins enseigneraient à traiter la parole comme un art⁵. Mais la résistance à cette innovation dura peu. Vraie pour son temps, la phrase que nous avons citée de Cicéron restera vraie pour les temps qui suivront. Malgré ses accès de despotisme, la jalousie de ses princes pour tout ce qui touchait à leur autorité, la facilité avec laquelle ils imaginaient des complots et accablaient la pensée libre sous l'accusation de lèse-majesté, l'Empire lui-même n'essaya pas de mettre la main sur l'enseignement. Quand il se crut appelé à organiser, dans une mesure encore fort discrète, une éducation publique, il se garda bien de la rendre **uniforme** par des règlements, et surtout

¹ Sozomène, V, 11.

² *Dat. XV Kal. Jul. Acc.* (pour *Anc.*). *Code Théodosien*, XIII, III, 5.

³ *IV Kal. Aug. Spoletio.* *Code Théodosien*, XIII, III, 5.

⁴ Cicéron, *De Republica*, IV, 3.

⁵ Suétone, *De claris rhetoribus*, 1.

de lui sacrifier l'éducation privée. Celle-ci demeura libre à tous les degrés et sous toutes les formes. L'État romain, qui légiférait sur tout, n'eut pas l'idée de faire entrer dans le cercle de sa législation ce domaine réservé. Même quand il se montra le moins libéral, il respecta cette liberté.

L'éducation complète, telle que les siècles, non les lois, l'avaient faite, comprenait à Rome, comme chez nous, trois degrés. Naturellement, beaucoup de Romains s'arrêtaient au premier. D'autres ne cherchaient pas à atteindre le troisième. Les privilégiés seuls traversaient tour à tour les enseignements primaire, secondaire et supérieur, et passaient successivement par l'école des commençants, par la classe du grammairien et par la salle de conférences du rhéteur. Dès les premiers temps de la République, on voit ouvertes les petites écoles, ordinairement communes aux deux sexes : c'est en se rendant à une école du Forum que Virginie subit l'outrage qui amena la chute des décemvirs. Les villes de province possédaient aussi leurs écoles : nous savons par Horace, par Martial, par Prudence, comme par une peinture de Pompéi, que le *magister* avait quelquefois la main assez dure. Quant aux grammairiens, ou professeurs de l'enseignement secondaire, on a sur eux, grâce à Suétone et à Quintilien, d'assez nombreux détails : on sait même combien les plus en vogue pouvaient gagner par an, et l'on voit que pour certains d'entre eux l'enseignement des lettres était, au temps de l'Empire romain, un métier fort lucratif. Nous sommes assez bien renseignés aussi sur le programme des études, et nous pouvons, sans un trop grand effort d'imagination, nous donner le plaisir de suivre en classe les élèves¹. Ajoutons que l'internat était alors chose inconnue, et que c'étaient des externes qui partaient le matin de la maison paternelle pour aller s'asseoir dans la salle où professait le grammairien.

Quant à la rhétorique², le complément ou, mieux encore, le couronnement de l'éducation romaine, elle était devenue l'étude nécessaire des jeunes gens qui se destinaient aux luttes de la vie publique ou à celles du barreau. Le grammairien les avait initiés à toute la culture classique : connaissance approfondie des deux langues que parlaient alors les nations civilisées, imitation des grands modèles littéraires, lecture des historiens et des poètes, et leur avait appris à développer leurs idées par des compositions écrites. Si l'on ajoute que le grammairien leur avait enseigné en même temps la musique et la géométrie, on conviendra que, malgré les lacunes que ce programme laisse apercevoir à des yeux modernes, il méritait, comme celui de notre baccalauréat, la qualification d'*encyclopédique* que lui donne Quintilien. La tête ainsi bourrée de connaissances, les étudiants passaient au cours du rhéteur. Celui-ci leur apprenait à mettre toute cette science en pratique, à parler leur pensée, à soutenir des thèses, à débattre des causes imaginaires. Par Suétone, qui a fait la biographie de quelques rhéteurs célèbres ; par Quintilien, qui nous a laissé la théorie de leur enseignement ; par Sénèque, qui a recueilli des modèles des déclamations auxquelles s'exerçaient leurs élèves, nous connaissons assez bien ces *parlottes* où, sous l'œil et avec les avis d'un maître expérimenté, les jeunes Romains de bonne famille apprenaient à manier *l'arme de l'éloquence*³, et d'où ils sortaient préparés à tous les combats de la parole publique, capables de haranguer une assemblée populaire, de

¹ Voyez Émile Julien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*. Cf. mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 91 et suiv.

² Sur l'enseignement de la rhétorique, voir le chapitre intitulé : *Einiger über Rhetoren und Rhetorenschulen*, dans Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 16-42.

³ Apulée, *Florides*, 20.

plaider un procès, d'opiner dans un tribunal, de discuter dans un sénat. Pour tout dire, il convient d'ajouter que beaucoup d'eux, rompus à toutes les souplesses de l'éloquence, emportaient de cet enseignement supérieur l'art de soutenir avec un égal talent, mais aussi avec une égale indifférence, le pour et le contre, et de mettre leur scepticisme au service de leur ambition.

L'État romain ne parut prendre un intérêt direct au haut enseignement qu'à l'heure où, les grandes luttes politiques ayant cessé, la parole publique, jadis arme de guerre, ne fut plus qu'un ornement, à peine une épée de parade. C'est sous les premiers Flaviens, puis sous les Antonins, que l'on commence à voir des professeurs dotés aux frais du trésor public. **Vespasien, le premier, accorda aux rhéteurs, sur les fonds de l'État, un salaire annuel de 100.000 sesterces** (25.000 francs)¹. Hadrien, Antonin, Marc Aurèle établirent aussi des chaires de rhétorique et de philosophie dans les provinces. A leur exemple, les villes fondèrent et dotèrent des chaires de toute sorte, grammaire, droit, médecine. Les empereurs aidèrent ce mouvement, en accordant aux professeurs l'exemption de toute charge publique, impôts, tutelle, service militaire, logement des soldats. Alors s'établirent, sans contrôle de l'État, mais favorisés par lui, ces groupements de maîtres de toute sorte qui, en beaucoup de cités, formaient l'équivalent d'une ou de plusieurs de nos Facultés, en quelques autres ressemblaient déjà aux grandes Universités de notre temps, ou mieux encore à celles du moyen âge. Les détails que Libanius et saint Grégoire de Nazianze donnent sur l'Athènes du quatrième siècle, avec ses étudiants divisés par nations, leurs habitudes turbulentes, leurs fêtes, leurs plaisanteries, leur goût de l'argumentation et de la dispute, les rivalités des professeurs, les coutumes et les mœurs des élèves, font songer au Paris universitaire de Robert Sorbon ou de saint Louis, à la Montagne Sainte-Geneviève du treizième siècle encore plus qu'au moderne Quartier Latin. Si nous avons moins de détails sur les autres Universités de l'Empire romain, sur Antioche ou Alexandrie, sur Césarée de Palestine ou Césarée de Cappadoce, sur Constantinople, sur Rome même, Bordeaux, Autun, Trèves, Carthage ou Sagaste, nous en savons assez, cependant, pour reconnaître qu'elles se rapprochaient beaucoup de ce tableau. Quelques-unes avaient leur spécialité propre : dans Athènes, c'étaient les philosophes et les sophistes qui dominaient, bien que toutes les sciences y fussent enseignées, et que même un étudiant voué avant tout aux lettres, comme saint Basile, y pût, nous dit-on, prendre aussi quelque connaissance de la médecine : cependant celle-ci et, avec elle, les sciences mathématiques et naturelles étaient mieux représentées à Alexandrie, et quand Césaire, le frère de saint Grégoire de Nazianze, voulut les étudier, il quitta Césarée de Palestine, où l'on enseignait surtout la littérature, pour aller s'établir dans la métropole égyptienne, qui était le principal foyer des connaissances scientifiques. Mais si l'on voulait, en Orient, approfondir le droit, c'était dans la ville toute juridique de Beyrouth qu'il fallait aller de préférence². En Gaule, les rhéteurs de Bordeaux étaient célèbres, et par leur influence, par les générations d'étudiants qu'ils avaient formées, la pureté de la langue et jusqu'à l'élégance des manières et des costumes se conservèrent longtemps dans toute l'Aquitaine³. Avec eux rivalisaient les professeurs d'Autun : les panégyriques

¹ Suétone, *Vespasien*, 18.

² Il fut question, au milieu du quatrième siècle, d'établir une École de Droit à Antioche : Libanius, *Ép.* 209, engage un de ses amis à y demander une place de professeur. Mais on ne sait si ce projet de fondation eut des suites.

³ Ammien Marcellin, XV, 12 ; Sulpice Sévère, *Dialog.*, I, 27.

prononcés par ceux-ci, à diverses époques du quatrième siècle, gardent la tradition du bon latin, et diffèrent très sensiblement de la langue décadente que l'on écrivait ou que l'on parlait alors : ajoutons que le palais universitaire d'Autun, entouré de portiques sous lesquels était peinte la carte en couleurs de l'Empire romain, devait avoir grand air : et si l'on doit juger de l'importance des fonctions par celle du traitement, le recteur, qui touchait 600.000 sesterces (120.000 francs) par an, devait être un très gros personnage¹.

Il y eut donc, à partir du second siècle, ou même des dernières années du premier, un haut enseignement officiel. Mais il ne gêna en rien les mouvements de l'enseignement libre. En face des écoles fondées par l'État ou par les villes, ouvrait qui voulait une école de rhétorique, de philosophie ou de grammaire. La concurrence était parfois très vive, et ne tournait pas toujours à l'avantage des professeurs officiels. Vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans, Libanius, qui devait devenir un des plus célèbres rhéteurs du quatrième siècle, avait ambitionné une des chaires que l'État entretenait à Constantinople, et dont le titulaire était nommé par l'empereur. Un autre candidat lui fut préféré. Résolument, Libanius ouvrit un cours libre de rhétorique. Les auditeurs affluèrent. On désertait pour l'entendre les spectacles et les courses. Au bout d'un mois, il eut quatre-vingts élèves, tandis que l'école de son rival demeurait vide. Lui, c'est l'empereur qui le nourrit, disait-il ; moi, ce sont les pères de mes élèves qui me font vivre². Les autorités de Constantinople ne voulurent pas en avoir le démenti. On destitua le professeur maladroit, et on le remplaça par un rhéteur de grand renom. Libanius le défia à une sorte de joute oratoire, et s'y montra tellement supérieur à ce nouveau rival que la foule siffla l'élu des pouvoirs publics et porta en triomphe le représentant de l'enseignement libre. Plus d'une fois, sans doute, les *privat-docent* durent ainsi battre les maîtres de l'enseignement officiel ; du moins, aucune loi ne s'opposait à ce qu'ils les battissent. Point ne leur était besoin d'autorisation pour dresser une chaire en face de celle qu'entretenait l'État ou la municipalité, et la faveur publique restait seule juge, en dernier ressort, du mérite des concurrents.

Même les divisions religieuses n'apportèrent aucun obstacle à la liberté de l'enseignement. On se tromperait fort si l'on croyait que, pendant les trois siècles qui précédèrent le triomphe du christianisme dans l'Empire, les fidèles furent privés du droit ou des moyens d'enseigner. Quand un édit de persécution était promulgué, les professeurs chrétiens étaient sans doute exposés aux poursuites, comme la masse des adorateurs du Christ ; mais jamais une des lois dirigées contre la foi chrétienne ne contint, à l'adresse de ses adhérents, l'interdiction de tenir école. Pendant les années (fort nombreuses) où les chrétiens jouirent d'une paix au moins relative, la carrière de l'enseignement, soit public, soit libre, leur resta ouverte. On tonnait parmi eux des instituteurs primaires, comme ce *magister primus* dont M. de Rossi a découvert l'épithaphe dans la catacombe de saint Calliste, ou ce maître d'école qui fut martyrisé à Imola par ses élèves à la suite d'un édit de persécution, mais qui jusque-là avait professé en toute liberté, et même avec une sévérité dont ses jeunes auditeurs tirèrent une cruelle vengeance³. Des fidèles furent aussi parmi les maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. On trouve chez nous, écrit au troisième siècle le rhéteur converti Arnobe, beaucoup d'hommes de talent, des

¹ Eumène, *Oratio pro scholis instaurandis*.

² Libanius, *De vita* ; Reiske, t. I, p. 29.

³ De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 310. — Prudence, *Peri Stephanon*, IX.

orateurs, des grammairiens, des professeurs d'éloquence, des jurisconsultes, des philosophes¹. Les chrétiens possédèrent même, deux siècles avant Constantin, des établissements libres d'enseignement supérieur : telle fut l'école d'Alexandrie, fondée par Pantène et illustrée par Clément. Sur ses bancs s'asseyaient non seulement des adeptes de la nouvelle foi, mais encore des philosophes païens, et même de grandes dames : c'était, à proprement parler, une école des hautes études religieuses. Le plus célèbre de ses maîtres, Origène, eut de nobles personnages pour disciples, fut en correspondance avec des gouverneurs de province, des impératrices, et aux yeux de tous, aussi bien hors de l'Église que dans l'Église, compta parmi les plus grandes forces intellectuelles de son temps.

Si le paganisme militant ne chercha pas à éteindre, aux mains des chrétiens, le flambeau de la science, le christianisme triomphant n'essaya pas davantage de restreindre, au préjudice des païens, la liberté de l'enseignement. Les représentants les plus autorisés de l'Église firent toujours preuve, à cet égard, d'une grande largeur d'esprit. On voit en Osroène, à la fin du troisième siècle, un évêque prendre comme juges, dans une conférence publique avec un hérésiarque, quatre professeurs païens². Ni Constantin ni Constance ne se montrèrent plus intolérants. Sous leur règne, les païens Jamblique, Eustathe, Edesius, enseignent librement à Éphèse ou à Pergame les doctrines du néoplatonisme. Les deux frères du néoplatonicien Maxime, Claudien et Nymphidien, professent, l'un, la philosophie à Alexandrie, l'autre, la rhétorique à Smyrne. Aminus, le père du sophiste païen Himère, est rhéteur en Bithynie ; Himère suit la même carrière en Attique et en Béotie. Les deux Patera, descendants d'une famille de druides, et gardant comme un titre de noblesse les traditions du paganisme national, professent successivement la rhétorique à Bordeaux. Le célèbre sophiste Themistius jouit de la faveur de Constance, dont il prononce deux fois le panégyrique, et qui, après l'avoir nommé sénateur de Constantinople, lui fait ériger une statue à Rome. Libanius, païen déclaré, poursuit, à Nicomédie, la brillante carrière commencée à Constantinople, et est même rappelé dans cette ville par un ordre de l'empereur pour y continuer son enseignement. Le *Code Théodosien* contient une loi rendue par Constantin en 321, qui punit très sévèrement quiconque injurie ou moleste les médecins, grammairiens ou professeurs³ ; son savant commentateur, Godefroy, suppose que Constantin les veut protéger contre la mauvaise humeur des habitants qui, dans certaines villes, surtout en Orient, où le christianisme était devenu dominant, voyaient d'un œil peu bienveillant cette classe d'hommes, composée presque partout de païens obstinés. Sous les premiers empereurs chrétiens, dit M. de Rossi, les professeurs de l'art oratoire étaient très attachés au paganisme, dont ils enseignaient la brillante littérature. Quand le rhéteur Marius Victorinus, vers le milieu du quatrième siècle, se présenta à l'église chrétienne et monta dans la chaire, comme devaient le faire les catéchumènes, pour y réciter le symbole de la foi et y faire profession de christianisme, les fidèles ne pouvaient en croire leurs yeux ni leurs oreilles, tant étaient grands l'étonnement et la joie à la vue d'une conversion si rare et d'un courage qui semblait héroïque. Les plus puissants des patriciens et du sénat romain, passionnés eux-mêmes pour le

¹ Arnobe, *Adv. nat.*, II, 5.

² *Acta disputationis Archelai* (Rome, 1696), p. 10. Cf. *Les dernières persécutions du troisième siècle*, 2e édit., p. 282.

³ *Code Théodosien*, XIII, III, 1.

paganisme, en conservaient avec grand soin l'enseignement dans les chaires des rhéteurs païens. Cela dura tout le quatrième siècle¹.

III. — La législation scolaire de Julien.

Tel était le régime vraiment libéral sous lequel avait vécu et s'était développé l'enseignement dans le monde romain, depuis les plus lointaines origines jusqu'au milieu du quatrième siècle. A ce moment, la guerre contre l'Église a depuis longtemps cessé. Deux générations de princes chrétiens ont déjà occupé le trône des Césars. Les religions, autrefois ennemies, maintenant rivales, comptent un nombre à peu près égal de sectateurs. Qu'un tour de roue de la Fortune rendit pour un temps le pouvoir à un prince païen, son intérêt, l'intérêt de la cause qui avait ses préférences, devait être de maintenir cette trêve, en gardant aux représentants lettrés des deux cultes l'aiguillon d'une salubre concurrence. La conduite tenue par Constantin, malgré l'enivrement de la victoire, et par Constance, en dépit de l'ardeur de ses sentiments religieux, traçait d'avance à leur successeur Julien la voie large et simple dans laquelle il était appelé à marcher. Mais, quand son fanatisme le sollicitait, Julien était incapable de s'arrêter à ces solutions mitoyennes dont se contente la sagesse politique. Aucune réforme, si radicale qu'elle fût, ne lui semblait inopportune ou imprudente. Il faisait naître, au besoin, des problèmes que ses devanciers n'avaient point connus. Ainsi agit-il pour la question de l'enseignement. Rien ne l'obligeait à y prendre un rôle quelconque. S'il y eut même une question de l'enseignement, c'est Julien qui l'inventa². Et s'il la posa seul, sans aucune indication reçue de l'opinion publique, sans que rien ni personne demandât qu'elle tilt posée, et contrairement à toutes les traditions et à toutes les coutumes, ce fut pour obéir à ses haines intellectuelles, à sa passion de sectaire.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire la loi du 17 juin, qui prépara ses réformes, et l'édit qui, en les consommant, dévoila complètement ses intentions.

La loi est, à première vue, d'apparence assez anodine. Elle a pour objet de régler l'état et la nomination des professeurs publics qui occuperont les chaires fondées dans les principales villes de l'Empire. Il importe, dit-elle, que ceux qui se vouent à l'enseignement excellent par les mœurs d'abord, et ensuite par l'éloquence. Mais, parce que je ne puis être présent à la fois dans toutes les villes, j'ordonne que quiconque veut enseigner ne s'élançe pas subitement et sans garantie à cet emploi, mais, après en avoir été jugé digne par l'ordre des curiales, l'obtienne en vertu de leur décret, et du consentement unanime des meilleurs. Car ce décret me sera transmis pour être examiné, afin que, revêtus d'un plus grand honneur, ils dirigent, en vertu de notre jugement, les études des cités³.

Sous ces termes modérés se cache une inquiétante innovation. Jusqu'à la loi du 17 juin 362, les villes étaient maitresses de la nomination aux chaires fondées par elles, et peut-être même aux chaires rétribuées par l'État. Elles pouvaient y appeler ceux de leurs concitoyens ou même des étrangers qu'elles en jugeaient dignes, et qui leur paraissaient le plus capables d'enseigner avec profit et avec

¹ *Bullettino di archeologia cristiana*, 1883, p. 19.

² C'est ce que dit très bien Grégoire de Nazianze, reprochant à Julien son innovation au sujet de l'enseignement. *Oratio* IV, l01.

³ *Code Théodosien*, XIII, III, 5 ; *Code Justinien*, X, LII, 7.

éclat. C'est ainsi que saint Basile, à son retour de l'université d'Athènes, fut nommé par ses compatriotes de Césarée à une chaire de rhétorique, et que, jaloux de l'attirer de la Cappadoce dans le Pont, les habitants de Néocésarée lui envoyèrent une députation, composée des premiers de la cité, pour lui offrir chez eux une autre chaire, qu'il refusa¹. Par la première partie de sa loi, Julien semble confirmer les précédents, en donnant le choix des professeurs à l'*ordo* de chaque cité, c'est-à-dire à l'assemblée des curiales et des magistrats. Mais, dans la seconde partie de la loi, il réduit ce droit de nomination directe à un simple droit de présentation. Le décret émané des premiers de la ville devra lui être soumis, et ne deviendra valable qu'après avoir été revêtu de son approbation. Ce décret pourra, par conséquent, être rejeté par l'empereur, si les candidats qui s'y trouvent désignés ne sont point agréables à ses yeux. Il est permis de croire que, à la date et dans les circonstances où la loi fut rédigée, cela voulait dire que des professeurs pratiquant la religion de Julien, et en faisant la base de leur enseignement, seraient seuls acceptés par lui.

Cependant, si le but de la loi était d'attribuer en fait aux païens le monopole de l'instruction publique, elle ne suffisait pas à l'atteindre. Car, d'une part, elle statuait seulement sur les nominations à venir, et laissait en possession de leurs chaires les professeurs anciennement nommés ; d'autre part, elle ne touchait pas aux professeurs libres, et l'on a vu, par l'exemple de Libanius, que ceux-ci pouvaient quelquefois, par leur talent, conquérir une situation supérieure à celle des maîtres officiels. Il restait à faire un pas en avant, plus net et plus hardi : Julien l'accomplit par l'édit qui porte le numéro 42 dans le recueil de ses lettres².

La lecture de ce singulier monument législatif est curieuse, et ne laissera pas de surprendre les jurisconsultes habitués au langage impersonnel de nos lois, ou les savants familiers avec l'*impérieuse brièveté* des anciens textes, sénatus-consultes, rescrits, statuts municipaux, que les Codes romains ou les recueils d'inscriptions nous ont conservés. Même les constitutions impériales rendues au sujet des chrétiens dans les moments de persécution religieuse gardent le même style rapide et clair : qu'on lise, à titre d'exemple, le rescrit de Trajan à Pline, ou même celui d'Hadrien à Minucius Fundanus. Ce beau langage juridique s'est altéré dès la première moitié du quatrième siècle. Certaines lois de Constantin et de Constance, surtout parmi celles qui touchent aux matières religieuses, ont déjà l'allure de proclamations ou de manifestes. Cependant, même alors, toute tradition de l'ancien style n'a pas disparu. Elle ne s'obscurcit complètement que sous la plume impatiente et brouillonne de Julien, dont les défauts naturels sont peut-être encore aggravés par la collaboration indiscreète de Maxime et de ses autres inspireurs néoplatoniciens³. Que l'on compare l'édit de Milan, accordant en 313 la liberté des cultes, à celui par lequel Julien supprime, cinquante ans plus tard, la liberté de l'enseignement, on reconnaîtra que, dans le premier, la gravité du langage reste digne des idées généreuses qu'il traduit, tandis que, dans le second, l'abaissement du style correspond au trouble des pensées et à l'abaissement de l'idéal.

¹ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 25 ; saint Basile, *Ép.* 40, 2. — Cf. *Saint Basile*, p. 20-21.

² Hertlein, p. 544-547.

³ Quoique païen, Eunape déclare que *Maxime et Priscus, malgré toute leur science, n'avaient pas la moindre notion de la politique et des affaires de ce monde*. *Continuation de l'histoire de Dexippe*, fr. 19, dans Müller, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 22.

Au milieu d'un déluge de phrases qui contiennent, confondus, l'exposé des motifs et le dispositif de ce singulier édit, il en est une qui se détache de l'ensemble parce qu'en elle se résume toute la pensée de Julien. **Tous ceux, dit-il, qui font profession d'enseigner, devront désormais avoir l'âme imbue des seules doctrines qui sont conformes à l'esprit public.** C'est une de ces formules élastiques et vagues qui se prêtent à toutes les tyrannies. L'**esprit public**, pour Julien, c'est la croyance aux divinités du paganisme, c'est le culte païen, ce sont les mœurs païennes. L'**esprit public**, c'est la haine du christianisme. L'**esprit public**, c'est l'apostasie de l'empereur. L'**esprit public**, c'est l'esprit particulier de son gouvernement. Et c'est à cet **esprit public** qu'une aveugle intolérance s'efforcera d'amener, par un mélange de violence et de ruse, les générations nouvelles, bien que, dans l'Empire romain, à cette heure partagé entre deux cultes, la moitié au moins des pères de famille soient chrétiens, c'est-à-dire repoussent pour eux-mêmes et pour leurs enfants l'**esprit public** de Julien, veulent, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, le contraire de ce qui est pour Julien l'**esprit public**.

Telle est la théorie que Julien substitue au principe libéral à l'abri duquel, sous tous les régimes politiques et au milieu de toutes les divergences d'opinions et de croyances, s'était jusqu'à ce jour développé sans entraves l'enseignement dans le monde romain. Mais au service de la théorie, il faut maintenant mettre les moyens. C'est ici que l'hypocrisie sectaire paraît dans tout son lustre.

Le fond de l'enseignement classique, à l'école du grammairien, — enseignement secondaire, — comme à celle du rhéteur ou du sophiste, — enseignement supérieur, — consistait dans l'étude ou l'imitation des poètes, des orateurs et des historiens de l'antiquité. Ces poètes, ces orateurs et ces historiens, ayant vécu avant l'ère chrétienne, ou au moins avant le temps de la grande diffusion du christianisme, étaient tous des païens. Les uns, comme Homère, Hésiode ou Virgile, mettaient sans cesse en scène les dieux. Les autres, comme Hérodote ou Thucydide, comme Démosthène, Isocrate ou Lysias, comme Cicéron, Tite-Live ou Tacite, croyaient au moins en ces dieux et y voyaient les inspirateurs des actions humaines¹. Pour commenter leurs poèmes, leurs histoires ou leurs plaidoyers, il faut, déclare Julien, partager leurs croyances². Faire admirer les beautés païennes de ces grands écrivains, quand on accuse d'erreur ou d'impiété leurs doctrines, c'est pécher contre la logique, contre les convenances, et même contre la **probité** professionnelle. C'est **enseigner le contraire de ce qu'on pense**, c'est **tenir école de ce qu'on croit mauvais**, c'est **imiter le marchand sans honneur et sans conscience**, c'est **vivre des écrits d'auteurs dont on repousse les opinions**, c'est **faire preuve de la plus sordide avarice** et se déclarer **prêt à tout endurer pour quelques drachmes**.

Le sophisme est ici trop visible. Un professeur peut très honnêtement commenter Homère, l'admirer et le faire admirer à ses élèves sans croire aux dieux d'Homère. A plus forte raison peut-il montrer aux futurs orateurs la dialectique, l'élégance nerveuse, le sobre pathétique des discours de Démosthène, ou, par l'étude de Thucydide, apprendre aux futurs historiens l'art de la composition et du récit, sans qu'il ait besoin, pour le faire avec fruit, de partager les croyances

¹ Je nomme ici des Grecs et des Latins ; mais Julien, dans son édit, ne nomme que les Grecs. C'est à peine si, dans ses écrits, systématiquement dédaigneux de tout ce qui est latin, on trouve une ou deux allusions à la littérature romaine.

² C'est ce que répète Libanius : **Il considérait comme unis par un lien fraternel l'éloquence et le culte des dieux.** *Epitaphios Juliani* ; Reiske, t. I, p. 575.

des contemporains de Démosthène ou de Thucydide. Même l'étude de la philosophie, dont Julien ne parle pas, peut être utilement entreprise sous la direction de maîtres qui réservent la liberté de leur pensée personnelle, puisque aussi bien il n'est pas, dans l'antiquité, deux philosophes professant la même philosophie, et que, s'il y eut des païens philosophes, il n'y eut pas de philosophie païenne. Le raisonnement de Julien n'a pas besoin d'être réfuté : il ne tient pas debout. Lui-même, évidemment, ne le prend pas au sérieux, bien qu'il le développe avec la **stérile abondance** dont il est coutumier. L'important est la conclusion à laquelle il arrive et le dispositif qui en ressort. **Je laisse, dit-il, le choix aux maîtres, ou de ne pas enseigner ce qu'ils ne croient pas bon, ou, s'ils veulent continuer leurs leçons, de commencer par se convaincre réellement eux-mêmes, et ensuite d'enseigner à leurs disciples, que ni Homère, ni Hésiode, ni aucun des auteurs qu'ils expliquent et qu'ils accusent d'impiété ne se trompent au sujet des dieux.** La phrase est obscure et ambiguë, comme presque tout ce qu'écrivit Julien ; mais son contemporain et son coreligionnaire, l'historien Ammien Marcellin, qui fut l'ami de Julien et le compagnon de ses campagnes, la traduit avec une précision toute militaire : **Il interdit l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique aux maîtres chrétiens, à moins qu'ils ne se convertissent au culte des dieux**¹. Plus de professeurs, ni publics, ni libres, sans un billet de confession païenne.

On connaîtrait mal le législateur sectaire du quatrième siècle, — et le législateur sectaire de tous les temps, — si l'on n'ajoutait tout de suite que ce monument d'intolérance se termine par le couplet habituel en l'honneur de la liberté. Si les maîtres païens ont désormais seuls le droit de donner l'enseignement classique, **tout jeune homme qui voudra suivre leurs leçons n'en sera pas empêché.** Mais personne n'y sera contraint. Les chrétiens demeureront libres de s'abstenir. **Peut-être serait-il juste de les guérir malgré eux, comme on fait pour les frénétiques, mais nous leur accordons à tous la permission de rester malades.**

Il subsiste donc encore, pour les étudiants chrétiens, une ombre de liberté. D'une part, on ne les force pas d'aller aux écoles païennes ; d'autre part, on ne leur en ferme pas l'entrée. Mais cette ombre de liberté leur fut presque aussitôt enlevée, si l'on en croit les écrivains ecclésiastiques. Ceux-ci laissent entendre, en effet, qu'un second édit de Julien vint corriger et compléter le premier en l'aggravant.

Saint Augustin dit que Julien fit défense aux chrétiens **d'apprendre et d'enseigner les lettres humaines**² : *docere* semble ici faire allusion au premier édit, dont nous avons encore le texte, et *discere* à un second, dont le texte serait perdu. Rufin, de qui la jeunesse fut contemporaine des mesures prises par Julien au sujet de l'enseignement, dit aussi que ce prince interdit aux chrétiens l'étude des belles-lettres³. Ainsi s'exprime également Sozomène⁴. Socrate est encore plus explicite : **Julien, dit-il, défendit aux chrétiens par une loi de fréquenter les écoles, de peur, selon son expression, que, s'ils aiguisaient leurs langues, ils ne répondissent plus facilement à la dialectique des païens**⁵. On est tenté de voir, avec MM. Bidez et Cumont, dans ces paroles un lambeau d'un second édit sur

¹ Ammien Marcellin, XXV, 4.

² ... *Christianos liberales litteras docere ac discere vetuit*. Saint Augustin, *De civitate Dei*, XVIII, 52.

³ Rufin, *Hist. ecclés.*, I, 32.

⁴ Sozomène, V, 18.

⁵ Socrate, III, 22.

l'enseignement¹. Un autre lambeau de ce document perdu se retrouve peut-être dans une phrase citée par saint Grégoire de Nazianze critiquant les réformes scolaires de Julien. Notre langue est à nous, écrit l'empereur, et c'est à nous qu'il appartient de parler grec, comme il nous appartient de vénérer les dieux ; mais il vous convient de demeurer dans votre état stupide et rustique, vous dont toute la sagesse se résume en ce seul mot : Crois². Cette phrase ne se rencontre pas plus que celle de Sozomène dans l'édit venu jusqu'à nous : elle semble impliquer, pour ceux qui s'obstinent à demeurer chrétiens, une défense de sortir de leur état *stupide et rustique*, c'est-à-dire une défense d'étudier les lettres : elle autorise à penser qu'il existe un second édit, formulant cette défense, qui n'était pas contenue dans le premier.

C'est bien l'opinion de Tillemont. Il n'y a rien, dit-il, de plus célèbre dans toute la persécution de Julien que la défense qu'il fit aux chrétiens, par une loi expresse, dès le commencement de son règne, d'apprendre les lettres humaines et d'étudier les auteurs païens, ne voulant qu'on reçût dans les collèges que ceux qui adoreraient les idoles. Cette loi suivit apparemment celle qu'il publia pour défendre aux chrétiens d'enseigner³. Cependant, toute probable que soit cette opinion, elle n'est pas absolument évidente. D'édits de Julien sur la situation des chrétiens vis-à-vis de l'enseignement public, on en connaît un seul, celui qui, dans le recueil de ses lettres, porte le numéro 42 : il est vraisemblable que les deux fragments rapportés par saint Grégoire et par Sozomène proviennent d'un second édit sur la même matière : mais on pourrait, à la rigueur, admettre aussi qu'ils viennent de quelque autre pièce. Du reste, la non-conservation, dans le recueil des actes et des lettres de Julien, du second édit ne prouve pas non plus contre son existence, car ce recueil nous est venu avec un tel désordre et de telles lacunes, qu'on ne peut rien conclure de sa teneur présente. Ce qui semblera plus grave, c'est qu'Ammien Marcellin paraît connaître seulement le premier édit. Au moins ne fait-il mention que de la défense d'enseigner. Bien que cet argument négatif n'ait pas une très grande valeur, étant donné le vague où se tient ordinairement Ammien dans tout ce qui n'est point récits militaires, cependant le manque, sous sa plume, de toute allusion à un édit relatif non plus aux maîtres, mais aux élèves chrétiens, peut laisser quelque doute sur l'existence de celui-ci. On se demande alors si les écrivains religieux, qui ont fait allusion à une défense pour les chrétiens de fréquenter les écoles d'enseignement classique, n'ont point employé des termes généraux, exacts non quant au fait lui-même, mais seulement quant à ses conséquences. L'édit sur les maîtres pouvait en effet, même s'il ne devait pas être complété par un autre, suffire à écarter de l'enseignement classique les chrétiens attachés à leur foi.

¹ Bidez et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, p. 14, note 4.

² Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 102. La phrase rapportée par saint Grégoire est certainement une citation, car il prend la peine de la réfuter, en rapprochant le *Magister dixit* des pythagoriciens du *Credo* des chrétiens. — Voir dans le même ordre d'idées, comme exemple encore de l'arrogance du restaurateur de l'hellénisme, et de son mépris aussi blessant que peu philosophique pour ses adversaires, un passage du livre de Julien *Contre les Chrétiens* : *Pourquoi goûtez-vous aux sciences des Grecs, si la lecture de vos Écritures vous suffit ?* se terminant par déclarer que des hommes qui n'ont étudié que l'Écriture Sainte ne valent pas mieux que des esclaves. Saint Cyrille, VII ; Neumann, p. 204-206.

³ Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 344.

C'était une arme à deux tranchants. Ou la majorité des pères de famille chrétiens s'abstiendrait dorénavant d'envoyer ses enfants aux écoles de grammaire et de rhétorique, les priverait, par conséquent, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, et les condamnerait à l'infériorité intellectuelle, ou les jeunes chrétiens continueraient à demander à l'enseignement public la connaissance des [lettres humaines](#) ; mais, privés désormais de s'adresser à des maîtres professant leur religion, ils seraient condamnés à n'entendre que des leçons où les auteurs païens seraient expliqués sans correctif, ou même dans un but avoué de propagande. Après une ou deux générations, une partie de la jeunesse chrétienne serait retournée au paganisme, une autre partie aurait volontairement renoncé aux hautes études, serait devenue incapable de répandre ou de défendre des idées, et de prendre part aux affaires publiques. Les grands lettrés chrétiens du quatrième siècle, dont plusieurs avaient été les condisciples de Julien à l'université d'Athènes, et devaient à l'éducation qu'ils avaient reçue la variété de leurs connaissances, la perfection de leur style, la puissance de leur action oratoire, n'auraient pas de successeurs. La pensée chrétienne resterait enfermée à l'église, et serait privée désormais des moyens de rayonner sur le monde.

Le premier édit de Julien aurait donc suffi à empêcher les chrétiens d'apprendre aussi bien que d'enseigner. En vertu de ses dispositions, les écoles de littérature classique devenaient des séminaires de paganisme. On n'y permettait plus un enseignement neutre, borné aux seules matières d'histoire ou de philologie. Le professeur qui voulait expliquer les auteurs classiques était tenu de le faire en adorateur des dieux. Des parents chrétiens ne pouvaient guère, désormais, envoyer, avec sécurité de conscience, leurs fils s'asseoir au pied de chaires d'où tombait un tel enseignement. Si l'on admet qu'il y eut un seul édit, on dira avec Gibbon : [Les chrétiens eurent la défense directe d'enseigner ; ils eurent l'interdiction indirecte d'apprendre, puisqu'il leur devint moralement impossible de fréquenter les écoles païennes](#)¹.

IV. — Les conséquences de la législation scolaire.

On aimerait à connaître l'accueil fait par l'opinion publique à la législation scolaire de 362. Elle fut sans doute reçue avec enthousiasme par les païens à courte vue, qui croyaient à la durée de l'œuvre de Julien et s'associaient à son fanatisme. Répondant, vingt ans plus tard, à une requête présentée à Gratien par la portion païenne du sénat de Rome, saint Ambroise reproche aux pétitionnaires [de solliciter des privilèges, eux qui naguère, par une loi de Julien, refusèrent aux chrétiens le droit, qui appartient à tous, de parler en public et d'enseigner](#)². Si l'on prend ces paroles à la lettre, elles montreraient que, même en Occident, l'acte de Julien avait été bien accueilli d'un grand nombre de sénateurs, et peut-être avait obtenu l'approbation officielle du sénat. Cependant, même parmi les partisans de l'ancien culte, une minorité intelligente paraît avoir montré des sentiments contraires. Il y eut sans doute, dans la portion distinguée et vraiment politique de la société païenne, des hommes plus confus que satisfaits de se voir attribuer, en matière d'enseignement, un monopole qu'ils n'avaient pas demandé. L'un des représentants les plus honnêtes et les plus éclairés qu'ils

¹ Gibbon, *Decline and Fall of the Roman Empire*, c. XXII.

² Saint Ambroise, *Ép.* 17.

aient eus à cette époque, Ammien Marcellin, si favorable cependant à Julien, n'essaie pas de cacher ses sentiments sur l'atteinte portée par celui-ci à la liberté d'enseigner. C'est, dit-il, un acte barbare, qu'il faut couvrir d'un éternel silence¹.

Sur la population chrétienne, l'effet de l'édit fut assez complexe.

On doit le dire à leur honneur, un grand nombre de professeurs aimèrent mieux descendre de leurs chaires, soit officielles, soit libres, que d'abandonner leur religion. Saint Jean Chrysostome cite des médecins, des sophistes, des orateurs². L'édit que nous avons analysé parle seulement des rhéteurs et des grammairiens : les médecins n'y sont point nommés. Mais la loi du 17 juin soumettait, on s'en souvient, à l'approbation de l'empereur toute élection à des chaires municipales. Dans beaucoup de villes, la médecine était enseignée³. Saint Basile, étudiant les lettres à l'université d'Athènes, y suivit aussi quelques cours de médecine⁴. Il se peut que Julien ait retiré l'autorisation à tous les professeurs de médecine qui refusaient de faire acte de paganisme : il se peut même qu'il ait enlevé aux médecins non professeurs, qui demeuraient chrétiens, les exemptions et les privilèges que les lois leur avaient accordés en même temps qu'aux membres de l'enseignement⁵. On ne sera pas surpris que Julien ait cherché à restaurer complètement dans la médecine l'idée païenne, lui qui croyait fermement à une thérapeutique surnaturelle, et attribuait à l'intervention directe d'Esculape la guérison d'un grand nombre de maladies.

Parmi les professeurs de lettres, plus directement visés par l'édit, il y eut probablement des défections : quelques-uns suivirent sans doute l'exemple que, même sans attendre la nouvelle réforme, avait donné le sophiste Ecebole. Mais d'autres, qui étaient à la tête de l'enseignement public, sacrifièrent courageusement leur situation à leur foi. On cite parmi eux Victorinus, qui professait à Rome avec éclat⁶, et Prohæresius, qui enseignait à Athènes⁷. Prohæresius avait été jadis appelé en Gaule, puis à Rome, par Constance : son savoir et son talent y avaient obtenu un tel succès qu'une statue lui fut élevée sur le Forum, avec cette inscription : Rome, reine du monde, au roi de l'éloquence⁸. Il avait ensuite occupé une chaire à Athènes, où probablement Julien fut un de ses élèves, en même temps que saint Basile et saint Grégoire de Nazianze. Dans une lettre de 361, Julien l'appelle l'homme aux discours abondants et rapides comme le fleuve dont le cours se répand dans les campagnes, le proclame rival de Périclès par l'éloquence, et l'invite à devenir son historiographe⁹. Après l'édit de 362, il rougit d'exclure de l'enseignement public un maître de ce renom et de ce mérite, et lui fit offrir de garder sa chaire à l'université d'Athènes. Prohæresius ne voulut pas d'une faveur déshonorante, et refusa noblement de séparer son sort de celui des autres professeurs chrétiens¹⁰.

¹ Ammien Marcellin, XXII, 10. Cf. XXV, 4.

² Saint Jean Chrysostome, *In Juventinum et Maximinum*, 1.

³ Lampride, *Alexandre Sévère*, 44.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 23. — Cf. *Saint Basile*, p. 15.

⁵ Voir *Code Théodosien*, XIII, III, *De medicis et professoribus*.

⁶ Saint Augustin, *Confessions*, VIII, 5.

⁷ Eunape, *Vitæ soph., Prohæres.*, p. 492.

⁸ Eunape, *Vitæ soph., Prohæres.*, p. 492.

⁹ Julien, *Ép.* 2 ; Hertlein, p. 482.

¹⁰ Saint Jérôme, *Chron.*, ad ann. 364 ; Eunape, p. 493.

La législation sur l'enseignement est un des faits révélateurs de la persécution de Julien. Elle en montre le caractère. Ce n'est pas, comme aux siècles précédents, la persécution violente et sanglante, bien que, en des circonstances exceptionnelles, et sous des prétextes divers, le sang chrétien y ait aussi coulé. C'est la persécution bénigne, insidieuse, qui n'attaque pas de front, mais emploie les moyens obliques. Elle travaille à semer les divisions, fait marché avec les consciences, les place entre l'intérêt et le devoir. Par une série de mesures, dont aucune n'est absolument illégale, mais qui, rassemblées, constituent la plus monstrueuse tyrannie, elle cherche à mettre peu à peu les chrétiens à l'écart de toutes les fonctions publiques, à leur ravir en détail leurs droits de citoyens, à les pousser doucement hors la cité, hors la loi. Elle affiche même la prétention de leur faire accepter cette déchéance comme un fait acquis, contre lequel il n'y a pas de recours. Une telle manière de procéder n'émeut pas l'opinion des indifférents ; elle ne donne aux victimes ni l'occasion de résister par la force (le nombre des chrétiens l'eût aisément permis au milieu du quatrième siècle), ni celle de confesser plus éloquemment leur foi en se laissant immoler pour le Christ. Son plus grand succès sera de faire des résignés, c'est-à-dire, si elle y parvient, des vaincus.

La naïveté de certains chrétiens parut tendre à ce résultat. Dans leur haine de l'idolâtrie, ils s'applaudirent de voir Julien rendre difficile aux fidèles l'étude des classiques païens. [Malsaine et pleine de périls, disaient-ils, est la culture grecque, fondée sur la pluralité des dieux](#)¹. Et ils ajoutaient que Julien, en fermant une source empoisonnée, avait accordé à l'Église le plus grand bienfait qu'elle pût attendre de lui. Quelques lettrés chrétiens acceptèrent trop facilement cette situation. Par une phrase de son édit, Julien, parlant des professeurs qui persisteraient à demeurer fidèles au Christ, les avait dédaigneusement renvoyés [dans les églises des Galiléens interpréter Matthieu et Luc](#). Il y en eut qui se figurèrent qu'on pourrait demander aux Écritures Saintes la matière d'un enseignement non d'Église, mais d'école, en tirant une littérature à l'usage des chrétiens, mettre les Psaumes en odes pindariques, les livres de Moïse en hexamètres, l'Évangile en dialogues à la manière de Platon, composer même, dans le style d'Euripide et de Ménandre, des tragédies et des comédies sacrées, improviser, en un mot, toute une bibliothèque de classiques chrétiens pour remplacer ceux dont Julien voulait ôter l'usage aux fidèles. Cette tentative fut faite, dit-on, en collaboration par les deux Apollinaires, l'un, le père, ancien sophiste de Beyrouth, devenu prêtre à Laodicée, l'autre, le fils, lecteur de l'Église de cette ville, dont il fut ensuite évêque.

Rien n'est resté des ouvrages qu'on leur attribue². Mais le témoignage de Socrate et de Sozomène, quand même il ne serait pas de première main, rend difficile d'en contester l'existence. Le jugement des deux historiens sur le mérite littéraire de ces écrits est assez contradictoire. Sozomène dit que, par eux, les Apollinaires se sont rendus égaux aux plus renommés d'entre les Grecs³. Socrate dit, au contraire, que le souvenir de leurs œuvres s'effaça, aussitôt que les chrétiens, après la chute de Julien, eurent pu reprendre l'étude des classiques anciens⁴. Cela suppose que ces écrits, même s'ils eurent une vogue momentanée, étaient de peu de valeur. [Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait](#)

¹ Socrate, III, 16.

² Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes : la littérature grecque*, p. 280, note 2.

³ Sozomène, V, 18.

⁴ Socrate, III, 16.

sans lui. Les compositions littéraires des deux écrivains de Laodicée offrirent vraisemblablement les défauts de l'improvisation, joints à ceux du pastiche. Sozomène, qui les admire, dit qu'elles furent produites très rapidement¹. Et il semble que les principales qualités littéraires des Apollinaires soient celles que saint Basile reconnaît à l'un d'eux, une extrême facilité et une abondance sans égale²

Certes, l'idée que la poésie ne serait pas éternellement obligée de se couler dans le moule de la pensée antique, et, sans abandonner les formes, les mesures et les rythmes consacrés, trouverait un jour une source de pures inspirations dans les récits grandioses de l'Ancien Testament ou dans les touchants épisodes du Nouveau, ne manquait pas de justesse, et, en un certain sens, devançait l'avenir. Mais on ne pouvait, sans illusion, nourrir l'espoir de remplacer sur commande, par de froides imitations et de hâtives ébauches, les œuvres immortelles, fruit des plus beaux génies, où depuis plusieurs siècles toutes les générations lettrées avaient appris l'art de penser clairement et de bien dire. Il fallait, pour se croire capable d'en produire sans retard l'équivalent, ou beaucoup de naïveté ou beaucoup de présomption. On ne crée pas à volonté des modèles : on ne naît pas ancien : on ne s'improvise pas classique. Même en reconnaissant, avec l'historien Socrate, que les copies de tous les genres littéraires et de toutes les formes poétiques données par les Apollinaires purent être pendant quelques mois d'un utile secours aux professeurs chrétiens, dépossédés du droit de commenter à leurs élèves Homère ou Hésiode, cependant on ne peut que se réjouir, avec le même historien, du peu de temps que dura ce régime intérimaire, et de la rapidité avec laquelle les événements permirent aux jeunes générations chrétiennes de revenir à l'ancien système d'études.

Sur ces questions, — qui rappellent par certains côtés la querelle des anciens et des modernes au dix-huitième siècle, ou mieux encore la question des classiques chrétiens, soulevée au milieu du siècle qui vient de finir, — Socrate a écrit des pages très remarquables. Il montre un réel sens historique dans la manière dont il répond aux esprits chagrins qui regrettaient que les écrits des Apollinaires n'aient point remplacé définitivement, dans l'éducation des jeunes chrétiens, les poètes et les prosateurs anciens que Julien avait voulu en bannir. Une telle pensée, si elle avait prévalu, n'eût abouti qu'à faire le jeu de Julien, qui n'avait rien tant à cœur que de voir les fidèles se détourner des sources éprouvées où les meilleurs apologistes de la religion avaient trempé leur style et assoupli leur dialectique. Jamais, dit-il, le Christ et ses apôtres n'ont rejeté comme dangereuse la sagesse antique. Beaucoup de philosophes approchèrent de la connaissance du vrai Dieu, combattirent efficacement la sophistique de leur temps, prouvèrent contre les épicuriens la providence divine. Tout ce que l'antiquité a de bon appartient de plein droit à la religion chrétienne, qui est la vérité totale. Même là où les anciens se trompent, ils fournissent à leurs adversaires des moyens de discussion, c'est-à-dire des armes pour combattre leurs erreurs. L'apôtre saint Paul était familier avec les classiques. Dans ses écrits ou dans ses discours, il cite Épiménide, Aratus, Euripide. Les plus célèbres docteurs de l'Église ont, depuis l'origine du christianisme, suivi la même tradition. On les a vus, jusque dans l'extrême vieillesse, cultiver la science des Grecs, et pour en reconnaître les points faibles, et pour entretenir en eux-

¹ Sozomène, V, 18.

² Saint Basile, *Ép.* 244, 3.

mêmes, par une gymnastique continuelle, l'art de la parole et la vigueur du raisonnement¹.

Que cette argumentation de l'écrivain du cinquième siècle reproduisit avec exactitude l'état d'esprit de la portion saine et modérée de la population chrétienne en 362, l'exemple des grands Cappadociens, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, suffit à le montrer. Dans sa belle homélie *sur la manière de lire avec fruit les auteurs profanes*, saint Basile tracera le programme d'une éducation à la fois classique et chrétienne². Mais saint Grégoire fera à la législation de Julien une allusion plus directe dans les invectives écrites au lendemain de la mort du persécuteur. Au commencement de son premier discours, il affecte d'en parler avec quelque dédain. Julien, dit-il, a voulu nous ôter l'usage de sa langue : il a craint qu'elle ne rendit plus irrésistible la réfutation de ses doctrines ; comme si nous ne méprisions pas tout l'attirail littéraire, et ne mettions pas notre confiance dans la seule force de la vérité ! **Il a voulu nous empêcher de parler grec ; il n'a pu nous empêcher de parler vrai**³. Mais cette indifférence affectée ne tient pas jusqu'au bout. Quand, après avoir passé en revue les principaux actes de Julien, il arrive aux mesures contraires à la liberté de l'enseignement, l'indignation qui couvait dans son sein se donne enfin libre cours.

Nombreux et graves sont les motifs de haïr Julien ; mais sur aucun point il ne s'est montré plus haïssable. Qu'avec moi s'indigne quiconque aime l'éloquence et appartient comme moi au monde de ceux qui la cultivent ! Car j'ai abandonné aux autres tout le reste, richesse, noblesse, gloire, puissance, tout ce qu'on recherche et rêve ici-bas : je m'attache à la seule éloquence, et je ne regrette rien des fatigues endurées sur terre et sur mer pour la conquérir. Plaise à Dieu que moi, et ceux que j'aime, nous la possédions dans toute sa vigueur ; car je l'aime plus que toute autre chose, seules exceptées les choses divines et les invisibles espérances !⁴

Revenant sur ce sujet dans son second discours, saint Grégoire emploie, en s'adressant à Julien, une locution homérique : **Voilà, ajoute-t-il ironiquement, ce que t'envoient ceux que, par ta grande et merveilleuse loi, tu prétendais exclure de la culture des lettres !**⁵ Le littérateur impénitent triomphe, presque avec excès, de l'échec de la tentative antilibérale où Julien compromit, même aux yeux des païens, une partie de sa renommée.

FIN DU SECOND TOME.

¹ Socrate, III, 16.

² Saint Basile, *Homilia* XXII. — Voir l'analyse de ce discours dans mon *Saint Basile*, p. 181-185.

³ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 5.

⁴ Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 100.

⁵ *Oratio* V, 39.